

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES USAGES SCOLAIRES DU CINÉMA, DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION  
À LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL,  
1920-1970

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR  
CAROLINE BOILY

MARS 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

*À mes parents, Denise et Gérard,  
qui m'ont inculquée la persévérance.*

## Remerciements

D'abord et avant tout, merci à Robert Gagnon, mon directeur qui m'a tant aidée tout au long de cette aventure en m'invitant, avec ses remarques, ses questions, ses éclaircissements, ses exigences et sa patience, au dépassement de soi. Je remercie aussi Yves Gingras, mon codirecteur pour ses commentaires constructifs. Grâce à l'aide financière substantielle que le Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) m'a généreusement apportée, j'ai pu me consacrer à temps plein à la rédaction de cette thèse. Ma reconnaissance va aussi au département d'histoire et à la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal pour l'attribution de bourses d'études. Je salue également mon noyau de complices du CIRST et de l'université, Jean-François Auger, David Doloreux, Stéphane Malo et Jean-Philippe Croteau dont l'écoute, l'encouragement et les conseils m'ont guidée dans ce travail de création.

J'exprime également toute ma gratitude à mes parents, Denise et Gérard, deux modèles de persévérance et de réussite qui m'ont inspirée jusqu'à la fin et dont la confiance, le soutien et la générosité m'ont été si précieux. Toute ma reconnaissance va aussi à mes frères Jean-Sébastien et Marc-Antoine qui ont été des sources de motivation.

Pour sa généreuse assistance dans mes recherches, je remercie aussi Alain Beauchamp, archiviste à la Commission scolaire de Montréal, qui n'a ménagé aucun effort pour faciliter mon travail dans les archives. Merci également à JoAnne Wrench, archiviste à la Commission scolaire English Montreal et à Pierre-Louis Lapointe, archiviste aux Archives nationales du Québec.

Caroline Boily

## Table des matières

Liste des abréviations, sigles et acronymes .....	vii
Liste des tableaux .....	ix
Résumé .....	x
Introduction .....	1
La cadre analytique .....	2
La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) .....	10
Les sources .....	11
Présentation des chapitres .....	14
Chapitre 1	
Les nouveaux moyens de communication à la CECM pendant l'entre-deux-guerres .....	17
1.1 Les débuts du cinéma au Québec .....	18
1.2 Le cinéma éducatif dans le monde .....	23
1.3 Le cinéma éducatif au Québec .....	25
1.4 Les débuts de la radio au Canada .....	28
1.5 La radio éducative à travers le monde .....	32
1.6 La radio commerciale et éducative à Montréal .....	36
1.7 La CECM dans les années 1920 et 1930 .....	43
1.8 La CECM et le cinéma commercial .....	50
1.9 Le cinéma éducatif à la CECM .....	53
1.10 Les premières expériences de la CECM à la radio .....	66

## Chapitre 2

Les hauts et les bas du cinéma éducatif entre 1940 et 1960 .....	82
2.1 L'industrie du cinéma au Québec entre 1940 et 1960 .....	83
2.2 Le cinéma éducatif au Québec .....	89
2.3 La CECM entre 1940 et 1960 .....	91
2.4 Le cinéma éducatif à la CECM : une aventure aux multiples aléas .....	96
2.4.1 Le cinéma éducatif à grande échelle : une innovation de courte durée .....	96
2.4.2 Le cinéma éducatif dans la mire des commissaires .....	110
2.4.3 Le cinéma éducatif dans les écoles primaires supérieures après 1940 .....	111
2.4.4 Maintenir le cinéma éducatif en activité .....	119
2.5 Vers un nouvel usage du cinéma : l'éducation cinématographique .....	124

## Chapitre 3

Les usages scolaires de la radio entre 1940 et 1960 : de l'information aux parents à l'instruction des enfants .....	131
3.1 La radio éducative dans le monde .....	132
3.2 La radio éducative au Canada anglais .....	133
3.3 La radio dans la société québécoise de l'après-guerre .....	137
3.4 La radio éducative au Québec .....	142
3.5 La CECM, une institution en mutation .....	146
3.6 La CECM et <i>Radio-Collège</i> .....	149
3.7 La CECM et la radio .....	151
3.7.1 Le Comité école et famille .....	151
3.7.2 Le Comité des Néo-Canadiens .....	157
3.7.3 Les cours de phonétique .....	161

## Chapitre 4

La CECM et les émissions scolaires provinciales à la radio et à la télévision dans les années 1960 .....	175
4.1 La télévision éducative dans le monde .....	176
4.2 La radio et la télévision au Québec dans les années 1960 .....	178
4.3 La radio et la télévision éducatives au Canada .....	181
4.3.1 La télévision éducative au Canada anglais .....	182
4.3.2 La radio et la télévision éducatives au Québec .....	185
4.4 La réforme de l'éducation et la situation de la langue française au Québec .....	191
4.5 La CECM et la réforme de l'éducation .....	195
4.6 La CECM, le gouvernement provincial et la télévision scolaire .....	197
4.7 La CECM impliquée dans la première expérience provinciale de télévision scolaire .....	202
4.8 Le rôle des instituteurs de la CECM dans les émissions scolaires provinciales .....	206
4.9 L'arrivée de Radio-Québec .....	224
4.10 L'émergence de nouvelles techniques audiovisuelles .....	226
Conclusion .....	230
Bibliographie .....	238

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

ACE :	Association canadienne de l'éducation
ACELF :	Association canadienne des éducateurs de langue française
ACFAS :	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
ACSDM :	Archives de la Commission scolaire de Montréal
ACSEM :	Archives de la Commission scolaire English Montreal
AUCC :	Association des universités canadiennes
BBC :	British Broadcasting Corporation
BGR :	Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion
CBC :	Canadian Broadcasting Corporation
CBS :	Columbia Broadcasting System
CCCM :	Centre catholique du cinéma de Montréal
CCR :	Compagnie canadienne de radiodiffusion
CECM :	Commission des écoles catholiques de Montréal
CNR :	Canadian National Railway
CPR :	Canadian Pacific Railway
CRTC :	Conseil de la radiodiffusion et de la télédiffusion canadienne
DIP :	Département de l'Instruction publique
EPM :	École polytechnique de Montréal
HEC :	École des hautes études commerciales
JEC :	Jeunesse étudiante catholique
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
NACSB :	National Advisory Council on School Broadcasting
NBC :	National Broadcasting Company
ONF :	Office national du film
PBSCCM :	Protestant Board of School Commissioners of City of Montreal

<b>RTF :</b>	<b>Radio et télévision française</b>
<b>SPRST :</b>	<b>Service provincial de la radio et de la télévision scolaires</b>
<b>SRC :</b>	<b>Société Radio-Canada</b>
<b>TSF :</b>	<b>Télégraphie sans fil</b>
<b>Unesco :</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</b>

## Liste des tableaux

Tableaux		Page
1.1	Les conférenciers de l'émission <i>Les demi-heures radiophoniques de la CECM</i> diffusée à CKAC en 1931-1932 .....	71
2.1	Nombre de films par matière en 1940 .....	105
3.1	La série radiophonique <i>Rôle de l'école</i> de la CECM diffusée à CKAC en 1950-1951 .....	154
3.2	Les collaborateurs de l'émission radiophonique de la CECM <i>Améliorons notre langue parlée</i> diffusée à CKAC entre 1954 et 1963 ....	171
4.1	Calendrier des émissions provinciales de radio scolaire à l'hiver 1963 .....	209
4.2	Calendrier des émissions provinciales de télévision scolaire à l'hiver 1963 .....	210
4.3	Calendrier des émissions provinciales de radio scolaire en 1963-1964 .....	215
4.4	Calendrier des émissions provinciales de télévision scolaire en 1963-1964 .....	216
4.5	Calendrier des émissions provinciales de radio scolaire à l'hiver 1965 .....	221
4.6	Calendrier des émissions provinciales de télévision scolaire à l'hiver 1965 .....	221

## Résumé

Durant l'entre-deux-guerres, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) commence à utiliser la radio et le cinéma pour des fins scolaires. La crise économique qui frappe de plein fouet le pays pendant cette période restreint cependant les ambitions des promoteurs du cinéma éducatif. Faute de fonds, l'institution ne peut pas, en effet, accorder beaucoup d'argent pour acheter des appareils de projection et des films d'enseignement. Au cours de l'année scolaire 1931-1932, la CECM présente à la station radiophonique CKAC une émission hebdomadaire dans laquelle la musique, les causeries et les contenus portant, notamment, sur la langue française sont à l'honneur. Dans les années 1940, mais particulièrement dans les années 1950, la radio connaît une popularité sans cesse grandissante à la Commission, qui diffuse alors à CKAC des informations scolaires à l'intention des parents et des cours de phonétique pour valoriser le bon parler français des élèves. Pendant cette période, le cinéma éducatif ne connaît pas le même essor en raison de ses coûts élevés d'utilisation et, surtout, de la pénurie de films de langue française occasionnée par le déclenchement des hostilités en Europe. Ce n'est que dans les années 1960, alors que l'école renouvelle ses méthodes d'enseignement, qu'il trouve enfin sa place à la CECM. Une place qu'il devra cependant partager avec de nouvelles techniques audiovisuelles. Entre-temps, un nouvel usage du cinéma voit le jour à la Commission : l'éducation cinématographique. Avec le concours de la Jeunesse étudiante catholique, la CECM installe en effet, dans les années 1950, des ciné-clubs dans ses écoles secondaires. L'institution utilise ainsi le cinéma pour fournir aux adolescents des outils qui visent à en faire de meilleurs cinéphiles. Au début des années 1960, lorsque le ministère de la Jeunesse signe une entente de collaboration avec la Société Radio-Canada pour la production d'émissions scolaires à la radio et à la télévision, ces moyens de diffusion se taillent une place importante dans les écoles du Québec. Une variété de cours sont, en effet, diffusés à la radio et présentés au petit écran à l'intention des élèves de l'élémentaire et du secondaire. Au début des années 1970, après la création de la station de télévision éducative, Radio-Québec, la radio disparaît des classes et l'auditoire scolaire de la télévision connaît, lui, une réduction importante. De nouveaux supports pédagogiques qui, à partir du milieu des années 1960, gagnaient rapidement la faveur des maîtres sont désormais les principaux objets techniques utilisés dans les écoles.

En s'appuyant sur les travaux de chercheurs des sciences de la communication, nous pensons que les usages des moyens de diffusion dans l'école vont de pair avec des changements intervenant dans l'école mais aussi dans la société en général et dans le monde des médias en particulier. En présentant les usages scolaires des techniques de diffusion comme un phénomène situé au carrefour d'une multitude d'influences internes et externes à l'institution éducative, notre thèse montre ainsi que le cinéma, la radio et la télévision, en ce qui concerne leurs usages scolaires, évoluent et sont donc sujets aux changements. Leur intégration dans le milieu éducatif relève plutôt d'une accumulation d'expériences, de tâtonnements, de décisions, de circonstances et d'obstacles qui ne sont pas, en effet, exclusifs au milieu éducatif. Certains facteurs vont leur donner une impulsion alors que d'autres vont les entraîner vers le déclin ou carrément les faire disparaître.

Notre thèse permet ainsi de mieux comprendre les mécanismes d'appropriation et d'utilisation des techniques de diffusion appliqués à la transmission des savoirs en classe mais aussi à d'autres finalités. En privilégiant un cadre analytique basé sur les transformations des usages, nous proposons un récit qui évite les simplifications réductrices et qui relate les multiples rebondissements qu'ont connus les moyens de communication à la CECM entre 1920 et 1970.

*Mots-clefs* : Québec, histoire, éducation, moyens de communication, langue française, CKAC, Société Radio-Canada.

## Introduction

Une innovation ne vaut jamais qu'en fonction de la poussée sociale qui la soutient et l'impose. <sup>1</sup>

— Fernand Braudel (1979)

Depuis les années 1980, les institutions d'enseignement utilisent les nouvelles technologies de l'information et des communications, particulièrement l'ordinateur et ensuite Internet, à des fins éducatives<sup>2</sup>. Ces développements peuvent laisser croire que nous assistons, depuis quelques années, à une véritable révolution des pratiques d'enseignement. Sans remettre en question l'importance des changements qu'entraîne l'introduction de ces nouvelles technologies dans l'éducation, il ne faut pas oublier que d'anciens moyens de communication comme la lanterne magique, le phonographe, le cinéma, la radio et la télévision ont, eux aussi, été utilisés dans les écoles dans le passé. Comment expliquer le rôle et la place occupés par ces moyens de diffusion dans le milieu éducatif ? Pour quelles raisons les établissements d'enseignement se les ont-ils appropriés ? Comment ont-ils procédé ? Des acteurs issus d'autres milieux que celui de l'éducation ont-ils participé à cette aventure ? Dans cette thèse de doctorat, nous tenterons de répondre à ces questions en étudiant les usages scolaires du cinéma, de la radio et de la télévision à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) entre 1920 et 1970. Nous verrons ainsi que l'institution montréalaise a façonné plusieurs usages de ces moyens de communication pour répondre à

---

<sup>1</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économique et capitalisme, XV<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles*, tome III, Paris, Armand Colin, 1979, p. 477.

<sup>2</sup> Robert Dalpé, « Dimensions politiques des interventions publiques en technologies », *Recherches sociographiques*, vol. XXX, n° 3, 1989, p. 447-463.

ses besoins. Or, ces différents usages ont été déterminés par des facteurs socio-économiques propres à la société québécoise. Notre thèse mettra ainsi en lumière l'appropriation des techniques de diffusion par la CECM, une appropriation qui se situe au carrefour d'une multitude d'influences qui, comme on le verra, ne relèvent pas exclusivement de l'école. En interrogeant la conjoncture historique dans laquelle s'est réalisée cette appropriation, nous montrerons que la Commission n'a pas seulement utilisé les moyens de diffusion pour appuyer des leçons mais également pour d'autres fins.

### *Le cadre analytique*

Les historiens sont encore peu nombreux à s'intéresser aux usages des techniques considérées dans leur ensemble. David Edgerton explique cette situation par la place de l'invention et de l'innovation au sommet de la hiérarchie des sujets privilégiés par les historiens des techniques<sup>3</sup>. Patrice Flichy s'intéresse toutefois, lui, aux usages des techniques de diffusion afin de montrer qu'une innovation n'est pas le simple fruit d'une succession de découvertes techniques. Dans ses travaux, il étudie ainsi l'évolution des représentations, des utopies techniques et sociales qui permet à une innovation de se constituer tant dans son fonctionnement technique que dans ses usages. Ces travaux sont intéressants car ils concilient l'histoire des techniques et l'histoire sociale<sup>4</sup>. D'autres chercheurs ont aussi abordé les usages des moyens de communication. Or, très peu d'entre eux ont étudié les usages scolaires de ces

---

<sup>3</sup> David Edgerton, « De l'innovation aux usages. Dix thèses éclectiques sur l'histoire des techniques », in *Des Sciences et des Techniques : Un débat, Cahier des Annales*, sous la dir. de Roger Guesnerie et François Hartog, Paris, Armand Colin, 1998, p. 260.

<sup>4</sup> Patrice Flichy, *L'innovation technique, Récents développements en sciences sociales, Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La Découverte, 1995 ; *id.*, *Une histoire de la communication moderne, Espace public et vie privée*, Paris, La Découverte, 1991.

inventions. Tout au plus, se contentent-ils de dire que l'école est un lieu parmi d'autres où ils se sont répandus<sup>5</sup>.

Quelques cadres analytiques ont cependant été proposés pour étudier l'usage éducatif des moyens de communication. Des chercheurs en sciences de l'éducation ont ainsi dressé la liste des problèmes que le milieu scolaire a rencontrés dans cette entreprise et ont proposé des solutions pour y remédier. Les difficultés les plus souvent évoquées sont, par exemple, le manque de connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant, le caractère partiel des réformes éducatives, la lourdeur des structures pédagogiques et des programmes d'enseignement, la précarité des conditions matérielles et financières, sans oublier la résistance de certains enseignants vis-à-vis l'innovation pédagogique. Or, le cadre d'observation généralement emprunté dans ces études, essentiellement limité à l'école, occulte les rapports entre l'innovation scolaire et l'évolution des moyens de communication dans le temps et les changements sociaux. Les bilans qui en ressortent sont ainsi, plus souvent qu'autrement, négatifs et normatifs<sup>6</sup>.

Des chercheurs en sciences des communications sont toutefois plus enclins à prendre en compte, dans leurs études, l'influence de changements sociaux sur la relation entre l'éducation et les techniques de communication. Bien qu'ils se penchent davantage sur les nouvelles technologies de l'information que sur les anciens moyens de communication, leurs

---

<sup>5</sup> Bernard Lamizet, *Histoire des médias audiovisuels*, Paris, Ellipses, 1999 ; Francis Balle, *Médias et société*, Paris, Montchrétien, 1999 ; René Dickason, *Radio et télévision britanniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 ; Sylvie Douzou et Kevin Wilson, *Une histoire des médias de communication*, Sainte-Foy, Université du Québec, 1994 ; Mary Vipond, *The Mass Media in Canada*, 2<sup>e</sup> éd., Toronto, J. Lorimer, 1992 ; Philippe Breton et Serge Proulx, *L'explosion de la communication*, Paris, Montréal, La Découverte/Boréal, 1991 ; Pascal Griset, *Les révolutions de la communication, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1991 ; Paul Rutherford, *The Making of the Canadian Media*, Montréal/Toronto, McGraw-Hill, 1978 ; Pierre Albert et André-Jean Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.

<sup>6</sup> Geneviève Jacquinot, *L'École devant les écrans*, Paris, Les éditions ESF, 1985 ; Jean Vial, *Histoire et actualité des méthodes pédagogiques*, Paris, European Science Foundation, 1982 ; Larry Cuban, « Computers meet classroom : classroom wins », *Teachers College Record*, vol. XVC, n° 2, 1993, p. 187 ; *Id.*, *Teachers and Machines : The Classroom Use of Technology since 1920*, New York/Londres, Teachers College Press, 1986 ; A. Grysppeerdt, *Usages scolaires des médias*, Louvain-La-Neuve, Cabay, Libraire-Éditeur, 1983 ; Robert Lefranc, « Les technologies éducatives », in *Aperçus sur l'enseignement dans le monde, situations et tendances* sous la dir. de Robert Lefranc, Louis Legrand, Joseph Majault et Olga Wormser-Migot, Tournai, Casterman, 1982, p. 88-117 ; Joseph Bosquée, *La télévision scolaire, Aperçu historique et psychopédagogique*, Louvain, Recherches du laboratoire de pédagogie expérimentale, Université catholique de Louvain, 1968 ; Paul Saettler, *A History of Instructional Technology*, New York, McGraw-Hill, 1968.

travaux sont éclairants pour notre étude. D'entrée de jeu, ils critiquent les auteurs en pédagogie qui mettent uniquement l'accent sur des facteurs internes à l'école pour expliquer l'expérience scolaire des techniques de diffusion. Bernard Miège, par exemple, explique qu'il faut rejeter le discours normatif et choisir, plutôt, un angle d'analyse qui permet de comprendre « les rapports changeants que l'école entretient avec les autres structures sociales — et se demander comment la communication intervient dans les changements qui sont à l'œuvre<sup>7</sup> ». Jacques Perriault, qui a notamment réalisé une étude historique sur les usages de la lanterne magique et du phonographe, est également de cet avis. Dans son étude sur la genèse et l'évolution des attitudes et des pratiques liées à ces anciens moyens de communication, ce chercheur montre qu'il ne suffit pas d'analyser les cadres institutionnels qui imposent une norme d'emploi mais qu'il faut également tenir compte des nombreuses sources d'influence qui peuvent intervenir dans l'orientation que va prendre l'usage<sup>8</sup>. Cette façon d'envisager l'usage des moyens de diffusion permet ainsi de voir comment il naît et comment il évolue dans le temps. Dans son livre *La logique de l'usage, essai sur les machines à communiquer*, Jacques Perriault affirme d'ailleurs que la prise en considération des contextes sociologique, culturel, économique, voire psychologique, dans lesquels l'usage s'inscrit est nécessaire pour en saisir toute sa portée<sup>9</sup>.

Perriault est d'ailleurs celui qui explique sans doute le mieux la notion d'usage lorsqu'il s'agit des moyens de communication. Tout d'abord, il précise que l'usage est difficile à saisir, notamment parce que les usagers ne se servent pas des appareils de façon continue. Ensuite, parce que les moyens de diffusion, contrairement à d'autres objets techniques comme la lessiveuse ou le lave-vaisselle, peuvent connaître une variété d'usages. Enfin, parce que les usagers se forgent quelquefois une représentation d'usage d'un moyen de communication pour ensuite l'abandonner et en concevoir une nouvelle. Comprendre l'introduction d'un moyen de communication, particulièrement dans un milieu auquel il

---

<sup>7</sup> Bernard Miège, *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1989, p. 76-77.

<sup>8</sup> Jacques Perriault, *Mémoires de l'ombre et du son. Une archéologie de l'audiovisuel*, Paris, Flammarion, 1981.

<sup>9</sup> *Id.*, *La logique de l'usage*, Paris, Flammarion, 1989.

n'était pas nécessairement destiné peut s'avérer ainsi un exercice complexe. Jacques Perriault nous facilite cependant la tâche. Dans son ouvrage *La logique de l'usage*, ce chercheur lève le voile sur les différentes facettes que peut revêtir un usage au cours de son évolution. Nous croyons que son cadre d'analyse est particulièrement opérant pour rendre compte de l'origine, du développement et de la fin de l'utilisation du cinéma, de la radio et de la télévision à la CECM.

Perriault a observé que l'usage se fixe plus ou moins vite dans un milieu donné. Il ne trouve sa forme définitive, « l'usage réel », qu'à la suite d'une accumulation de décisions, d'essais, d'erreurs et de prises de conscience de la part des usagers. Les usagers jouent d'ailleurs un rôle crucial dans l'établissement de l'usage réel, car toute décision relative à l'objet technique passe par eux. L'usage reflètera ainsi les valeurs sociales et les préoccupations des usagers. Il reflètera également le contexte dans lequel s'inscrit l'histoire de ce moyen de communication. Par exemple, l'on façonnera l'usage scolaire de la radio en tenant compte de besoins éducatifs mais également en fonction de l'évolution que connaît la radio sur le plan culturel ou technique. L'on comprendra ainsi que les usages que l'on confère aux moyens de communication dans l'école sont le fruit d'une multitude de facteurs.

Jacques Perriault a identifié trois éléments qui interviennent dans la décision et le processus d'utilisation des moyens de communication. Le projet, l'objet technique et la fonction que l'on assigne à l'objet technique. L'évolution d'un usage s'articule dès lors en fonction de l'altération d'un des trois éléments constitutifs, ce qui donne lieu à différentes formes d'usage telles que l'usage conforme, la création d'une nouvelle fonction et la substitution technique<sup>10</sup>.

La première forme d'usage est celle dans laquelle le projet, l'instrument et la fonction vont de pair, ce que Perriault appelle *l'usage conforme*, c'est-à-dire que les usagers vont utiliser l'objet technique en respectant, voire en s'inspirant, du protocole d'emploi défini par l'inventeur ou, encore, par les promoteurs (les marchands d'appareils ou les diffuseurs, par exemple). Il est possible que l'usage conforme demeure le même, c'est-à-dire qu'il ne

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 202-222.

connaîtra pas d'autres finalités que celle qu'on lui a assignée au départ. Mais, généralement, l'usage connaît des transformations.

Par ailleurs, il est possible que, dans les premiers temps de l'appropriation d'une technique, le projet d'emploi soit relativement vaste, c'est-à-dire que les usagers donnent plusieurs orientations au moyen de diffusion. C'est que, au départ, le projet n'est pas encore totalement défini. Puis, au fil de l'expérience, les usagers vont restreindre les applications de manière à ce que le moyen de diffusion corresponde mieux à leurs besoins. Ce qu'il faut retenir lors de la première phase de l'appropriation d'un moyen de diffusion, c'est qu'elle en est une d'expérimentation pendant laquelle les usagers découvrent les possibilités de l'objet technique.

Comme on vient de le dire, après une période de tâtonnements et d'expériences, les usagers forgent une représentation de l'objet technique qui précise l'usage qu'ils souhaitent en faire. Les usagers ont pu ainsi utiliser, en cours de route, l'objet technique pour un projet autre que le projet initial en lui conférant une autre fonction (un nouvel usage). On peut aussi observer une *substitution technique*. Dans ce cas, l'objet technique est remplacé par un autre qui conserve cependant la fonction et le projet du premier. La substitution technique signifie ainsi que les usagers vont remplacer un appareil par un autre, généralement plus récent, plus performant et qui répond encore mieux à leurs besoins<sup>11</sup>.

En somme, ces différentes transformations qui peuvent ponctuer le parcours d'un moyen de diffusion, nous permettent d'identifier la naissance du premier usage d'un moyen de communication, de saisir les rebondissements dont il peut faire l'objet en cours de route, de reconnaître le moment où les usagers lui assignent son « usage réel » et, enfin, de mieux expliquer comment, le cas échéant, un moyen de communication disparaît ou, encore, que son usage décline. Ce cadre analytique s'avère ainsi d'une grande utilité pour notre thèse, non seulement parce qu'il permet de relativiser ce que des chercheurs en pédagogie ont appelé « l'échec » de l'usage scolaire de certains moyens de communication, mais aussi et, surtout, parce qu'il propose des concepts qui lèvent le voile sur les orientations scolaires que prennent les techniques de diffusion. En menant de front l'étude de trois moyens de communication

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

dans l'école, nous sommes ainsi en mesure d'observer leur trajectoire spécifique en tenant compte de l'impact que l'arrivée de certains a pu avoir sur d'autres en cours de route.

Dans l'historiographie de l'éducation au Québec, personne ne s'est encore penché sur l'utilisation des moyens de communication à l'école<sup>12</sup>. Tout en reconnaissant qu'une poignée d'auteurs soulignent, dans leur ouvrage, que les instituteurs utilisent le cinéma éducatif au cours des années 1930 et 1940 et la radio dans les années 1940 et 1950, aucun ne décrit de façon systématique le parcours de ces techniques de communication dans les écoles<sup>13</sup>. Malgré l'ouverture récente à de nouveaux objets, les moyens de communication à l'école demeurent toujours un sujet négligé par les historiens de l'éducation au Québec.

Les historiens des médias au Québec ont cependant contribué à l'avancement des connaissances sur ce sujet. Dans leurs études sur l'histoire du cinéma, ils expliquent que les écoles commencent à utiliser, dans les années 1940, le cinéma pour appuyer leurs enseignements grâce au système de location de films établi par la cinémathèque pédagogique du département de l'Instruction publique (DIP) et le Service de Ciné-Photographie du gouvernement provincial, créés respectivement en 1938 et 1941<sup>14</sup>. Ses travaux passent cependant sous silence le parcours qu'a connu le cinéma éducatif dans les écoles. La radio destinée à la transmission des savoirs au Québec est cependant mieux connue grâce aux chercheurs qui se sont penchés sur la naissance de la radio au Canada français. On sait ainsi que les émissions *L'Heure provinciale* (1929-1939) et les cours de vulgarisation scientifique de l'Université de Montréal (1930-1933), diffusées sur les ondes de CKAC, ont marqué le

---

<sup>12</sup> Jean-Pierre Charland, *Histoire de l'éducation au Québec, de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, Saint-Laurent, Éditions du Renouveau pédagogique, 2005 ; Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997 ; Roger Magnuson, *A Brief History of Quebec Education : From New France to Parti Québécois*, Montréal, Harvest House, 1980 ; Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1970*, tome II, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971.

<sup>13</sup> Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, p. 174-175 ; Claudette Lasserre, « La pédagogie (1850-1950) », in *Les couventines*, sous la dir. de Micheline Dumont-Johnson et de Nadia Fahmy Eid), Montréal, Boréal, 1986, p. 139.

<sup>14</sup> Yves Lever, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988 ; Yvan Lamonde et Pierre-François Hébert, *Le cinéma au Québec, essai de statistique historique (1896 à nos jours)*, Québec, Institut de recherche sur la culture, 1981.

début de la radio éducative au Québec<sup>15</sup>. D'autres chercheurs ont révélé le caractère éducatif de la radio en s'intéressant plus particulièrement aux jeux radiophoniques à forte teneur culturelle et éducative qui ont été présentés sur les ondes de la radio nationale et des stations privées<sup>16</sup>. La célèbre émission *Radio-Collège* de Radio-Canada (1941-1956), destinée au grand public mais qui s'adresse particulièrement aux étudiants des institutions d'enseignement secondaire et supérieur, est désormais mieux connue grâce aux travaux de Pierre Pagé<sup>17</sup>. Ce dernier est sans aucun doute celui qui fournit le plus grand éclairage sur le rôle des universitaires dans l'application de la radio pour la transmission de la culture savante. La brèche qu'il a ouverte dans l'étude de ce domaine est importante mais elle mérite d'être élargie, car les universitaires ne sont pas les seuls à avoir défriché le domaine de la radio éducative. La CECM l'a investi dès les années 1930 et elle s'est particulièrement distinguée dans les années 1950. Néanmoins, les travaux de Pagé nous sont précieux pour mettre en contexte les débuts de l'appropriation scolaire de la radio à la Commission.

Si l'histoire de la radio dans le milieu éducatif francophone reste à faire, celle du Canada anglais est cependant mieux documentée grâce aux travaux de l'ancien directeur de la radio éducative du secteur anglophone de la Société Radio-Canada (CBC), Richard S. Lambert. Dans son ouvrage intitulé *School Broadcasting in Canada*, cet auteur retrace l'aventure scolaire de la radio dans les milieux éducatifs canadiens entre 1920 et 1960<sup>18</sup>. Cette contribution nous renseigne sur les différentes expériences scolaires qui ont été mises sur pied par les responsables de l'éducation des provinces grâce aux étroites collaborations qu'ils ont tissées avec les dirigeants de la société d'État au début des années 1940. Lambert nous apprend, par ailleurs, que le secteur catholique du DIP au Québec n'a pas participé à ces

---

<sup>15</sup> Elzéar Lavoie, « L'évolution de la radio au Canada français avant 1940 », *Recherches sociographiques*, vol. XII, n° 1, 1971, p. 37 ; Bernard Montigny, *Les débuts de la radio à Montréal et le poste CKAC*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1979 ; Pierre Pagé, « Édouard Montpetit et Henri Letondal, les créateurs d'une radio éducative : L'Heure provinciale (1929-1939) », *Fréquence/Frequency*, n° 3-4, 1995, p. 55-86 ; Michel Filion, *Radiodiffusion et société distincte*, Laval, Méridien, 1994.

<sup>16</sup> Jean Du Berger, Jacques Mathieu et Martine Roberge, *La radio à Québec, 1920-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997.

<sup>17</sup> Pierre Pagé, *Radiodiffusion et culture savante au Québec*, Montréal, Maxime, 1993.

<sup>18</sup> Richard S. Lambert, *School Broadcasting in Canada* Toronto, University of Toronto Press, 1963.

échanges. Selon lui, la partie de bras de fer entre Québec et Ottawa au sujet de leurs domaines de compétences exclusifs expliquerait pourquoi le gouvernement québécois ne développe pas, comme le font l'ensemble des provinces anglophones, des émissions scolaires à la radio sur les ondes de la chaîne nationale. *Radio-Collège*, nous dit Lambert, est la seule expérience radiophonique éducative réalisée par les francophones. Ce n'est cependant pas la seule émission éducative au Québec. Sur les stations privées, telles que CKAC, la CECM et l'Université de Montréal ont présenté des émissions à connotation éducative. Comme l'étude de Lambert s'arrête en 1960, elle reste muette sur les émissions que le gouvernement québécois a diffusées sur les ondes du réseau français de Radio-Canada à l'intention du public scolaire francophone au cours de cette décennie. L'ouvrage de Lambert demeure cependant incontournable pour notre étude, car il permet de voir, notamment, que la radio éducative au Canada ne s'est pas développée au même rythme au sein des deux groupes linguistiques.

La télévision scolaire au Québec est mieux connue que la radio éducative. Des chercheurs en sciences politiques et en administration publique qui ont étudié l'évolution des politiques en matière de radiodiffusion et de télédiffusion au Québec et au Canada fournissent quelques pistes sur les débuts de l'appropriation éducative de la télévision pour l'enseignement. On sait, par exemple, que des universités québécoises commencent à utiliser ce moyen de diffusion au début des années 1960 alors qu'elles présentent, sur les ondes de la radio nationale et de la station privée Télé-Métropole, une variété de cours universitaires. À la même période, le gouvernement provincial emboîte le pas de la télévision scolaire et, du même coup, se lance dans la radio scolaire sur les ondes de Radio-Canada. Le portrait que ces chercheurs présentent de la télévision éducative est cependant sommaire. Leur contribution est toutefois fort utile pour deux raisons. D'abord, en relatant l'histoire des politiques adoptées en matière de radiodiffusion, on comprend mieux pourquoi le Québec ne participe pas, comme le font les provinces anglophones, au mouvement de radio éducative initié par Radio-Canada entre 1940 et 1960. Ensuite, elle nous amène à saisir comment la

radio disparaît du paysage scolaire à la suite de la création, en 1969, de la station provinciale de télévision éducative, Radio-Québec<sup>19</sup>.

Malgré des contributions qui soulignent ou qui, dans certains cas, approfondissent des aspects liés à l'usage des moyens de communication pour la transmission des connaissances, aucune d'entre elles ne fournit une vue d'ensemble permettant de voir le rôle et la place du cinéma, de la radio et de la télévision dans les écoles au Canada français et, surtout, de comprendre les mécanismes qui président à leur appropriation scolaire. Notre thèse a pour objectif, à partir du cas de la CECM, de combler cette lacune.

#### *La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM)*

Nous avons choisi la CECM pour réaliser notre étude parce que cette institution, qui a vu le jour au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, a joué un rôle d'avant-garde dans le milieu scolaire au Québec. Des phénomènes comme l'industrialisation, l'urbanisation et l'immigration ont non seulement marqué la ville de Montréal mais aussi ses deux commissions scolaires et plus particulièrement la CECM. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, cette dernière devient d'ailleurs la plus grande commission scolaire du Canada. Par son ampleur, la CECM dispose alors de ressources financières et humaines qui lui permettent d'exercer une influence importante dans le monde de l'éducation et, surtout, d'être innovatrice en matière d'éducation. À maintes reprises, ses initiatives ont obligé les structures centrales de l'éducation au Québec à s'intéresser à des questions qu'elles n'avaient pas cru bon d'approfondir. Pensons, notamment, à l'implantation des écoles maternelles et à l'établissement des colonies de vacances dans les années 1910, à la mise en place du cours primaire supérieur et du Service de contrôle des absences dans les années 1920. L'intérêt que l'institution montréalaise a porté aux moyens de communication de masse reflète d'ailleurs celui qu'elle porte aux nouveautés pédagogiques au cours de la période que nous étudions.

---

<sup>19</sup> Michel Bellavance, Maurice Patry et Roland Parenteau, *L'analyse des politiques gouvernementales*, Institut d'administration publique du Canada, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1983, p. 25-115.

La CECM compte dans ses rangs un personnel enseignant hautement qualifié en pédagogie qui a été formé dans les écoles normales, les universités et, dans certains cas, dans des institutions européennes. La Commission se présente ainsi, à l'instar d'autres institutions d'enseignement situées en milieu urbain, comme une instance dans laquelle fourmillent de nouvelles idées en éducation qui peuvent dès lors exercer une influence sur l'ensemble de la communauté éducative. Ces atouts, auxquels s'ajoute la proximité des installations, à Montréal, des lieux de diffusion, permettent ainsi à la CECM de prendre rapidement acte des changements qui s'opèrent dans le monde des communications en mettant les « nouvelles » techniques de diffusion à son service. Notre thèse propose de mettre en lumière le rôle de la CECM dans l'appropriation et l'utilisation des moyens de communication pour des fins scolaires dans le but de mieux comprendre les liens qui unissent l'éducation et les techniques de diffusion. Pour ce faire, nous disposons d'un précieux outil de travail, la monographie de Robert Gagnon intitulée *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*<sup>20</sup>. À l'aide de cet ouvrage, nous pouvons ainsi mettre en contexte les usages scolaires des techniques de diffusion en les liant aux transformations administratives et pédagogiques et aux grands bouleversements qui ont touché l'institution au cours de son histoire et de mieux présenter, finalement, les membres de son personnel qui ont participé à cette aventure scolaire.

### *Les sources*

Pour rendre compte des usages scolaire du cinéma, de la radio et de la télévision à la CECM, nous avons consulté principalement les archives de la Commission scolaire de Montréal. On y trouve, par exemple, des documents pertinents sur les projets d'intégration pour chacun des moyens de communication, des copies de résolution et des rapports les concernant. Ces documents permettent ainsi d'identifier les principaux instigateurs de l'usage des techniques de communication à l'école et de suivre leurs transformations au cours de la période.

---

<sup>20</sup> Gagnon, *op. cit.*

À la Commission, nous avons également dépouillé les dossiers des figures marquantes (directeurs, enseignants, autres membres du personnel) impliquées dans l'usage scolaire des moyens de communication. Ces dossiers, généralement composés du *curriculum vitae* du membre du personnel et de leur correspondance, complètent ainsi certaines informations liées à notre étude. Toujours à la Commission, nous avons aussi consulté les rapports financiers de l'institution entre 1930 et 1940 pour mieux éclairer nos propos sur l'usage du cinéma éducatif durant cette période.

Afin de compléter le portrait que nous dressons des usages de la radio, nous avons également porté notre attention sur les dossiers du Comité des Néo-Canadiens, plus particulièrement de son instance administrative, le Service des Néo-Canadiens. Composés de rapports annuels, de notes personnelles et de scripts des émissions radiophoniques, ces dossiers nous ont permis d'identifier le nom des conférenciers et les thèmes qu'ils ont abordés sur les ondes radiophoniques pour informer, notamment, les nouveaux immigrants catholiques des services que la CECM mettait à leur disposition.

Le périodique de la CECM, *L'École canadienne*, est également riche d'informations sur notre sujet. Créée en 1925, cette revue mensuelle est en fait davantage un complément de culture générale et professionnelle destiné aux maîtres qu'une véritable revue pédagogique. Plusieurs thèmes liés à l'éducation en milieu urbain y sont abordés parmi lesquels figure l'usage des techniques de communication. Les articles publiés sur ce sujet constituent ainsi un excellent complément aux archives de la Commission.

Ces sources s'avèrent toutefois insuffisantes pour rendre compte de tous les aspects abordés dans notre thèse. En ce qui a trait au cinéma, par exemple, les archives de la Commission scolaire de Montréal demeurent incomplètes pour expliquer la pénurie de films éducatifs de langue française qui frappe le milieu scolaire francophone pendant la Seconde Guerre mondiale. Il en va de même pour les différentes expériences scolaires radiophoniques réalisées entre 1930 et 1960 ainsi que pour l'usage de la télévision scolaire dans les années 1960. Pour compléter notre corpus documentaire, nous avons ainsi dû nous tourner vers d'autres sources.

Les archives du DIP et du ministère de l'Éducation ont été consultées pour documenter l'usage scolaire du cinéma, de la radio et de la télévision à la CECM. Les dossiers de la

cinémathèque pédagogique du Comité catholique du DIP nous ont permis de mettre en contexte l'usage du cinéma éducatif à la Commission dans les années 1940 et 1950. Nous avons également eu recours aux dossiers du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire du Comité catholique du DIP, instance créée au début des années 1960, afin de mieux comprendre les conditions qui ont conduit à l'introduction de la radio et de la télévision dans le système éducatif franco-catholique. Les dossiers de ce sous-comité révèlent que la CECM a joué un rôle important dans la diffusion d'émissions scolaires à la radio et à la télévision à l'échelle provinciale dans les années 1960.

Pour mieux documenter la première expérience radiophonique de la Commission, *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*, nous avons également utilisé des documents du fonds du secrétariat général de l'Université de Montréal. Le secrétaire général de cette université, Édouard Montpetit, patronnait l'émission intitulée *Les cours de vulgarisation scientifique de l'Université de Montréal*, émission dans laquelle s'inscrivait l'émission radiophonique de la CECM. En tant que responsable de l'émission, Montpetit recevait par courrier les commentaires des auditeurs qui donnent ainsi un certain aperçu de leur appréciation de l'émission de la CECM.

Nous avons également eu recours à la rubrique « Horaire des émissions de radio » du quotidien *La Presse* entre 1930 et 1963. Cette rubrique contient une mine d'informations sur la présence de la CECM sur les ondes de la station de radio CKAC. Elle permet ainsi de repérer les contenus présentés à chaque émission, l'heure de diffusion et les collaborateurs qui ont pris part aux expériences radiophoniques de la CECM. En somme, il s'agit là d'une documentation très éclairante sur le fonctionnement des *demi-heures radiophoniques de la CECM* (1931-1932), de la série de conférences du Comité école et famille, *Rôle de l'école* (1950-1951), des conférences du Comité des Néo-Canadiens (1950-1955) et, finalement, de l'émission de phonétique, *Améliorons notre langue parlée* (1954-1963).

Enfin, il nous est apparu intéressant de consulter les rapports annuels de la Commission scolaire English Montreal entre 1920 et 1950. Grâce à eux, nous avons pu constater que l'expérience scolaire des moyens de communication ne suit pas la même évolution au sein des deux commissions scolaires de Montréal.

### *Présentation des chapitres*

Les années 1920 à 1970 constituent la période la plus active pour l'introduction et le développement des moyens de communication (cinéma, radio et télévision) à des fins scolaires à la CECM. Notre étude débute en effet, en 1920, alors que le cinéma commence à intéresser certains membres de la CECM et se termine au moment où la radio scolaire disparaît des écoles québécoises tandis que l'usage éducatif de la télévision diminue considérablement dans le réseau scolaire québécois.

Notre thèse est découpée en quatre chapitres. Dans le chapitre 1, nous étudions les débuts de l'appropriation scolaire du cinéma et de la radio à la CECM. Des universitaires tels qu'Édouard Montpetit et Augustin Frigon, également impliqués dans le développement de la radiodiffusion au Québec et au Canada et membres du Conseil des commissaires de la CECM, proposent aux dirigeants de l'institution d'intégrer le cinéma dans les écoles pour appuyer les leçons de sciences, enseignement qui fait figure de parent pauvre dans les programmes d'études destinés aux Canadiens français. Le cinéma éducatif entre ainsi dans les écoles catholiques de Montréal dès 1930 sous l'enseigne des sciences. En raison de la crise économique qui frappe de plein fouet le pays, le cinéma éducatif à la Commission suit un rythme plutôt lent. Néanmoins, les expériences réalisées par l'institution pendant cette période lui permettent de découvrir le cinéma éducatif.

Au cours de cette période, les commissaires Frigon et Montpetit sensibilisent aussi la CECM à l'usage de la radio. Grâce aux cours de vulgarisation scientifique que l'Université de Montréal patronne sur les ondes de CKAC, la Commission met sur pied sa propre émission, *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*. Musique, causeries et savoirs, notamment ceux portant sur la langue française, sont au programme. Cette première expérience, qui ne dure en fait qu'une seule année, donne néanmoins l'occasion à la Commission de se familiariser avec la radio.

Dans le chapitre 2, nous traitons plus spécifiquement des usages du cinéma à la CECM entre 1940 et 1960. Il s'agit de montrer comment une décision prise par l'institution et une pénurie de films de langue française occasionnée par la Seconde Guerre mondiale viennent miner le développement du cinéma éducatif à la CECM. Pendant cette période, ce moyen d'enseignement est en fait maintenu en activité grâce à une poignée de promoteurs du cinéma

éducatif. Dans les années 1950, le cinéma a cependant une nouvelle vocation à la Commission qui lui permet d'occuper une place non négligeable dans la vie scolaire des étudiants du secondaire. En effet, après la guerre, à la faveur de la relance de l'industrie cinématographique des pays occidentaux, une nouvelle application du cinéma voit le jour dans les écoles catholiques : l'éducation cinématographique donnée dans les ciné-clubs que la Jeunesse étudiante catholique organise dans ses sections disséminées à travers le réseau d'écoles secondaires.

Le chapitre 3 montre l'utilisation scolaire de la radio à la CECM entre 1940 et 1960. D'abord, la musique n'est plus à l'honneur. On se concentre sur les causeries, puis ensuite sur les connaissances qui favorisent le bon langage chez les élèves. Ces contenus vont de pair avec la place que les informations prennent dans les contenus radiophoniques des stations de radio ainsi que l'importance qu'occupe la question de la langue française dans le discours des élites canadiennes-françaises dans l'après-guerre. Ce chapitre sera ainsi une seconde occasion de montrer que les usagers peuvent décider, en cours de route, d'utiliser un moyen de communication pour un projet différent de celui qui l'a précédé en mettant de l'avant un autre usage. Nous verrons également comment la CECM a joué un rôle pionnier dans l'usage éducatif de la radio pour l'enseignement élémentaire au Québec.

Dans les années 1960, c'est au tour de la télévision d'intégrer le paysage scolaire. L'usage éducatif de ce moyen de diffusion est, contrairement aux deux autres qui l'ont précédé, tout de suite pris en charge par l'État. À ce titre, la CECM joue d'ailleurs un rôle important dans les étapes qui conduisent le gouvernement, avec la collaboration de Radio-Canada, à généraliser la télévision, mais aussi la radio dans l'ensemble du système scolaire. Dans le chapitre 4, nous présenterons ainsi l'usage scolaire de ces deux moyens de communication à l'échelle provinciale. Ce sera l'occasion de montrer que, si l'usage de la radio connaît peu de changements dans les années 1960, il en est autrement pour la télévision. L'usage de la radio jouit d'une certaine stabilité en raison des expériences dont il a fait l'objet à la CECM au cours de la décennie précédente. Quant à la télévision, son usage est marqué par des bouleversements éducatifs qui secouent l'ensemble du monde de l'éducation. Utilisée tout d'abord pour des besoins scolaires spécifiques, notamment en sciences, on la met ensuite au service d'à peu près toutes les matières scolaires. Progressivement, la place de la

télévision devient beaucoup plus importante que celle accordée désormais à la radio. Puis, la télévision est perçue comme une solution pour palier au manque de personnel enseignant qui frappe le monde de l'éducation. La télévision n'est plus seulement un support pédagogique, elle peut aussi remplacer le maître. Avec la création de Radio-Québec en 1969, la radio disparaît cependant des classes et l'auditoire scolaire de la télévision, lui, connaît une réduction importante. De nouveaux supports pédagogiques, tels que le magnétophone et le projecteur à transparents, qui, vers le milieu des années 1960, intégraient les écoles, prendront progressivement la place de la radio et de la télévision. Enfin, la conclusion revient sur nos principaux résultats et offre quelques pistes pour des recherches ultérieures.

## Chapitre 1

### Les nouveaux moyens de communication à la CECM pendant l'entre-deux-guerres

Au cours des années 1920 et 1930, le cinéma et la radio connaissent un développement sans précédent dans les grands centres urbains. L'usage récréatif qui tend de plus en plus à s'imposer n'est toutefois pas le seul usage qu'on leur confère. Dès les années 1920, plusieurs milieux scolaires européens et nord-américains utilisent le cinéma pour appuyer l'enseignement. Il en va de même pour la radio où des diffuseurs, avec le concours de dirigeants de l'éducation, présentent aux auditeurs des émissions à forte connotation éducative ou carrément éducatrices. La CECM n'échappe pas à ce mouvement. Située en milieu urbain, la Commission assiste, comme d'autres institutions éducatives montréalaises, à la naissance de ces moyens de communication dans la métropole. Dès le début des années 1930, elle intègre ainsi le cinéma éducatif dans ses écoles et s'initie à l'usage de la radio.

D'autres acteurs du milieu éducatif participent aussi à l'intégration scolaire du cinéma et de la radio dans les écoles catholiques de Montréal, notamment des universitaires comme Édouard Montpetit et Augustin Frigon. Membres du Conseil des commissaires de la CECM, ceux-ci sensibilisent l'institution à l'usage de ces moyens de diffusion pour transmettre des connaissances. Le cinéma éducatif souffre toutefois rapidement des effets de la crise économique qui frappe durement le pays tout au long des années 1930. Pendant cette période, la CECM accorde en fait très peu de subsides à cet enseignement spécial. Malgré des débuts précaires, le cinéma éducatif suscite l'enthousiasme du personnel de la Commission qui attend la fin de la crise pour le développer davantage. L'étude des origines du cinéma éducatif à la CECM sera l'occasion de montrer comment des événements externes à l'école interviennent dans le développement d'un usage scolaire d'un moyen de communication.

À la même période, Augustin Frigon et Édouard Montpetit, qui sont aussi fortement impliqués dans le développement de la radiodiffusion au Québec et au Canada, deviennent les principaux instigateurs de la première expérience radiophonique de la CECM. Au cours de l'année scolaire 1931-1932, la Commission anime à CKAC *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*, une émission patronnée par l'Université de Montréal. Pour concevoir le format radiophonique de son émission, la CECM s'inspire de celui des stations de radio de l'époque où la musique et les causeries occupent une place de choix. L'institution se réfère en fait à ce que le chercheur en communication, Jacques Perriault, appelle l'usage conforme, c'est-à-dire le protocole d'emploi déterminé par les promoteurs de l'objet technique. On observe cependant que la CECM apporte sa propre couleur à ses émissions en véhiculant, notamment, des valeurs propres à la société canadienne-française, telles que la famille et la langue française qu'elle est chargée de transmettre. Ces sources d'influence conduisent ainsi la Commission à proposer à ses auditeurs une variété de contenus que l'on peut classer en trois catégories : le divertissement, l'information scolaire et les connaissances. Comme le suggère aussi Perriault, lorsqu'un groupe d'utilisateurs commence à façonner un usage à une technique, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Puis, au fil des expériences, les utilisateurs vont les restreindre et façonner un usage qui correspondra mieux à leurs besoins. En somme, ce chapitre décrit la naissance de l'usage du cinéma éducatif et de la radio à la CECM en la rapportant au contexte de la société québécoise de l'entre-deux-guerres, période durant laquelle l'institution découvre les possibilités de ces objets techniques pour l'éducation.

### 1.1 *Les débuts du cinéma au Québec*

En 1895, après de longues recherches menées par des scientifiques dans les domaines de la photographie et de l'analyse du mouvement, les frères Lumière mettent au point le cinématographe. Plusieurs usages de cette invention vont rapidement voir le jour en commençant par l'usage religieux<sup>1</sup>. L'Église catholique reconnaît, en effet, très tôt le cinéma

---

<sup>1</sup> Georges Sadoul, *Histoire du cinéma mondial. Des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 1968, p. 23.

comme un outil de propagation de la foi catholique. Dès 1897, par exemple, on immortalise sur pellicule le pape Léon XIII donnant la bénédiction. En 1900, deux pionniers italiens du cinéma réalisent le film *Passione di Cristo* qui connaît un vif succès un peu partout dans le monde<sup>2</sup>. À la même période, avec l'illusionniste George Méliès, le cinéma lorgne vers le divertissement. Très rapidement, de grandes sociétés cinématographiques comme Pathé Frères et Gaumont, en France, et la *Motion Picture Patents*, aux États-Unis, développent cet usage en ouvrant des salles de projection dans les grandes villes d'Europe et d'Amérique. Avec ces sociétés, le cinéma, muet à ses débuts, devient une véritable entreprise commerciale. Durant la Grande Guerre, le cinéma connaît une popularité qui ne se dément pas grâce, notamment, aux compagnies américaines qui tirent profit du conflit qui se déroule en Europe. Après la guerre, l'invasion du cinéma américain se poursuit dans les salles un peu partout dans le monde<sup>3</sup>. Le Québec, tout comme le reste du Canada, subit alors largement l'omniprésence de la production cinématographique américaine sur les écrans.

La société québécoise accueille le cinéma en 1896. C'est une période où un vent de prospérité économique souffle sur la métropole. L'invention, qui suscite rapidement un nouveau loisir, participe en fait, avec le téléphone et le tramway électrique, à créer une nouvelle mentalité urbaine<sup>4</sup>. Assez vite, des projectionnistes ambulants partent à la conquête de la campagne québécoise pour montrer aux habitants des films d'actualité des frères Lumière, des documentaires et des films religieux. À Montréal, le cinéma trouve refuge dans les salles de théâtre, puis s'installe rapidement dans ses propres salles grâce à Ernest Ouimet qui, dès 1906, ouvre une première salle consacrée au cinéma, le Ouimetoscope. Le succès remporté par ce pionnier du cinéma au Québec entraînera d'autres Canadiens français à se

---

<sup>2</sup> Aldo Bernardini, « Les catholiques et l'avènement du cinéma en Italie : promotion et contrôle », *Une invention du diable ? Cinéma des premiers temps et religion*, sous la dir. de Roland Cosandey, de André Gaudreault et de Tom Gunning, Sainte-Foy, Lausanne, Les Presses de l'Université Laval/Éditions Payot Lausanne, 1992, p. 3-4.

<sup>3</sup> En 1914, les États-Unis produisent déjà vingt fois plus de films que les compagnies de films de la France. Après le conflit, les grandes sociétés américaines augmentent les budgets alloués pour une production et écartent les films étrangers de leurs 25 000 salles, Francis Balle, *Les médias*, Presses universitaires de France, 2004, p. 16.

<sup>4</sup> Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 155-157 ; 247-249.

lancer dans l'exploitation de salles de cinéma<sup>5</sup>. Dès après la Grande guerre, Montréal compte déjà environ une soixantaine de salles de cinéma<sup>6</sup>.

Au fur et à mesure que le cinéma se développe, le clergé, qui occupe une place dominante dans la société québécoise, commence à s'opposer à ce loisir populaire qui vient perturber la messe dominicale et l'ordre social établi. Les salles sont, en effet, ouvertes le dimanche, jour du Seigneur, et durant lequel les activités lucratives sont interdites. Enfin, plusieurs enfants les fréquentent, ce qui n'a pas l'heur de plaire aux autorités religieuses. Le clergé exerce ainsi des pressions auprès du gouvernement pour limiter l'expansion du cinéma. Si l'on ne réussit pas à faire bannir le cinéma dominical, on arrive néanmoins, en 1911, à convaincre le gouvernement provincial de faire voter une loi interdisant l'accès des salles aux moins de quinze ans. En 1919, un amendement est apporté à cette loi qui fait passer l'âge de fréquentation à seize ans et qui oblige les jeunes en deçà de cet âge à se faire accompagner d'un adulte pour aller au cinéma. La loi est cependant très peu observée. Avec la guerre, alors que le cinéma tombe sous l'emprise des compagnies cinématographiques américaines, l'opposition cléricale s'intensifie. En effet, les écrans présentent de plus en plus de films comportant des scènes d'érotisme et où l'alcoolisme, l'adultère, le divorce et les crimes ponctuent les intrigues, sans compter que la plupart des films ne sont généralement présentés qu'avec des intertitres anglais. Entre 1914 et 1930, 96% des productions cinématographiques importées au Canada proviennent des États-Unis<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Les spectateurs peuvent voir des films religieux comme la *Vie et la Passion du Christ*, des films d'actualité d'Ernest Ouimet, des films récréatifs de la maison Pathé et d'autres compagnies européennes, ainsi que des films américains que l'on traduit avec des intertitres québécois, Yves Lever, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, p. 28-30.

<sup>6</sup> Yvan Lamonde et Pierre-François Hébert, *Le cinéma au Québec, essai de statistiques historiques (1896 à nos jours)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, p. 173-178.

<sup>7</sup> La guerre bloque en fait les communications entre l'Amérique et l'Europe, ce qui permet aux producteurs américains de s'accaparer le marché du film au Québec, tout comme d'ailleurs dans l'ensemble du Canada, Lever, *op. cit.*, p. 34-39 ; 59.

Devant une telle invasion, une lutte anti-cinéma s'organise au Québec qui embrigade désormais non seulement l'épiscopat mais également plusieurs intellectuels nationalistes<sup>8</sup>. Aux yeux de ces élites, le cinéma est un instrument de perversion morale, familiale et sociale et une véritable entreprise d'assimilation culturelle. En juin 1918, par exemple, le chanoine Lionel Groulx prononce une conférence au Monument national dans laquelle il associe le cinéma à un art vulgaire qui éloigne le peuple de l'Église et de ses héros nationaux. Pendant toute la décennie de 1920, une croisade contre le cinéma s'exprime ainsi dans les organes de presse du clergé comme *L'Action française* et *l'Oeuvre des tracts* dans lesquels on publie des articles visant à rassembler les catholiques autour de cette cause<sup>9</sup>.

La lutte anti-cinéma atteint cependant son point culminant à la suite du terrible incendie qui éclate au théâtre Laurier-Palace le dimanche, 9 janvier 1927 et qui entraîne la mort de 78 enfants dont 65 ont moins de seize ans. Cette tragédie, qui révèle à toute la population montréalaise l'inobservance de la loi sur l'âge de fréquentation des salles de cinéma, conduit les rédacteurs ecclésiastiques à tirer à boulets rouges sur à peu près tout ce qui touche le septième art. La fréquentation des jeunes y est particulièrement décriée. Pendant cette période, les organes de presse du clergé regorgent ainsi d'articles qui présentent, entre autres choses, les effets « néfastes » du cinéma sur le développement moral des enfants, les dangers physiques qu'ils peuvent subir en fréquentant les salles de cinéma, lieux publics que l'on juge alors absolument insalubres. L'on avance même l'idée que le cinéma nuirait au rendement scolaire des élèves<sup>10</sup>.

Avec cette tragédie, la question du cinéma devient un véritable sujet d'actualité qui conduit le Premier ministre Louis-Alexandre Taschereau à mettre sur pied, quatre mois après l'événement, une Commission royale d'enquête chargée de faire la lumière sur l'incendie et d'étudier aussi d'autres problèmes liés au cinéma. Présidée par le juge Louis Boyer, la

---

<sup>8</sup> L'hostilité envers le cinéma n'est toutefois pas propre au Québec. Elle est également présente dans d'autres pays comme la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis, André Gaudreault, Roland Cosandey et Tom Gunning (dir.), *Une invention du diable ? Cinéma des premiers temps et religion*, Sainte-Foy/Lausanne, Presses de l'Université Laval/Éditions Payot Lausanne, 1992, p. 3-87.

<sup>9</sup> Louise-Édith Tétreault, « Les intellectuels catholiques du Québec et le cinéma (1918-1955) », *Cahiers d'histoire*, vol. X, n° 3, 1990, p. 58-62.

<sup>10</sup> Lever, *op. cit.*, p. 59-69.

commission présente les conclusions de son enquête au mois d'août 1927. Celles-ci expliquent que la cause de l'hécatombe du théâtre Laurier-Palace n'est pas tant le feu que la panique qui s'est installée à l'intérieur du bâtiment lorsque l'incendie s'est déclaré. On peut y lire également que le cinéma fait partie des mœurs des Canadiens français et qu'il est maintenant trop tard pour faire marche arrière, en fermant, par exemple, les salles de cinéma le dimanche. Le rapport Boyer n'a pas l'heur de plaire aux autorités cléricales. Leur campagne contre le cinéma leur aura toutefois permis de rendre plus sévère la loi sur l'accès des jeunes aux salles de cinéma, puisqu'au printemps 1928, le Premier ministre Taschereau modifie la loi de 1919. Désormais, les jeunes de moins de seize ans, accompagnés ou non d'un adulte ne peuvent plus fréquenter les salles de cinéma. Après la mise en application de la loi, la campagne intensive du clergé s'atténue, sans toutefois stopper complètement les appels à la vigilance. En 1936, lorsque le pape Pie XI déclarera, dans l'encyclique sur le cinéma, *Vigilanti Cura*, que le cinéma n'est ni bon ni mauvais, tout dépend de l'usage qu'on en fait, l'épiscopat canadien-français modifiera progressivement sa représentation du cinéma<sup>11</sup>. Le chapitre 2 sera d'ailleurs l'occasion d'en présenter un exemple. En attendant, des religieux commencent à exercer un certain contrôle sur le contenu de ce qui est offert en participant à l'organisation des salles de cinéma paroissiales<sup>12</sup>.

Par ailleurs, des compagnies comme le *Canadian Pacific Railway* (CPR) s'intéressent très tôt au cinéma. Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, cette compagnie de chemin de fer se lance dans la production de films touristiques pour stimuler l'immigration britannique et promouvoir la culture anglo-saxonne au Canada. On y produit ainsi des films qui proposent des paysages et des scènes pittoresques de la vie canadienne à l'intention des Britanniques. Ces films seront également utilisés par les écoles, du moins par celles de la CECM qui, faute de moyens financiers pour se procurer de véritables films éducatifs, auront recours aux films du CPR. Cette compagnie offre ses films à bon marché pour une fraction du prix après les avoir utilisés.

---

<sup>11</sup> Lever, *op. cit.*, p. 70-72.

<sup>12</sup> Il s'agit d'une salle communautaire ou d'une salle paroissiale, d'un gymnase d'école ou d'un sous-sol d'église qui sert de lieu pour projeter des films. Dans ces salles, les spectateurs regardent, avec quelques années de retard, les films qui avaient remporté un succès dans les salles commerciales et qui mettaient en vedette les héros comme Zorro et Tarzan, ou des stars de cinéma comme Fernandel, Lever, *op. cit.*, p. 71.

Le gouvernement canadien ne tarde pas non plus à s'intéresser au cinéma. Dès 1916, il fonde le *War Office Cinematographic Committee* pour réaliser des films sur la guerre en Europe. Deux ans plus tard, il crée l'*Exhibits and Publicity Bureau* chargé de vanter les produits et les possibilités commerciales du pays à l'étranger afin de stimuler l'immigration britannique au Canada. En 1923, cet organisme devient le *Canadian Government Motion Picture Bureau* (l'ancêtre de l'Office national du film) dont la mission est de répondre aux besoins cinématographiques des divers ministères. On y produit surtout des films touristiques, des documentaires promotionnels sur l'industrie et l'agriculture, des reportages d'intérêt général et des actualités. Comme celle du CPR, la cinématographie gouvernementale est titrée en anglais<sup>13</sup>. Malgré cela, dans les années 1920, les premiers promoteurs du cinéma éducatif à la CECM verront la production cinématographique du fédéral comme une source pour s'approvisionner en films.

## 1.2 *Le cinéma éducatif dans le monde*

Au moment où le cinéma de divertissement et, dans une moindre mesure, le cinéma de propagande se développent, d'autres usages du cinéma voient le jour, notamment le cinéma scientifique<sup>14</sup> et le cinéma éducatif. Rapidement, des professeurs reconnaissent le cinéma comme un précieux auxiliaire pour l'enseignement, en particulier celui des sciences physiques et des sciences naturelles. Dès 1911, par exemple, le professeur français Émile Brucker du lycée Hoche de Versailles recourt au cinématographe pour montrer à ses élèves, animaux et plantes filmés au ralenti ou en accéléré. Adeptes d'une pédagogie basée sur la perception des faits, il estime que le cinéma constitue un précieux outil d'enseignement qui

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 44 ; 46-48.

<sup>14</sup> Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, des scientifiques utilisent le cinéma comme un outil d'investigation. L'intérêt du milieu scientifique pour le cinéma donnera d'ailleurs naissance à plusieurs laboratoires scientifiques de ciné-micrographie au cours des décennies suivantes, Bernardini, *op. cit.*, p. 4 ; Jean Collomb et Lucien Patry, *Du cinématographe au cinéma 1895-1995, 100 ans de technologies cinématographiques françaises*, Paris, Dixit, 1995, p. 292.

permet d'étudier, de façon continue, les étapes du développement des êtres vivants<sup>15</sup>. En 1913, des lycées parisiens imitent celui de Versailles. En France, les expériences éducatives menées avec le cinéma se multiplient à un si bon rythme que le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts nomme, dès 1915, une commission spéciale chargée d'étudier les meilleurs moyens de généraliser l'utilisation du cinéma dans les différentes branches d'enseignement<sup>16</sup>.

Des compagnies cinématographiques comme Pathé et Gaumont ne tardent pas à investir dans l'édition de films éducatifs en créant un secteur destiné à l'enseignement. En outre, des éditeurs tels que Larousse, Hachette, Delagrave et les Presses universitaires de France se lancent aussi dans l'aventure en mettant à la disposition des écoles, des films pour l'enseignement<sup>17</sup>. Le catalogue du service de l'enseignement de Pathé Consortium Cinéma de 1923 témoigne d'ailleurs de l'expansion que prend le cinéma éducatif dans les écoles de France. Les instituteurs de tous les degrés d'enseignement peuvent se procurer, en effet, une multitude de films pour appuyer les leçons de sciences naturelles, de géographie, d'histoire et plusieurs autres matières scolaires<sup>18</sup>. Il en va de même dans d'autres pays d'Europe et aux États-Unis où des compagnies de cinéma se spécialisent dans la production de films adaptés à l'enseignement<sup>19</sup>. Dans les années 1920, l'enseignement par le cinéma est ainsi bien intégré dans plusieurs systèmes éducatifs occidentaux grâce aux nombreux fournisseurs de films éducatifs qui voient le jour pendant cette période.

---

<sup>15</sup> Nicole Hulin et Bénédicte Bilodeau, « Émile Brucker et l'enseignement des sciences naturelles », *Archives Internationales d'Histoire des sciences*, vol. L, n° 144, 2000, p. 142-143.

<sup>16</sup> Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, « Rapport général de la Commission extraparlamentaire chargée d'étudier les moyens de généraliser l'application du cinématographe dans les différentes branches de l'enseignement », Paris, Imprimerie nationale, 1920, p. 1-55, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>17</sup> Yves LeRouzès, « Rapport sur l'enseignement par cinématographie », 6 octobre 1923, p. 4-5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>18</sup> Pathé Consortium Cinéma, « Catalogue des films d'enseignement », Paris, 1923, p. 2-24, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>19</sup> *Kulturfilm* et *U.F.A.* (Allemagne), *British Film Institute*, *Kodak Library*, *Scottish Educational Cinema Society* (Grande-Bretagne), *Eastman Kodak Co.*, *Bell and Howell Company*, *The Edison Film Library*, *The Atlas Motion Picture Corporation* (États-Unis), voir René Fandrich, « Le cinéma scolaire », 5 janvier 1930, p. 50-58, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

### 1.3 *Le cinéma éducatif au Québec*

Au Québec, on reconnaît très tôt que le cinéma peut être un support à l'enseignement. Dans les années 1920, alors que la lutte anti-cinéma bat son plein et que les productions américaines se multiplient sur les écrans québécois, des professeurs de l'Université de Montréal commencent à utiliser le cinéma dans leur enseignement<sup>20</sup>. On n'ignore cependant où l'université se procurait ses films. Il n'est pas impensable qu'elle ait eu recours aux films éducatifs étrangers où, encore, à la compagnie canadienne spécialisée dans l'enseignement par l'image, *The Film & Slide Co. of Canada*. Cette compagnie vend, en effet, des projecteurs et des films aux institutions canadiennes<sup>21</sup>. À part cette compagnie qui possède un bureau à Montréal comme dans presque toutes les grandes villes canadiennes, il ne semble pas y avoir, au Québec, de compagnies ou d'institutions spécialisées dans la production de films éducatifs au même titre que celles que l'on retrouve en Europe, par exemple. Il faut dire que la distribution de films est l'aspect le moins bien connu de l'histoire du cinéma au Québec<sup>22</sup>. Néanmoins, il semble que ce soit davantage au cours des années 1930 que les films éducatifs, particulièrement ceux de la France, commencent à intégrer le marché de la distribution de films au Québec. Nous y reviendrons plus loin.

En attendant, certaines compagnies comme Le Cinéma Canadien, Ciné-Canada Films et Le Bon Cinéma National Inc. mettent à la disposition des écoles et des paroisses des films religieux et historiques. Bien que leur catalogue comprenne quelques documentaires produits par les ministères des Terres et Forêts et de la Voirie du gouvernement provincial qui peuvent servir, par exemple, à l'enseignement de la géographie, ces compagnies semblent avoir davantage comme mission de promouvoir un « bon cinéma » auprès des écoles que de leur fournir de véritables films d'enseignement. Il faut se rappeler que c'est l'époque où les élites montréalaises luttent intensément contre le « mauvais » cinéma des Américains. Or, il n'est pas étonnant que ces compagnies promeuvent un cinéma d'inspiration catholique ou de

---

<sup>20</sup> Yves LeRouzès, « Rapport de monsieur Yves LeRouzès sur l'enseignement par cinématographie », 6 octobre 1923, p. 12, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>21</sup> *L'École canadienne*, (page publicitaire), vol. VI, n° 8, 1931, p. 10.

<sup>22</sup> Lamonde, *op. cit.*, p. 6 ; Lever, *op. cit.*, p. 38.

propagande nationaliste. Dans les publicités qu'elles font paraître dans la revue pédagogique de la CECM, *L'École canadienne*, on y retrouve, en effet, de nombreux titres de films révélateurs des visées religieuses ou nationalistes. On y offre, notamment, *Vie de Notre-Seigneur J.-C.*, *La tragédie de Rome*, *Clément VII*, *Madeleine de Verchères* et *Ce que l'Amérique doit à la race française*. Bien qu'il ne s'agisse pas de films éducatifs au sens où on l'entend ailleurs dans le monde, on peut penser que ces compagnies ont contribué à sensibiliser le milieu scolaire à l'usage du cinéma dans les écoles<sup>23</sup>.

À la même période, on assiste aux premières réalisations cinématographiques québécoises dont la plupart sont des films artisanaux. Néanmoins, on peut y voir les balbutiements de l'usage éducatif du cinéma. Dès le début des années 1920, l'agronome Joseph Morin tourne des films « éducatifs » avec son appareil 16 mm. Il parcourt ensuite les campagnes pour projeter ses films et instruire les agriculteurs. Au cours des années subséquentes, d'autres vont l'imiter, notamment les abbés Albert Tessier et Maurice Proulx. Professeur et historien, l'abbé Tessier fait des documentaires portant sur l'histoire, le respect du terroir, la grandeur de la vie paysanne, la beauté de la nature, l'importance de l'école, etc., qui sont projetés dans les instituts familiaux, les écoles et les couvents. L'abbé Proulx, professeur d'agronomie, conçoit, lui, divers documentaires pédagogiques qu'il présente devant des agriculteurs et des élèves en sciences agricoles. Il produit également des documentaires ethnologiques et religieux. Au cours des années subséquentes, d'autres prêtres de diverses régions du Québec expérimenteront aussi les possibilités éducatives du cinéma. Comme le rappelle le spécialiste de l'histoire du cinéma au Québec, Yves Lever, ces pionniers utilisent cependant le cinéma comme on le fait généralement avec l'appareil photographique, c'est-à-dire pour conserver des images de personnalités importantes, de fêtes populaires et religieuses, d'anniversaires commémoratifs et de voyages d'exploration, usage que le cinéaste Pierre Perrault nommera, dans les années 1960, le « cinéma de l'album »<sup>24</sup>. Enfin, si certains de ces films artisanaux

---

<sup>23</sup> Les films pouvant servir à l'enseignement de la géographie s'intitulent *Les Laurentides*, *Québec*, *Pays du Souvenir*, *L'Outaouais supérieur et le Témiscamingue*, voir les numéros suivants de la revue *L'École canadienne*, (pages publicitaires), vol. I, n° 2, 1925, p. 1 ; vol. I, n° 6, 1926, p. 4-5 ; vol. I, n° 10, 1926, p. 6 ; vol. I, n° 11, 1926, p. 6 ; vol. II, n° 5, 1927, p. 1.

<sup>24</sup> Lever, *op. cit.*, p. 38 ; 48-54.

sont faits avec une visée pédagogique, on ne peut toutefois pas dire cependant qu'ils constituent une source importante d'approvisionnement de films pour les écoles.

Au début des années 1930, des compagnies distributrices de films français s'installent à Montréal. La Société Gaumont, par exemple, délègue un représentant dans la métropole pour mettre à la disposition des écoles son catalogue de films éducatifs<sup>25</sup>. Alors que la généralisation du film sonore sur les écrans commande un urgent besoin de présenter des films de langue française, des compagnies distributrices de films francophones voient le jour à Montréal. France-Film, par exemple, qui est créée en 1932, plaît au clergé et aux élites nationalistes, car elle offre aux spectateurs une cinématographie autre qu'américaine et, surtout, de langue française. Jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, France-Film sera d'ailleurs le plus grand importateur de films français au Canada<sup>26</sup>. Elle mettra alors à la disposition des écoles ses films éducatifs par un système de location<sup>27</sup>.

C'est au moment où les sources d'approvisionnement de films éducatifs commencent à voir le jour dans la métropole que des commissions scolaires de Montréal s'initient au cinéma éducatif. En 1930, la CECM est la première à se lancer dans l'aventure. La Commission des écoles protestantes de Montréal ne tarde pas à emboîter le pas, puisque c'est en 1934 qu'elle intègre ce nouveau support pédagogique dans ses écoles<sup>28</sup>. Comme nous le verrons dans ce chapitre et le suivant, le cinéma éducatif connaît alors un bon départ dans les écoles protestantes de Montréal.

Les institutions éducatives de Montréal font œuvre de pionnières dans le domaine du cinéma éducatif au Québec. Cela n'est pas étonnant, puisque c'est d'abord à Montréal que se développe le cinéma et, surtout, c'est dans la métropole que circulent les premiers discours sur l'usage du cinéma pour l'enseignement en classe. Les régions, quant à elle, ne connaîtront le cinéma éducatif qu'une fois que le milieu éducatif urbain aura mené ses premières

---

<sup>25</sup> CECM, Conseil pédagogique, séance du 24 mars 1930, ACSDM.

<sup>26</sup> Lever, *op. cit.*, p. 40-42.

<sup>27</sup> Cinémathèque pédagogique du département de l'Instruction publique, « Rapport du directeur », 12 mars 1940, p. 1, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>28</sup> Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal (PBSCCM), *Annual Report (1934-1935)*, p. 11-12, Archives, Commission scolaire English Montreal (ACSEM).

expériences. Le chapitre 2 sera l'occasion de montrer que c'est davantage au cours des années 1940 que les écoles situées à l'extérieur de Montréal commenceront à s'initier au cinéma éducatif.

#### 1.4 *Les débuts de la radio au Canada*

Dans les années 1920, le cinéma n'est pas le seul moyen de communication à connaître un engouement dans les sociétés industrielles. Au Québec, comme partout au Canada et ailleurs dans le monde occidental, la radio connaît un développement sans précédent au cours de cette décennie. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Guglielmo Marconi réalise les premières expériences probantes en matière de radiophonie. Au tout début, la radio, appelée télégraphie sans fil (TSF), est utilisée pour la communication maritime, militaire et aérienne. Elle sert aussi à la gestion des secours sur les eaux et à la diffusion des bulletins météo. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la TSF cède cependant sa place à la radio alors que des fabricants de matériel radiophonique et les premiers diffuseurs commencent à utiliser ce nouvel objet technique à des fins de divertissement<sup>29</sup>.

En 1919, la *Marconi Wireless Company Limited* fonde, à Montréal, la première station radiophonique au monde, XWA<sup>30</sup>. À l'automne 1920, des stations radiophoniques des États-Unis commencent à produire des programmes réguliers sur leurs ondes. En 1922, on assiste à la création de la *British Broadcasting Company* en Grande-Bretagne (qui deviendra, cinq ans plus tard, une société d'État, la *British Broadcasting Corporation*), de Radio Tour Eiffel et de Radiola (qui deviendra Radio-Paris) en France, de CKAC à Montréal et d'autres stations radiophoniques au Canada, aux États-Unis et en Europe. En une seule année, on assiste à un véritable *boom* radiophonique. À la fin de 1922, les États-Unis comptent déjà 450 nouvelles stations privées. Là-bas, la radiodiffusion se développe surtout sous le contrôle de l'entreprise privée grâce, notamment, aux réseaux du *National Broadcasting Company* (NBC) créé en

---

<sup>29</sup> Patrice Flichy, *Une histoire de la communication moderne, Espace public et vie privée*, Paris, La Découverte, 1991, p. 136-150.

<sup>30</sup> Elzéar Lavoie, « L'évolution de la radio au Canada français avant 1940 », *Recherches sociographiques*, vol. XII, n° 1, 1971, p. 37-42.

1926 et du *Columbia Broadcasting System* (CBS), fondé un an plus tard. Dans plusieurs pays d'Europe comme la France, la diffusion radiophonique est surtout régie par un office doté d'un statut d'organisme gouvernemental. Dans les sociétés où les transformations urbaines sont rapides, la radio joue ainsi un rôle intégrateur auprès des populations et brise l'isolement des zones rurales<sup>31</sup>.

Malgré l'existence d'un réseau national de radiodiffusion établi par la compagnie de chemin de fer *Canadian National Railway* (CNR) en 1924, compagnie qui appartient au gouvernement fédéral, les débuts de la radiodiffusion au Canada sont surtout marqués par le développement des stations radiophoniques privées. Au début de la radiodiffusion au Canada, le gouvernement fédéral, de qui relève la responsabilité des ondes radiophoniques, adopte une attitude plutôt libérale à l'endroit des stations commerciales. Il restreint en fait son intervention à l'émission de licences d'exploitation pour les diffuseurs commerciaux privés ou amateurs ainsi qu'à l'octroi de permis de réception pour les auditeurs. Il exerce en fait très peu de contrôle sur le contenu de la programmation. Au début des années 1920, alors qu'il avait déjà émis plusieurs dizaines de permis de diffusion commerciale, il se rend toutefois compte que la radiodiffusion canadienne tend, en fait, à se développer selon le modèle commercial américain où la publicité est la principale source de financement et dont les contenus proviennent pour une large part des États-Unis. Se pose alors la question de la «canadianisation» des ondes. La grande superficie du territoire canadien, la diversité culturelle et la proximité des États-Unis viennent ainsi amplifier le problème de la radiodiffusion au Canada. Après une période de laisser-faire, l'État canadien se voit dans l'obligation d'intervenir pour y mettre de l'ordre. Cela ne se fera pas sans heurts<sup>32</sup>.

En décembre 1928, le gouvernement canadien met sur pied la Commission royale d'enquête chargée d'étudier les conditions de la radiodiffusion au Canada et de formuler les recommandations relatives à l'administration, à la direction, à la surveillance et au financement de ce service. La Commission doit aussi donner son avis sur la façon dont la radiodiffusion au Canada pourrait servir l'intérêt des auditeurs canadiens et l'intérêt national

---

<sup>31</sup> La *Federal Radio Commission*, un organisme de réglementation, surveille toutefois les activités de ces réseaux et d'autres stations indépendantes, voir Flichy, *op. cit.*, p. 154-157.

<sup>32</sup> Michel Filion, *Radiodiffusion et société distincte*, Laval, Méridien, 1994, p. 14-25.

du pays. Cette commission est confiée à John Aird, président de la Banque de commerce de Toronto, assisté d'Augustin Frigon, directeur de l'École polytechnique de Montréal (EPM) et directeur de l'enseignement technique de la province de Québec et de Charles Brown, rédacteur du journal *Ottawa Citizen*.

En septembre 1929, la Commission Aird dépose son rapport et recommande la nationalisation des ondes par l'établissement d'un service de radiodiffusion public, — la Compagnie canadienne de radiodiffusion (CCR) —, financé par l'État et dont la principale visée est de stimuler l'identité et l'unité canadiennes. L'on associe en fait fortement l'unité nationale à l'éducation nationale<sup>33</sup>. Les signataires du rapport écrivent ainsi que :

Les possibilités de la radiodiffusion en tant que moyen d'éducation nous ont été amplement signalées, savoir : l'éducation dans son sens plus large, non seulement telle que comprise dans les écoles et les collèges, mais aussi en tant que source de distraction et de renseignement à l'usage du public sur des questions d'intérêt national [...]. Dans un pays géographiquement aussi étendu que le Canada, la radiodiffusion est indubitablement appelée à jouer un grand rôle en développant l'esprit national.<sup>34</sup>

Dès les débuts de ses travaux, cette commission heurte les dirigeants politiques des provinces, non seulement parce que la nationalisation des ondes entraînerait la fermeture ou l'expropriation des stations privées mais également parce que l'éducation est une responsabilité tombant sous la juridiction des provinces. Dès janvier 1929, le lieutenant-gouverneur du Québec, Narcisse Perodeau, déclare l'intention du gouvernement provincial de créer un système de radiodiffusion au Québec « d'où seraient irradiés vers [les] foyers des programmes agréables et instructifs, s'inspirant de sujets québécois et canadiens<sup>35</sup> ». Dans cet esprit, le gouvernement québécois adopte, le 4 avril 1929, une loi intitulée *Loi relative à la radiodiffusion en cette province*. Avec cette loi, le gouvernement provincial québécois

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 26-28.

<sup>34</sup> Canada, Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion, *Rapport*, Ottawa, 1929, p. 6 cité dans Filion, *op. cit.*, p. 28.

<sup>35</sup> Lieutenant-gouverneur Narcisse Perodeau, *Discours du trône*, Québec, 8 janvier 1929 cité dans Jean-Guy Lacroix, « La radio au Québec : un média en crise qui trahit son mandat social », in *Les communications au Québec*, sous la dir. d'Alain Laramée, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1993, p. 58.

s'arroge le pouvoir de créer une station radiophonique. Il s'agit en fait d'une tentative de s'emparer d'un domaine nouveau convoité par les deux paliers gouvernementaux. Le gouvernement provincial ne donne cependant pas de suites à son projet. Les profondes difficultés économiques de l'époque ont sans aucun doute freiné ses initiatives dans le domaine de la radiodiffusion. Comme nous le verrons plus loin, il loue plutôt du temps d'antenne à des stations privées, comme CKAC à Montréal et CHRC à Québec, pour diffuser une émission d'intérêt public à forte connotation éducative, *L'Heure provinciale* (1929-1939). Entièrement commanditée par le ministère des Terres et Forêts, cette émission assure au moins une présence au gouvernement québécois sur les ondes radiophoniques<sup>36</sup>.

Dans un contexte politique où les relations entre les provinces et le gouvernement central sur la question du partage des pouvoirs sont tendues, la Commission Aird avait toutefois prévu que le contrôle du contenu des programmes tomberait sous la responsabilité des provinces. Mais, comme le souligne l'historien Michel Filion, c'est plutôt la nationalisation des stations privées et la création d'un service national de radiodiffusion qui retiendront l'attention du gouvernement fédéral. Filion souligne d'ailleurs que la responsabilité qui incomberait aux provinces en matière de contenus reste imprécise dans le rapport.

Bref, plusieurs promoteurs de la radio perçoivent le rapport Aird comme une ingérence du gouvernement fédéral dans l'entreprise privée et, surtout, dans les compétences provinciales. Les disputes entre le gouvernement fédéral et les provinces pour inclure la radiodiffusion dans leur champ de compétence se transportent même jusqu'à la Cour suprême qui, en 1931, statue que la responsabilité de la radiodiffusion échoue entièrement au gouvernement fédéral. L'Ontario et le Québec, insatisfaits de ce jugement, portent leur cause devant le Conseil privé de Londres qui entérine le jugement de la Cour suprême. Fort de cette reconnaissance, le gouvernement fédéral sanctionne, en 1932, la *Loi canadienne de la radiodiffusion* qui autorise la création de la CCR. La loi ne prévoit cependant pas la nationalisation intégrale du réseau radiophonique par la création d'une société d'État. Les stations privées pourront ainsi continuer à jouer un rôle important dans ce secteur en plein développement.

---

<sup>36</sup> Lavoie, *loc. cit.*, p. 19-20.

La CCR ne réussit cependant pas à mettre en place un véritable réseau national de radiodiffusion. De nombreux problèmes administratifs, financiers et techniques l'empêchent de remplir sa mission. En 1936, le gouvernement canadien règle définitivement la question de la radiodiffusion au Canada en donnant naissance à la *Canadian Broadcasting Corporation* (CBC) connue en français sous le nom de la Société Radio-Canada (SRC). Il s'agit en fait d'une radio d'État qui entre en concurrence avec le réseau de stations commerciales privées. Le modèle de radiodiffusion canadien devient donc hybride. En 1937, la société d'État ouvre deux stations à Montréal. CBF pour les francophones et CBM pour les anglophones<sup>37</sup>. Avec l'arrivée de Radio-Canada dans le paysage radiophonique, le réseau national connaîtra une expansion sans précédent au tournant des années 1940 grâce à l'installation d'émetteurs de grande puissance dans l'Ouest, en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes. En outre, la société d'État créera un service pour chacun des deux principaux groupes linguistiques du Canada. Ainsi, un plus grand nombre de Canadiens auront accès à la radio, notamment ceux qui demeurent dans les régions rurales. Toutes ces mesures conduiront les dirigeants de Radio-Canada à donner une impulsion nouvelle à la radio éducative partout au Canada. D'ici là, ce sont surtout les stations radiophoniques commerciales qui jetteront les bases de la radio éducative.

### 1.5 *La radio éducative à travers le monde*

Dans la plupart des pays occidentaux, l'on reconnaît très tôt l'apport de la radio pour transmettre des connaissances. Dans certains cas, il s'agit même de radio carrément éducative destinée aux écoles pour appuyer l'enseignement. En 1923, le conseil de l'Éducation de New York réussit, par exemple, à convaincre la station commerciale WJZ d'allouer chaque jour une demi-heure à la diffusion de programmes éducatifs dans les écoles et les foyers<sup>38</sup>. Au début des années 1920, plusieurs universités et collèges des États-Unis présentent également

---

<sup>37</sup> Fillion, *op. cit.*, p. 28-49.

<sup>38</sup> Larry Cuban, *Teachers and Machines. The Classroom Use of Technology since 1920*, New York/London, Teachers College Press, 1986, p. 19.

des cours à la radio qui conduisent à l'obtention de crédits<sup>39</sup>. La plus grande innovation dans l'application de la radio à l'enseignement aux États-Unis, voire en Amérique du Nord, revient cependant à CBS avec ses émissions hebdomadaires *School of the Air*, diffusées de 1936 à 1948. Ce programme présente, sur une base quotidienne, plusieurs sujets scolaires touchant la musique, la littérature, la géographie et les sciences. Le rayonnement de cette émission dépasse de loin le seul territoire des États-Unis, puisque l'émission est suivie par plusieurs écoles du Canada anglais, du Mexique, des Philippines et de l'Amérique du Sud<sup>40</sup>.

Ailleurs dans le monde, les initiatives en matière de radio éducative ne tardent pas à se manifester non plus. Parmi les pays européens, l'Angleterre est le premier à expérimenter la radio scolaire. Dès 1924, la BBC, alors une entreprise privée, transmet les premières émissions scolaires à l'intention de 220 élèves d'écoles primaires de Glasgow. En 1927, la BBC, devenue société d'État, réalise une seconde expérience dans le comté de Kent qui la conduit, dès 1929, à mettre sur pied, sur une base régulière, une émission touchant plusieurs matières académiques telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, la musique, les langues étrangères et les langues vivantes à l'intention d'environ 5 000 écoles. La même année, la BBC crée le *Central Council for School Broadcasting* chargé de développer des émissions éducatives et de les promouvoir auprès des milieux scolaires. Au cours de cette période, la BBC présente également d'autres émissions à connotation éducative comme la série *The Foundations of Music* qui permet aux auditeurs d'apprendre les principes de base de la musique. Le père de la BBC, John Reith, pensait d'ailleurs que le rôle de la radio d'État était de devancer ses auditeurs et non de les suivre. Il n'est donc pas étonnant que la BBC reconnaisse l'immense potentiel de la radio pour la diffusion du savoir et qu'elle la considère comme un prolongement naturel du service public<sup>41</sup>.

En Allemagne, l'Université de Berlin organise, dès 1924, un congrès sur la radio et l'école. Les enseignants ont également à leur disposition des revues pédagogiques qui les tiennent au courant des émissions culturelles. À partir de 1927, l'Institut central

---

<sup>39</sup> Augustin Frigon, « Education by radio », *Revue trimestrielle canadienne*, vol. XVI, n° 2, 1930, p. 152-154.

<sup>40</sup> Richard S. Lambert, *School Broadcasting in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1963, p. 119-120.

<sup>41</sup> René Dickason, *Radio et télévision britanniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 27-31.

d'enseignement et d'éducation de Berlin prépare pour la radio des programmes éducatifs portant sur la musique et le théâtre ainsi que des conférences à l'intention d'étudiants de tous les âges<sup>42</sup>. En France, on se sert aussi de la radio pour diffuser des connaissances. Des spécialistes de l'histoire de l'art, de l'histoire de la musique, de la langue française, des langues vivantes, des sciences préparent des émissions à forte teneur éducative pour les étudiants, notamment, de l'enseignement universitaire. D'autres pays européens, comme la Hollande, le Danemark et la Suède se dotent également de programmes radiophoniques destinés à vulgariser les arts et les sciences<sup>43</sup>. Comme on le voit, la radio pour la transmission des savoirs s'implante rapidement en Europe. Au Canada, on ne tarde pas non plus à expérimenter les possibilités éducatives de ce moyen de communication. En s'appuyant sur la monographie de Richard S. Lambert, *School Broadcasting in Canada*, voyons comment cela se traduit d'abord dans les provinces anglophones du pays.

À peine quelques années après l'avènement de la radio au Canada, des commissions scolaires, des associations d'éducateurs et des responsables de l'éducation des provinces commencent, avec le concours de dirigeants de stations radiophoniques privées et gouvernementales, dans certains cas, qui leur prêtent gratuitement du temps d'antenne, à expérimenter la radio pour l'enseignement. Dès 1925, par exemple, des enseignants manitobains préparent régulièrement des émissions de 30 minutes portant sur différents sujets scolaires que les élèves peuvent suivre à la maison après les heures de classes. Deux ans plus tard, les maîtres de la Commission scolaire de Vancouver expérimenteront la radio éducative en diffusant, tous les vendredis après-midi sur les ondes de la station du CNR à Vancouver, une série de programmes éducatifs composée de chansons, de jeux et de leçons de toutes sortes à l'intention des enfants. Au début des années 1930, les élèves francophones de l'Alberta peuvent parfaire, eux, leur langue maternelle à la maison à l'aide d'émissions diffusées depuis la station de radio de l'Université de l'Alberta à Edmonton. À la même période, les élèves de la Saskatchewan peuvent suivre, également à la maison, des émissions à forte connotation éducative grâce aux émissions quotidiennes que le *Government Correspondence*

---

<sup>42</sup> Pierre Pagé, *Radiodiffusion et culture savante*, Laval, Maxime, 1993, p. 18

<sup>43</sup> Gösta Bergman, « Les essais suédois de transmissions scolaires », Union internationale de radiodiffusion, Genève, 30 mai 1930, p. 3-19, Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

*School* prépare sur les sciences, les sciences humaines et les langues. Il va sans dire que parents et instituteurs peuvent également profiter de ces premières émissions éducatives données à la radio.

Si la majorité des premières émissions radiophoniques réalisées par les milieux scolaires canadiens-anglais a été présentée après les heures de classe, d'autres expériences ont tout de suite visé, elles, l'intégration de la radio dans l'école pour appuyer l'enseignement. En 1928, par exemple, le surintendant de l'Éducation et de la Nouvelle-Écosse, Dr. Henry Munro, ancien professeur de sciences politiques à l'Université de Dalhousie, s'inspire de l'expérience menée dans les écoles de Kent en Grande-Bretagne et organise, avec le concours de professeurs d'universités, de collèges et de directeurs d'écoles une émission radiodiffusée qui offre des causeries et des leçons portant sur les langues française et anglaise et la géographie. On peut y écouter aussi des scènes dramatiques et des morceaux de musique. L'émission, diffusée à la station CHNS, est suivie par plus de 10 000 élèves de l'élémentaire et du secondaire de la Nouvelle-Écosse ainsi que par ceux des villes des provinces avoisinantes qui captent les ondes de cette station. En outre, cette émission accorde une place de choix à la musique grâce à des chorales et des corps de musique scolaires qui viennent s'exécuter en studio. Cette initiative connaît une popularité non négligeable, puisqu'elle gardera l'antenne jusqu'en 1937. Au cours des années 1930, plusieurs provinces imitent le département de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse en préparant des émissions destinées à appuyer les leçons des maîtres dans les écoles. Pour avoir accès à ces leçons, les écoles louent généralement des récepteurs auprès des marchands locaux. Dans certains milieux scolaires, les enseignants apportent même leur propre appareil dans leur classe. Après les années difficiles liées à la Grande Dépression, de plus en plus d'écoles doteront leurs classes d'appareils radiophoniques.

Quant aux écoles ontariennes, elles commencent à utiliser la radio éducative beaucoup plus tard que les autres provinces canadiennes. Des raisons politiques expliquent, selon Lambert, ce décalage. Dans les années 1930, le ministre de l'Éducation du Parti libéral estime que l'utilisation des fonds publics pour la radio éducative n'est pas une priorité. La première initiative de radio éducative viendra du *Central Collegiate Institute* à London qui mettra sur pied, en 1937, des émissions éducatives diffusées sur les ondes de la station radiophonique

locale, CFPL. Quant aux écoles protestantes du Québec, il ne semble pas y avoir, dans les années 1920 et 1930, d'initiatives dans ce domaine, du moins, à la Commission protestante de Montréal dont les archives n'en laissent aucune trace.

Avec la création de Radio-Canada en 1936, la radio éducative au Canada anglais franchira une deuxième étape de son développement. La société d'État mettra alors en branle, avec les milieux scolaires des provinces, une véritable instance de radio éducative. Dans les années 1940, des milliers d'élèves anglophones suivront ainsi une variété d'émissions directement liées à leurs programmes d'études. C'est d'ailleurs à ce moment-là que les écoles protestantes de Montréal commenceront à utiliser la radio pour l'enseignement<sup>44</sup>. Au Québec, les francophones reconnaissent également rapidement le potentiel éducatif de la radio.

#### 1.6 *La radio commerciale et éducative à Montréal*

À Montréal, comme on l'a vu, l'implantation de la radio démarre en 1919 avec la création de la station radiophonique XWA par la Compagnie Marconi. Cette station, qui obtient sa licence de radiodiffusion commerciale en 1922, diffuse toutefois seulement en anglais et sa programmation comprend une partie importante d'émissions en provenance des États-Unis. Cette même année, alors que la radio s'impose dans la plupart des grandes villes des pays occidentaux, le journal *La Presse* fonde, dans la métropole, la première station radiophonique de langue française en Amérique du Nord, CKAC. Cette station deviendra une institution culturelle importante dans la société québécoise. Soulignons également que, même si la langue française est la principale langue de diffusion de CKAC, cette station ménage une place à la langue anglaise qui permet aux anglophones de suivre quelques émissions en anglais. Au début des années 1930, les auditeurs francophones de Montréal peuvent syntoniser, à part CKAC, les ondes de la CCR qui consacre une part de sa programmation à des émissions en langue française et celles de la station francophone CHLP, fondée en 1933 par le journal *La Patrie*. Il n'en demeure pas moins que CKAC est la station privée au Québec qui joue le plus grand rôle dans la vie collective des Québécois avant la Seconde

---

<sup>44</sup> Lambert, *op. cit.*, p. 19-27 ; 40-46 ; 50-55 ; 63-64 ; 71-76 ; 83-85.

Guerre mondiale, notamment, grâce à sa grande puissance émettrice. Un peu avant la guerre, CKAC se verra concurrencer par CBF, la station francophone de Radio-Canada qui voit le jour en 1937<sup>45</sup>.

Au début, la réception radiophonique se fait surtout à l'aide d'un poste récepteur à galène (sulfure naturel de plomb) que l'on achète auprès d'un marchand d'accessoires électriques pour une somme qui varie entre cinq et vingt dollars. L'usage du poste à galène demeure toutefois réservé à une minorité d'individus capables de se débrouiller avec des appareils dont l'utilisation demande un minimum de patience et d'habileté, puisqu'il s'agit d'un cristal que l'on gratte avec une petite broche de cuivre pour trouver des ondes émises par les stations. Or, les développements rapides de la radiodiffusion dans les années 1920 améliorent considérablement la réception radiophonique. Dès 1923, les appareils à lampe arrivent sur le marché. Il s'agit d'appareils électriques recouverts de bois qui deviennent, dans les foyers, un meuble à part entière. Ces appareils ne sont toutefois pas vendus à un prix abordable pour l'époque. Pour se procurer un appareil récepteur dans les années 1920, il faut compter entre 70 et 400 dollars. Les fabricants de radio ont tôt fait de cibler les familles riches comme clientèle. Pas étonnant que les récepteurs de radio soient considérés, à cette époque, comme des objets de luxe. Néanmoins, l'historien Pierre Pagé souligne qu'à cette époque, tous les marchands de radio offrent des modes de paiements (crédit et paiements différés) qui facilitent l'achat de ce nouveau produit de consommation par les couches de la population moins fortunées<sup>46</sup>.

Le nombre des foyers montréalais et, plus largement des foyers québécois, qui possèdent un récepteur montre que son prix relativement élevé dans les années 1930 ne rebute pas les consommateurs à s'en procurer. Malgré la Grande Dépression qui sévit partout en Amérique du Nord, la radio gagne progressivement les foyers. Selon l'historien Elzéar Lavoie, 28% des ménages du Québec possèdent un appareil radiophonique en 1931. C'est très peu comparativement à l'Ontario où 45% des habitations en sont déjà pourvu. Le faible taux de

---

<sup>45</sup> Lavoie, *loc. cit.*, p. 37-42.

<sup>46</sup> Jean Du Berger, Jacques Mathieu et Martine Roberge, *La radio à Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 21-25, Pierre Pagé, « Montréal et la naissance d'une nouvelle culture publique : la "Semaine de la Radio" dans les cahiers spéciaux du journal *La Presse* (1924-1934) », *Fréquence/Frequency*, n° 1-2, 1994, p. 176 ; 181-182.

radiophonie des foyers ruraux au Québec expliquerait cet écart. Il note cependant que les ménages urbains québécois font voir un taux qui se rapproche de celui des foyers urbains canadiens qui est alors de 38%. À Montréal, par exemple, il est de 40%. En 1937, le taux de foyers qui possèdent un appareil au Québec grimpera cependant à 57% pour atteindre, en 1941, 71%. Ainsi, la radio fait-elle de plus en plus partie du quotidien d'un grand nombre de Québécois, preuve que la crise économique n'a pas ralenti la pénétration de ce nouveau moyen de communication que l'on conçoit comme un symbole incontestable de la modernité<sup>47</sup>.

Dès les premières années d'existence de la radio, on considère ce nouveau moyen de communication comme le prolongement de la salle de concerts et des salons de conférences. La programmation radiophonique de CKAC, par exemple, accorde une place de choix aux causeries portant sur différents sujets d'intérêt public comme l'économie et la santé publique. On y réserve également une bonne place à la musique. Des chanteurs, des musiciens, des ensembles vocaux et même des harmonies et des fanfares jouent dans les studios en direct<sup>48</sup>. La langue française est également à l'honneur. Plusieurs membres de la Société du bon parler français, société fondée à Montréal en 1923 par l'avocat Jules Massé, utilisent le micro pour défendre la cause de la langue française. Massé y donne d'ailleurs une série de cours sur la «pure diction»<sup>49</sup>. En 1931, le secrétaire général de l'Université de Montréal, Édouard Montpetit, et le professeur à cette même université, J.-B. Lagacé, présentent, aussi à titre de membres de la Société du bon parler français, des causeries intitulées « L'orientation du mouvement linguistique canadien » et « Bon parler français, expression de la beauté »<sup>50</sup>. La même année, le vice-recteur de l'Université de Montréal, le chanoine Émile Chartier, prononce, lui, une conférence sur le « patois canadien-français »<sup>51</sup>. L'usage de la radio pour

---

<sup>47</sup> Lavoie, *loc. cit.*, p. 22-27.

<sup>48</sup> Pierre Pagé, « Jacques-Narcisse Cartier créateur de CKAC (1922-1927), l'invention d'un modèle québécois de programmation », *Fréquence/Frequency*, 1997, n° 7-8, p. 40-50.

<sup>49</sup> Bernard Montigny, *Les débuts de la radio à Montréal et le poste CKAC*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1979, p. 93.

<sup>50</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (18 mars 1931), p. 12 ; (27 mai 1931), p. 12.

<sup>51</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (18 décembre 1931), p. 12.

la promotion de la langue française s'intensifie par la suite, c'est pourquoi il convient de présenter ici brièvement ses origines.

De la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusque dans les années 1940, le discours sur la langue est en fait lié à deux problèmes : le mythe du *French Canadian Patois* et les anglicismes. Le *French Canadian Patois*, expression créée par les Anglo-Saxons, renvoie au caractère dialectal du parler des Canadiens français en opposition au *Parisian French* que l'on considère alors comme la « vraie » langue française. Comme l'écrit la spécialiste de la langue française au Québec, Chantal Bouchard, le mythe du *French Canadian Patois* sous-entend « l'ignorance, l'inculture, une forme de déchéance, il tend à isoler les Canadiens français de leurs origines, à leur nier le prestige qui s'y rattache<sup>52</sup>». Selon elle, le fait de qualifier le parler français au Québec de patois aurait permis aux anglophones de mettre en doute la pertinence de perpétuer les droits politiques du français au pays. Les élites canadiennes-françaises ont réagi d'ailleurs aux attaques des Anglo-Saxons et ont refusé catégoriquement, bien qu'elles admettaient que le parler des Canadiens français faisait l'objet de particularismes, l'idée d'une langue distincte du français de France<sup>53</sup>.

Avec l'urbanisation et l'industrialisation qui s'accélérent pendant cette période, les élites religieuses et intellectuelles prennent conscience que les Canadiens français, alors sous l'emprise économique des Canadiens anglais, subissent de plus en plus l'influence de la langue anglaise dans le milieu du travail et des affaires mais aussi dans les domaines du sport, des produits de consommation, etc. On assiste alors au Québec à l'essor d'un vaste mouvement de rectification langagière. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les élites utilisent les journaux pour multiplier les appels à la vigilance linguistique<sup>54</sup>. Au cours des premières années du 20<sup>e</sup> siècle, la prise de conscience des élites s'accroît. Elle s'exprime, notamment, par la naissance d'organismes, de journaux et de revues dont l'objectif est de défendre la nation canadienne-française et sa langue. Dès 1902, l'Université Laval fonde la Société du parler français qui ne tarde pas à mettre sur pied le *Bulletin du parler français* et à publier,

---

<sup>52</sup> Chantal Bouchard, *La langue et le nombril*, Montréal, Fides, 2002, p. 135.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>54</sup> Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 477.

dans le journal *Le Canada français*, une série lexicologique intitulée *Corrigeons-nous*. Dans les années 1920, cette société utilisera les ondes de la station CHRC à Québec pour diffuser les soirées culturelles qu'elle organise à l'université<sup>55</sup>.

La Ligue des droits du français (1913), qui deviendra la Ligue d'action française (1921) et *L'Action française* (1917) sont aussi d'autres manifestations qui marquent l'importance que prend la langue française dans la société canadienne-française de l'époque. Dans les années 1920, le discours sur la langue devient d'ailleurs l'un des thèmes centraux, avec la religion, la famille et la culture du mouvement nationaliste de survivance. Jusqu'à la fin des années 1930, le discours sur la langue s'inscrit en fait dans un projet de société qui passe par la sauvegarde de l'héritage culturel français et catholique. La langue devient ainsi un «symbole de nationalité», voire une entreprise patriotique qui s'exprime d'abord dans les journaux et, par la suite, à la radio. Avec la Seconde Guerre mondiale, la question linguistique est cependant mise en veilleuse pendant quelques années<sup>56</sup>. Entre-temps, l'usage de la radio pour protéger la langue française au Québec retiendra l'attention de la CECM. En effet, lorsque l'institution fera ses premiers pas à la radio au début des années 1930, elle accordera une place centrale aux contenus portant sur la langue française dans sa programmation radiophonique.

Dès 1922, l'Université de Montréal avait pensé établir un poste de radio sur la rue Saint-Denis pour la diffusion de cours de musique de même que d'autres cours. En 1925, elle avait projeté de prendre des engagements avec le quotidien *La Presse* pour transmettre, depuis l'université, des conférences radiophoniques. Ces projets ne se concrétisent cependant pas. Cette année-là, il est toutefois possible d'entendre des professeurs de l'université montréalaise animer des causeries sur les ondes de la station du CNR<sup>57</sup>. La radio éducative au Québec débute à CKAC. La station anglophone CFCF, plus ancienne, ne semble pas avoir consacré une part de sa programmation à la diffusion d'émissions éducatives à l'intention des

---

<sup>55</sup> Louis Mercier, *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 22-25 ; 60-73.

<sup>56</sup> Bouchard, *op. cit.*, p. 112-118.

<sup>57</sup> Germaine Cornez, *Une étape de vie universitaire*, Montréal, Secrétariat général de l'Université de Montréal, 1942, p. 78.

auditeurs anglophones. Dès 1925, CKAC diffuse la première émission éducative au Québec. Le pianiste Émiliano Renaud organise une série hebdomadaire de 30 cours de piano d'une durée d'une demi-heure à l'intention des enfants. Ces derniers pouvaient se procurer, en colligeant les coupons imprimés dans le quotidien *La Presse*, un fascicule comprenant 30 leçons pour le prix de trois dollars. À la même période, les adultes ont eux aussi le loisir d'écouter des émissions qui peuvent être considérées comme éducatives. CKAC fait ainsi appel à des spécialistes de l'ido, une langue qui se veut internationale, pour qu'ils en donnent les rudiments dans une série d'émissions d'une durée de 30 minutes diffusée deux fois par semaine. Enfin, l'École culinaire par la radio et l'École ménagère de Montréal donnent, sur les ondes, des cours destinés à la femme au foyer<sup>58</sup>.

La fonction éducative de la radio se précise toutefois au printemps 1929 alors que la Commission des études de l'Université de Montréal et ses facultés, en collaboration avec l'Université McGill, préparent une série de conférences radiophoniques à l'intention des agriculteurs. Cette initiative reçoit l'assentiment du Premier ministre Taschereau qui, rappelons-le, vient d'adopter sa *Loi relative à la radiodiffusion au Québec*. Ainsi, dès la fin de l'année 1929, le projet radiophonique de l'Université prend forme dans le cadre de l'émission *L'Heure provinciale* (1929-1939). La direction de l'émission est confiée au secrétaire général de l'Université, Édouard Montpetit. Dans le contexte du débat sur la juridiction des ondes au Canada, cette émission permet au gouvernement du Québec de marquer « son territoire radiophonique » par une émission à forte connotation éducative. Il faut toutefois préciser qu'il ne s'agit pas de radio éducative destinée à supporter l'enseignement donné en classe mais bien d'une émission consacrée à la vulgarisation des

---

<sup>58</sup> Dès les débuts de la radio à Montréal, les dirigeants de la station CKAC reconnaissent, par ailleurs, que les enfants composent une partie importante du public en diffusant des émissions enfantines. Ils créent ainsi des personnages tels que le Père Radio, pour les enfants francophones, *The Father Radio* pour les enfants anglophones, le Père Noël de la Maison Dupuis Frères et la Fée du Carnaval de Montréal. Ces personnages divertissent les jeunes auditeurs et peuvent, dans certains cas, leur apprendre les rudiments de la langue de Shakespeare que l'on transmet par les contes récités en langue anglaise. En outre, la compagnie Laura Secord lance, en 1928, un concours à l'intention des enfants dont l'objectif est de faire connaître l'histoire nationale, Montigny, *op. cit.*, p. 45-46 ; 72 ; 103-104.

connaissances. L'émission, qui comprend un volet scientifique et un volet artistique, est présentée deux fois par semaine en soirée<sup>59</sup>.

Dès ses débuts, *L'Heure provinciale* rejoint non seulement les auditeurs montréalais mais aussi ceux d'autres régions. L'installation d'un émetteur d'une puissance de 5 000 watts en 1929 et la retransmission de l'émission sur les ondes de la station CHRC à Québec à partir de 1931 contribue, en effet, à élargir le rayonnement de diffusion de cette émission<sup>60</sup>.

L'orientation qu'Édouard Montpetit donne à son émission n'est pas étrangère aux préoccupations des universitaires de l'époque qui désirent répandre la culture scientifique dans la société canadienne-française. Des conférenciers chevronnés tels que des membres de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) prennent part à cette émission pour promouvoir les sciences auprès des Canadiens français<sup>61</sup>. Dans son mémoire de maîtrise, Pierrick Malissard montre bien que la Société canadienne d'histoire naturelle, avec Marie-Victorin en tête, utilise la radio pour promouvoir le mouvement des Cercles des jeunes naturalistes<sup>62</sup>. Nous reviendrons plus loin sur le mouvement scientifique canadien-français. Pour l'instant, disons qu'au Québec, la campagne en faveur des sciences sert de levier au développement de la radio éducative. D'autres collaborateurs se greffent aussi à cette émission. En effet, des professeurs du Conservatoire national de musique et du Conservatoire LaSalle s'occupent de la partie musicale et artistique de l'émission. Ces professeurs, avec les scientifiques conçoivent ainsi des contenus qui permettent à la radio de s'affirmer comme un diffuseur de savoirs<sup>63</sup>.

Dans son ouvrage *Radiodiffusion et culture savante au Québec*, Pierre Pagé explique cependant, qu'au fil des ans, le côté artistique et musical de *L'Heure provinciale* a supplanté

<sup>59</sup> Comez, *op. cit.*, p. 79.

<sup>60</sup> Du Berger et al. *op. cit.*, p. 29-35.

<sup>61</sup> Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences : Histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 51.

<sup>62</sup> Pierrick Malissard, *Le mouvement scientifique au Québec et les Cercles des jeunes naturalistes, 1931-1971*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 116-118.

<sup>63</sup> Comez, *op. cit.*, p. 79.

le volet scientifique. La création d'autres émissions éducatives en parallèle avec *L'Heure provinciale* permettra de rétablir l'équilibre<sup>64</sup>. Au printemps 1931, Édouard Montpetit crée, toujours sous le patronage de l'Université de Montréal, une série de onze émissions à CKAC auxquelles prennent part la Faculté de philosophie, la Faculté des lettres, l'École des Sciences sociales, la *Schola Cantorum* (école de musique religieuse), le Conservatoire national de musique, le Conservatoire LaSalle, l'ACFAS, l'EPM, l'École des hautes études commerciales (HEC) et la CECM. Dès l'automne suivant, Édouard Montpetit met sur pied ainsi une véritable émission radiophonique qu'il intitule *Les cours de vulgarisation de l'Université de Montréal*. Ces cours durent 30 minutes et sont diffusés quatre fois par semaine en fin d'après-midi. Ces cours, donnés par des universitaires, des professeurs de collèges classiques et de la CECM, comprennent, comme *L'Heure provinciale*, causeries et musique<sup>65</sup>. La radio éducative à Montréal suscite un intérêt marqué de la part du milieu éducatif montréalais, mais aussi de la part du diffuseur CKAC qui n'hésite pas à affirmer que la culture savante est un contenu important de sa programmation radiophonique<sup>66</sup>. C'est dans ce contexte que voit l'éclosion des premières manifestations d'une radio éducative que la CECM lancera sa première émission radiophonique.

### 1.7 *La CECM dans les années 1920 et 1930*

En nous appuyant sur la monographie de Robert Gagnon, *Histoire de la CECM*, présentons un bref portrait de l'institution durant l'entre-deux-guerres. En 1930, la CECM se présente comme la plus grande commission scolaire du pays. Ce statut, elle le doit à la grande centralisation scolaire entamée entre 1910 et 1917 dans le sillage des fusions municipales réalisées au cours des deux décennies précédentes. L'augmentation de la population montréalaise et de sa banlieue dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle avait provoqué l'annexion de petites municipalités. Dans les années 1910, 40 commissions scolaires des villes annexées

---

<sup>64</sup> Pagé, *op. cit.*, p. 31-33.

<sup>65</sup> Comez, *op. cit.*, p. 79-80.

<sup>66</sup> Pagé, « Édouard Montpetit et Henri Letondal », *loc. cit.*, p. 85-86.

se sont alors greffées à la CECM. Tout au long de cette décennie, les effectifs scolaires n'ont cessé d'augmenter pour atteindre, en 1920, 75 000 élèves, puis 104 694 élèves en 1930. Pour répondre à cette augmentation, la Commission construit plusieurs nouvelles écoles.

En outre, avec la centralisation scolaire des années 1910, on avait mis sur pied un Bureau central chargé des questions d'ordre administratif. Puis, on avait divisé le territoire des écoles catholiques en quatre districts scolaires sur lesquels siégeaient six commissaires par district. Le Conseil de Ville, le gouvernement provincial et l'archevêché avaient le pouvoir d'en nommer chacun deux. De plus, à chaque district était affecté un visiteur ecclésiastique qui veillait à la bonne marche de l'enseignement religieux et à celle des autres matières. L'établissement des commissions de district conférait ainsi un pouvoir important aux religieux. Celles-ci s'occupaient des affaires pédagogiques (embauche du personnel, application des programmes d'études, élaboration des règlements, etc.) et avaient le pouvoir de nommer quatre des sept membres du Bureau central (un par district). En fait, cette organisation scolaire n'était pas autre chose qu'un compromis réalisé par le gouvernement Gouin pour satisfaire les élites religieuses et les élites laïques. Il faut préciser, en effet, qu'au début des années 1910, l'épiscopat, M<sup>gr</sup> Bruchési en tête, s'était farouchement opposé, par crainte que les paroisses perdent leur place et leur influence dans l'école, à l'annexion des commissions scolaires à la CECM. Ce sont les curés qui, bien souvent, présidaient le conseil de ces petites commissions scolaires. Lors de la centralisation scolaire, le Premier ministre Gouin avait ainsi pris soin de ménager une place au clergé dans les instances décisionnelles des écoles catholiques de Montréal. Au fil des ans, les laïcs allaient toutefois y prendre de plus en plus de place. En 1919, par exemple, c'est à un laïc, le juge Eugène Lafontaine, qui, pour la première fois, accède à la présidence de la Commission.

Le régime du Bureau central et des commissions de district n'allait cependant pas durer longtemps. Rapidement, des tensions entre les religieux et les administrateurs laïcs commencent à miner le bon fonctionnement de l'institution. La centralisation de tous les pouvoirs, tant pédagogiques qu'administratifs au Bureau central devenait, aux yeux des laïcs, la meilleure alternative pour y mettre fin. Au milieu des années 1920, la situation est intenable à la CECM. Le gouvernement Taschereau doit intervenir. En 1925, il confère la responsabilité des achats et des dépenses au Bureau central. En outre, on restreint le privilège

des commissaires de district dans la nomination des membres du Bureau central à un seul membre. Cette intervention ne suffit cependant pas à ramener l'ordre à la Commission. Trois ans plus tard, le gouvernement revient à la charge et met un terme définitif à ce régime.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1928, on assiste ainsi à la création d'une toute nouvelle CECM. Le gouvernement fait disparaître les quatre commissions de district pour faire place à deux imposantes structures : la Commission administrative et la Commission pédagogique. Malgré la disparition des commissions de district, les religieux restent cependant très présents à la Commission. En effet, plus de la moitié du corps enseignant de l'institution est composée de religieux et de religieuses et les visiteurs ecclésiastiques jouent toujours un rôle de chien de garde important.

Les commissions administrative et pédagogique sont composées respectivement de quatorze et quinze membres. Certains siègent aux deux commissions, puisque l'institution comprend 24 commissaires. C'est le cas notamment du président général, Victor Doré. Avec cette nomination, ce dernier devient, selon les mots de Robert Gagnon, la «cheville ouvrière» de la Commission. Victor Doré est entré à la CECM en 1910 à titre de comptable. En 1918, il est nommé professeur aux HEC et a accédé, la même année, au poste de contrôleur des finances de la Commission. Victor Doré est un homme cultivé qui possède une haute compétence tant dans le domaine de la pédagogie que dans celui des finances. Ses connaissances font de lui un expert de premier plan sur la scène scolaire montréalaise. Enfin, avec la nouvelle CECM, l'on crée également une nouvelle instance, la Direction des études, qui est chargée de développer le système des écoles publiques et de faire observer les règlements de la Commission pédagogique et du comité catholique du DIP.

La composition de la Commission administrative et de la Commission pédagogique reflète, par ailleurs, l'importance que prennent les institutions d'enseignement supérieur dans la société québécoise de l'entre-deux-guerres. Avec la nouvelle CECM, on assiste en fait à un nouveau mode de nomination des commissaires qui est désormais partagé entre le gouvernement, le Conseil municipal, l'archevêché et l'Université de Montréal. En outre, des institutions éducatives sont appelées à déléguer un de leurs dirigeants à la Commission pédagogique. Les directeurs de l'Institut pédagogique de Montréal, des HEC, de l'EPM, de l'École normale Jacques-Cartier et de l'École des beaux-arts siègent ainsi à la Commission.

Ces nouveaux venus apporteront à l'institution des idées nouvelles<sup>67</sup>. Édouard Montpetit et Augustin Frigon seront particulièrement influents dans le domaine des moyens de communication de masse. Ces derniers font partie des figures de proue d'un mouvement qui prend son essor à cette époque.

Après la Première Guerre mondiale, naît un mouvement scientifique au Canada français<sup>68</sup>. De nombreux universitaires occupent la scène éducative et clament l'urgence d'améliorer la formation scientifique des jeunes francophones. Marie-Victorin, Augustin Frigon et Édouard Montpetit, notamment, se font les porte-parole d'un discours qui insiste sur l'importance, pour les Canadiens français, de prendre en main leur économie afin de mettre un terme à leurs conditions de peuple dominé. Il faut dire que la grande majorité des Canadiens français sont peu scolarisés à cette époque, sans compter qu'ils n'ont pas accès, contrairement aux anglophones, à un enseignement secondaire public qui leur permettrait d'améliorer leur situation économique. Ils occupent ainsi des emplois de journaliers ou de manœuvres, peu qualifiés et peu rémunérateurs. Avec le dynamisme économique insufflé par l'industrie, le commerce et les finances à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et la création, notamment, d'institutions d'enseignement supérieur comme l'EPM et les HEC, des élites intellectuelles et nationalistes mais aussi des hommes d'affaires, des chefs syndicaux, des associations nationales, des confréries religieuses de frères et des dirigeants de la CECM défendent alors l'idée que la prise en main de l'économie par les Canadiens français passe inévitablement par la modernisation de l'enseignement secondaire, laquelle doit davantage valoriser les connaissances pratiques et scientifiques. Il faut dire que le collège classique est pratiquement la seule filière de l'enseignement secondaire au Canada français, filière qui assure la relève du clergé et des professions libérales. Institution privée, elle est surtout réservée à l'élite canadienne-française. Pour plusieurs, l'une des solutions pour y parvenir repose sur la création d'un cours primaire supérieur dans les écoles publiques équivalent à la formation

---

<sup>67</sup> Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, p. 28 ; 82 ; 90-102 ; 114 ; 134-140 ; 348 ; 355.

<sup>68</sup> En 1920, la succursale de l'Université Laval à Montréal obtient sa pleine autonomie et devient l'Université de Montréal. Cet événement marque la naissance d'un bouillonnement intellectuel intense au Québec. La création de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, la fondation de l'École supérieure de chimie à l'Université Laval en 1920, la création de l'ACFAS en 1923 en sont quelques-unes des manifestations, Gingras, *op. cit.*, p. 17-19.

que reçoivent les anglophones dans les *high schools*. Cette idée rencontre toutefois l'opposition du clergé qui veut préserver le monopole des collèges sur l'enseignement secondaire. Les promoteurs de l'introduction du cours primaire supérieur dans les écoles publiques convainquent cependant la CECM d'ouvrir, au début des années 1920, les premières classes du primaire supérieur qui ne prendront toutefois leur essor qu'à partir des années 1940. Ce n'est toutefois qu'en 1929 que le comité catholique adopte un programme élaboré de manière à ne pas concurrencer les collèges. On y exclut, en effet, l'enseignement du latin, la clé qui donne accès à toutes les facultés universitaires. Néanmoins, le programme de 1929 offre des cours de sciences naturelles, de physique et de chimie de laboratoire qui permettront aux jeunes catholiques d'accéder plus facilement que dans le passé aux carrières commerciales et industrielles et aux services publics. De plus, les finissants du primaire supérieur peuvent avoir accès aux HEC, à l'EPM et à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal. Avec ces nouvelles ouvertures, les effectifs scolaires de ce cours post-élémentaire ne cesseront de grimper, passant de 815 en 1928 à 3 500 en 1945<sup>69</sup>. Le développement du primaire supérieur influencera d'ailleurs l'usage du cinéma et de la radio à la CECM. Les commissaires Frigon et Montpetit proposeront, par exemple, aux autres membres du Conseil pédagogique d'utiliser le cinéma pour illustrer des notions de sciences dans l'enseignement. Quant à la radio, elle deviendra un moyen de promouvoir la nouvelle filière d'enseignement auprès des auditeurs. Encore là, Augustin Frigon et Édouard Montpetit joueront un rôle non négligeable dans cette aventure.

Augustin Frigon est un ingénieur électrique de formation. Diplômé de l'EPM en 1909, il est nommé professeur à cette institution la même année. En 1923, il devient le directeur de son *alma mater* et membre de l'ACFAS, créée cette année-là<sup>70</sup>. Aux côtés de Marie-Victorin, Léo Pariseau, Arthur Bernier, Édouard Montpetit et d'autres universitaires, il participe à l'organisation de cette association qui se donne pour mission de promouvoir l'enseignement des sciences et la recherche scientifique. Comme l'écrit Yves Gingras, ces chercheurs font partie « d'une génération d'hommes clairvoyants qui ont consacré leur vie à promouvoir la culture et les professions scientifiques au Canada français, parce qu'ils considéraient que la

---

<sup>69</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 153-159.

<sup>70</sup> *Id.*, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Boréal, 1991, p. 148-149.

science était alors laissée-pour-compte dans la formation classique et la culture de leur temps<sup>71</sup> ». Soulignons, par ailleurs, que la trésorerie de l'ACFAS est confiée à Victor Doré, une fonction qu'il occupera pendant vingt ans<sup>72</sup>. De 1924 à 1935, Frigon assume la direction générale de l'Enseignement technique de la Province de Québec. En 1926, il devient membre du comité catholique de l'Instruction publique de la province de Québec et de l'Institut scientifique franco-canadien (1926-1952)<sup>73</sup>. Deux ans plus tard, il siège, comme nous l'avons vu précédemment, à la Commission royale d'enquête chargée d'étudier la radiodiffusion au Canada.

Édouard Montpetit est également une personnalité importante dans le monde de l'éducation. Avocat et économiste, il enseigne aux HEC et à la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal dans les années 1910. En 1920, il fonde l'École des sciences sociales, économiques et politiques à l'Université de Montréal et accède, la même année, au poste de secrétaire général de l'Université qui vient d'obtenir sa pleine autonomie de l'Université Laval<sup>74</sup>. En 1925-1926, il occupe la présidence de l'ACFAS<sup>75</sup>.

On comprendra ainsi que les fonctions qu'occupent Frigon et Montpetit sur la scène éducative leur procurent non seulement le don d'ubiquité mais également une fine connaissance des récents développements en éducation. Comme nous le verrons, l'arrivée de ces universitaires à la Commission en 1928 leur donnera l'occasion de marquer une fois de plus le milieu scolaire de leur influence.

Par ailleurs, la CECM a toujours reflété la situation linguistique de Montréal. Dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, elle avait sous sa responsabilité des écoles françaises, anglaises et bilingues<sup>76</sup>. Au fur et à mesure que la Commission se développe, on voit apparaître un secteur

<sup>71</sup> Gingras, *op. cit.*, p. 10.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>73</sup> Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique ...*, *op. cit.*, p. 148-149.

<sup>74</sup> Marcel Fournier, *L'entrée dans la modernité*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, p. 47-48.

<sup>75</sup> Gingras, *op. cit.*, p. 34.

<sup>76</sup> L'enseignement bilingue disparaît toutefois dans la première décennie du 20<sup>e</sup> siècle, Gagnon, *Histoire de la CECM*, *op. cit.*, p. 37 ; 119.

anglophone qui prend en charge l'instruction des anglo-catholiques. Au début des années 1920, la CECM compte 24 écoles anglaises qui regroupent plus de 7 500 élèves. Elle compte aussi 42 classes anglaises dans ses écoles françaises, fréquentées par près de 1 400 élèves. À cette époque, 11% de tous les élèves reçoivent une instruction en anglais. La présence relativement importante d'anglophones avait d'ailleurs mené l'institution à créer, dans les années 1920, un comité composé d'un visiteur des classes et de commissaires anglophones. L'autonomie du secteur anglais allait continuer de s'accroître dans le sillage de la grande réforme administrative de 1928 alors que l'on met carrément sur pied un district anglais. Cette structure est d'ailleurs extrêmement bénéfique aux élèves anglo-catholiques. En effet, au moment où le primaire supérieur se développe, les commissaires de la CECM ouvrent, dès 1931, l'École Thomas d'Arcy McGee. Cette école offre, tant aux garçons qu'aux filles anglo-catholiques, un véritable cours secondaire tel qu'on le retrouve dans les *high schools* protestants, c'est-à-dire avec l'enseignement du latin<sup>77</sup>. Ainsi, lorsque la CECM s'appropriera les nouveaux moyens de communication, elle tiendra naturellement compte de sa clientèle scolaire anglophone.

La question des finances de la Commission est importante pour notre étude. Il convient donc d'en glisser un mot. D'abord, il faut savoir que la CECM est financièrement désavantagée par rapport à sa consœur protestante. La taxe scolaire est basée sur la propriété foncière. Or, les taxes prélevées chez les propriétaires catholiques vont à la CECM et celles récoltées chez les protestants vont rejoindre les coffres de la Commission des écoles protestantes. Les catholiques, moins fortunés que les protestants, comptent proportionnellement moins de propriétaires que ces derniers. De surcroît, cette taxe n'est pas la même pour les propriétaires des deux confessions religieuses au cours de la période qui nous préoccupe. Les protestants paient un dollar par 100 dollars d'évaluation alors que les catholiques ne déboursent que 0,70 cents. Bref, la CECM reçoit proportionnellement moins d'argent que la Commission protestante. Ainsi, en 1930, cette dernière peut consacrer annuellement 89,83 dollars à chacun de ses élèves tandis que la CECM n'a que 60,43 dollars à déboursier pour les siens. Il faut dire, en outre, que les effectifs scolaires des deux institutions montréalaises ne sont pas du tout les mêmes. Au début de la décennie, la

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 159-161 ; 177-178.

Commission protestante accueille environ 36 000 élèves alors que la CECM, elle, en accueille, comme on l'a déjà dit, presque trois fois plus avec sa centaine de milliers d'élèves. Il faut dire aussi que la crise économique, avec le chômage chronique qu'elle occasionne, encourage bon nombre d'élèves à rester sur les bancs d'école. Malgré les nombreux appels des dirigeants de la CECM auprès du gouvernement pour faire modifier le mode de distribution de cette taxe, l'écart entre les deux commissions scolaires de Montréal persiste tout au long des années 1930 et perdurera jusque dans les années 1960. Cet écart de revenus aura des incidences importantes sur le développement du cinéma éducatif dans les écoles catholiques, surtout pendant la Grande Dépression, qui rendront encore plus précaires les finances de la CECM. Tout au long des années 1930, la Commission doit consacrer ses maigres ressources financières à la mise sur pied, notamment, de services sociaux pour venir en aide aux enfants souffrant de pauvreté et de malnutrition et à la mise sur pied des classes du primaire supérieur<sup>78</sup>. Enfin, les écarts de revenus entre les deux commissions scolaires ont des répercussions sur la qualité et l'ampleur de leurs services pédagogiques. Le cinéma éducatif en est un exemple patent.

### 1.8 *La CECM et le cinéma commercial*

À la fin des années 1920, la Commission fait face à un phénomène nouveau à Montréal, celui de l'engouement des jeunes pour le cinéma, notamment de ses écoliers qui enfreignent la loi de 1919 interdisant aux moins de seize ans de fréquenter les salles de cinéma. L'incendie du théâtre Laurier-Palace qui survient le 9 janvier 1927 sonne l'alarme à la CECM, qui prend alors conscience de l'ampleur des délits et de la popularité du septième art auprès des jeunes. Quelques semaines après l'incendie, la Commission se donne pour mission d'enrayer ce passe-temps chez ses écoliers. Cette nouvelle politique s'insère dans le mouvement anti-cinéma orchestré par le clergé.

Dès le mois de février 1927, la CECM lance un appel aux instituteurs afin qu'ils recueillent des informations sur la fréquentation de leurs élèves dans les salles de cinéma. De

---

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 134-140.

fait, il en ressort qu'un grand nombre d'élèves âgés de moins de seize ans fréquentent régulièrement les cinémas. L'institution lance alors une vaste enquête à travers tout son réseau scolaire pour tenter de mieux cerner le problème. L'enquête révèle que la majorité des instituteurs considère que la fréquentation régulière des cinémas nuit à l'attention des élèves en classe et à leur progrès dans leurs études<sup>79</sup>. À l'École De Lorimier, dans le district Est, par exemple, un instituteur note que : « M<sup>lle</sup> A, âgée de 16 ans fréquente le cinéma depuis 4 ans, elle est en 4<sup>e</sup> année et ne peut rien apprendre pas même les prières et le catéchisme. Vue très faible<sup>80</sup> ». Les instituteurs de l'École Saint-Joseph pensent, quant à eux, que les élèves qui fréquentent régulièrement les salles de cinéma sont plus nerveux et leur attention en classe est plus instable que ceux qui ne les fréquentent peu ou pas. Les maîtres sont en fait convaincus que la fréquentation des élèves dans les cinémas a des incidences sur leur système nerveux. Elle serait même, d'après eux, une cause d'absentéisme. Le passage suivant traduit bien la pensée générale des enseignants :

Les longues représentations cinématographiques agissent fortement sur le système nerveux. Sur les 45 habitués du cinéma, je n'en ai trouvé que 8 qui sont appliqués en classe. Il y en a 17 qui sont presque toujours dans le pays des rêves. 41% de nos élèves n'ont pas manqué de classe dans nos 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Parmi les habitués du cinéma nous n'en avons que 20% qui ont été assidus.<sup>81</sup>

En outre, des expressions telles que curiosité malsaine, goûts dépravés, mépris de l'autorité, conception fautive de la vie, vol et mensonge, goût pour les tenues extravagantes, audace dans le langage, diminution de la piété et de la moralité sont abondamment utilisées par les maîtres pour démontrer que le cinéma est une plaie sociale qu'il faut formellement

---

<sup>79</sup> La Commission distribue des questionnaires dans toutes les écoles à l'intention des maîtres qui doivent décrire le comportement des élèves qui fréquentent le cinéma. Une fois complétés, les questionnaires sont remis à la direction de chaque commission de district qui dresse alors un portrait général de la situation qui prévaut sur son territoire, CECM (District Centre), « Statistiques et renseignements recueillis dans les diverses écoles du district scolaire Centre de Montréal sur le cinéma », mai 1927, p. 1-5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma.

<sup>80</sup> CECM (District Est), « Renseignements fournis par les écoles du district Est sur la fréquentation des élèves dans les salles de cinéma », 4 juin 1927, p. 1-5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 4.

interdire aux enfants<sup>82</sup>. Nul besoin d'ajouter que l'enquête de la CECM conforte l'opinion que le clergé avait du cinéma commercial. Cela n'est pas étonnant, puisque environ la moitié du corps professoral de la Commission est composée de religieux à cette époque, sans compter que trois des quatre commissions de district sont présidées par des prêtres. Il est donc tout à fait naturel que la CECM épouse la lutte anti-cinéma du clergé. Comme nous l'avons dit précédemment, les conclusions du rapport Boyer sur les événements du Laurier-Palace mettent un frein à la campagne intensive du clergé contre le cinéma. La CECM, quant à elle, semble laisser de côté cette question pendant quelque temps pour mieux s'intéresser au cinéma éducatif par la suite. La fréquentation des jeunes dans les salles de cinéma revient toutefois sur le tapis au début des années 1930 alors que les propriétaires de salles de cinéma demandent au gouvernement d'assouplir la loi afin de permettre aux jeunes de plus de quatorze ans d'entrer dans les cinémas<sup>83</sup>. Même si le Premier ministre Taschereau ne donne pas suite à la requête des propriétaires, l'éventualité d'un amendement à la loi fait tout de suite réagir la Commission qui réaffirme sa volonté de la faire respecter sur son territoire. À partir de 1932, la CECM utilise son service de contrôle des absences<sup>84</sup> pour empêcher ses élèves de fréquenter les cinémas pendant les heures de classe<sup>85</sup>. De fait, des surveillants d'absences sont allés quelques fois quérir des élèves de la Commission dans des salles de cinéma<sup>86</sup>. À la fin des années 1930, la CECM n'intervient toutefois plus dans ce domaine.

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 4-5 ; CECM (District Centre), « Statistiques et renseignements recueillis dans les diverses écoles du district scolaire Centre de Montréal sur le cinéma », mai 1927, p. 4 ; CECM (District Ouest), « Renseignements sur la fréquentation des salles de vues animées », 2 juin 1927, p. 1-2, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma.

<sup>83</sup> Lever, *op. cit.*, p. 71.

<sup>84</sup> La Commission est bien consciente que l'instruction en milieu urbain suppose des divertissements qui peuvent nuire à sa mission. C'est pourquoi, elle met sur pied, en 1928, ce service composé de sept contrôleurs chargés de repérer, un peu partout dans la ville, les enfants qui font l'école buissonnière et de les persuader des avantages qu'ils peuvent retirer à s'instruire, Gagnon, *Histoire de la CECM ...*, *op. cit.*, p. 187-188.

<sup>85</sup> Lettre de J.-M. Manning à Victor Doré, 8 novembre 1932, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma.

<sup>86</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 1<sup>er</sup> mars 1932, ACSDM.

Le rapport que l'institution entretient avec le cinéma ne passe pas seulement par la coercition. Au début des années 1920, le cinéma éducatif commence déjà à retenir l'attention de la CECM. C'est toutefois au cours de la décennie suivante qu'elle l'intègre dans ses écoles.

### 1.9 *Le cinéma éducatif à la CECM*

Les courants pédagogiques qui traversent le milieu scolaire entre 1920 et 1970 auront également des répercussions sur l'histoire de l'usage scolaire des moyens de communication à la CECM. La méthode d'enseignement par induction qui entre dans les écoles du Québec au début des années 1920 en offre un premier exemple. Cette méthode, dont le principe central est l'observation, consiste à mettre l'élève en contact avec les choses qui l'entourent pour l'amener à comprendre et à raisonner. Comme l'écrivait le principal artisan du programme d'études du cours élémentaire, M<sup>gr</sup> François-Xavier Ross, l'élève suit un parcours qui l'amène « [d]e la chose à l'idée, de l'idée à la formule, puis de la formule à l'application réfléchie<sup>87</sup> ». Cette méthode s'applique en fait à presque toutes les matières scolaires telles que le français, la religion, la géographie, les sciences, etc., puisque le point de départ est la perception des faits. Lecture, grammaire, rédaction, exercices de langage, faits et rituels de la vie chrétienne, analyse de faits sociaux, commerciaux, scientifiques, géographiques sont, en effet, toutes des activités pédagogiques qui peuvent s'appuyer sur ce principe d'enseignement. Pour le maître, il s'agit ainsi de préconiser, pour développer cette habileté chez l'élève, l'usage de tableaux, d'images, de gravures et d'objets<sup>88</sup>. Comme nous le verrons, la CECM percevra le cinéma comme un outil pertinent pour appliquer cette méthode d'enseignement que l'on appelle aussi l'enseignement par l'aspect.

---

<sup>87</sup> François-Xavier Ross, « Introduction au programme de 1923 : Rapport soumis au Comité catholique le 5 février 1921 », *Anciens programmes d'études des écoles catholiques de langue française de la province de Québec, 2<sup>ème</sup> partie : 1923-1927*, p. 6, in Paul-André Turcotte, « Les programmes d'études de 1923 à 1937 », *Les programmes d'études catholiques francophones du Québec, des origines à aujourd'hui*, sous la dir. de Michel Allard et de Bernard Lefebvre, Montréal, Les éditions Logiques, 1998, p. 316.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 313-317.

Comme d'autres milieux éducatifs ailleurs dans le monde, la CECM s'intéresse assez tôt au cinéma pour l'enseignement. Dès l'été 1923, elle permet à l'instituteur de l'Académie du Plateau, Yves LeRouzès, de faire un voyage en France et aux États-Unis afin d'y étudier de plus près l'enseignement par le cinéma<sup>89</sup>. Au cours de son séjour à Paris, l'instituteur rencontre plusieurs éditeurs de films éducatifs et des intervenants du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts qui l'informent des expériences menées avec le cinéma dans les écoles françaises, des appareils et des films disponibles sur le marché. Aux États-Unis, Yves LeRouzès s'entretient avec les dirigeants de l'*Education Board* de New York qui lui fournissent aussi de l'information sur l'usage du cinéma dans leurs écoles. De retour à Montréal en octobre de la même année, LeRouzès présente aux commissaires du Bureau central un rapport dans lequel il décrit le fonctionnement du cinéma éducatif dans ces pays et les différentes sources d'approvisionnement de films éducatifs qu'on peut y trouver<sup>90</sup>. À la lumière de ce qu'il a appris à l'étranger, LeRouzès propose des plans d'organisation du cinéma éducatif pour les écoles catholiques de Montréal.

Un premier scénario consisterait à fournir un projecteur à chaque école. Des maîtres seraient formés au maniement des appareils pour présenter, dans la grande salle des écoles, des leçons avec projection à des élèves groupés selon leur niveau d'études. Chaque jour, un groupe d'élèves se présenterait dans la salle et visionnerait des films que la CECM achèterait auprès d'éditeurs ou libraires français tels que Pathé, Gaumont, Hachette, Larousse et du gouvernement canadien. LeRouzès estime cependant que ce plan engagerait des dépenses considérables, particulièrement pour l'achat d'appareils, qu'il serait difficile de contrôler la circulation des films et d'assurer l'entretien des appareils. C'est pourquoi, il propose un second plan qui consisterait, pour la Commission, à signer un contrat avec une compagnie de films. Celle-ci lui fournirait projecteurs et pellicules et délèguerait un représentant pour faire le tour des écoles et s'occuper des projections. Pour LeRouzès, cette solution s'avère la plus économique car la CECM n'aurait à acheter ni projecteur, ni films ; elle n'aurait qu'une dépense fixe tous les ans auprès du même fournisseur. Enfin, il envisage une troisième

---

<sup>89</sup> Lettre de Yves LeRouzès à O. Lafontaine, secrétaire-trésorier de la CECM, 20 juillet 1923, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>90</sup> Lettre de Yves LeRouzès au juge Eugène Lafontaine, 6 octobre 1923, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

hypothèse, celle de doter les écoles de projecteurs et de louer, plutôt que d'acheter, des films chez les éditeurs étrangers.

Enfin, pour LeRouzès, l'intégration du cinéma éducatif à la CECM permettrait de donner aux sciences et aux leçons de choses « la place importante qui leur est due et que souvent on leur refuse, à cause de l'encombrement des matières du programme en face du temps disponible<sup>91</sup> ». Ses propos font voir la naissance d'une première conception d'usage du cinéma à la CECM qui influencera plus tard l'institution. À la fin de la décennie, les commissaires Frigon et Montpetit proposeront, en effet, à la CECM de placer le cinéma éducatif sous la bannière de l'enseignement des sciences. En plus de considérer le cinéma comme un outil pouvant valoriser des matières laissées-pour-compte dans la formation des élèves, LeRouzès estime que le cinéma serait un excellent moyen de promouvoir la méthode pédagogique basée sur l'esprit d'observation. Comme il l'écrit, « voir, c'est presque savoir ». Au détour d'une ligne, LeRouzès mentionne également que le cinéma éducatif pourrait s'avérer un moyen d'offrir aux enfants un « bon cinéma », c'est-à-dire des scènes intéressantes satisfaisant leur curiosité et leur intelligence<sup>92</sup>. Inutile de préciser que ce « bon cinéma » est perçu alors comme une réponse à l'engouement des jeunes pour le « mauvais cinéma » tant décrié par les bien-pensants de l'époque.

Les commissaires du Bureau central prennent connaissance du rapport de LeRouzès et le confient aussitôt aux commissions de district de qui relèvent les questions d'ordre académique. En outre, le Bureau central charge les commissaires de district de former un comité pour étudier la possibilité d'établir l'enseignement par le cinéma<sup>93</sup>, un comité qui, si on se fie aux archives de l'institution, ne verra jamais le jour. Il faut dire que l'intégration du cinéma éducatif commande des dépenses importantes qui ont dû effrayer les dirigeants de la CECM. Outre l'achat de projecteurs, il faut aussi prévoir des sommes pour les films d'enseignement. Or il n'est pas impensable que, pour des raisons financières, les commissions de district n'aient pas adopté sur-le-champ le premier plan d'organisation

---

<sup>91</sup> Yves LeRouzès, « Rapport sur l'enseignement par cinématographie », 6 octobre 1923, p. 9, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 1-15.

<sup>93</sup> CECM, Livre des délibérations du Bureau central, séances des 23 octobre et 15 novembre 1923, ACSDM.

proposé par LeRouzès<sup>94</sup>. On peut également penser que les commissaires aient pris le temps d'examiner d'autres avenues.

Au milieu des années 1920, d'autres promoteurs du cinéma tentent d'approcher l'institution. C'est le cas notamment de H. de Maublanc qui désire vendre des projecteurs à la CECM et projeter des films moyennant trois sous par élève et par heure<sup>95</sup>. En 1925, un représentant de la compagnie Le Cinéma Canadien Limitée, Charles-H. Quéry, visite à son tour la Commission pour les convaincre de présenter, devant les élèves, des films éducatifs et moraux sur l'histoire et les beautés naturelles du Québec<sup>96</sup>. En outre, Le Cinéma Canadien et La Cie Ciné-Canada achètent des pages de publicité dans la revue *l'École canadienne* vantant les films et les appareils disponibles sur le marché<sup>97</sup>. La CECM ne donne pas suite à ces offres. Comme nous l'avons dit précédemment, la situation financière de l'institution ne lui permet pas d'investir beaucoup dans cette nouvelle avenue qui s'offre à elle. Par ailleurs, il faut signaler que le catalogue de ces compagnies de distribution ne comprend pas de films spécialement conçus pour l'enseignement. Or, la CECM, qui est maintenant renseignée sur l'apport du cinéma éducatif, ne s'est peut-être pas laissée convaincre d'intégrer le cinéma dans ses écoles uniquement sous l'enseigne d'un « bon cinéma moral ». On peut penser, par ailleurs, que l'enquête que mène la Commission à l'hiver 1927 sur la fréquentation de ses élèves dans les salles de cinéma a monopolisé l'attention des dirigeants de l'institution. Bref, ces premiers contacts avec le cinéma éducatif n'ont rien donné de concret. L'institution n'inaugure pas le cinéma éducatif au cours de cette décennie<sup>98</sup>. Il faut attendre l'arrivée de nouveaux commissaires à la CECM à la fin des années 1920 pour assister aux premiers pas de la Commission dans ce type d'enseignement.

---

<sup>94</sup> Yves LeRouzès, « Rapport sur l'enseignement par cinématographie », 6 octobre 1923, p. 9, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>95</sup> CECM, Livre des délibérations du Bureau central, séances des 23 octobre et 19 novembre 1923, ACSDM.

<sup>96</sup> CECM, Livre des délibérations du Bureau central, 24 mars 1925, ACSDM.

<sup>97</sup> On peut trouver quelques exemples dans les pages publicitaires des numéros suivants de la revue *L'École canadienne*, vol. I, n° 2, 1925, p. 1 ; vol. I, n° 6, 1926, p. 4-5 ; vol. I, n° 10, 1926, p. 6 ; vol. I, n° 11, 1926, p. 6 ; vol. II, n° 5, 1927, p. 1.

<sup>98</sup> Nous avons remarqué que lorsque les dirigeants prennent des décisions importantes dans le domaine des moyens de communication, ils font un bilan des expériences menées dans le passé. Or, s'il y avait eu du cinéma éducatif dans les années 1920, ils l'auraient mentionné dans les documents rédigés au cours des années ultérieures.

À l'automne 1929, la CECM reçoit une offre d'un représentant de la compagnie *Canadian Forestry Association* qui propose de donner des conférences accompagnées de projections dans les écoles afin de mieux faire connaître la forêt et son industrie. Les membres de la Commission pédagogique discutent de cette proposition sans plus. Cette offre conduit cependant les commissaires Augustin Frigon et Édouard Montpetit à prendre tour à tour la parole au sujet du cinéma éducatif et de l'avantage qu'il y aurait, pour la CECM, à l'utiliser pour les leçons de choses, matière qui figure dans les programmes d'études de tous les degrés d'enseignement<sup>99</sup>. Il faut dire que la leçon de choses est une matière particulièrement intéressante pour mettre en application la méthode d'enseignement par l'aspect, puisqu'elle vise à faire voir pour faire comprendre les notions élémentaires de sciences, notamment de sciences naturelles<sup>100</sup>. Or, le cinéma offre plusieurs possibilités pour appuyer les éléments de cette matière. Au cours de la discussion, Victor Doré et Augustin Frigon signalent à leurs collègues l'existence de la Cinématex de Paris et de son apport à l'enseignement technique et industriel. Le directeur de l'enseignement technique au Québec précise d'ailleurs qu'il préconise déjà ce moyen d'enseignement dans les écoles techniques. En outre, il est persuadé que cet enseignement connaîtra des développements spectaculaires au cours des années à venir. À la suite de ces remarques, les commissaires décident de former un comité chargé de faire une étude approfondie de l'enseignement par le cinéma et de faire rapport à la Commission pédagogique. Ce comité est composé des commissaires Nolin, Doré, Montpetit et Frigon. Rappelons que les trois derniers oeuvrent au sein de l'ACFAS. Il n'est donc pas étonnant qu'ils voient le cinéma éducatif comme un moyen efficace pour appuyer l'enseignement des sciences. Le comité confie la rédaction du rapport à Augustin Frigon<sup>101</sup>.

À la même période, alors que les films éducatifs commencent à percer le marché du film à Montréal, d'autres promoteurs de l'enseignement par le cinéma cognent aux portes de la CECM. La Société Gaumont de Paris, par exemple, propose de lui fournir, par l'intermédiaire

---

<sup>99</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 1<sup>er</sup> octobre 1929, ACSDM.

<sup>100</sup> Turcotte, *op. cit.*, p. 313 ; 318 ; 320-321.

<sup>101</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 1<sup>er</sup> octobre 1929, ACSDM.

de son représentant montréalais, des renseignements sur son répertoire de films éducatifs<sup>102</sup>. La compagnie spécialisée dans l'enseignement par l'image, *The Film & Slide Co. of Canada*, publie, elle, des annonces dans *l'École canadienne* pour vanter, comme l'avaient fait d'autres compagnies au début de la décennie, ses films et son matériel de projection pour les écoles<sup>103</sup>. Un instituteur de l'École Le Plateau, René Fandrich, présente aux commissaires un volumineux rapport indiquant la valeur du cinéma pour l'enseignement de plusieurs matières scolaires et la pertinence de former le corps enseignant à l'usage du film dans les écoles. Il recommande également de créer une cinémathèque scolaire<sup>104</sup>. Les commissaires prennent connaissance du rapport mais ne s'y attardent pas davantage<sup>105</sup>. Ils peuvent, en effet, compter sur celui de leurs collègues, déposé au même moment.

Le 18 février 1930, Augustin Frigon présente le rapport sur l'utilisation des films dans les écoles devant la Commission pédagogique. Il explique que le cinéma pourrait être utilisé de trois façons : pour des séances récréatives, pour l'enseignement de plusieurs matières et pour la leçon de choses. Le cinéma éducateur serait une aide très efficace pour plusieurs cours du programme régulier. L'application du cinéma à l'ensemble des matières nécessiterait cependant l'achat d'un nombre important d'appareils et de pellicules et que, par conséquent, cela entraînerait des dépenses trop exorbitantes pour la Commission<sup>106</sup>. Frigon fait alors référence aux minces ressources dont dispose la CECM en ces débuts de crise économique. Les revenus de l'institution proviennent principalement de la taxe scolaire et diminuent donc beaucoup en ces temps de misère. Ces contraintes budgétaires le conduisent ainsi à proposer aux commissaires de limiter l'usage du cinéma à l'enseignement de la leçon de choses et des

---

<sup>102</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 24 mars 1930, ACSMDM.

<sup>103</sup> *L'École canadienne*, (page publicitaire), vol. VI, n° 8, 1931, p. 10.

<sup>104</sup> Au début de janvier 1930, René Fandrich est de retour d'un voyage d'études en Europe (France, Allemagne, Hongrie, Suisse, Belgique, Italie, Suède, Bulgarie, Autriche, Norvège, Angleterre) et aux États-Unis où il a étudié le cinéma scolaire, René Fandrich, *Le cinéma scolaire*, Montréal, 5 janvier 1930, ACSMDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>105</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 21 janvier 1930, ACSMDM.

<sup>106</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 18 février 1930, ACSMDM. Nous n'avons pas trouvé le rapport dans les archives.

sciences naturelles. « Le film cinématographique, explique-t-il, pourrait être utilisé sans trop de frais et avec beaucoup de succès<sup>107</sup> ».

Malgré les conditions difficiles liées à la crise, les commissaires décident, après avoir entendu les recommandations du rapport signé par Frigon, d'innover en intégrant le cinéma éducatif tel que proposé. La Commission pédagogique charge alors le directeur des études, J.-M. Manning, de préparer un rapport à l'intention de la Commission administrative afin de déterminer le personnel nécessaire pour mettre sur pied cet enseignement spécial et d'établir le nombre d'appareils de projection et d'écrans dont la CECM devra faire l'acquisition<sup>108</sup>. Pour organiser le cinéma éducatif en 1930, la Commission débloque une somme de 2 750 dollars. Ce montant sert à acheter un projecteur pour films muets, un projecteur à projection fixe (l'ancêtre du projecteur à diapositives) et quelques films<sup>109</sup>.

Comme on le voit, l'arrivée de nouvelles têtes dirigeantes à la CECM est propice à l'introduction du cinéma éducatif. Les universitaires qui siègent à la Commission pédagogique, ardents défenseurs de l'importance des sciences à tous les niveaux d'enseignement et ouverts aux nouvelles possibilités des moyens de communication modernes, perçoivent naturellement l'apport de cet outil pédagogique à l'enseignement des sciences.

Dès le mois d'avril 1930, la CECM confie à l'instituteur Raoul Laberge, la responsabilité d'organiser le cinéma éducatif dans les écoles<sup>110</sup>. Un mois plus tard, Laberge parcourt déjà le territoire de la Commission avec un projecteur et quatre films muets : *Communication*, *Laurentides*, *Gaspesia* et *Metropolis of Canada*. Si le premier film permet, dans une certaine mesure, d'offrir aux élèves une leçon de choses sur le fonctionnement d'une sonnerie électrique, sur le téléphone et la TSF, les trois autres sont plutôt des films

---

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> CECM, Service des finances, *Rapports financiers 1929-1930*, p. 33, ACDSM.

<sup>110</sup> Lettre de J.-M. Manning (Direction des études) au personnel scolaire, 18 septembre 1930, ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Raoul Laberge, 1893/04/03-1952/04/21 ; Joseph Dansereau, (Direction des études), «Rapport sur l'enseignement par le cinéma dans les écoles de la Commission », 6 novembre 1939, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

touristiques titrés en langue anglaise qui peuvent servir, de loin, à l'enseignement de la géographie. Pourtant, ce sont les leçons de choses et les sciences naturelles qui, d'après l'accord commun des commissaires, devaient être destinées à l'enseignement par le cinéma. Raoul Laberge soulève d'ailleurs ce problème en écrivant à J.-M. Manning : « le cinéma éducateur donnerait de meilleurs résultats éducationnels si le choix des pellicules était mieux adapté aux différents programmes d'enseignement<sup>111</sup> ». Ce commentaire révèle en fait que, dès le début du cinéma éducatif, la CECM est contrainte à acheter des films non pas en fonction de leur valeur pédagogique mais bien en raison de leur prix. En effet, les trois films touristiques proviennent de la compagnie ferroviaire CNR<sup>112</sup>. Comme nous l'avons dit précédemment, le CNR vend sans doute ses films à prix modiques aux institutions intéressées par ce type de production cinématographique. Ce choix s'explique également par la crise économique qui ne laisse que des miettes au cinéma éducatif.

Comment Raoul Laberge organise-t-il le cinéma éducatif ? D'abord, tous les élèves de la Commission, sauf les petits du cours élémentaire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années) bénéficient des leçons données à l'aide des projections. Les élèves des classes de la 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année se regroupent une fois tous les trois mois dans une salle où il est facile de faire un peu d'obscurité. Les étudiants du cours primaire supérieur (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années), eux, sont plus choyés que leurs cadets en assistant à des projections une fois par mois<sup>113</sup>.

Avant de projeter les films, Raoul Laberge dresse, au tableau noir, une liste de mots véhiculés dans le film afin d'éveiller la curiosité des élèves. Comme la majorité des films sont titrés en langue anglaise, on peut penser que Laberge traduit, pour les élèves francophones, les mots qu'il juge importants à retenir. Pendant la présentation du film, les élèves prennent des notes pour rédiger, après la séance, une composition française<sup>114</sup>. L'usage

---

<sup>111</sup> Lettre de Raoul Laberge à J.-M. Manning, 13 septembre 1930, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>112</sup> Raoul Laberge, « Enseignement par le film », 9 septembre 1933, p. 4, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>113</sup> René Guénette, « Un maître d'école ambulant », *L'École canadienne*, vol. IX, n° 8, 1934, p. 340.

<sup>114</sup> Raoul Laberge, « Enseignement par le film », 9 septembre 1933, p. 4, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

du cinéma pour la composition permet à la CECM de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire de transmettre des connaissances portant sur une matière académique et d'appuyer l'enseignement de la langue maternelle, matière qui figure aussi dans tous les programmes d'études. Dans les premières années du cinéma éducatif, Laberge insiste beaucoup sur la composition française ou anglaise, selon les élèves à qui il s'adresse. Occasionnellement, il offre des prix à ceux qui se sont distingués par la qualité de leur travail<sup>115</sup>.

Au fur et à mesure qu'il multiplie les expériences, Laberge se rend toutefois compte que les séances rassemblent un trop grand nombre d'élèves qui ne sont pas rendus au même stade de développement intellectuel. En corrigeant les rédactions des élèves, il constate, en effet, que les enfants ne sont pas tous captivés par les mêmes sujets, ce qui ne lui permet pas d'offrir un enseignement adapté à leurs besoins. Dès 1933, il suggère au directeur des études de regrouper les élèves en fonction du degré d'enseignement auquel ils appartiennent<sup>116</sup>. Il faut dire que même si l'enseignement de la langue maternelle est à l'honneur pour tous les niveaux d'études, d'autres matières font l'objet, elles, d'une hiérarchisation disciplinaire. Dans le programme du cours primaire élémentaire des francophones, par exemple, la géographie n'est qu'une matière accessoire, comme l'anglais, l'hygiène et le dessin alors que dans les cours complémentaires et supérieurs, cette matière est plus centrale<sup>117</sup>. Or comme les séances cinématographiques s'adressent à des élèves de différents niveaux, on comprend les difficultés auxquelles Laberge est confronté. Le directeur des études tarde cependant à répondre à cette suggestion. Ce n'est qu'à la fin des années 1930 que les élèves seront finalement groupés selon leur degré d'études.

À ces problèmes organisationnels, la difficulté à se procurer des films adaptés aux programmes d'enseignement persiste. Comme on l'a dit plus haut, Raoul Laberge ne dispose, en 1930, que de quatre films pour donner ses leçons de cinéma éducatif. Le prolongement de la crise n'annonce rien de réjouissant. Lors d'une séance de la Commission pédagogique

---

<sup>115</sup> J.-M. Manning, « Teaching with Classroom Films », *L'École canadienne*, vol. IX, n° 9, 1934, p. 396-397.

<sup>116</sup> Le groupement qu'il propose est le suivant : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années ; 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ; 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années et, finalement, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années, Raoul Laberge, « Enseignement par le film », 9 septembre 1933, p. 3-4, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>117</sup> Turcotte, *op. cit.*, p. 313-518.

tenue en novembre 1932, J.-M. Manning se voit dans l'obligation de refuser l'achat de nouveaux films que lui propose *The Film & Slide Co. of Canada*. À cette même séance, le président Victor Doré ajoute même que les achats de matériel seront réduits, pour l'instant, au minimum<sup>118</sup>.

Un rapport d'activités, rédigé par Laberge l'été suivant, montre néanmoins que la Commission a tout de même débloqué des fonds pour l'achat de pellicules puisqu'elle possède maintenant une collection de 33 films dont dix-sept traitent d'agriculture et d'industrie, sept de géographie, cinq de sciences, deux d'histoire naturelle, un de religion et un autre d'hygiène. Ces nouvelles acquisitions permettent sans doute à Laberge de varier un peu ses leçons et, surtout, d'appliquer davantage le cinéma à l'enseignement des sciences. Il faut dire, cependant, que la collection de pellicules est presque entièrement composée de films muets titrés en anglais. On n'en connaît cependant pas la provenance. On sait, par contre, que le CNR demeure une source d'approvisionnement de films importante. En effet, près d'une dizaine de pellicules proviennent de cette compagnie<sup>119</sup>. En s'appuyant sur le rapport financier de la Commission de l'année scolaire 1932-1933, on peut supposer que le CNR vend ses films à un prix dérisoire, puisque la CECM n'a déboursé que 66 dollars pour le cinéma éducatif<sup>120</sup>. Comme on le voit, la crise économique contraint la Commission à n'investir que des peccadilles pour cet enseignement spécial et à se contenter de films bon marché souvent éloignés d'un contenu véritablement pédagogique. Cette situation ne passe pas inaperçue auprès de certains témoins de l'époque. L'abbé Auguste Lapalme, par exemple, écrit dans un article de l'*École canadienne*:

---

<sup>118</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 15 novembre 1932, ACSDM.

<sup>119</sup> Il s'agit par exemple de films ayant pour titre *West Indies, Gaspesia, Laurentides, Metropolis of Canada, The City of Quebec, Rocky Mountains, Jasper Park, Art. Respiration*, Raoul Laberge, « Enseignement par le film », 9 septembre 1933, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>120</sup> CECM, Service des finances, *Rapport financier (1932-1933)*, p. 15, ACSDM.

C'est que le film coûte très cher [...] Faute de ces ressources, le démonstrateur est ici obligé de collectionner des films d'occasion sollicités des compagnies de chemin de fer, des grandes firmes industrielles. Pourrait-on tirer profit, ici, des films nombreux créés pour les écoles de France ? Deux ou trois des plus grandes librairies de Paris en font le commerce : Hachette, Larousse, Delagrave, peut-être aussi Nathan. Dans ces conditions, il est impossible de formuler un programme vraiment pédagogique.<sup>121</sup>

Malgré les conditions difficiles auxquelles Laberge est confronté, cet instituteur entièrement dévoué au cinéma éducatif n'en continue pas moins d'exprimer la pertinence de développer ce support à l'enseignement. « Il n'est peut-être pas opportun, écrit-il à J.-M. Manning en 1933, de recommander l'achat d'appareils pour chaque école et l'établissement d'une bibliothèque circulante ; cependant, en restant dans le domaine du possible, je suggérerais l'achat de quatre nouveaux appareils et la nomination de quatre autres professeurs spéciaux<sup>122</sup> ». Laberge désire en fait offrir un enseignement régulier et, surtout, de qualité à toutes les années du cours primaire. Une réponse favorable à ses demandes lui permettrait, notamment, de visiter les classes des cours élémentaire et complémentaire chaque mois, comme il le fait déjà dans les classes du cours primaire supérieur. À son grand dam, Laberge essuie un refus à toutes ses requêtes. Il se voit même refuser une demande de remboursement de frais de déplacement dans l'accomplissement de ses fonctions<sup>123</sup>. Les exemples ne manquent pas pour montrer que la crise ralentit l'expansion du cinéma éducatif à la CECM. J.-M. Manning écrit à Victor Doré que « Monsieur Laberge remplit ses devoirs avec ponctualité, dévouement et succès. Toutefois, je conçois que dans les circonstances présentes la Commission peut difficilement acquiescer à sa demande<sup>124</sup> ». Victor Doré

---

<sup>121</sup> L'abbé Auguste Lapalme, « Propos filmés », *L'École canadienne*, vol. XI, n° 2, 1935, p. 80.

<sup>122</sup> Raoul Laberge, « Enseignement par le film », 9 septembre 1933, p. 3, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>123</sup> Raoul Laberge utilise sa voiture pour parcourir le vaste territoire de la Commission, Lettre de Raoul Laberge à Victor Doré, 22 septembre 1934, ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Raoul Laberge, 1893/04/03-1952/04/21.

<sup>124</sup> Lettre de J.-M. Manning à Victor Doré, 11 octobre 1934, ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Raoul Laberge, 1893/04/03-1952/04/21.

explique, quant à lui, à Laberge que « n'était la situation financière de la Commission, nous aurions plaisir à réclamer, en votre faveur, une augmentation de traitement<sup>125</sup> ».

Pour le directeur des études, la situation actuelle est cependant temporaire. Dans un article de *l'École canadienne*, il laisse entrevoir un avenir meilleur pour l'enseignement par le film à la CECM. « Nous attendons, écrit-il, l'opportunité pour développer plus avant le cinéma éducatif dans nos écoles. Malgré ces conditions limitées, nous sommes satisfaits des résultats que procure le cinéma éducatif et nos professeurs approuvent à l'unanimité la pertinence de poursuivre dans cette voie<sup>126</sup> ». Laberge continue malgré tout son œuvre avec les moyens du bord, c'est-à-dire presque rien. Cela ne l'empêche toutefois pas d'accomplir sa tâche avec sérieux et d'avoir le souci constant d'offrir des leçons qui suscitent l'intérêt des élèves. Dans une lettre qu'il adresse à son supérieur, il écrit : « Les élèves ont leur cahier de notes car ils doivent rapporter une rédaction sur le sujet traité. [...] Après la leçon, je résume et je pose des interrogations de contrôle. Je ne suis donc pas un conférencier qui développe un sujet mais bien un instituteur qui donne une leçon<sup>127</sup> ».

Comme on le voit, le nouveau support à l'enseignement suscite du moins l'enthousiasme de son unique titulaire. D'autres témoins de l'époque y vont aussi de leur appréciation personnelle. René Guénette, le rédacteur en chef de *l'École canadienne*, par exemple, écrit dans cette revue : « La collection du professeur spécialiste n'est pas encore abondante. Notre cinéma scolaire en est à ses débuts. Cette collection présente quand même une certaine variété de pellicules géographiques, agricoles, industrielles ou de vulgarisation scientifique : physique, chimie, astronomie, etc.<sup>128</sup> ».

Ces commentaires montrent que le cinéma éducatif démarre à un rythme plutôt lent à la Commission. Ce n'est probablement pas à défaut d'un manque d'intérêt du personnel scolaire, mais plutôt à l'impossibilité de la CECM d'accorder des subsides à ce nouveau

<sup>125</sup> Lettre de Victor Doré à Raoul Laberge, 29 octobre 1934, ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Raoul Laberge, 1893/04/03-1952/04/21.

<sup>126</sup> Manning, *loc. cit.*, p. 396.

<sup>127</sup> Raoul Laberge, « Enseignement par le film », 9 septembre 1933, p. 3, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>128</sup> Guénette, *loc. cit.*, p. 340.

moyen d'enseignement pendant la Grande Dépression. En 1935, la CECM se voit d'ailleurs obligée de débloquer des subsides pour distribuer des demiards de lait, des vêtements et des chaussures à plusieurs écoliers qui souffrent de malnutrition et qui arrivent à l'école à moitié vêtus<sup>129</sup>. La lutte menée contre les effets de la pauvreté n'aide en rien à améliorer l'état des finances de la Commission et, par le fait même, l'usage du cinéma éducatif. Au cours de l'année scolaire 1935-1936, par exemple, la CECM n'accordera qu'un maigre 25 dollars pour l'enseignement par le cinéma<sup>130</sup>.

Si l'on compare le cinéma éducatif avec celui qui prévaut à la Commission des écoles protestantes de Montréal, on se rend bien compte que la précarité des finances des écoles catholiques nuit au développement de l'enseignement par le film. Après avoir intégré le cinéma éducatif « muet » en 1934, les écoles protestantes passent rapidement au film éducatif sonore. L'essor rapide que connaît le cinéma éducatif dans ces écoles n'est certainement pas étranger à l'ampleur que prend l'enseignement secondaire chez les protestants durant cette période. En effet, les effectifs scolaires des *high schools* protestants passent de 1 948 en 1923 à 6 796 en 1945, une hausse de 249%. Les étudiants de ce niveau d'enseignement représentent désormais le quart des effectifs de la Commission protestante. À la fin des années 1930, les écoles de cette commission posséderont déjà 23 projecteurs dont seize pouvant servir aux films sonores et une cinémathèque de 140 films éducatifs pouvant appuyer une variété de sujets scolaires<sup>131</sup>. Ainsi, il est indéniable que la situation financière nettement meilleure que celle de la CECM permet aux écoles protestantes de mieux développer le cinéma éducatif. De plus, les films anglophones sont faciles d'accès et moins dispendieux que les films francophones.

Malgré tout, le cinéma éducatif s'avère une expérience bien accueillie par les dirigeants de la CECM qui, à partir de 1937, étudieront les moyens de la poursuivre. Nous verrons cependant que, dans les années 1940, d'autres facteurs viendront freiner cette ambition. Ces premières leçons données à l'aide du cinéma doivent être perçues comme une phase

---

<sup>129</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 142-145.

<sup>130</sup> CECM, *Service des finances, Rapport financier (1935-1936)*, p. 17, ACSDM.

<sup>131</sup> PBSCCM, *Annual Report (1937-1938 ; 1938-1939)*, ACSEM.

d'expérimentation du nouveau moyen technique par les usagers scolaires. Si l'usage du cinéma éducatif nécessite des frais d'opération relativement coûteux, il en est autrement pour celui de la radio. Dès 1931, la CECM découvre les possibilités de ce nouveau moyen de communication qui jouit aussi d'une popularité sans précédent dans la société québécoise, comme d'ailleurs partout dans le monde.

### 1.10 *Les premières expériences de la CECM à la radio*

Le premier lien que l'on peut établir entre la radio et les écoles de la CECM remonte à l'été 1930 alors que le commissaire Augustin Frigon propose à la Commission pédagogique d'installer, dans les murs des nouvelles écoles, les fils nécessaires au fonctionnement de la réception radiophonique. Comme on le sait, Augustin Frigon est une figure de proue de la promotion d'une radio nationale au Canada. On se rappelle qu'il est l'un des membres de la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion en 1928. Cette nomination marque en fait le point de départ de sa carrière dans le monde des médias qui le mènera, plus tard, aux postes de premier directeur-adjoint, puis de directeur général de la Société Radio-Canada<sup>132</sup>. La participation de Frigon au développement de la radiodiffusion au Canada ainsi que de nombreux voyages à l'étranger lui permettent d'acquérir une connaissance approfondie des multiples facettes de la radio, particulièrement en ce qui a trait à la radio éducative. En 1930, dans le cadre du congrès annuel de l'*Ontario Educational Association*, Frigon, alors directeur général de l'enseignement technique de la province de Québec, prononce une conférence sur les expériences de radio éducative réalisées au Canada anglais, aux États-Unis et en Europe. L'expérience menée dans le comté de Kent en Angleterre retient particulièrement son attention. Écoutons-le décrire l'apport de la radio à l'enseignement en classe :

---

<sup>132</sup> Alain Canuel, « Augustin Frigon et la radio nationale au Canada », *Scientia canadensis*, vol. XIX, 1995, p. 29-30.

*« The investigation in the County of Kent which I mentioned before, gave very illuminative results indeed. [...] Some of the main conclusions of the report are worth quoting here: There is a real and persistent demand from teachers for courses of wireless lessons in subjects associated with the ordinary subjects of the curriculum. In the opinion of the teachers the broadcast lessons: imparted a knowledge of facts ; stimulated interest in ways which could be definitely observed ; created impressions as durable as those produced by their ordinary lessons ; did not encourage inattention ; were particularly stimulating to clever children ; supplied views and information which the teachers themselves could not have for lessons ; gave them fresh ideas for lessons ; interested some parents in the work that their children did in school. [...]*

*I had the pleasure of witnessing one of these broadcasts in one of the classes of a school in the County of Kent, and I can assure you that I was very impressed by the evident advantages of school broadcasting as an aid to our present methods of teaching.»<sup>133</sup>*

Pour Frigon, il n'y a pas de doutes, la radio est un outil qui peut bien servir l'enseignement en classe. Ainsi, l'émergence de la radio éducative en Europe, au Canada et à Montréal l'amène à faire part à ses collègues de la CECM que les écoles seront bientôt appelées à composer avec ce puissant moyen de communication. Au mois d'août 1930, Frigon écrit ainsi au secrétaire de la Commission, Jean Casgrain, qu'il serait avantageux « de préparer nos nouvelles bâtisses de façon à ce qu'elles puissent recevoir plus tard, sans qu'il y ait à faire des réparations considérables, les conducteurs nécessaires au fonctionnement d'un appareil de réception et d'une série de haut-parleurs<sup>134</sup> ». Il explique, cependant, qu'il n'est pas question, pour le moment, d'équiper les écoles de récepteurs radiophoniques :

D'abord, parce que nous n'avons pas de moyens satisfaisants pour faire des émissions, même si nous pouvions nous servir d'un poste commercial local, les arrangements que nous pourrions faire seraient trop peu sûrs pour nous justifier de faire la dépense d'installation dans nos écoles ; ensuite, il est plus que probable que d'ici à quelques années le coût des appareils de réception diminuera sensiblement, et il vaut mieux par conséquent attendre avant de nous organiser.<sup>135</sup>

---

<sup>133</sup> Conférence présentée par Augustin Frigon au *Annual Meeting of the Ontario Educational Association*, Toronto, 23 avril 1930, et publiée in Augustin Frigon, « Education by radio », *Revue trimestrielle canadienne*, vol. XVI, n° 2, 1930, p. 154-155.

<sup>134</sup> Lettre d'Augustin Frigon à Jean Casgrain, 15 août 1930, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

<sup>135</sup> *Ibid.*

Selon Frigon, une baisse du prix des appareils radiophoniques pourrait éventuellement permettre à la Commission de s'équiper de postes récepteurs. En attendant ce moment, il juge opportun de recommander à la CECM de se préparer à l'usage éventuel de la radio dans ses écoles. Encore une fois, les subsides qu'elle doit accorder ici et là pendant la crise économique ne lui permettent pas de se lancer dans des innovations scolaires telles que l'intégration de la radio dans les écoles.

Malgré ces temps de vaches maigres, les membres de la Commission administrative endossent la proposition de Frigon en recommandant l'installation des conducteurs nécessaires pour réception radiophonique dans toutes les nouvelles écoles<sup>136</sup>. Il faudra cependant attendre les années 1950 pour voir les radios entrer dans les classes de la CECM, alors que le prix des appareils subira une baisse qui les rendront plus abordables.

L'absence de récepteur dans les écoles n'empêche toutefois pas la CECM de se lancer dans l'aventure de la radio. Dès le printemps 1931, elle participe, par l'entremise de Victor Doré, à la série de onze émissions patronnées par Édouard Montpetit à CKAC<sup>137</sup>. Puis, à l'automne suivant, la Commission reçoit une invitation de Jules Derome, l'un des directeurs de CKAC, pour participer de façon régulière aux *cours de vulgarisation de l'Université de Montréal*. Édouard Montpetit encourage la CECM à se joindre à cette émission<sup>138</sup>. La Commission accepte aussitôt l'invitation. Même si ces cours ne sont pas spécialement destinés à l'enseignement en classe, nous verrons que des enseignants de la CECM s'en inspireront pour appuyer leurs leçons.

Comme nous l'avons dit précédemment, les universitaires ne sont pas les seuls participants à prendre la parole aux émissions patronnées par l'Université de Montréal. La programmation quotidienne de l'émission conduit en fait Édouard Montpetit à partager le temps d'antenne avec une foule d'intervenants de la communauté éducative de Montréal, notamment ceux des

---

<sup>136</sup> CECM, Commission pédagogique, séance du 16 septembre 1930, ACSDM.

<sup>137</sup> « Relevé des émissions radiophoniques données au poste C.K.A.C. de "La Presse" sous les auspices de l'Université de Montréal », Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949, p. 4.

<sup>138</sup> Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 6, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

collèges Saint-Laurent, Sainte-Marie, Mont-Saint-Louis et, bien entendu, de la CECM<sup>139</sup>. Parmi toutes ces institutions, la Commission est sans doute la plus choyée, car elle dispose d'une plage-horaire fixe, soit le vendredi à 17h et elle assume elle-même la direction de ses programmes qui sont connus sous le titre, *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*. Les autres institutions scolaires viennent plutôt dans les studios de CKAC de façon ponctuelle. En invitant plusieurs intervenants éducatifs de Montréal à prendre part aux cours de l'université, Édouard Montpetit contribue ainsi à sensibiliser le milieu éducatif de même que les auditeurs à un usage de la radio pour la transmission des savoirs.

Dès le mois d'octobre 1931, la CECM prend l'antenne. *Les demi-heures radiophoniques* sont sous la direction du rédacteur en chef de *L'École canadienne*, René Guénette, qui a la charge de préparer, à chaque semaine, une émission. Le format du programme comporte, comme la plupart des autres émissions éducatives de l'époque, une causerie et de la musique. Pour la première émission, par exemple, on invite le président de la Commission, Victor Doré, à donner une causerie inaugurale qui est aussitôt suivie d'une performance musicale des étudiants de l'école primaire supérieure Le Plateau<sup>140</sup>.

La musique diffusée en direct fait partie intégrante de la programmation radiophonique de la CECM. Comme on l'a vu précédemment, dans les débuts de la radio, chanteurs, pianistes et ensembles vocaux et musicaux jouent et chantent en direct dans les studios des stations radiophoniques. René Guénette s'inspire de cette pratique radiophonique bien ancrée chez les diffuseurs pour concevoir ses émissions. À titre d'exemple, Marcel Hébert, étudiant à l'École Le Plateau, interprète souvent, en guise d'ouverture et de fermeture de l'émission, des pièces de piano de Mendelsohn, de Chopin, de Liszt et d'autres compositeurs<sup>141</sup>. À plusieurs reprises, l'orchestre et le chœur de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal, association représentant les instituteurs et les institutrices de la CECM, et des

---

<sup>139</sup> « Cours de vulgarisation de l'Université de Montréal, au poste CKAC », Archives de l'Université de Montréal, Fonds du secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

<sup>140</sup> Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio ; *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (10 octobre 1931), p. 55 ; (16 octobre 1931), p. 20.

<sup>141</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (30 octobre 1931), p. 14 ; (27 novembre 1931), p. 22 ; (11 décembre 1931), p. 30.

chorales d'écoles exécutent et chantent des pièces musicales en studio. La diffusion de concerts permet ainsi de mettre en valeur les talents musicaux des élèves et du personnel de la CECM. Leur participation n'est d'ailleurs pas laissée au hasard, puisqu'ils bénéficient du savoir-faire de l'instituteur Jean Tremblay qui leur prodigue « de sages conseils avant qu'ils viennent à la station de radio<sup>142</sup> ». Le divertissement n'est pas le seul aspect qui caractérise les émissions de la CECM. La Commission offre aussi des causeries à ses auditeurs afin de les informer de différents sujets d'ordre scolaire. Les causeries sont en fait l'occasion de réunir plusieurs membres de la Commission, mais aussi un certain nombre de collaborateurs externes à l'institution. Dans le tableau 1.1, nous présentons les conférenciers, leur fonction et le titre de la causerie qu'ils ont animée dans le cadre des *demi-heures radiophoniques de la CECM*.

Si l'on s'attarde à l'occupation des conférenciers, la première observation qui s'impose est le nombre important des membres du personnel oeuvrant au niveau du cours primaire supérieur. Leur présence sur les ondes vise certainement à valoriser cette nouvelle filière d'enseignement qui ménage une place centrale aux sciences et dont plusieurs souhaitent qu'elle formera une génération de Québécois apte à participer au développement économique de la province. Le tableau 1.1 montre, par ailleurs, que les conférenciers privilégient des thèmes liés à la famille et à l'éducation nationale. Il ne faut pas s'en étonner. Ils représentent bien les principales préoccupations sociales de l'époque. La CECM n'y échappe pas. Au contraire, institution catholique et francophone par excellence, elle se fait un devoir de propager ces thèmes chers aux tenants du nationalisme de survivance en diffusant des causeries qui ont pour titre, par exemple : « Père et mère tu honoreras », « L'éducation nationale chez les petits enfants », « Le French Canadian est-il un patois ? » et « L'école et la famille ».

---

<sup>142</sup> Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 4, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

Tableau 1.1

Les conférenciers de l'émission *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*  
diffusée à CKAC en 1931-1932

<i>Conférencier</i>	<i>Occupation</i>	<i>Titre de la causerie</i>
M <sup>me</sup> Jean-Louis Audet	Professeure de diction française, Conservatoire LaSalle	L'art de la lecture L'enfant et ses poètes
Jean Tremblay	Instituteur, École supérieure Le Plateau	Père et mère tu honoreras
Marguerite Taillefer	Directrice, École Saint-Marc	L'éducation nationale chez les petits enfants
T. S. Banks	Instituteur, École supérieure Le Plateau	Le deuxième clairon
J.-M. Manning	Directeur des études	L'école de mon village
Roméo Delcourt	Trésorier	Pour arriver au succès
Robert Rose	Instituteur, École supérieure Le Plateau	L'écolier gentilhomme
Jean-Marie Laurence	Instituteur, École supérieure Saint-Louis	Comment connaître l'avenir
J.-P. Labarre	Directeur, École supérieure Le Plateau	Pour devenir quelqu'un
A.-C. Miller	Assistant-directeur des études, district centre	Les exercices scolaires à domicile
Henri Martin	Professeur, Université de France/Université de Dalhousie	<i>Le French Canadian</i> est-il un patois ? (lue par Mme Audet)
J.-D. Pilon	Assistant-directeur des études, district ouest	Réflexion sur la volonté
Révérénd frère Bernard	Instituteur, École supérieure Saint-Louis	Du côté de Mingan
Irénée Beauchemin	Assistant-directeur, École supérieure Saint-Stanislas	Une parure nécessaire
Frère Bernardin	Directeur, École supérieure Saint-Stanislas	L'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne
Évariste Leblanc	Assistant-directeur des études, district nord	L'école et la famille

Source : Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 2-3, ACSMD/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

La langue française est aussi un thème récurrent dans les émissions de la Commission. M<sup>me</sup> Jean-Louis Audet, professeure de diction et présidente de l'Association des diplômés du Conservatoire LaSalle, s'implique beaucoup dans les émissions de la CECM en liant étroitement l'usage de la radio et la langue française. Cette spécialiste de la diction française s'avère en fait une collaboratrice de première ligne pour René Guénette. Avec le soutien de ses collègues du Conservatoire, elle réunit, à plusieurs occasions en studio, différents groupes d'élèves et des instituteurs et institutrices de la Commission afin qu'ils viennent jouer des scènes classiques et modernes, réciter des leçons de diction, chanter et lire des contes. À l'occasion de Noël, par exemple, après qu'un élève de 11<sup>e</sup> année de l'École Le Plateau ait eût souhaité les vœux de bonne année aux auditeurs, M<sup>me</sup> Audet donne la parole aux écoliers de l'École Lamennais pour qu'ils interprètent des saynètes, des chants et des récitations de Noël. Ensuite, elle cède le microphone aux élèves des écoles supérieures Saint-Louis et Saint-Stanislas pour qu'ils donnent une leçon de diction aux auditeurs. Au printemps, elle organise même un concours de bon langage qui met en compétition des étudiants de 11<sup>e</sup> année<sup>143</sup>. L'usage de la radio par la CECM pour promouvoir le bon parler français auprès de sa population scolaire prend forme alors que les élites religieuses et intellectuelles font déjà, depuis quelques années, la même chose par l'entremise des journaux et de la radio. La Commission s'inspire donc des tendances radiophoniques de l'époque pour concevoir sa programmation radiophonique et, plus largement, des valeurs qui caractérisent la société canadienne-française de l'entre-deux-guerres.

L'implication accrue de M<sup>me</sup> Audet aux émissions de la CECM pourrait s'expliquer, pensons-nous, par le réseau de contacts d'Édouard Montpetit. Les professeurs du Conservatoire participent, en effet, à *L'Heure provinciale* et aux *cours de vulgarisation de l'Université de Montréal*. Il n'est pas impensable, non plus, que la présence de M<sup>me</sup> Audet trouve ses origines au sein des liens que René Guénette entretient avec des membres de la Société du bon parler français<sup>144</sup>. Le rédacteur en chef de *l'École canadienne* est, comme Édouard Montpetit, membre de cette société. M<sup>me</sup> Audet l'est peut-être aussi. Or, c'est la

---

<sup>143</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (23 octobre 1931, p. 14 ; (4 décembre 1931), p. 7 ; (18 décembre 1931), p. 12 ; (4 mars 1932), p. 16.

<sup>144</sup> ACSDM/Dossier du personnel/Historique de René Guénette, 1897/12/21-1954/12/20.

rencontre de ces promoteurs de la langue française qui aurait permis à la Commission de bénéficier de l'expertise d'une spécialiste de la diction française pour préparer les émissions de radio. La participation de M<sup>me</sup> Audet aux *demi-heures radiophoniques de la CECM* est d'ailleurs saluée par René Guénette. Voici comment il explique à Victor Doré l'apport de cette collaboratrice :

[...] Ouvrière de la première heure, madame Audet n'a pas ménagé son zèle une seule semaine.

Grâce à sa culture littéraire et musicale, nous avons pu constamment varier nos émissions. Aidée dans sa lourde tâche par d'intelligents élèves, [...] elle a su entretenir la précieuse sympathie de notre auditoire. Elle sait quelle gratitude je lui garde.<sup>145</sup>

Par ailleurs, si la langue française occupe une place importante dans le cadre des *demi-heures radiophoniques*, on ne néglige pas pour autant la langue anglaise. La présence d'élèves anglo-catholiques dans les écoles de la CECM et l'autonomie qu'acquiert le secteur anglophone dans les structures pédagogiques de la Commission conduisent, en effet, René Guénette à ménager une place à la langue anglaise dans sa programmation radiophonique. À quelques reprises, il invite ainsi le professeur d'anglais de l'école supérieure Le Plateau et des HEC, T.-S. Banks, à prononcer une conférence en anglais qui est immédiatement suivie par des récitations données par les élèves anglophones<sup>146</sup>. En outre, Guénette concocte une émission spéciale en langue anglaise pour souligner la fête de la Saint Patrice. Pour cette occasion, écrit-il, « nous n'avons pas cru mieux faire que d'inviter monsieur Thomas F. Cuddihy, assistant directeur des études pour le [secteur] anglais. Monsieur T. F. Cuddihy, mesdemoiselles Perrier, Phelan, Smith ont fait les frais d'une demi-heure émue, toute consacrée à la gloire de l'Irlande<sup>147</sup> ». Dans le cadre de cette émission spéciale, les auditeurs peuvent entendre les instituteurs et les élèves de l'Académie Saint-Patrice réciter des

---

<sup>145</sup> Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

<sup>146</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (13 novembre 1931), p. 14 ; (19 février 1932), p. 18 ; (4 mars 1932), p. 16.

<sup>147</sup> Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 5-6, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

morceaux choisis de poètes irlandais, tels que *Shamrocks from Mother*, *Novena for Ireland* et chanter *A Irish Lullaby* et *When Irish Eyes are Smiling*<sup>148</sup>. En sollicitant la participation d'intervenants éducatifs et d'élèves anglo-catholiques, René Guénette contribue ainsi à faire connaître aux Montréalais l'existence du réseau d'écoles anglophones de la CECM.

En avril 1932, la Commission donne sa vingt-cinquième et dernière demi-heure radiophonique. C'est le directeur des études, J.-M. Manning, qui l'anime en prononçant un discours de clôture. D'après René Guénette, « l'allocution qu'il prononça à cette occasion ne pouvait être plus flatteuse à l'endroit [des collaborateurs de l'émission et de son directeur]<sup>149</sup> ». Dans le bilan qu'il présente à Victor Doré, Guénette insiste sur l'idée que la série radiophonique de la Commission est le fruit d'un travail collectif d'un nombre important de collaborateurs. Il lui explique ainsi :

[...] je voudrais, monsieur le Président, vous dire que si j'ai quelque peu réussi à faire honneur à notre Commission, je le dois d'abord à votre précieux encouragement et à l'appui constant de monsieur Manning, puis au dévouement de mes collègues de l'administration, de mes confrères d'enseignement, laïques et religieux, de quelques bons amis de l'extérieur, enfin des élèves de nos écoles primaires supérieures et primaires.

Nous n'oserions penser que nos demi-heures radiophoniques ont été impeccables. Les premières, et peut-être quelques autres, se sont ressenties sans doute de la hâte avec laquelle nous mettions sur pied nos programmes. J'assume toute la responsabilité de ces déficiences. Toutefois, des critiques impartiaux ne devraient pas se refuser à convenir que tous nos collaborateurs ont fait preuve non seulement de bonne volonté mais aussi de savoir faire et de talent.<sup>150</sup>

Il précise également que le diffuseur CKAC s'est montré particulièrement accueillant envers les membres de la Commission. Toujours dans sa lettre destinée au président Victor Doré, il écrit :

---

<sup>148</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (18 mars 1932), p. 25.

<sup>149</sup> Lettre de René Guénette à Victor Doré, 9 mai 1932, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

[...] L'accueil de monsieur Derome était si sympathique que nos collaborateurs et nous-mêmes nous nous sommes sentis vite chez nous aux studios du poste C.K.A.C. de la Presse. Monsieur Derome s'est plié volontiers à tous les caprices de nos organisations. Il nous a toujours annoncé dans des termes extrêmement bienveillants et a toujours fait rejaillir, chaque fois, sur notre Commission, l'intérêt, pour la famille et l'école, de nos programmes éducatifs. Nous le remercions de son empressement.<sup>151</sup>

L'appropriation de la radio par la CECM se fait ainsi en collaboration avec le plus important diffuseur au Québec. Or, malgré cet accueil chaleureux, l'expérience de la Commission à CKAC n'en demeure pas moins brève.

Après ces bons mots, René Guénette identifie toutefois un problème qui explique peut-être la fin précipitée de la première expérience radiophonique de la CECM : celui de l'heure de diffusion des émissions. Même si les causeries sont « [é]crites dans une langue facile, prononcées avec une diction correcte, les conférences n'ont peut-être pas eu le retentissement qu'elles méritaient. Les élèves de nos écoles ne pas tous arrivés chez eux à cinq heures<sup>152</sup> ». Les archives de la CECM ne nous permettent pas de connaître la réaction du public aux *demi-heures radiophoniques*. Les sources de la section radio du fonds d'archives du secrétariat général de l'Université de Montréal nous en donnent cependant un aperçu. Édouard Montpetit entretenait une fidèle correspondance avec les auditeurs des émissions qu'il chapeautait. Sa lecture nous permet d'en connaître un peu plus sur les auditeurs des émissions de la Commission. Ainsi, les éloges ne manquent pas à l'endroit de ses émissions, particulièrement celles consacrées à la langue française. Un auditeur de Montréal lui confie à ce sujet :

Permettez-moi de vous féliciter de l'heureuse initiative que vous avez eue de créer ces cours de vulgarisation des écoles catholiques de Montréal. Beaucoup comme moi ont porté une attention soutenue et, dois-je ajouter, ont tiré profit et apprécié les nombreuses causeries sur différents sujets, tels, bonnes chansons, bonne diction et meilleure lecture et autres sujets que l'on croyait plutôt accessible à la classe privilégiée ou qu'encore, la classe ordinaire en [négligeait] l'importance.

---

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 3.

Il est certain que ces conférences, lectures ou causeries ont réveillé chez les nombreux auditeurs le goût et désir d'une meilleure diction et épuration de notre langage, sans oublier, comme disait si bien M<sup>de</sup> J Ls Audet, que pour bien parler il fallait bien lire, et l'on pourrait y ajouter tant d'autres conseils profitables.

Pour terminer, veuillez, encore une fois, accepter nos félicitations pour l'initiative que vous avez prise et dont l'importance est si capitale pour nous Canadiens français.<sup>153</sup>

On peut penser que les contenus consacrés à la langue française suscitent l'engouement d'autres auditeurs qui reconnaissent, eux aussi, l'intérêt de mettre la radio au service de la langue française et, aussi, de l'école. La provenance des lettres nous indique également que *Les demi-heures radiophoniques* rejoignent aussi un public éloigné des centres urbains et qui a pu profiter des émissions de la CECM. La lettre de S. Charrette de Mont-Laurier nous le laisse croire :

Les conférences données au cours des mois derniers nous ont fait oublier la distance qui sépare notre modeste ville du grand centre intellectuel qu'est Montréal. Chaque jour nous apporte, malgré notre éloignement un régal intellectuel dont nous étions privés et que les lectures ne parvenaient pas à suppléer. [...]

La musique tient une large place dans ces émissions et c'est un nouveau sujet de félicitations. La Commission des écoles catholiques de Montréal a particulièrement ma sympathie.<sup>154</sup>

C'est grâce à des améliorations techniques apportées à la radio de CKAC en 1929 que la radio a pu être accessible aux régions éloignées de la métropole. Cette année-là, CKAC se dote, en effet, d'un nouvel émetteur de 5 000 watts qu'elle installait à St-Hyacinthe et qui lui permet d'élargir considérablement son auditoire.

Un auditeur de Trois-Rivières, Omer-Jules Désaulniers, instituteur à l'École Saint-François-Xavier de Trois-Rivières et futur surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec révèle, quant à lui, que les émissions de la Commission intéressent

---

<sup>153</sup> Lettre de Michel Roy à Édouard Montpetit, le 20 décembre 1931, Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

<sup>154</sup> S.Charrette à Édouard Montpetit, le 15 décembre 1931, p. 1-2, Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

particulièrement les maîtres de son école. Comme en témoignent ses propos, même si les émissions de l'institution montréalaise ne sont pas spécialement conçues pour appuyer l'enseignement des maîtres en classe, certains instituteurs s'en inspirent pour donner leurs leçons. Du moins, l'instituteur trifluvien ne semble pas en douter :

Permettez-moi de vous dire combien j'apprécie les "Cours de vulgarisation" que donne l'Université de Montréal à la radio, et qui, à mon avis, sont un puissant moyen d'éducation et de "vulgarisation." [...]

Les cours du Conservatoire national de Musique, de même que ceux de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, méritent une mention spéciale. Les premiers parce qu'ils cherchent à développer le goût de la bonne musique, [...] les seconds, parce qu'ils contribuent puissamment à aider les instituteurs et les institutrices dans leur rude tâche.

Je n'ai qu'un regret à exprimer : c'est que les cours ne soient pas "radiodiffusés" à une heure plus tardive. Je veux dire, entre six heures et huit heures. Je sais très bien qu'il peut y avoir des empêchements à cela, mais il me semble qu'un grand nombre de gens, qui ne sont pas rentrés au foyer à cinq heures, auraient grand avantage à entendre ces cours.<sup>155</sup>

Comme René Guénette, Omer-Jules Desaulniers est d'avis que l'heure de diffusion ne convient pas et qu'elle devrait être déplacée. Édouard Montpetit abonde aussi dans le même sens. « L'heure de nos émissions n'est pas la plus favorable, je le reconnais, répond-il à l'instituteur de Trois-Rivières, et j'espère que nous pourrons un jour en obtenir une plus favorable<sup>156</sup> ».

D'autres lettres témoignent que les émissions sont suivies avec attention par le personnel enseignant malgré une case horaire peu commode. Certains proposent même à Édouard Montpetit de réaménager les programmes, preuve de l'intérêt porté à ces émissions par les maîtres. Une institutrice de la CECM, A. Leduc, écrit à ce sujet :

---

<sup>155</sup> Lettre d'Omer-Jules Desaulniers à Édouard Montpetit, 3 mars 1932, p. 1-2, Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

<sup>156</sup> Lettre d'Édouard Montpetit à Omer-Jules Desaulniers, 7 mars 1932, Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

Chaque vendredi soir, je suis aux écoutes de 5 hrs. à 5.30, pour entendre ce que nous donnera l'Université à son cours de vulgarisation.

Comme la tâche est confiée à la Commission des Ecoles Catholiques, je n'en suis que plus intéressée, étant institutrice à l'académie St. Henri.

Tous [les instituteurs] sont invités à adresser leurs commentaires ou suggestions. Je me fais alors l'interprète de beaucoup de personnes et de plusieurs compagnes pour demander s'il ne serait pas préférable de faire entendre à une émission : Polyeucte, réservant pour les semaines suivantes, Athalie, Cyrano. Le Médecin malgré lui, l'Avare etc. Nous aurions ainsi une idée générale de la pièce. Autrement nous ne pouvons qu'apprécier la bonne diction et, dès que l'intérêt est mis en éveil, c'est fini.

Le temps qui vous est consacré est si court.

Si, pour des raisons majeures, il est impossible de ne rien changer, je continuerai d'être une fidèle auditrice de ces intéressantes causeries.<sup>157</sup>

Or, non seulement la CECM ne peut déplacer *Les demi-heures radiophoniques* sur une meilleure plage-horaire, mais l'émission, elle-même, ne reviendra pas à la programmation de CKAC la saison suivante. On ne connaît malheureusement pas la raison qui met fin à la participation de la CECM à l'émission patronnée par l'Université de Montréal. On sait cependant qu'à partir de l'hiver 1933, l'université modifie la nature de ses émissions. À la demande de la Commission des études, elle consacre tout le temps d'antenne que CKAC met à sa disposition le mardi et le jeudi soir à des causeries animées par des professeurs de la Faculté des sciences, de la Faculté de chirurgie dentaire et des HEC. En outre, des professeurs de collèges classiques prennent part à cette émission pour relater l'historique de leur institution. Puis, à l'automne 1933, l'Université de Montréal met définitivement fin à ses émissions<sup>158</sup>. Encore là, on ne peut expliquer le motif qui met un terme à l'émission universitaire. Un changement de direction à la tête de CKAC l'explique peut-être. En 1933, Louis-Philippe Lalonde, annonceur à CKAC depuis 1929, accède, en effet, à la fonction de directeur de cette station qu'il oriente vers des objectifs beaucoup plus commerciaux. À cette époque d'ailleurs, la radio s'affirme de plus en plus comme un divertissement. On assiste

---

<sup>157</sup> Lettre de A. Leduc à Édouard Montpetit, 1<sup>er</sup> décembre 1931, p. 1-2, Archives de l'Université de Montréal, fonds du Secrétariat général, D35/125, Radio 1930-1949.

<sup>158</sup> Comez, *op. cit.*, p. 81.

alors au début du phénomène des radio-romans et des séries dramatiques radiophoniques signées par des auteurs québécois<sup>159</sup>.

La radio éducative n'échappe pas à cette tangente que prend la radio commerciale. Elle s'exprime désormais à travers un nouveau type d'émissions qui laisse une place importante aux jeux radiophoniques dans lesquels ont met à profit les connaissances des participants. En 1936, par exemple, CKAC crée, en s'inspirant de l'émission américaine *Professor Quizz and Brainbuster*, l'émission *Radio-Encyclopédie*. CKCV, à Québec, emboîte le pas en diffusant l'émission *Le professeur Toc*, un quiz radiophonique animé par René Arthur, et qui exige une assez bonne érudition<sup>160</sup>.

C'est la CCR, si l'on veut, qui prendra le relais de la radio pour la transmission des savoirs au Québec. En effet, à partir de 1933, des professeurs de l'université montréalaise se tournent vers cet organisme gouvernemental de radiodiffusion pour vulgariser des connaissances, avant d'élaborer ce qui deviendra la célèbre émission éducative *Radio-Collège*. Cette dernière prendra l'antenne de Radio-Canada en 1941. Puis, de 1934 à 1937, des étudiants de l'Université de Montréal prennent part à des débats entre étudiants de différentes universités du pays organisés par la Conférence des Universités canadiennes sur les ondes de la CCR<sup>161</sup>.

L'émission *Les demi-heures radiophoniques de la CECM* n'aura donc duré qu'une année. Néanmoins, ce programme a contribué à sensibiliser la Commission et les auditeurs aux potentiels éducatifs de la radio. Comme on l'a vu, les contenus que présente l'institution à ses auditeurs se modèlent sur les tendances radiophoniques de l'époque, — sur ce que Jacques Perriault appelle l'usage conforme —, où la musique et les causeries sont à l'honneur. En outre, les thèmes des causeries révèlent que la CECM prépare aussi ses émissions en s'appuyant sur des préoccupations chères aux élites franco-catholiques des années 1930 telles que la langue française et la famille. Ces sources d'influence donnent ainsi

---

<sup>159</sup> Pierre Pagé, « La radio dans la société québécoise, repères chronologiques 1899-1980 », *Fréquence/Frequency*, n° 7-8, 1997, p. 266-267.

<sup>160</sup> *Du Berger, et al., op. cit.*, p. 163.

<sup>161</sup> *Comez, op. cit.*, p. 81-82.

lieu à une variété de contenus qui montrent bien, pensons-nous, que les débuts de l'appropriation d'une technique par de nouveaux usagers peuvent prendre l'allure, comme le suggère Perriault, d'un projet d'emploi relativement vaste.

Ainsi, même si cette première aventure de la Commission à la radio a été relativement courte, elle lui permet d'expérimenter plusieurs avenues radiophoniques qui s'avèreront utiles lorsque, dans les années 1940, elle amorcera une seconde étape beaucoup plus décisive de son appropriation de ce moyen de communication. En somme, la CECM participe, en même temps que les universitaires et d'autres intervenants du milieu éducatif montréalais, à jeter les bases de la radio éducative au Québec.

La fin de cette première expérience ne signifie pas que les membres de la CECM se retirent des ondes. Certains donnent, de façon ponctuelle, des conférences à CKAC et à Radio-Canada tout au long des années 1930. En décembre 1932, Victor Doré, par exemple, va parler de « La logique comptable » à l'une ou l'autre des émissions que dirige Édouard Montpetit<sup>162</sup>. En septembre 1934, Jean-Marie Laurence, professeur de français à l'École Le Plateau, est invité à l'émission *L'Heure provinciale* dans laquelle il donne la causerie «Retournons à l'école»<sup>163</sup>. En 1938, l'abbé Irénée Lussier, visiteur des classes auxiliaires à la Commission ainsi que professeur et directeur du laboratoire de psychologie expérimentale à l'Université de Montréal, anime quatre causeries sur la psychologie expérimentale sur les ondes de la radio d'État<sup>164</sup>. Les classes auxiliaires sont des classes où sont regroupés des élèves souffrant de graves difficultés d'apprentissage. L'abbé Lussier est le principal instigateur de ces classes à la CECM<sup>165</sup>.

Dans les années 1930, la Commission s'initie donc au cinéma éducatif et à la radio. Comme on l'a vu, l'usage de ces moyens de communication s'est construit dans un cadre où les événements propres à la vie scolaire de la CECM ainsi que certains traits dominants de la

---

<sup>162</sup> Lettre de H. Laureys à Édouard Montpetit, 7 décembre 1932, Archives de l'Université de Montréal, fonds du secrétariat général, D35/125.

<sup>163</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (21 septembre 1934), p. 16.

<sup>164</sup> Lettre de Roméo Delcourt à l'abbé Irénée Lussier, 26 septembre 1938, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

<sup>165</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 167-169.

société québécoise de l'entre-deux-guerres ont joué un rôle déterminant. Leurs conditions d'utilisation ne sont toutefois pas les mêmes. Sur le plan financier, par exemple, les différences sont considérables. En effet, si le cinéma requiert l'acquisition de projecteurs et de films, la radio, elle, s'avère beaucoup moins dispendieuse. Par ailleurs, l'utilisation de la radio se résume à la préparation de contenus pour une période de 30 minutes une fois par semaine. Une fois les contenus déterminés, les participants aux émissions se rendent à la station CKAC pour les présenter. Ainsi, à quelques détails près, la planification des émissions radiophoniques s'arrête là. L'usage du cinéma, lui, exige une plus grande préparation. Raoul Laberge doit trimbaler son appareil de projection et ses films d'une école à l'autre, sans compter que les séances sont généralement données devant des élèves de différents niveaux. En outre, la recherche de films appropriés aux programmes d'études s'avère un enjeu de taille pour une commission qui n'a pas les ressources financières pour se procurer des films éducatifs. Ainsi, dans une conjoncture économique peu favorable comme celui qui prévaut à la Commission pendant la Grande Dépression, la radio possède des atouts que le cinéma n'a pas. Malgré le contexte lié à la crise économique, le cinéma appliqué à l'enseignement n'est toutefois pas abandonné. Dès 1937, les dirigeants de la CECM étudient les possibilités de généraliser ce moyen d'enseignement dans l'ensemble des écoles de la Commission. C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre.

## Chapitre 2

### Les hauts et les bas du cinéma éducatif entre 1940 et 1960

À la fin des années 1930, malgré une situation financière encore précaire, la CECM tente d'intensifier l'usage éducatif du cinéma dans ses écoles. La généralisation du film sonore sur les écrans québécois et le discours des clercs en faveur d'un « bon » cinéma dans la société, notamment, encouragent la Commission à injecter des sommes substantielles pour l'achat de matériel de projection. De plus, l'institution met sur pied un Service de l'enseignement par le cinéma composé d'un directeur et de cinq adjoints. Or, dès l'automne 1940, la nouvelle administration de la CECM coupe les fonds du Service du cinéma éducatif. Seul le directeur du service garde son poste. Dans les années 1940, l'enseignement par le cinéma à la CECM bat donc de l'aile, comme dans l'ensemble des écoles francophones de la province d'ailleurs. Avec le déclenchement de la guerre en Europe, elles éprouvent en fait des difficultés à se procurer des films de langue française. La guerre mine ainsi considérablement l'usage du cinéma dans le milieu scolaire francophone. Après le conflit, malgré une plus grande disponibilité de films éducatifs francophones, la CECM ne prend aucune mesure pour valoriser ce moyen d'enseignement. Le cinéma ne disparaît toutefois pas pour autant du paysage scolaire. Entre 1950 et 1960, la Commission en fait un nouvel usage : développer l'éducation cinématographique chez les élèves. Dans le cadre d'activités para-scolaires que la CECM met sur pied pour occuper des jeunes de plus en plus nombreux à fréquenter ses classes du secondaire, pendant cette période, elle encourage la création de ciné-clubs.

## 2.1 *L'industrie du cinéma au Québec entre 1940 et 1960*

Après une légère baisse de fréquentation des salles causée par la crise économique des années 1930, le cinéma a connu un regain de popularité au Québec qui n'a cessé de croître jusqu'à l'avènement de la télévision en 1952. Cette popularité est principalement due à l'arrivée, en 1928, du film parlant sur les écrans qui se généralise rapidement à travers le Québec. Dès 1931, par exemple, la moitié des salles de cinéma au Québec projetaient des films sonores. Avec cette nouvelle technologie, le nombre de salles commerciales dans la province augmente rapidement, passant de 134 en 1933 à 190 en 1940 et à 228 en 1945. Le nombre de spectateurs a également suivi cette tendance. En 1938, on comptait 30 millions d'entrées dans les cinémas sur une population de plus de trois millions d'habitants. Puis, pendant la guerre, les taux de fréquentation des salles de cinéma continuent de s'accroître pour atteindre, une fois le conflit terminé, des sommets inégalés. Le septième art au Québec connaît ainsi une popularité indéniable dans les années 1940. Or, la très grande majorité des films projetés sur les écrans sont américains<sup>1</sup>. Comme la question de la production et de la distribution des films est importante pour notre étude, il convient donc de l'aborder brièvement.

Comme on l'a déjà dit dans le chapitre précédent, la Première Guerre mondiale avait permis aux compagnies cinématographiques américaines de détenir le monopole du marché des salles commerciales au Canada. Ainsi, les films muets projetés sur les écrans québécois étaient presque tous américains et de langue anglaise. En effet, bien que ces films soient muets, des textes sont intercalés entre les scènes pour aider à la compréhension de l'histoire ; cette situation avait indisposé les clercs et les nationalistes qui percevaient le cinéma américain comme un danger pour la nation canadienne-française. L'arrivée du film parlant américain sur nos écrans avait ravivé cette inquiétude en provoquant un besoin urgent de présenter des films en langue française dans les salles. Au début des années 1930, on avait ainsi assisté à une percée non négligeable des films français dans les salles de cinéma au

---

<sup>1</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, p. 176-178 ; Yves Lever, *Histoire du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, p. 37.

Québec. Des compagnies comme France-Film et Franco-Canada avaient été créées pour offrir aux Canadiens français des films dans leur langue. France-Film avait d'ailleurs pratiquement réussi à acquérir le monopole de la distribution du film francophone pour les salles commerciales et paroissiales. Son catalogue comprenait également quelques films éducatifs français pour les écoles.

Avec le déclenchement des hostilités en Europe en 1939, l'occupation en France provoque toutefois une pénurie de films français dans la province. Il faut dire que, dès le début de la Seconde Guerre mondiale, presque tous les studios européens arrêtent leurs activités ou, du moins, fonctionnent au ralenti. Ainsi, pendant toute la durée du conflit, les quelques rares compagnies distributrices de films de langue française au Québec éprouvent de sérieuses difficultés à importer des films d'outre-mer<sup>2</sup>. Le meilleur exemple pour illustrer cette situation est sans doute celui de France-Film. Cette compagnie se voit obligée, pendant la guerre, d'orienter ses activités dans les concerts et les vaudevilles. Au Québec, plus de la moitié des salles qui présentaient des films français avant le conflit ferment leurs portes ou changent leur programmation pour faire place aux films américains pendant la guerre. Cette situation est profitable aux compagnies américaines qui, disposant librement du marché des salles, continuent de dominer le marché en multipliant, notamment, le doublage en français de leurs films<sup>3</sup>. Cette situation particulière va également se refléter sur le cinéma éducatif.

Comme nous l'avons déjà souligné, le milieu de la distribution de films est le secteur le moins connu de l'histoire du cinéma au Québec. Nos sources permettent cependant d'identifier quelques compagnies qui ont offert à la CECM, à la fin des années 1930, du matériel de projection et des films. Il s'agit de la Cie Canada Film, de la *General Films Limited*, de la *Perkins Electric Company Limited*, de H. de Lanauze & Fils, de RCA Victor, de France-Film et de l'*Associated Screen News Ltd*<sup>4</sup>. On sait, par ailleurs, que France-Film et l'*Associated Screen News* possédaient, avant la guerre, des films éducatifs de langue

---

<sup>2</sup> Lever, *op. cit.*, p. 96 ; 113.

<sup>3</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 177-178.

<sup>4</sup> Roméo Desjardins, « Rapport sur l'enseignement de la cinématographie », 28 septembre 1938, p. 6, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

française. France-Film ne vend toutefois pas ses films aux écoles. Seule la location l'intéresse<sup>5</sup>. Durement touchée par la guerre, cette compagnie n'est plus en mesure, pendant le conflit, d'offrir aux écoles des films éducatifs.

Bien que l'*Associated Screen News* possédait aussi quelques films éducatifs d'origine française à la fin des années 1930, ce type de films n'est cependant pas sa spécialité. Comme le souligne Yves Lever, spécialiste de l'histoire du cinéma au Québec, l'*Associated Screen News* n'a pas participé très activement à la promotion de films adaptés aux besoins des Canadiens français. Cette compagnie est en fait une filiale montréalaise d'une compagnie de New York qui consacre une grande part de ses activités à la fabrication de copies de films pour les distributeurs américains<sup>6</sup>. Avec la guerre, il est fort probable que cette compagnie ait éprouvé, elle aussi, des difficultés à trouver des films éducatifs de langue française. Néanmoins, les quelques titres qu'elle détient dans cette langue seront projetés dans les écoles catholiques de Montréal.

Au Canada, la production et la distribution de films ne favorisent pas non plus le cinéma éducatif de langue française. En 1935, la *National Film Society of Canada* voit le jour à Ottawa pour fournir aux ciné-clubs locaux des films étrangers et pour promouvoir les activités cinématographiques éducatives. Cette société, qui prendra le nom d'Institut canadien du film en 1950, consacre essentiellement ses activités au cinéma de langue anglaise, notamment pour l'enseignement<sup>7</sup>. Il en va de même pour le l'Office national du film (ONF) que le gouvernement fédéral met sur pied en 1939 à Ottawa. Dès sa création, l'Office a pour mission de produire des films destinés à faire connaître le Canada aux Canadiens, notamment. La guerre l'entraîne toutefois à abandonner ce mandat pour se consacrer à une autre tâche. Pendant le conflit, l'ONF devient ainsi un véritable instrument de propagande de guerre pour appuyer les campagnes de recrutement des soldats, pour sensibiliser les

---

<sup>5</sup> Cinémathèque pédagogique du DIP, « Rapport du directeur », 12 mars 1940, p. 1, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>6</sup> En outre, elle produit plusieurs séries de films d'actualités et de courts-reportages qui illustrent divers aspects de la vie canadienne, les *Canadian Cameo*, pour les grandes compagnies cinématographiques américaines, Lever, *op. cit.*, p. 46.

<sup>7</sup> <http://www.cfi-icf.ca>

Canadiens aux restrictions, pour encourager la participation des femmes à l'effort de guerre et pour mousser la vente des obligations de la victoire. Les séries *The World in Action* et *Canada Carries On* sont les symboles par excellence de cette cinématographie de guerre qui envahit les salles commerciales du Canada et de plusieurs pays à travers le monde. Cette cinématographie de propagande est presque essentiellement en langue anglaise.

À ses débuts, les structures de l'ONF, comme le secteur de la production, sont dominées par l'anglais. Très peu de Canadiens français accèdent en fait aux postes de créateurs. Les francophones agissent plutôt comme traducteurs. Dans ces conditions, la production de films en français est alors extrêmement limitée. Ce n'est qu'une fois le conflit terminé, lorsqu'un plus grand nombre de francophones accéderont aux postes de créateurs, que l'ONF produira des documentaires sur le Canada dans les deux langues officielles du pays. Entre 1946 et 1955, par exemple, seulement 16% de sa production globale est de conception française. Cette proportion augmentera davantage à partir de 1956 alors que l'Office déménagera ses bureaux à Montréal, ce qui permettra aux écoles francophones d'accéder à une variété de films instructifs, notamment sur la géographie canadienne<sup>8</sup>. D'ici là, comme nous le verrons, les films que produit l'ONF pendant la première moitié des années 1940 profiteront presque uniquement au milieu scolaire anglophone.

Dans les années 1940, le Québec n'est pas encore un grand producteur de films. Les pionniers du documentaire comme l'abbé Tessier et l'abbé Maurice Proulx, par exemple, continuent de parcourir le territoire québécois pour exalter les valeurs traditionnelles de la société canadienne-française<sup>9</sup>. Si le cinéma amateur ne constitue toujours pas une source d'approvisionnement de films éducatifs pour les écoles, on observe toutefois qu'il inspire des intervenants de l'éducation. À la CECM, par exemple, l'on utilise la caméra à quelques reprises pour tourner quelques films qui s'inscrivent dans l'esprit du « cinéma de l'album ».

En somme, la guerre et l'absence de production de films éducatifs au Québec nuisent au développement de l'enseignement par le cinéma dans les écoles francophones qui éprouvent

---

<sup>8</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 146 ; 390 ; Lever, *op. cit.*, p. 85-90 ; 142.

<sup>9</sup> Lever, *op. cit.*, p. 108.

de sérieuses difficultés à mettre la main sur des films adaptés à leur langue, difficultés qui persisteront jusqu'à la fin du conflit. Avec la fin de la guerre, la situation tend toutefois à s'améliorer grâce à la relance de l'industrie cinématographique des pays européens comme la France.

Avec l'urbanisation qui s'accélère et le niveau de vie qui augmente de façon significative, la popularité du septième art connaît une montée spectaculaire après la guerre. Entre 1945 et 1952, par exemple, le nombre d'entrées dans les salles au Québec passe de 44 à 59 millions. Au lendemain du conflit, le cinéma est le divertissement par excellence des Québécois. En 1946, les films américains dominent encore les écrans du pays en fournissant 80% des nouveaux films projetés dans les salles commerciales. Cette domination commence toutefois à s'effriter. En 1954, les films américains ne représentent plus que 44% des films projetés au Canada. Cette chute est intimement liée à la reprise de l'industrie cinématographique européenne, principalement de la France, de l'Italie et de la Grande-Bretagne. Le Canada bénéficie largement du vent nouveau qui souffle sur l'industrie cinématographique en important une variété de nouveaux films. En 1954, près de 23% des nouveaux longs métrages projetés au Canada proviennent d'ailleurs de la France<sup>10</sup>.

Au Québec, des passionnés de cinéma profitent aussi de cette relance cinématographique en fondant plusieurs petites compagnies de distribution indépendantes telles que Astral Films, J.A. Lapointe, Rex-Films et Art Film Inc., pour fournir aux salles de cinéma des films européens. Les films importés par ces compagnies connaîtront d'ailleurs une grande popularité au sein du mouvement d'éducation cinématographique initié par la Jeunesse étudiante catholique (JEC) avec ses ciné-clubs dans les années 1950<sup>11</sup>.

Dans un tout autre ordre d'idées, on ne pourrait dresser un portrait du cinéma au Québec sans parler de l'attitude du clergé catholique vis-à-vis ce moyen de communication dans les années 1940 et 1950. On se rappelle que dans les années 1920, le clergé voyait le cinéma comme un facteur de dépravation morale et une menace à la survie de la nation canadienne-

---

<sup>10</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 387-388.

<sup>11</sup> D'autres compagnies telles que *Ciné-Art Distribution Company*, *Select Films*, *Criterion*, *Faroun*, etc., consacrent également leurs activités à l'importation de films étrangers, *Lever, op. cit.*, p. 114 ; 123 ; 189.

française. À partir du milieu des années 1930, il renouvelle cependant sa pensée. En 1936, Pie XI publie l'encyclique pontificale *Vigilanti Cura* dans laquelle il déclare l'urgence, pour l'Église, de s'intéresser positivement au cinéma en encourageant, notamment, la production de films inspirés de la morale catholique. « C'est une des suprêmes nécessités de notre temps, écrit le Saint-Père, de veiller et de travailler à ce que le cinéma ne soit plus une école de corruption, mais qu'il se transforme au contraire en un précieux instrument d'éducation et d'élévation de l'humanité<sup>12</sup> ». Avec cette déclaration, le clergé catholique met progressivement un terme à sa lutte contre le cinéma. Déjà dans les années 1930, des religieux avaient commencé à s'occuper des séances de cinéma données dans les salles paroissiales afin d'assurer aux jeunes un loisir sain. Comme nous le verrons dans ce chapitre, les salles paroissiales ne sont toutefois pas le seul lieu où les religieux peuvent promouvoir un « bon cinéma ». L'école en est un autre. Omniprésents dans le milieu scolaire des années 1940, les clercs sont, en effet, en excellente posture pour répondre à l'appel du Vatican en encourageant, par exemple, le cinéma appliqué à l'enseignement.

Au tournant des années 1950, l'Église catholique au Québec entreprend la promotion d'un cinéma d'inspiration catholique et adopte des mesures pour réglementer les films. En 1948, par exemple, l'Action catholique du diocèse de Montréal établit des cotes morales aux films, cotes qui seront reprises en 1954 par le Centre catholique du cinéma de Montréal que l'on crée cette année-là pour former la conscience chrétienne des spectateurs en matière de cinéma. En 1951, le Comité diocésain d'action catholique de Québec fonde, lui, la société Rex-Film pour distribuer et exploiter des films jugés d'une haute valeur morale, artistique et technique. Ce comité diocésain accorde ainsi à Rex-Film l'exclusivité de toute la distribution des films aux institutions et organismes relevant d'autorités ecclésiastiques (paroisses, collèges, écoles et ciné-clubs). Pour l'Église, ces instances de cinéma deviennent autant d'outils pour promouvoir le cinéma d'inspiration catholique que pour contrôler les films qui circulent à l'intérieur des organismes placés sous sa juridiction tels que les ciné-clubs de la JEC<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Pie XI, *Le cinéma, encyclique Vigilanti Cura sur les spectacles cinématographiques*, 1936, cité dans *L'Oeuvre des Tracts*, n° 207, (septembre) 1936, p. 10.

<sup>13</sup> Lever, *op. cit.*, p. 124 ; 132-134.

## 2.2 *Le cinéma éducatif au Québec*

En 1938, le DIP commence à s'intéresser à l'enseignement par le cinéma. Il crée, pour chacune des deux confessions religieuses placées sous sa juridiction, une cinémathèque pédagogique afin d'introduire le cinéma éducatif dans les écoles<sup>14</sup>. Dès le début de ses activités, la section catholique se heurte cependant à la pénurie de films de langue française occasionnée par le déclenchement de la guerre<sup>15</sup>. Dans le prolongement du conflit, les responsables de la cinémathèque catholique tentent de remédier à cette difficulté en ayant recours, notamment, à la traduction de films d'origine anglaise ou américaine. Cette alternative s'avère toutefois onéreuse et réduit, par conséquent, le nombre de films qu'elle peut mettre à la disposition des écoles francophones. Celles-ci sont ainsi nettement désavantagées par rapport aux écoles anglophones qui, elles, ne sont aucunement affectées par la pénurie de films. Pendant la guerre, la section protestante se procure ainsi facilement des films pendant que sa consœur catholique peine à s'en procurer.

Malgré la difficulté de fournir aux écoles francophones des films adaptés à leurs besoins, le comité catholique tente de faire connaître le cinéma éducatif aux institutions qui relèvent de sa responsabilité en accordant, notamment, des subventions. Entre 1940 et 1946, il accorde ainsi 41 subventions allant de 100 à 170 dollars pour aider commissions scolaires, collèges, académies, scolasticats et écoles normales à s'équiper d'un premier projecteur sonore<sup>16</sup>. De plus, le directeur de la cinémathèque catholique offre des cours aux futurs maîtres sur les différents aspects du cinéma éducatif et donne des démonstrations devant des inspecteurs d'écoles afin qu'ils encouragent l'emploi des projecteurs pour l'enseignement<sup>17</sup>. La création

---

<sup>14</sup> Conseil de l'Instruction publique, « Extrait du procès verbal », 14 décembre 1938, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 760, 1945 ; Protestant Board of School Commissioners of City of Montreal, (PBSCCM), *Annual Report (1941-1942)*, Archives de la Commission scolaire English Montreal (ACSEM).

<sup>15</sup> Gaudry Delisle, (directeur, cinémathèque pédagogique du DIP), « Rapport du directeur », 12 mars 1940, p. 2 ; 4, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>16</sup> Certaines institutions comme l'École normale Laval et l'École normale Jacques-Cartier bénéficient toutefois de subventions beaucoup plus généreuses, soit environ 500 dollars, Procès verbal du sous-comité de la cinémathèque du DIP, 19 novembre 1941, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945 ; Lettre de Gaudry Delisle à J.-P. Labarre, 9 décembre 1946, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/132, dossier n° 30, 1946.

<sup>17</sup> Gaudry Delisle, (directeur, cinémathèque pédagogique du DIP), « Rapport du directeur », 12 mars 1940, p. 9-10, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

d'une cinémathèque, l'octroi de subventions et la mise sur pied de cours sur l'usage de films pour l'enseignement ont sans aucun doute contribué à sensibiliser les maîtres francophones à ce support pédagogique. On ne peut toutefois pas dire que l'on assiste, pendant cette période, à un *boom* du cinéma éducatif dans les écoles francophones du Québec. C'est toutefois une autre histoire dans le milieu scolaire protestant.

En s'appuyant sur les archives de la Commission protestante de Montréal, on observe que le cinéma éducatif connaît, tout au long des années 1940, une expansion constante. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, c'est en 1934 que cette commission scolaire intégrait l'enseignement par le cinéma dans ses écoles. Dans les années subséquentes, elle intensifie l'usage de ce support pédagogique. Elle consent, en effet, des sommes pour l'achat de projecteurs, surtout sonores, et de films. L'aménagement d'une cinémathèque dans l'édifice administratif de la Commission, l'embauche d'un cinémathécaire à temps complet pour classer, entretenir et livrer les films dans les écoles, l'édition d'un catalogue de films et la préparation d'un manuel pédagogique intitulé, *The Use of Educational Films*, reflètent bien l'ampleur que prend le cinéma éducatif dans ce milieu scolaire au cours des années 1940<sup>18</sup>. Cette expansion s'explique surtout par le mode de financement des écoles publiques qui assure à la Commission protestante des revenus proportionnellement plus élevés que ceux de sa consœur catholique. Le chapitre précédent nous avait d'ailleurs fourni un exemple des conséquences des inégalités engendrées par un tel système. La question financière n'est cependant pas le seul facteur qui explique la prospérité de l'enseignement par le cinéma chez les protestants. L'accès aux films de langue anglaise y joue également un rôle déterminant. En effet, en plus de la banque de films de la section protestante du DIP, ces écoles ont accès aux films anglais de l'ONF et de la *National Film Society*<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> PBSCCM, *Annual Report (1943-1944)*, ACSEM.

<sup>19</sup> PBSCCM, *Annual Report (1947-1948)*, ACSEM.

### 2.3 *La CECM entre 1940 et 1960*

Dans son ouvrage, *Histoire de la CECM*, Robert Gagnon montre bien que les nombreux changements de gouvernement qui marquent le Québec entre le milieu des années 1930 et la fin de la Seconde Guerre mondiale ont des répercussions sur la CECM, notamment sur la composition de ses dirigeants. Le changement administratif le plus important de la période est sans aucun doute celui imposé par Maurice Duplessis au cours de l'année scolaire 1936-1937. D'abord, il destitue Victor Doré de la présidence générale de la CECM et fait disparaître les commissions pédagogique et administrative instaurées en 1928 dans la foulée de la réorganisation scolaire. Duplessis affecte Doré au poste plus modeste de secrétaire-trésorier et place l'ingénieur civil et homme d'affaires, Armand Dupuis, à la tête de l'institution. Apparemment, Duplessis en avait contre Victor Doré, qu'il jugeait alors trop proche des libéraux. Le Premier ministre n'avait sans doute pas tort, puisque le libéral Adélard Godbout, devenu Premier ministre, en 1940, nommera Victor Doré surintendant de l'Instruction publique.

La disparition des commissions pédagogique et administrative entraîne également le départ de la CECM d'autres personnalités du monde de l'éducation. Rappelons que ces instances étaient composées de plus d'une vingtaine d'universitaires et des spécialistes de l'éducation qui étaient d'infatigables promoteurs d'idées nouvelles. Les institutions d'enseignement supérieur perdent ainsi leur privilège de déléguer des membres de leur corps professoral pour siéger à la CECM. Désormais, l'institution est sous la gouverne de neuf commissaires nommés par le Conseil de Ville (3), du gouvernement provincial (3) et l'archevêché de Montréal (3). On revient en fait au régime des commissaires qui prévalait à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ces commissaires sont tous recrutés au sein de la petite bourgeoisie professionnelle et d'affaires de Montréal ainsi que dans les rangs du clergé. En outre, l'on crée un Conseil pédagogique composé de vingt membres, dont la plupart sont des religieux. Ce conseil n'a cependant pas de pouvoir décisionnel. Il agit plutôt à titre consultatif auprès des commissaires en lui faisant des recommandations sur des questions pédagogiques. Ces transformations changent ainsi le visage de la CECM.

Il ne faut pas oublier, cependant, que le premier mandat de Duplessis a été largement appuyé par les intellectuels et universitaires québécois. Ces derniers ont d'ailleurs bien

profité des largesses politiques du gouvernement pour développer des structures et infrastructures scientifiques au Canada français. On pense, par exemple, à la fondation du Jardin botanique de Montréal, de l'École des mines à l'Université Laval et de la création de l'Office provincial de recherches scientifiques et industrielles<sup>20</sup>. Il n'est donc pas trop surprenant que les commissaires nommés par le gouvernement Duplessis aient encouragé une initiative progressiste comme l'utilisation du cinéma à l'école. Or, ces commissaires vont lancer la CECM dans une phase de développement du cinéma éducatif à un bien mauvais moment.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la crise économique place l'institution dans une situation financière extrêmement précaire. Or, les nouveaux commissaires ne semblent pas vouloir s'attaquer aux problèmes financiers de l'institution. Ainsi, lorsqu'ils quitteront la CECM, à la suite de la victoire d'Adélard Godbout en 1940, l'institution sera criblée de dettes qui totaliseront plusieurs millions de dollars. Cette année-là, le vent commence toutefois à tourner à la Commission avec l'arrivée de commissaires majoritairement issus du milieu des affaires et à leur tête le financier Charles-Édouard Gravel. La nouvelle équipe administrative s'engage à redresser les finances de l'institution. En effet, elle se donne très rapidement pour tâche de réduire au maximum les dépenses et de juguler les déficits. Comme nous le verrons, le cinéma éducatif sera l'un des premiers services à souffrir des mesures du redressement des finances de la CECM. En 1941, le président Gravel quitte la CECM. Alfred F. Larose le remplace et, sur le plan des finances, il adopte la même ligne de conduite que son prédécesseur. Au cours de son mandat qui se termine en 1947, la CECM n'accordera aucun subside au cinéma éducatif. La réduction des dépenses, accompagnée de la pénurie de films français, freinera ainsi considérablement le développement du cinéma éducatif dans les écoles de la Commission. Ce n'est qu'à partir de 1946, alors que Duplessis reviendra au pouvoir et mettra en branle des programmes gouvernementaux pour effacer les dettes de plus de 1 000 commissions scolaires de la province que la CECM commencera à mieux respirer du point de

---

<sup>20</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal Boréal, 1987, p. 275-282.

vue financier<sup>21</sup>. Le cinéma éducatif n'en bénéficiera toutefois pas. Il faudra attendre les années 1960 pour que cet outil pédagogique reçoive de nouveau une certaine attention.

Sur le plan académique, la décennie de 1940 n'est pas des plus effervescentes. Quelques changements méritent cependant d'être signalés. En 1939, par exemple, les ordres d'enseignement connaissent un léger changement. Le cours élémentaire comprend désormais les classes de la 1<sup>re</sup> à la 7<sup>e</sup> année, le cours complémentaire est composé, lui, des classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années et, finalement, le cours primaire supérieur comprend celles des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années. Pendant cette période, les écoliers de l'élémentaire sont de loin les plus nombreux à la CECM. Les classes du cours complémentaire et du primaire supérieur ne représentent que 13% de l'ensemble des élèves en 1945. Avec la relance économique occasionnée par la guerre, bon nombre d'élèves en âge de fréquenter les classes de la 8<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année désertent l'école pour gagner le marché du travail<sup>22</sup>. Comme nous le verrons plus loin, ce sera une autre histoire dans les années d'après-guerre. Pour l'instant, disons que la distribution des effectifs scolaires sera un facteur important dans l'organisation du cinéma éducatif à la fin des années 1930.

Au tournant des années 1940, la CECM s'attache également à restructurer la Direction des études, instance qui a vu le jour en 1928. Dans les années 1930, des visiteurs ecclésiastiques et de nombreux spécialistes tels que des contrôleurs d'absence, des hygiénistes, des pédagogues, des assistantes sociales et des instituteurs du dessin se sont joints à la Commission. Pour mieux coordonner le travail de tous ces spécialistes, la CECM restructure alors la Direction des études. En 1942, cette instance comprend un directeur des études, un directeur adjoint, huit directeurs de district et dix visiteurs ecclésiastiques, dont un visiteur en chef. Cette année-là, alors que le directeur des études, Édouard-Charles Piédalue, est terrassé par la maladie, Trefflé Boulanger, ancien instituteur à la Commission (1922-1937) et ancien inspecteur d'écoles (1937 à 1941), prend les commandes de la Direction des études. En 1948, cette instance connaîtra d'autres changements alors que la CECM centralisera toutes les

---

<sup>21</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 134 ; 139-147 ; 193-194.

<sup>22</sup> En effet, même si depuis 1943, la loi sur l'Instruction obligatoire oblige les enfants à fréquenter l'école jusqu'à 14 ans, plusieurs de cet âge-là qui ont obtenu un certificat de 7<sup>e</sup> année ne sont pas obligés de continuer leurs études, *Ibid.*, p. 161 ; 347.

activités pédagogiques et administratives en une seule instance, le Service des études dont la direction sera confiée à Trefflé Boulanger. Ce dernier insufflera un dynamisme sans précédent à ce service en initiant une multitude de projets.

Par ailleurs, un mot s'impose sur les hommes qui tiennent les rênes de la CECM au tournant des années 1950. Alors que les valeurs traditionnelles de la société québécoise commencent à être remises en question par les élites montantes, particulièrement celles associées au néo-nationalisme, les dirigeants de la Commission veillent à ce que l'institution demeure une gardienne de la religion catholique. Pendant cette période, la nomination des commissaires s'effectue d'ailleurs essentiellement entre le gouvernement provincial et l'archevêché. Le premier nomme quatre commissaires et le second trois. En 1947, l'avocat et homme d'affaires, Eugène Simard, devient le nouveau président de la CECM. Partisan de l'Union nationale, Simard est également un fervent promoteur du relèvement moral et religieux. À sa mort en 1949, il est remplacé par Eugène Doucet, président du journal *Montréal Matin*, un ami personnel de Duplessis. Jusqu'à son départ en 1961, Doucet verra ainsi à ce que la CECM reste attachée aux valeurs traditionnelles mais déclinantes de la société canadienne-française<sup>23</sup>. Bref, les hommes qui dirigent l'institution dans les années 1950 sont fortement imprégnés par le conservatisme qu'affiche le gouvernement Duplessis tout au long de la période.

Au tournant des années 1950, l'institution voit ses effectifs scolaires grimper en flèche. De 1950 à 1960, sa clientèle scolaire passe de 110 000 à 173 000 élèves, soit une augmentation de 57%. Avec l'arrivée à l'école, dans ces années, des *baby boomers*, l'adoption de la loi sur l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, la création, en 1954, de la section classique dans les écoles publiques et la fusion, l'année suivante, du cours complémentaire et du cours primaire supérieur pour former le cours secondaire, non seulement un plus grand nombre d'élèves fréquentent les écoles de la CECM mais ils sont aussi plus nombreux que dans le passé à prolonger leur séjour à l'école. Les effectifs du cours secondaire passent de 5 200 en 1955 à 59 000 élèves en 1965, soit une augmentation de 1 035%<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 192-201 ; 348.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 194-195 ; 203-207 ; 349.

Ainsi, à la faveur de l'augmentation de ses effectifs scolaires, du développement du secondaire et de la place grandissante que l'enfant et l'adolescent prennent dans la vie sociale et économique de l'après-guerre, la CECM met sur pied et encourage l'établissement d'activités qui visent à compléter la formation religieuse, morale, intellectuelle, sociale et physique de ses élèves. D'autant plus qu'à cette époque, l'on craint l'influence qu'exercent sur les jeunes les vedettes montantes de l'époque comme les Marlon Brando et Elvis Presley. En effet, les danses et les modes vestimentaires qu'elles propagent séduisent les adolescents mais contribuent, par le fait même, à bouleverser leur mode de pensée et d'agir. Ainsi, les activités d'encadrement de la CECM deviennent un moyen d'éloigner les jeunes de ces nouvelles tendances culturelles qui compromettent, aux yeux des dirigeants scolaires, l'éducation que l'on souhaite leur transmettre. Les commissaires valorisent ainsi la garde d'honneur, les cercles littéraires, les scouts et les ciné-clubs de la JEC<sup>25</sup>. Le mouvement d'action catholique retient particulièrement notre attention parce qu'il a contribué à imposer, dans le réseau d'écoles de la Commission, tout comme dans les centaines de sections de la JEC disséminées à travers les diocèses de la province, un nouvel usage du cinéma, l'éducation cinématographique. En effet, après la guerre, la JEC donne à ses activités une forte teneur intellectuelle et spirituelle et prend le cinéma comme objet d'étude et d'action en créant les ciné-clubs dans les écoles primaires supérieures, les collèges classiques et les écoles normales<sup>26</sup>. Profitant de la relance de l'industrie cinématographique des pays européens après la guerre, la JEC met ainsi en place des ciné-clubs à la CECM afin d'offrir aux élèves des séances de « bon cinéma », c'est-à-dire un cinéma qui défend, notamment, des valeurs chrétiennes et spirituelles.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 237-238.

<sup>26</sup> Dans les années 1950, le mouvement jéciste comprend environ 1 436 sections dans 32 diocèses ainsi que des fédérations organisées dans dix-sept diocèses, Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène, L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003, p. 50-66.

#### 2.4 *Le cinéma éducatif à la CECM : une aventure aux multiples aléas*

Comme on l'a vu, la Grande Dépression avait mis un frein au développement du cinéma éducatif dans les écoles de la CECM. Les dirigeants de la Commission avaient, en effet, limité les dépenses liées à ce domaine scolaire afin de répondre à des besoins plus pressants. Le matériel cinématographique que possède la CECM en 1937 reflète d'ailleurs bien les restrictions imposées au cinéma éducatif tout au long de cette décennie. Il se résume en fait à deux projecteurs pour films muets, un appareil pour projections fixes et environ 65 films muets qui servent aux leçons de choses, à l'histoire naturelle et à la géographie. Le mode d'organisation des représentations est plutôt simple. Selon un horaire prévu à l'avance, Raoul Laberge fait le tour des écoles où de nombreux élèves de différents niveaux d'études s'entassent dans la salle de récréation pour regarder un film ou deux qui se rapportent vaguement aux programmes d'études<sup>27</sup>. Bref, dans ce secteur, la CECM fait figure de parent pauvre comparativement à la Commission des écoles protestantes de Montréal qui dispose, pour desservir ses 30 666 élèves répartis dans ses 44 écoles, de 23 projecteurs dont seize servent autant à la projection sonore qu'à la projection silencieuse et d'une cinémathèque comprenant 139 films dont 40 sont sonores. Cet équipement permet ainsi aux maîtres d'utiliser les projecteurs dans leur classe en fonction des besoins pédagogiques<sup>28</sup>. À une période où l'enseignement secondaire se développe dans les *high schools*, la Commission scolaire protestante est en mesure de faire bénéficier ses 6 104 élèves inscrits à cette filière de leçons données à l'aide du cinéma.

##### 2.4.1 *Le cinéma éducatif à grande échelle : une innovation de courte durée*

À la fin des années 1930, la CECM tente de donner une expansion à l'enseignement par le cinéma dans ses écoles. Les efforts investis dans ce domaine visent, notamment, l'intégration du film sonore, particulièrement celui de langue française et l'organisation des

---

<sup>27</sup> Lettre de J.-M. Manning (direction des études) à Victor Doré (secrétaire général et trésorier), 18 décembre 1937, p. 3-4 ; Roméo Desjardins (bureau du secrétaire), « Rapport sur l'enseignement par la cinématographie », 28 septembre 1938, p. 5. ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>28</sup> PBSCCM, *Annual Report (1937-1938 ; 1938-1939)*, ACSEM.

représentations en fonction des groupes d'âge des élèves. Au mois d'août 1937, le nouveau président général, Armand Dupuis, attire l'attention de ses collègues sur l'utilité de l'enseignement par le cinéma et insiste pour qu'il soit intensifié dans les écoles. Le Conseil pédagogique approuve cette initiative et met sur pied un comité du cinéma éducatif. Le visiteur des classes auxiliaires, l'abbé Irénée Lussier, les frères Léo et Pius, le directeur des études, J.-M. Manning et deux membres du personnel laïc de l'institution (Charles Denhey et Émile Girardin), font partie du comité. Le principal intéressé par le cinéma éducatif, Raoul Laberge, collabore aussi étroitement aux travaux du comité<sup>29</sup>.

En décembre 1937, J.-M. Manning présente les remarques et suggestions du comité devant les membres du Conseil pédagogique. Il suggère de répandre l'enseignement par le cinéma à tous les niveaux d'études, c'est-à-dire du cours élémentaire au cours primaire supérieur en passant par le cours complémentaire. On prévoit équiper les écoles primaires supérieures de projecteurs muets mais également sonores et d'accessoires tels que des écrans, des draperies et des films, de façon à ce que les maîtres de ces écoles puissent prendre en charge les leçons de cinéma éducatif. Les écoles primaires élémentaires et complémentaires bénéficieraient, elles, du cinéma éducatif grâce à un système de rotation de projecteurs. Pour desservir ces écoles, on prévoit l'achat de 25 projecteurs mais pour films muets seulement afin qu'environ une école sur dix soit équipée d'un projecteur. En outre, chaque école de ces degrés d'enseignement bénéficierait en moyenne de deux projections par mois, soit un peu plus de vingt leçons par année<sup>30</sup>. En d'autres mots, le comité vise à développer deux modes de fonctionnement du cinéma éducatif, l'un de masse et l'autre plus personnalisé. Le premier se traduit en fait par le groupement d'une cinquantaine, voire même d'une centaine d'élèves d'un même niveau d'enseignement et la multiplication du nombre de séances. Nous verrons qu'en cours de route, des obstacles viendront perturber ce mode d'utilisation. Pour l'instant, notons les raisons qui motivent les membres du comité à vouloir donner plus d'ampleur à ce moyen d'enseignement à la CECM.

---

<sup>29</sup> Lettre de J.-M. Manning (direction des études) à Victor Doré (secrétaire général et trésorier), 18 décembre 1937, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

Le comité du cinéma éducatif justifie ses recommandations par des considérations pédagogiques relevant toujours de l'enseignement par l'aspect. Comme on l'a dit dans le chapitre précédent, cette méthode pédagogique consiste à développer chez l'enfant l'esprit d'observation. Comme l'explique J.-M. Manning :

L'enseignement par l'aspect [...] est la forme la plus ordinaire de l'intuition. [...] Un objet est-il soumis à l'examen des élèves qu'aussitôt leur curiosité est en éveil. Par des questions méthodiques, le maître les fait observer, raisonner, causer. [...] Au contact des réalités présentées par le cinéma, l'observation peut s'exercer, les idées s'élargir et des aperçus nouveaux peuvent naître.<sup>31</sup>

Les fondements pédagogiques ne sont toutefois pas les seuls arguments des promoteurs du cinéma éducatif. On note aussi des considérations morales. Au retour des vacances de Noël, le Conseil pédagogique recommande aux commissaires d'adopter le projet du comité sans restriction. Il explique ainsi que : « [l]e cinéma pour les enfants doit se donner à l'école. Elle seule réunit les conditions très spéciales qu'il faut exiger : surveillance, choix judicieux des films, présentation moralement et intellectuellement fructueuse par la mise en activités de l'esprit des enfants [...] Ainsi donné, le cinéma peut rendre de grands services<sup>32</sup> ». Le Conseil pédagogique recommande ainsi « [q]ue la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, connaissant bien le profit qu'il y a à tirer du cinéma au point de vue éducatif, s'est déjà, depuis quelques années, engagée dans cette voie, et qu'elle étudie actuellement les moyens de donner à cet enseignement tout le développement désirable<sup>33</sup> ». Au début de 1938, les commissaires endossent les recommandations du Conseil pédagogique et de son comité<sup>34</sup>. Il reste maintenant à trouver l'équipement approprié. Des compagnies sollicitent d'ailleurs déjà la CECM pour lui vendre du matériel de projection.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>32</sup> Joseph Dansereau, (direction des études), « Rapport sur l'enseignement par la cinéma dans les écoles de la Commission », 25 octobre 1939, p. 4, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif. C'est Dansereau qui souligne.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

Dès le mois de février 1938, les dirigeants de la CECM s'attèlent à la tâche. Le président Armand Dupuis, le secrétaire-trésorier Victor Doré, Raoul Laberge et d'autres membres de la Commission assistent à une démonstration de films éducatifs donnée au bureau de l'*Associated Screen News*. Cette démonstration permet aux promoteurs de l'enseignement par le cinéma de mettre à l'essai plusieurs types d'appareils, notamment l'appareil *Filmosound* de *Bell & Howell*. Selon les dirigeants de la Commission, plusieurs milieux scolaires optent pour ce modèle parce qu'il peut aussi bien servir à la projection de films sonores qu'à celle de films muets. En outre, on peut y brancher un microphone, ce qui permet au maître de se faire entendre dans une classe bondée d'élèves. La CECM tient compte de ces possibilités techniques. Sa cinémathèque est entièrement composée de films muets et elle envisage, en outre, de présenter ses leçons de cinéma devant de grands groupes d'élèves. D'autres compagnies offrent des projecteurs mais les dirigeants ne retiennent que ceux de l'*Associated Screen News*, puisqu'elle est la seule à offrir le projecteur de *Bell & Howell*<sup>35</sup>.

En octobre 1938, les commissaires votent un budget de 8 000 dollars pour organiser le cinéma éducatif. Environ 2 900 dollars sont accordés pour le salaire de Raoul Laberge et l'on consacre le reste à l'achat de six appareils, d'écrans et d'appareils à vues fixes et de cinq films sonores de langue française<sup>36</sup>. Comme le souligne Raoul Laberge, l'*Associated Screen News* offre plus d'une cinquantaine de films qui méritent d'être achetés, mais la plupart d'entre eux sont en langue anglaise<sup>37</sup>. La Commission réussit cependant à obtenir de ce distributeur de véritables films éducatifs en français. Ceux-ci ont tous été édités par la maison Pathé et traitent tous de sujets liés aux sciences ou aux sciences appliquées. On y trouve ainsi des films sur la machine à vapeur, le moteur à explosion, le principe d'Archimède, la pression atmosphérique et le fonctionnement d'une mine de houille<sup>38</sup>. Ce nouveau matériel de

---

<sup>35</sup> Ces compagnies sont Cie Canada Film, *General Films Limited*, *Perkins Electric Company Limited*, H. de Lanauze & Fils, RCA Victor et France-Film, *Ibid.*, p. 4-6.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 4-8.

<sup>37</sup> Lettre de Raoul Laberge à L.-P. Lussier, 5 juin 1939, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>38</sup> Anonyme, « Rôle du Cinéma dans nos maisons d'Éducation », février 1940, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

projection et ces films sont aussitôt mis à la disposition des écoles primaires supérieures Saint-Henri, de Lévis, Chomedey-de-Maisonville, Saint-Stanislas, Saint-Viateur et Thomas d'Arcy McGee où, comme on le sait, les sciences occupent une place importante dans l'enseignement. D'autres montants seront votés plus tard pour équiper l'École Le Plateau. En attendant, plusieurs maîtres du primaire supérieur peuvent déjà commencer à utiliser le cinéma éducatif pour aborder, dans le laboratoire de physique ou, encore, dans la salle de réunions des écoles, des notions de physique qui se rattachent aux programmes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années<sup>39</sup>. En équipant des écoles primaires supérieures, la CECM préconise ainsi un mode d'emploi du cinéma éducatif qui est laissé à la discrétion des maîtres. L'institution est bien consciente que l'idéal serait de doter chacune de ses écoles, y compris celles du primaire, d'au moins un projecteur. Elle n'a cependant pas les moyens de ses ambitions. Avec ses 250 écoles, la facture qu'elle devrait payer serait, en effet, excessive. C'est pourquoi, elle croit bon d'instaurer un système de rotation des appareils par lequel les écoles recevront à tour de rôle la visite d'un instituteur préparé à l'enseignement par le cinéma.

En février 1939, Raoul Laberge élabore une stratégie pour introduire le cinéma éducatif sonore dans les écoles élémentaires. Il s'agit d'un plan par décentralisation qui consiste à cibler, parmi les centres les plus peuplés de la Commission, les écoles de langue française qui accueilleront les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année des écoles environnantes. Jusqu'au mois d'avril, Raoul Laberge donne des représentations dans la salle de récréation de sept écoles disséminées sur le territoire de la CECM. Au terme de l'expérience, des milliers d'élèves de l'élémentaire répartis dans 118 écoles ont bénéficié du cinéma éducatif sonore<sup>40</sup>. Fort de cette expérience, Raoul Laberge prépare, dès l'automne suivant, un plan d'expansion afin d'étendre le cinéma éducatif à la grandeur du réseau d'écoles élémentaires et complémentaires tant francophones qu'anglophones de la Commission. Selon lui, il s'agirait d'équiper de tout le matériel de projection chacune des 54 écoles « centrales » et d'y désigner

---

<sup>39</sup> Joseph Dansereau, (direction des études), « Rapport sur l'enseignement par le cinéma dans les écoles de la Commission », 25 octobre 1939, p. 5-7 ; 11-12, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>40</sup> Durant l'avant-midi, Laberge visite les écoles qui ne sont pas déterminées sur la liste du plan par décentralisation. Dans ces écoles, Raoul Laberge utilise cependant seulement les appareils silencieux, Lettre de Raoul Laberge à L.-P. Lussier, 5 juin 1939, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

un titulaire qui donnerait les leçons<sup>41</sup>. Ce projet n'a toutefois pas l'assentiment des membres du comité du cinéma éducatif. Ceux-ci estiment en fait que le mode de fonctionnement par décentralisation oblige un trop grand nombre d'élèves et leur titulaire à se déplacer vers une autre école. En outre, le comité réalise que les sommes que la CECM devrait déboursier pour équiper ces 54 écoles seraient trop importantes. Il faut dire que le coût d'un appareil sonore de type *Bell & Howell* est d'environ 400 dollars. Pour ces raisons, les membres du comité rejettent le plan de Laberge au mois de novembre 1939<sup>42</sup>. Ils n'en continuent pas moins de discuter de la meilleure stratégie pour intégrer le cinéma éducatif dans le plus grand nombre d'écoles.

Les membres du comité décident finalement d'offrir le cinéma éducatif seulement dans les écoles complémentaires et supérieures. Les écoles élémentaires sont dès lors écartées. Le comité n'explique pas sa décision. On peut lire « qu'il n'est pas possible cette année d'organiser des représentations pour les élèves des classes inférieures à la 8<sup>e</sup> année<sup>43</sup> ». Le nombre élevé de classes de l'élémentaire est sans aucun doute à l'origine de cette décision. Au cours de l'année scolaire 1939-1940, le cinéma éducatif destiné aux classes inférieures au cours primaire supérieur touche essentiellement les classes de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> années dans les 125 écoles de langue française et de langue anglaise de la CECM<sup>44</sup>. L'expérience sera cependant de courte durée.

Pour chapeauter l'organisation du cinéma éducatif, la CECM crée, en 1939, un Service du cinéma éducatif composé d'un directeur, Raoul Laberge, et de cinq adjoints à l'enseignement par le cinéma. Lors de la création de ce Service, la CECM se préoccupe aussi bien des secteurs anglais et français. Elle désigne ainsi les instituteurs Roch Fortier, Ernest Rouleau, Paul Morin et Émile Bonin pour desservir les 150 classes du cours complémentaire des écoles de langue française et nomme l'instituteur Edward Lapierre pour s'occuper des 34

---

<sup>41</sup> Joseph Dansereau, (direction des études), « Rapport sur l'enseignement par la cinéma dans les écoles de la Commission », 25 octobre 1939, p. 11-12, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>42</sup> Victor Doré (Bureau de l'assistant-secrétaire), « Rapport du Comité chargé d'étudier l'enseignement par la cinématographie », 8 novembre 1939, p. 1-2, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 4.

classes de ce cours dans ses écoles anglaises. Ces adjoints à l'enseignement par le cinéma sont chargés de visiter, à toutes les trois semaines, chacune de ces écoles pour y donner des leçons de cinéma éducatif. Quant à Raoul Laberge, ses tâches consistent à superviser le système de rotation des appareils dans les écoles complémentaires, à voir à l'entretien des appareils et des films, à répondre aux demandes de films des maîtres du primaire supérieur et à donner une formation sur le maniement des appareils à l'ensemble des utilisateurs des projecteurs<sup>45</sup>.

Pour mettre en place le Service de l'enseignement par le cinéma, la CECM débloque un budget d'environ 10 000 dollars. Ce montant couvre le salaire annuel de Laberge, une allocation de déplacement de 300 dollars et un montant pour assurer le paiement d'un suppléant pour remplacer l'adjoint dans sa tâche régulière d'enseignement<sup>46</sup>. Une somme d'environ 6 000 dollars est aussi injectée pour fournir à chacun des membres du personnel du Service, un projecteur sonore et pour équiper l'école primaire supérieur Le Plateau de tout l'équipement nécessaire afin que les maîtres puissent s'occuper eux-mêmes des séances cinématographiques. Au cours de l'année scolaire 1939-1940, la CECM prévoit déboursier, au bas mot, plus de 15 000 dollars pour donner de l'expansion à l'enseignement par le cinéma. D'après ses promoteurs, cette organisation a l'avantage de ne pas faire déplacer les élèves vers une autre école. Ceux-ci n'ont qu'à se rendre dans la salle de récréation de leur propre école où un adjoint à l'enseignement les attend pour la projection des films<sup>47</sup>. Comme on l'a vu, cette organisation requiert tout de même des sommes considérables pour une CECM qui croule sous les dettes.

Dès le mois de novembre 1939, le directeur adjoint des études, Joseph Dansereau, communique avec le responsable de la cinémathèque scolaire du comité catholique du DIP,

---

<sup>45</sup> Pour la formation, Raoul Laberge se fait parfois seconder par un représentant de l'*Associated Screen News*, Joseph Dansereau, « Rapport sur l'enseignement par la cinématographie en 1939-1940, soumis à M. E.-C. Piédalue, directeur général des études », 4 juillet 1940, p. 2-5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>46</sup> Le salaire annuel d'un instituteur à cette époque est d'environ plus ou moins 2 000 dollars, Lettre de E.-C. Piédalue à Roméo Delcourt (secrétaire général et trésorier), 4 juillet 1940, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>47</sup> Victor Doré (Bureau de l'assistant-secrétaire), « Rapport du Comité chargé d'étudier l'enseignement par la cinématographie », 8 novembre 1939, p. 2-5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

Gaudry Delisle, pour connaître la procédure à suivre pour emprunter des films<sup>48</sup>. Rappelons que cette instance, créée en 1938, doit permettre de fournir gratuitement des films d'enseignement aux écoles. Gaudry Delisle lui indique ainsi que la cinémathèque éprouve des difficultés à se procurer des films éducatifs auprès des distributeurs étrangers depuis le début des hostilités :

C'est avec regret, lui écrit-il, que je dois vous informer que, malgré toute la bonne volonté de ceux qui ont contribué à la création de ce nouveau service du Département de l'Instruction publique, la Cinémathèque Pédagogique n'a pu prendre l'essor qu'on attendait surtout à cause de la présente situation internationale.

Toutefois les jours difficiles que nous traversons sont appelés à disparaître bientôt et j'espère que d'ici peu le répertoire des films de la Cinémathèque sera assez complet pour répondre aux demandes qui nous parviennent chaque jour. Dès que la circulation des films sera prête à commencer, un catalogue sera imprimé, et je me ferai un plaisir de vous en faire parvenir un exemplaire.<sup>49</sup>

On ne se doute vraisemblablement pas que le conflit va s'éterniser et que le milieu scolaire francophone se heurtera à une constante difficulté à se procurer des films éducatifs de langue française en provenance de la France, notamment. Dans un rapport de la cinémathèque pédagogique en date du mois de mars 1940, on note d'ailleurs que celle-ci n'a toujours pas démarré ses activités. Son répertoire ne contient en fait que dix films muets et sept films sonores. On décrit ainsi les raisons pour lesquelles les films n'ont pas encore été mis en circulation dans les écoles : « [c]hoix insuffisant et question de prestige. En 1940, un gouvernement doit pouvoir offrir au public une collection pouvant répondre à la demande — 17 films auraient été un chiffre respectable en 1915 ou 1920 ; de nos jours, il faut un minimum d'au moins cinquante (50) titres<sup>50</sup> ». Pour remédier à cette situation, la

---

<sup>48</sup> Lettre de Joseph Dansereau à Gaudry Delisle, 21 novembre 1939, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>49</sup> Lettre de Gaudry Delisle à Joseph Dansereau, 24 novembre 1939, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>50</sup> Gaudry Delisle, « Rapport de la cinémathèque pédagogique du DIP », 12 mars 1940, p. 3-4, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

cinémathèque fait des démarches auprès du Consul de France, notamment, « [m]ais vu la lenteur de l'administration et la guerre en plus, aucune réponse n'a encore été reçue<sup>51</sup> ».

La CECM tente sa chance ailleurs. Certaines recherches s'avèrent fructueuses, puisque l'institution réussit à dénicher sept films sonores dont six en langue française et un en langue anglaise. Ceux-ci servent aux enseignements de la géographie, de l'hygiène, de l'histoire, des connaissances usuelles et scientifiques dans les classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années<sup>52</sup>. Ces nouvelles acquisitions, de même que les films Pathé achetés antérieurement à l'*Associated Screen News*, permettront ainsi à la Commission de remédier, un tant soit peu, aux lacunes qui prévalaient au milieu des années 1930, soit le manque de pertinence des films avec les programmes d'études et l'absence de films d'expression française. Malgré cela, la difficulté à mettre la main sur des films éducatifs persiste. À l'été 1940, Joseph Dansereau notera, en effet, que « depuis le début de la guerre en Europe, il est de plus en plus difficile de se procurer des films en langue française<sup>53</sup> ». Si la guerre n'empêche pas la CECM d'introduire le cinéma éducatif sonore de langue française, elle ralentit cependant son développement. Au cours de l'année scolaire 1939-1940, sa cinémathèque ne comporte que douze films sonores, dont onze en langue française et un en langue anglaise. La grande majorité de ces films reste donc des films qu'elle a achetés dans le passé. Dans le tableau 2.1, on peut voir le nombre de films de la cinémathèque de la CECM pour chaque matière du programme.

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>52</sup> La CECM a déboursé la somme de 232 dollars pour acquérir ces films éducatifs, Joseph Dansereau, (Direction des études), « Rapport présenté à monsieur E.-C. Piédalue, directeur général des études, sur l'enseignement par la cinématographique tel qu'il fonctionne cette année dans les écoles de la Commission », 14 mars 1940, p. 5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>53</sup> Lettre de Joseph Dansereau à E.-C. Piédalue, 4 juillet 1940, p. 3, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

Tableau 2.1  
Nombre de films par matière en 1940

<i>Matière</i>	<i>Nombre de films</i>
Agriculture	11
Géographie	15
Histoire naturelle	10
Industrie	18
Physique	5
Religion	2
Vulgarisation scientifique	11
Documentaires (éducatifs)	15
Récréatifs	8
Total	95

Source : Lettre de Joseph Dansereau à E.-C. Piédalue, 4 juillet 1940, p. 4-5, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

Cet inventaire montre ainsi que la Commission peut se servir de 87 films (car huit sont récréatifs) pour l'enseignement des différentes matières des programmes d'études, dont seulement une demi-douzaine sont sonores. Ce nombre est extrêmement limité si on le compare, par exemple, avec celui de la Commission des écoles protestantes de Montréal. En 1940, cette commission possède déjà 194 films dont 70 sont sonores<sup>54</sup>. L'écart entre les deux commissions ira en s'accroissant, puisque l'inventaire de la CECM demeurera pratiquement le même durant toute la décennie.

Quoi qu'il en soit, en janvier 1940, la CECM lance le cinéma éducatif dans les écoles qui comprennent des classes francophones et anglophones du cours complémentaire. À cette date, la CECM est certainement la commission scolaire francophone de la province qui donne la plus grande expansion au cinéma éducatif. En s'appuyant sur des statistiques établies par la cinémathèque pédagogique du comité catholique en 1940, on recense dix-huit projecteurs

<sup>54</sup> PBSCCM, *Annual Report (1939-1940)*, p. 15, ACSEM.

sonores et 90 projecteurs silencieux dans les institutions éducatives catholiques au Québec<sup>55</sup>. On ne sait pas si les appareils que possède la CECM sont comptabilisés dans ces statistiques. Probablement pas. De toute façon, il reste assuré que c'est à la CECM que l'on trouve le plus d'équipement destiné au cinéma éducatif. En effet, avec ses quatorze projecteurs sonores, l'institution possède, dans le pire des cas, presque autant d'appareils de ce type que ses consœurs catholiques du Québec réunies.

L'article que fait paraître le quotidien *La Presse* le 10 février 1940, « Le cinéma installé à l'école: Innovation dans les écoles catholiques, l'enseignement systématique par le cinéma est chose faite depuis le début de 1940 dans les classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de la Commission scolaire de Montréal », nous porte d'ailleurs à croire que le cinéma éducatif n'était pas, au début de la décennie, un outil pédagogique encore très répandu dans le milieu scolaire catholique. On y applaudit, en effet, « l'innovation » de la CECM et l'enthousiasme qu'éprouvent les professeurs et les écoliers envers cette nouveauté scolaire :

L'enseignement systématique par le cinéma fonctionne depuis le début de janvier dans plusieurs classes de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et d'excellents résultats se font déjà sentir.

On sait que la question de l'enseignement par le cinéma était à l'étude depuis quelques années déjà et c'est à la fin de 1939 seulement que le principe en fut accepté et l'organisation immédiatement après mise sur pied. M. Armand Dupuis [...] se fit l'avocat du projet auprès de ses collègues, [...] d'ici la fin de l'année scolaire, 16 000 élèves, garçons et filles, verront [des] films sur la géographie, les sciences et l'industrie.

[...] Avec le concours de M. Raoul Laberge, chef du service, et de cinq professeurs spécialisés, M. Dansereau a mis sur pied un système qui permet [aux élèves du cours complémentaire] d'assister à une séance de cinéma éducateur toutes les trois semaines, séances qui se donnent dans les écoles mêmes, sans que les élèves aient à se déplacer.

[...] Dès le mois de juin ils pourront faire connaître à la Commission scolaire et au public les résultats pédagogiques déjà si prometteurs de cette nouvelle formule acceptée avec enthousiasme par les écoliers et vivement appréciée par les professeurs qui y voient une collaboration précieuse dans leur tâche délicate.<sup>56</sup>

---

<sup>55</sup> Gaudry Delisle, « Rapport de la cinémathèque pédagogique du DIP », 12 mars 1940, p. 2-3, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>56</sup> Éditorial, « Le cinéma installé à l'école: Innovation dans les écoles catholiques, l'enseignement systématique par le cinéma est chose faite depuis le début de 1940 dans les classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de la commission scolaire de Montréal », *La Presse*, 10 février 1940, p. 25.

En associant, dans cet article, l'enseignement par le cinéma à une innovation, on est ainsi en droit de penser que la CECM fait œuvre de pionnière dans le milieu scolaire catholique. Au cours des années subséquentes, cependant, plusieurs commissions scolaires s'équiperont d'un projecteur cinématographique grâce aux subventions du comité catholique<sup>57</sup>.

Comme on l'a dit précédemment, le cinéma éducatif constitue, aux yeux des usagers de la CECM, un moyen pertinent pour appliquer l'enseignement par l'aspect, méthode qui, rappelons-le, peut s'appliquer à plusieurs matières scolaires. Dès le début de l'organisation du cinéma éducatif, la Direction des études approuve, comme on l'avait d'ailleurs fait en 1930, le principe de lier de près les représentations cinématographiques à l'enseignement du vocabulaire et de la rédaction. Pour la Direction, c'est un moyen d'épargner aux titulaires de classe les exercices de rédaction qu'ils font chaque semaine avec leurs élèves. Ainsi, lors de la séance de cinéma, il est entendu que les maîtres n'ont pas à consacrer le temps prévu pour la rédaction<sup>58</sup>. Cette pratique n'est toutefois en vigueur que dans les classes du cours complémentaire. Les écoles primaires supérieures utilisent le cinéma, elles, uniquement pour appuyer des notions du programme d'études.

Au terme de l'année scolaire 1939-1940, le cinéma éducatif semble donner satisfaction à ceux qui en ont été les instigateurs. Les adjoints à l'enseignement par le cinéma ont réalisé près de 1 000 représentations devant les dizaines de milliers d'élèves francophones et anglophones du cours complémentaire. Les maîtres des écoles primaires supérieures ont offert, eux, 466 représentations devant environ 3 000 étudiants<sup>59</sup>. D'après Laberge, le cinéma éducatif offert au cours de cette année a suscité l'enthousiasme de tous. Dans un rapport qu'il soumet à Joseph Dansereau, il ne cache pas sa satisfaction :

---

<sup>57</sup> Au cours de l'année scolaire 1940-1941, par exemple, le Comité catholique accorde une douzaine de subventions à des établissements scolaires pour l'achat d'un projecteur sonore, « Procès-verbal du sous-comité de la cinémathèque du DIP », 19 novembre 1941, p. 1-2, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>58</sup> Lettre de Joseph Dansereau à E.-C. Piédalue, 4 juillet 1940, p. 8-9, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 7 ; Lettre de Raoul Laberge à Joseph Dansereau, 25 juin 1940, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

Partout les adjoints ont reçu l'accueil le plus sympathique des directeurs et des professeurs. Au début, peut-être quelques uns de ces derniers ont-ils considéré cette leçon comme un dérangement ; mais tous se sont rendus à l'évidence, en voyant l'intérêt et l'attention qu'apportaient les élèves à ces leçons pratiques.

Les pellicules présentées ont piqué la curiosité des élèves et les ont portés, de ce fait, à la lecture d'ouvrages qui ont satisfait cette curiosité heureusement éveillée. Dans les rédactions, les élèves, de l'aveu des professeurs, exprimaient des idées plus suivies à l'aide d'un vocabulaire plus choisi et plus varié.<sup>60</sup>

Raoul Laberge rapporte également que les maîtres ont apprécié l'utilisation du cinéma pour l'enseignement de la géographie. Il explique que l'un d'entre eux a remarqué, au cours d'une récapitulation de géographie, que les régions de la Gaspésie et du Lac-Saint-Jean étaient mieux connues que toute autre région de la province. D'après lui, cela est dû au fait que les élèves ont assisté à des leçons de cinéma éducatif portant sur ces deux régions québécoises<sup>61</sup>.

Joseph Dansereau partage aussi cet enthousiasme. Dans les commentaires qu'il livre au directeur des études Édouard-Charles Piédalue, il explique que :

[Les adjoints] se sont donnés avec cœur et même avec joie à leur tâche nouvelle dans un remarquable esprit d'équipe. Ils ont, d'une série à l'autre, trouvé des moyens nouveaux d'intéresser les élèves et d'assurer l'efficacité des représentations. [...]

Ils ont amélioré leur façon de s'exprimer et de dire [...] Je les ai vus à l'œuvre à diverses reprises dans les écoles. M. Paul Morin a mis au service de l'enseignement par la cinématographique ses connaissances vraiment remarquables en mécanique et M. E. Rouleau, son habileté à dessiner. Au cours ou à la suite de réunions hebdomadaires sous la présidence de M. Raoul Laberge et assez souvent sous ma présidence, ils ont discuté leur enseignement et se sont communiqué leurs expériences, leurs procédés et leur matériel d'enseignement.<sup>62</sup>

---

<sup>60</sup> Lettre de Raoul Laberge à Joseph Dansereau, 25 juin 1940, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 3-4.

<sup>62</sup> Lettre de Joseph Dansereau à E.-C. Piédalue, 4 juillet 1940, p. 10-11, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

Joseph Dansereau décrit le travail réalisé par le directeur de l'enseignement par le cinéma en ces termes : « Raoul Laberge a accompli avec empressement et ponctualité les travaux qu'on lui a confiés et qu'il n'a jamais compté ni les heures ni les jours<sup>63</sup> ». Dansereau rappelle finalement que des visiteurs ecclésiastiques et inspecteurs d'écoles ont aussi apprécié le travail effectué par le Service de l'enseignement par la cinéma. « Des appréciations élogieuses, écrit-il, me sont parvenues. La plupart [de ces intervenants de l'éducation] m'ont promis de tenir compte, dans leur rapport général, de l'enseignement par la cinématographie<sup>64</sup> ». Fière de son innovation scolaire, la CECM n'a d'ailleurs pas hésité à partager son expérience avec d'autres commissions scolaires.

La Commission scolaire de Grand-Mère en Mauricie, par exemple, est venue observer comment la CECM utilise le cinéma éducatif dans ses écoles. Des délégués de cette commission ont assisté à une représentation donnée par l'adjoint Roch Fortier devant les élèves des écoles Jeanne-Mance et Saint-Jacques. « Ces visiteurs, souligne Joseph Dansereau, n'ont eu que des félicitations pour ce qu'ils ont vu et entendu. D'autres municipalités ont voulu se renseigner sur notre organisation, ajoute-t-il<sup>65</sup> ». Ce n'est pas la première fois que la CECM montre la voie en matière d'innovations scolaires.

Encouragés par ces commentaires positifs, Raoul Laberge et Joseph Dansereau préparent, dès l'été 1940, un programme d'expansion du cinéma éducatif en vue de faire bénéficier les élèves des classes de 6<sup>e</sup> et de 7<sup>e</sup> années au cours de la prochaine année scolaire. Ce projet ne franchira toutefois pas l'étape de projet. En effet, au grand dam de ces promoteurs du cinéma éducatif, cette idée de donner de l'expansion à l'enseignement par le cinéma ne sera même pas présentée aux hautes instances de la Commission. Le cinéma éducatif pour l'ensemble des écoliers de la CECM est, en fait, sur le point de disparaître.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

#### 2.4.2 *Le cinéma éducatif dans la mire des commissaires*

À l'automne 1940, avec la prise du pouvoir par les libéraux, la CECM connaît un changement de garde. Dès leur entrée en fonction, les nouveaux commissaires tâchent de réduire les dépenses et de supprimer les déficits. Le cinéma éducatif est l'un des premiers services à souffrir de cette politique de restrictions budgétaires. Dès le mois de septembre, les commissaires décident ainsi, vue la situation financière de l'institution, de suspendre l'enseignement par le cinéma dans les écoles complémentaires. Le cinéma n'est pas la seule cible des commissaires. Ils suspendent également le service d'hygiène dentaire et certains services auxiliaires<sup>66</sup>. On se rappelle que les dépenses octroyées pour le traitement des adjoints au cinéma éducatif étaient importantes, soit 10 000 dollars. Il n'est pas étonnant que les dirigeants s'attaquent d'abord à cette dépense. Avec une telle mesure, les adjoints à l'enseignement quittent ainsi le Service du cinéma éducatif et retournent à leur tâche régulière d'enseignement<sup>67</sup>. Ces coupures ne sont toutefois pas les seules imposées par le virage financier des nouveaux commissaires. Les salaires du personnel de l'administration sont aussi réduits, le nombre d'employés diminué et une réduction est également appliquée aux indemnités payables aux commissaires et aux membres du Conseil pédagogique. En outre, tout le personnel enseignant se voit imposer une diminution de salaire de 2% à 4,1%<sup>68</sup>. Inutile de préciser que, tout au long des années 1940, le cinéma éducatif subira l'effet de ces compressions budgétaires. Les seuls octrois que la CECM lui accordera seront destinés à payer le salaire de Raoul Laberge et à entretenir les projecteurs<sup>69</sup>.

Après seulement six mois d'opération, le cinéma éducatif à grande échelle disparaît. La politique de lutte au déficit contribue ainsi à tuer dans l'œuf l'impulsion donnée à cet outil

---

<sup>66</sup> CECM, Service des finances, *Rapport financier (1939-1940)*, p. 9, ACSDM.

<sup>67</sup> CECM, Copie de résolution, séance du 6 septembre 1940, ACSDM.

<sup>68</sup> Celui de Raoul Laberge, par exemple, est amputé d'une centaine de dollars, passant ainsi de 2 900 à 2 785 dollars et ce, sans frais de déplacement ; Service des finances, *Rapport financier (1939-1940)*, p. 9 ; Lettre de Roméo Delcourt à Raoul Laberge, 19 septembre 1940, ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Raoul Laberge, 1893/04/03-1952/04/21.

<sup>69</sup> Lettre de Trefflé Boulanger (directeur des études) à Alfred F. Larose (président général), 26 août 1942, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

d'enseignement. À partir de l'automne 1940, ce support pédagogique est presque essentiellement réservé aux élèves des écoles primaires supérieures de garçons et au *high school* Thomas D'Arcy McGee. Grâce à l'installation permanente de projecteurs dans ces écoles, les maîtres peuvent, en effet, continuer à utiliser le cinéma éducatif au gré de leurs besoins, et ce, sans que la CECM engage de nouvelles dépenses. Dans les années 1940, d'autres membres de la Commission, notamment des directeurs de services auxiliaires, utilisent le cinéma éducatif pour répondre à des besoins pédagogiques spécifiques et ponctuels. Avant de voir comment cela se traduit, jetons un coup d'œil sur la situation du cinéma éducatif dans les écoles primaires supérieures durant cette période.

#### 2.4.3 *Le cinéma éducatif dans les écoles primaires supérieures après 1940*

Comme on peut s'en douter, pendant la guerre, la situation du cinéma éducatif est extrêmement précaire à la CECM, tout comme dans l'ensemble du milieu scolaire francophone d'ailleurs. En plus des restrictions budgétaires, la difficulté à mettre la main sur des films éducatifs en langue française continue toujours de hanter le milieu scolaire francophone. Trop utilisés, les films mis à la disposition des maîtres se brisent et ne sont pas remplacés. Faute d'argent et faute de films de langue française, la CECM ne renouvelle pas, en effet, sa cinémathèque, ce qui provoque sûrement la baisse d'intérêt pour le cinéma éducatif que nous avons remarquée chez les maîtres. En observant les commandes de films que les maîtres du primaire supérieur ont placées auprès de Raoul Laberge dans la première moitié de la décennie, on remarque que leur nombre diminue. Au cours de l'année scolaire 1941-1942, par exemple, ils commandent 327 films à Laberge. L'année suivante, ce chiffre passe à 312 pour descendre, en 1943-1944, à 290<sup>70</sup>. Entre 1941 et 1944, le nombre de demandes de films connaît ainsi une baisse de 11%. Il faut cependant ajouter que, pendant cette période, les effectifs du cours primaire supérieur connaissent une légère baisse qui peut

---

<sup>70</sup> Lettre de Raoul Laberge à L.-P. Lussier, 22 juin 1942 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 12 juillet 1943 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 5 juillet 1944, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

aussi expliquer la baisse des demandes de films. En effet, en 1939, 3 600 élèves sont inscrits à cet ordre d'enseignement alors que, cinq ans plus tard, ils sont environ 100 de moins<sup>71</sup>. Néanmoins, en 1943, Raoul Laberge décrit l'état des films de la CECM en ces mots : « J'ai constaté que plusieurs films ont subi les rigueurs du temps : ils sont endommagés, démodés, etc. S'il m'était permis de faire quelques suggestions à la Commission, je la prierais de bien vouloir compléter la série de films qu'elle possède déjà<sup>72</sup> ». Les dirigeants restent sourds à sa demande. Sans l'intervention du nouveau directeur des études, Trefflé Boulanger, les administrateurs de la Commission auraient même fermé le Service de l'enseignement par le cinéma. En 1942, ils avaient l'intention, en effet, d'abolir le poste de Raoul Laberge. Grâce à l'insistance de Boulanger, Laberge conservera son poste<sup>73</sup>. Il ne disposera cependant d'aucun montant d'argent pour renouveler la cinémathèque. Et quand bien même qu'il en aurait eu, on ne sait pas comment il aurait pu se procurer des films, du moins en langue française.

En observant les activités de la cinémathèque provinciale qui est en opération depuis l'automne 1940, on peut avoir un aperçu du problème de la pénurie de films qui pèse sur le développement du cinéma éducatif dans le milieu scolaire francophone. Pour mettre à la disposition des écoles des films de langue française pertinents à l'enseignement, le responsable de la cinémathèque du comité catholique recourt à plusieurs moyens. Par exemple, il fait traduire des films éducatifs américains, britanniques ou canadiens. Cette alternative s'avère cependant très onéreuse. En effet, il faut compter environ 50 dollars pour l'achat d'un film en anglais ; 150 dollars pour les frais de traduction et environ 50 dollars pour chaque duplicata. Pour répondre aux demandes des écoles, l'on estime qu'il faut compter environ trois ou quatre copies d'un même film. Ainsi, un film traduit et copié quatre fois, revient environ à 100 dollars l'exemplaire, c'est-à-dire le double du prix original. Dans

---

<sup>71</sup> Gagnon, *Histoire de la CECM*, op. cit., p. 349.

<sup>72</sup> Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 12 juillet 1943, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>73</sup> Lettre de Trefflé Boulanger (directeur des études) à Alfred F. Larose (président général), 26 août 1942, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

les années 1940, la section catholique du DIP fait traduire environ 200 films pour pallier la pénurie de films de langue française<sup>74</sup>.

La cinémathèque catholique s'adresse également à des compagnies telles que *Bell Canada, Dominion Textile et General Electric* qui produisent des films pour annoncer leurs produits. Selon le responsable de la cinémathèque, ces films se rapprochent du documentaire car l'élément de publicité n'existe pas ou, tout au moins, passe après le contenu<sup>75</sup>. Cette alternative et la traduction de films s'avèrent toutefois insuffisantes. À l'automne 1941, les responsables de la cinémathèque provinciale affirment qu'il est impossible de répondre à toutes les demandes de films formulées par les écoles. Cette année-là, son répertoire contient 156 films dont 70 muets et 86 sonores. La cinémathèque catholique du DIP contient en fait à peine 60 films de plus que celle de la CECM. C'est très peu pour répondre aux besoins de ses quelque 255 usagers scolaires que sont les écoles normales, les collèges et les commissions scolaires de la province. Les institutions éducatives francophones sont en fait de plus en plus nombreuses à posséder un projecteur, notamment grâce aux subventions accordées pour cet effet par le comité catholique<sup>76</sup>. Au début de la décennie, le cinéma éducatif dans le milieu scolaire francophone fait ainsi l'objet d'un déséquilibre entre le nombre d'appareils en circulation dans les écoles et le nombre de films éducatifs. Au cours des années subséquentes, ce déséquilibre tendra toutefois à s'estomper.

En 1941, le gouvernement québécois centralise toutes les activités cinématographiques de ses départements et ministères pour créer le Service de Ciné-Photographie qui deviendra, en 1961, l'Office du film du Québec. Cette centralisation permet ainsi au DIP d'accroître le

---

<sup>74</sup> DIP, « Projet de réorganisation du service de l'enseignement audiovisuel », sans date, p. 11, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/278, dossier n° 571, 1953. En 1940, Gaudry Delisle estime même que faire traduire un film sonore de 400 pieds peut coûter jusqu'à 300 dollars pour la première copie, Gaudry Delisle, « Rapport du directeur de la cinémathèque provinciale », 12 mars 1940, p. 8, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>75</sup> Gaudry Delisle, « Rapport du directeur de la cinémathèque provinciale », 12 mars 1940, p. 6-8, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>76</sup> Entre 1940 et 1946, le comité catholique accorde plus d'une soixantaine de subventions variant généralement entre 40 et 150 dollars, Cinémathèque pédagogique du DIP, « Liste des institutions qui ont bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un appareil pour projections lumineuses », 1946, p. 1-2, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/132, dossier n° 30, 1946.

nombre de films qu'il peut offrir aux écoles<sup>77</sup>. En effet, il peut mettre à la disposition des écoles les productions financées, notamment, par les ministères de la Santé et du Bien-Être Social, du Tourisme et de l'Agriculture, destinées à soutenir leurs efforts d'éducation populaire<sup>78</sup>. En 1943, le répertoire de la cinémathèque comprend ainsi 391 titres de films dont 175 muets et 216 sonores qui traitent de notions d'hygiène, de questions agricoles, forestières et touristiques<sup>79</sup>. Depuis la centralisation, la cinémathèque enregistre d'ailleurs une augmentation des demandes de films. En 1941-1942, par exemple, elle a reçu 1 996 demandes de films de la part d'institutions éducatives francophones<sup>80</sup>. En 1943-1944, ce nombre passe à 2 057 pour atteindre 2 375 en 1945-1946<sup>81</sup>. Ainsi, la création du Service de Ciné-Photographie permet au comité catholique, qui garde un droit de regard sur les films empruntés par les écoles, d'offrir aux instituteurs une plus grande quantité de films. Il faut noter, cependant, que même si l'on enregistre une augmentation des demandes de films, cela ne signifie pas pour autant que les films empruntés sont tous pertinents pour l'enseignement.

La CECM est l'une des institutions à profiter du Service de Ciné-Photographie. Raoul Laberge y emprunte notamment des films pour les écoles primaires supérieures. Or, de l'avis même de Laberge, les films de cet organisme ne sont pas d'un grand intérêt pour appuyer le programme d'études de ces écoles où les sciences occupent une place importante<sup>82</sup>. Ce jugement porte à croire que la valeur éducative des films offerts par ce service est loin d'être évidente. Il faut dire que, dans les années 1940, la plupart des usagers scolaires francophones

---

<sup>77</sup> Lettre de Jos.-L. Boulanger (chef de cabinet du Premier ministre), à Victor Doré (surintendant de l'Instruction publique), 3 juin 1941, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945.

<sup>78</sup> DIP, (Commission de l'enseignement visuel), « Faits relatifs à l'enseignement visuel », 25 avril 1949, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/128, dossier n° 30, 1949-1950.

<sup>79</sup> Gaudry Delisle, « Rapport concernant la cinémathèque pédagogique », 21 septembre 1943, p. 1, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/133, dossier n° 30, 1942-1943.

<sup>80</sup> Gaudry Delisle, « Rapport de la cinémathèque pédagogique de l'année scolaire 1941-1942 », 30 mars 1943, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/133, dossier n° 30, 1943-43.

<sup>81</sup> Lettre de Gaudry Delisle à Victor Doré, 15 décembre 1944, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/133, dossier n° 30, 191942-1943 ; Lettre de Gaudry Delisle à J.-P. Labarre, 9 décembre 1946, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/132, dossier n° 30, 1946.

<sup>82</sup> Lettre de Raoul Laberge à L.-P. Lussier, 22 juin 1942, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

du Service de Ciné-Photographie font leurs premiers pas avec ce moyen d'enseignement. Il n'est pas impensable ainsi que leur curiosité pour le cinéma éducatif les incite à utiliser ce nouvel outil même si la valeur pédagogique des films empruntés n'est pas au rendez-vous.

Tout au long de la décennie, Raoul Laberge ne ménage aucun effort pour fournir aux écoles supérieures des films pour l'enseignement. En effet, il se tourne même vers la location de films auprès de compagnies ferroviaires et industrielles. Les informations manquent toutefois pour connaître le titre, la langue d'édition (français ou anglais) et le type de films (muet ou sonore) empruntés à ces compagnies. On sait toutefois qu'il s'agit de documentaires présentant, dans certains cas, des notions de sciences qui, selon l'avis de Laberge, peuvent être utiles aux maîtres<sup>83</sup>. Une pratique qui n'est pas nouvelle. Rappelons que durant la Grande Dépression, Raoul Laberge avait usé du même stratagème pour se procurer des films.

Si l'on compare la situation du cinéma éducatif à la CECM avec celle qui prévaut à la Commission des écoles protestantes, on observe que l'écart entre ces deux institutions continue de se creuser. Les écoles protestantes, en effet, ne sont aucunement touchées par le manque de films qui paralyse le milieu scolaire francophone. L'ONF, la *National Society of Films* et la banque de films du secteur protestant du DIP constituent des sources d'approvisionnement de films importantes pour ces écoles<sup>84</sup>. Le rapport annuel 1943-1944 des écoles protestantes de Montréal, montre bien que l'enseignement par le cinéma, contrairement à ce qui se passe à la CECM, est en pleine expansion :

*« The great demand for educational films has amply justified the continued expansion of the Board's Film Library. [...] The library now includes 303 sound and 175 silent films. [...] In an effort to increase the effectiveness of this teaching aid a manual, The Use of Educational Films, was drawn up and distributed to each teacher. »<sup>85</sup>*

---

<sup>83</sup> Ces compagnies sont *Canadian National Railways*, *Canadian National Pacific*, *Canadian General Electric Co. Ltd.*, *Shell Oil Co. of Canada*, et *Atlantic Sugar Refineries* Lettre de Raoul Laberge à L.-P. Lussier, 22 juin 1942, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>84</sup> Il semble que, pendant la guerre, le cinéma éducatif à la Commission des écoles protestantes de Montréal ait revêtu des allures patriotiques. Dans son rapport annuel, cette commission souligne que les films patriotiques de l'Office national intéressent grandement ses usagers du cinéma, PBSCCM, *Annual Report (1947-1948)*, p. 15, ACSEM.

<sup>85</sup> PBSCCM, *Annual Report (1943-1944)*, p. 29, ACSEM.

Comme on le voit, le cinéma éducatif se porte bien à la Commission protestante. Au cours des années subséquentes, il continuera son développement. Il faut rappeler l'expansion parallèle du *high school* qui, chez les protestants, accueille une proportion toujours de plus en plus grande d'élèves. En 1947, l'institution possède 58 projecteurs sonores et neuf projecteurs silencieux pour ses 69 écoles, soit presque un appareil par école. Cette année-là, les maîtres protestants auront accès à un répertoire de 430 films sonores traitant d'une variété de matières scolaires telles que la géographie et les sciences. Pour se procurer les films, les maîtres passent leurs commandes au cinémathécaire qui achemine les titres dans leur école. Au cours de l'année scolaire 1947-1948, ce dernier aura répondu à pas moins de 7 458 sollicitations pour des films éducatifs<sup>86</sup>. Pour la même année, la CECM reçoit moins de 400 demandes, elle possède toujours le même équipement et les mêmes 95 films qu'elle avait en 1939-1940, sans compter que plusieurs d'entre eux ne sont plus utilisables<sup>87</sup>. Il faut cependant noter que le secteur anglais de la CECM s'en tire mieux puisque, comme sa consœur protestante, il peut profiter des films anglais répertoriés à Québec à l'intention du secteur protestant et de ceux produits par l'ONF. Le responsable de la cinémathèque pédagogique du secteur catholique, Gaudry Delisle, a, en effet, demandé au responsable du comité protestant du DIP, Dr. W. R. Percival, d'ajouter à sa liste d'usagers de la cinémathèque protestante, l'École Thomas d'Arcy McGee de la CECM<sup>88</sup>. En outre, Raoul Laberge emprunte, à quelques reprises, des films à l'organisme fédéral qui servent probablement aux professeurs de ce *high school*<sup>89</sup>.

Par ailleurs, on aurait pu s'attendre à ce que Raoul Laberge emprunte des films à la Commission protestante pour pallier la difficulté de trouver des films éducatifs. D'autant plus que la cinémathèque protestante est à proximité de la CECM. Ce n'est toutefois pas le cas. Il

---

<sup>86</sup> PBSCCM, *Annual Report (1945-1946, 1946-1947)*, p. 19, ACSEM.

<sup>87</sup> Raoul Laberge, « Inventaire de films, 1946-1947 », 9 juillet 1947, p. 1-4, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>88</sup> Lettre de Gaudry Delisle au Dr. W. R. Percival, 19 novembre 1946, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n°30, 1945.

<sup>89</sup> Lettre de Raoul Laberge à L.-P. Lussier, 22 juin 1942 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 12 juillet 1943 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 14 janvier 1944, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

faut dire que les dirigeants des deux commissions scolaires montréalaises n'ont jamais entretenu des liens de collaboration. La taxe scolaire prélevée selon l'appartenance religieuse des propriétaires n'encourage en rien une telle collaboration. Il serait mal vu, en effet, que l'argent des catholiques ou des protestants serve à instruire des enfants d'une confession religieuse autre que celle du contribuable. Il ne faut donc pas s'étonner si la CECM n'a pas cherché à accéder à la riche collection de films de sa consœur protestante.

La fin de la guerre annonce toutefois une amélioration du cinéma éducatif dans le milieu scolaire francophone. En effet, les communications avec l'Europe reprennent leur cours normal, ce qui permettra aux écoles francophones de se procurer plus facilement des films éducatifs en provenance de la France. Raoul Laberge ne cache pas son espoir en des jours meilleurs pour l'enseignement par le cinéma. Dès juillet 1945, il écrit à Trefflé Boulanger que : « La guerre en Europe est terminée et bientôt notre cinémathèque, outre de bénéficier des avantages locaux, pourra s'enrichir de films français<sup>90</sup> ». Par avantages locaux, Laberge sous-entend la production cinématographique de langue française de l'ONF. À l'été 1946, il écrit de nouveau à Trefflé Boulanger pour l'informer des changements qui s'annoncent à l'Office :

[...] le film d'enseignement, — film de caractère instructif, nettement délimité selon des principes pédagogiques et destiné à l'école, — est en voie de réalisation dans notre pays. C'est-à-dire que l'Office National sera, sous peu, en mesure de prêter ou de vendre à prix coûtant des pellicules didactiques d'expression française adaptées aux besoins de notre province. Comme plusieurs de nos films ont subi les rigueurs du temps, la Commission devrait profiter de l'aubaine offerte par l'Office National et acheter plusieurs copies de ces films d'enseignement.<sup>91</sup>

Dès que l'Office met ses films à la disposition des écoles francophones, Raoul Laberge s'empresse de les emprunter. Au cours de l'année scolaire 1947-1948, il procure ainsi aux

---

<sup>90</sup> Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 11 juillet 1945, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>91</sup> Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 10 juillet 1946, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

écoles primaires supérieures une dizaine de films sonores de langue française qui portent tous sur la géographie canadienne<sup>92</sup>.

Le vent de changement qui s'amorce sur le plan de l'approvisionnement des films de langue française touche également le Service de Ciné-Photographie à Québec. Les sources de films étant désormais plus nombreuses à l'étranger, l'organisme provincial est en mesure de se procurer plus facilement des films éducatifs que dans le passé. Signe d'un temps nouveau sur le plan de la distribution des films, le Service de Ciné-Photographie décide, en 1947, de décentraliser ses activités en ouvrant une succursale à Montréal. Le Service met ainsi à la disposition des écoles de la région métropolitaine et d'autres régions environnantes un comptoir qui leur permet de se procurer facilement et rapidement des films<sup>93</sup>.

Avec l'ONF et le Service de Ciné-Photographie, la Commission peut ainsi améliorer la situation de l'enseignement par le cinéma dans les écoles primaires supérieures. La plus grande disponibilité de films éducatifs ne signifie pas, cependant, que la CECM va débloquer des fonds pour en acheter. En effet, même si l'institution montréalaise s'affranchit d'un important fardeau financier en effaçant sa dette de 52 millions de dollars grâce au Fonds d'éducation créé par le gouvernement Duplessis en 1946, les administrateurs de la Commission ne délieront pas pour autant les cordons de la bourse pour l'achat de films. Néanmoins, Raoul Laberge peut recourir au système de location de films des organismes de cinéma des deux paliers gouvernementaux.

Le tableau que nous venons de présenter de la situation du cinéma éducatif dans les écoles primaires supérieures montre l'incidence que peuvent avoir des événements externes à l'école sur l'usage d'un moyen de communication dans le milieu scolaire. La pénurie de films de langue française occasionnée par la guerre et l'absence, au Canada, d'une production de films adaptée aux besoins linguistiques des francophones n'ont décidément pas favorisé l'essor du cinéma éducatif dans les écoles françaises du Québec.

---

<sup>92</sup> Lettre de Raoul Laberge à Joseph Dansereau, 5 juillet 1948, p. 3, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>93</sup> Lettre de J.-P. Labarre (surintendant de l'Instruction publique) à Joseph Morin, (Service de Ciné-Photographie), 5 septembre 1947, ANQ, Q, E13, 1984-02-007/125, dossier n° 30, 1947.

#### 2.4.4 *Maintenir le cinéma éducatif en activité*

Comme on l'a déjà dit, dans les années 1940, les maîtres du primaire supérieur ne sont en fait pas les seuls membres de la Commission à utiliser le cinéma éducatif. En suivant pas à pas les activités de Raoul Laberge pendant cette période, on observe que cet artisan du cinéma éducatif profite d'un emploi du temps peu chargé pour mettre son savoir-faire à la disposition de directeurs de services pédagogiques.

Peu de temps après que les dirigeants de la CECM aient aboli l'enseignement par le film dans les écoles complémentaires, Raoul Laberge commence à présenter, à la demande de la directrice de l'enseignement ménager, Juliette Mireault, des films devant les spécialistes de cet enseignement. Il se rend également dans les écoles primaires supérieures de filles pour y projeter des films sur l'artisanat, la religion et la géographie. Raoul Laberge rapporte d'ailleurs que les religieuses de ces écoles se sont déclarées enchantées des leçons données sur l'économie domestique à l'aide du cinéma<sup>94</sup>. Il faut dire que, pendant cette période, l'enseignement ménager connaît une poussée importante dans le système éducatif des francophones. En effet, au lendemain de la crise économique des années 1930, les élites clérico-nationalistes craignaient la perte des valeurs familiales traditionnelles de la société canadienne-française. Pour s'assurer de leur survie, elles ont ainsi tenté de promouvoir l'enseignement ménager auprès des jeunes filles catholiques qui, dans leur rôle d'épouse et de mère de famille, pourront participer à la sauvegarde de ces valeurs dans la société<sup>95</sup>. La CECM participe à ce mouvement éducatif en embauchant plusieurs techniciennes spécialisées en arts domestiques et en mettant sur pied un véritable programme d'enseignement ménager<sup>96</sup>. Pour les responsables de ce programme, le cinéma devient ainsi un outil pédagogique pertinent pour ce type d'enseignement. Pour ces séances, Raoul Laberge utilise les titres de l'ONF et ceux du Service de Ciné-Photographie. Si les films de

---

<sup>94</sup> Lettres de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 5 juillet 1944 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 11 juillet 1945 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 10 juillet 1946, Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 9 juillet 1947, ACSDM, Bureau des techniques audio-visuelles/cinéma éducatif.

<sup>95</sup> Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, p. 71-72.

<sup>96</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 118 ; 176.

ces organismes convenaient plus ou moins aux programmes d'études des écoles primaires supérieures de garçons, particulièrement ceux du Service de Ciné-Photographie, il semble qu'ils conviennent aux autres programmes comme celui, notamment, de l'enseignement ménager.

Le visiteur des classes auxiliaires, l'abbé Lussier, retient, lui, les services de Raoul Laberge pour instruire par le cinéma les élèves handicapés de l'École Victor-Doré et les enfants malades de l'Hôpital Sainte-Justine et de l'Hôpital Sacré-Cœur<sup>97</sup>. Le directeur de l'enseignement du dessin, Maurice Lebel, réclame lui aussi les services de Laberge pour dénicher des diapositives qui serviront à présenter des notions portant sur l'histoire de l'art à l'intention des instituteurs de dessin. Il en va de même avec le directeur de l'éducation physique, le Major J.-Elphège Gagnon, qui demande à Laberge de lui trouver des films portant sur cette activité scolaire en vue de les présenter devant des élèves.

L'expérience de Raoul Laberge en matière de cinéma éducatif profite également à d'autres institutions montréalaises. La Commission scolaire de Sainte-Madeleine d'Outremont, le Collège Stanislas, la Société Saint-Jean-Baptiste, la Fédération des œuvres de Charité, la Croix-Rouge canadienne-française et le Jardin botanique lui demandent régulièrement de projeter des films à caractère éducatif. À la même période, Laberge présente du cinéma « récréatif » dans les écoles. Ces projections ont lieu, notamment, à l'occasion de la semaine du sacrifice de la messe. Il faut dire aussi que la passion de Laberge pour le cinéma ne s'arrête pas aux projections de films. Dans les années 1940, il réalise, en effet, des courts métrages comme *Le Sacrement du Baptême* et *L'Extrême-Onction* et un documentaire sur l'École Victor-Doré. À l'été 1946, alors que la Commission s'apprête à souligner son 100<sup>e</sup> anniversaire, il tourne un film relatant l'histoire de l'institution. Raoul Laberge s'inspire ainsi du genre cinématographique « album de famille » que les pionniers du cinéma au Québec développent à cette époque-là. Enfin, il repère aussi d'anciennes photos pour le responsable de la revue *l'École canadienne*, René Guénette, qui prépare un numéro spécial

---

<sup>97</sup> Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 12 juillet 1943, Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 5 juillet 1944, Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 11 juillet 1945, Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 10 juillet 1946, Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 9 juillet 1947, Lettre de Trefflé Boulanger à Joseph Dansereau, 5 juillet 1948, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

pour l'occasion. L'expérience de Laberge avec la caméra lui donne sans doute l'idée de préparer des films éducatifs, puisqu'en 1947, il réalise un film sur différentes démonstrations de culture physique avec une institutrice de cette matière, Cécile Grenier<sup>98</sup>.

Tout en continuant les tâches qu'on lui a confiées en 1940 (entretenir les projecteurs et répondre aux demandes de films des écoles primaires supérieures), Raoul Laberge s'attache, tout au long de la décennie, à satisfaire les besoins spécifiques du personnel scolaire qui réclame ses services. Ces demandes ne visent pas seulement la projection de films devant des élèves, mais également devant des maîtres. En ce sens, le cinéma devient, pour ces derniers, un outil de formation parmi d'autres.

Malgré une situation peu favorable, Raoul Laberge parvient donc, dans les années 1940, à maintenir le cinéma éducatif en activité grâce au travail qu'il entreprend auprès des maîtres. Son départ de l'institution en 1950 montrera d'ailleurs que c'est presque grâce à lui seul qu'il y a eu du cinéma éducatif à la CECM durant les années 1940. En effet, cette année-là, Raoul Laberge, terrassé par la maladie, quitte la CECM après 39 ans de service comme membre du personnel, dont vingt ans passés comme responsable de l'enseignement par le cinéma<sup>99</sup>. Après son départ, la CECM entreprend de réorganiser le cinéma éducatif dans ses écoles mais sans succès. Malgré la nouvelle production de films en français à l'ONF, le renouvellement du répertoire de films du Service de Ciné-Photographie et la volonté de Trefflé Boulanger de donner de l'ampleur au cinéma éducatif, les hauts dirigeants continuent à bouder ce moyen d'enseignement dans les années 1950.

Dès l'automne 1950, Trefflé Boulanger, alors directeur du Service des études, met sur pied un comité spécial chargé d'étudier la meilleure façon d'utiliser le cinéma dans l'enseignement. L'année suivante, le comité conclut qu'il faut repenser la manière dont le cinéma éducatif avait été planifié dans les deux décennies précédentes. Il propose de mettre

---

<sup>98</sup> Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 22 juin 1942 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 12 juillet 1943 ; Lettre de de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 5 juillet 1944 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger ; 10 juillet 1946, Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 5 juillet 1947 ; Lettre de Raoul Laberge à Trefflé Boulanger, 9 juillet 1947, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>99</sup> Lettre de Raoul Laberge à Eugène Doucet, 25 juin 1950, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

désormais le matériel de projection à la disposition des maîtres afin qu'ils puissent l'utiliser selon leurs besoins. Pour réaliser cet objectif, on suggère de centraliser dans un seul espace les projecteurs, les films et les diapositives, de créer un catalogue dans lequel les films seraient répertoriés par matières scolaires et d'embaucher un coordonnateur qui se chargerait de fournir aux maîtres les projecteurs et les films dont ils ont besoin. De son côté, Trefflé Boulanger souhaite que la CECM puisse, avec le temps, équiper chaque école d'un projecteur de manière à ce que la « cinémathèque » ne s'occupe que de lui fournir les films et de l'entretien des appareils. On propose en fait un mode de fonctionnement semblable à celui de la Commission protestante. Le directeur général du Service des études explique son projet au président général Eugène Doucet en ces mots : « [...] il devient évident que l'on doit envisager l'organisation de l'enseignement par le cinéma, dans les écoles, sous un autre angle, à savoir, celui d'un matériel d'enseignement mis à la disposition du maître, quand celui-ci en a besoin, comme tout autre matériel didactique<sup>100</sup> ». Or, le cinéma éducatif n'aura aucune chance de connaître l'ampleur que Boulanger souhaite lui donner. Les commissaires ne prendront, en effet, aucune décision qui pourrait donner espoir aux promoteurs de l'enseignement par le cinéma. Le rapport du comité spécial reste sur les tablettes.

Entre 1951 et 1963, les sources disponibles ne nous permettent d'ailleurs pas de relater le parcours du cinéma éducatif à la CECM. On sait seulement que l'institution reçoit, pendant cette période, différentes éditions du catalogue de films du Service de Ciné-Photographie qui proposent aux maîtres plusieurs centaines de films éducatifs portant sur différentes matières scolaires<sup>101</sup>. Or il est possible que des instituteurs aient commandé, de façon épisodique, des films à cet organisme provincial. Chose certaine, cependant, le poste de Raoul Laberge est resté vacant après sa mort<sup>102</sup>. À lui seul, ce fait révèle le peu d'intérêt que les hautes instances de la Commission accordent au cinéma éducatif dans les années 1950. Ce n'est qu'à partir de

---

<sup>100</sup> Lettre de Trefflé Boulanger à Eugène Doucet, « Enseignement par le cinéma », 15 octobre 1951, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>101</sup> Service de Ciné-Photographie, « Supplément 1951, films 16 mm » ; « Édition 1952-1953, films 16 mm » ; « Supplément 1954-1955, films 16 mm », Québec, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

<sup>102</sup> Lettre de Joseph Dansereau à Marc Jarry (président général), 29 avril 1963, p. 6, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

1963, alors que l'institution créera un Bureau des techniques audiovisuelles, que ce support pédagogique retrouvera sa place à la CECM. Tout au long des années 1960, la Commission investit des sommes considérables pour ériger une cinémathèque pédagogique qui comprend, à l'aube des années 1970, près de 550 films couvrant un éventail de matières scolaires telles que la géographie, l'histoire, la musique, les arts et les sciences. En effet, tous les films, dont la valeur est estimée à 25 000 dollars, sont la propriété de l'institution et plusieurs sont d'expression française<sup>103</sup>. Le cinéma éducatif, qui a été, depuis son intégration en 1930, l'enfant pauvre des moyens de communication à la CECM, semble finalement connaître son expansion à partir des années 1960 dans la foulée de l'introduction de nouvelles techniques audiovisuelles (projecteur à transparents, magnétophone, etc.) qui marque l'institution pendant cette période. Dans le chapitre 4, nous expliquerons brièvement ce nouveau mouvement pédagogique.

À la lumière du tableau que nous venons de dresser du cinéma éducatif à la CECM dans les années 1940 et 1950, force est d'admettre l'échec de ce moyen d'enseignement. Les restrictions budgétaires imposées par les dirigeants de l'institution au Service du cinéma éducatif en 1940, la pénurie de films de langue française qui frappe les écoles francophones durant la guerre et le manque d'intérêt des commissaires pour cet outil pédagogique dans les années 1950 sont responsables de cette situation. Cependant, ce n'est pas parce que l'enseignement par le film ne réussit pas, après la guerre, à s'imposer comme support pédagogique que le cinéma, en tant que moyen de communication, disparaît totalement du paysage scolaire. L'arrivée des ciné-clubs dans les écoles secondaires lui permettra d'occuper une place importante dans la vie scolaire de la CECM. En effet, l'institution, par l'entremise des jécistes, confèrera une nouvelle fonction au cinéma. Ainsi, au début des années 1950, si les dirigeants du Service des études n'ont pas convaincu les hautes instances d'organiser une cinémathèque pédagogique, ils les persuadent, cependant, d'encourager l'éducation cinématographique de la JEC. Par ailleurs, même si les hauts dirigeants ne justifient pas leur

---

<sup>103</sup> Bureau des techniques audio-visuelles, « Décentralisation de l'audio-visuel », 19 avril 1967, p. 5 ; Bureau des techniques audio-visuelles, « Liste des films 16mm, 1969-1970 », p. 1-54, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/cinéma éducatif.

décision à mettre de l'avant la critique de films, force est d'admettre qu'ils font un choix entre deux usages du cinéma.

### 2.5 *Vers un nouvel usage du cinéma : l'éducation cinématographique*

C'est au cours de l'année scolaire 1949-1950, que le mouvement d'action catholique de la JEC fonde les premiers ciné-clubs dans les maisons d'enseignement post-élémentaire en y appliquant sa devise « voir, juger, agir ». Pour soutenir cette activité, les jécistes créent, en 1950, la première revue d'éducation cinématographique au Québec, *Découpages*, dont les principaux collaborateurs sont des étudiants universitaires qui, plus tard, travailleront à développer le cinéma québécois. La même année, la JEC met aussi sur pied sa Commission étudiante de cinéma afin de propager, à travers toutes ses sections étudiantes, l'idée de faire du cinéma un instrument de culture étudiante « moderne » et de promotion spirituelle. Il faut rappeler que, après la guerre, le septième art au Canada connaît une popularité sans précédent avec l'arrivée, sur les écrans, de nouveaux longs métrages en provenance, notamment, de l'Europe. Pour les jécistes, c'est ainsi l'occasion d'inviter les jeunes à découvrir les nouveaux courants cinématographiques et de les aider à développer leur jugement sur ce qu'ils regardent. Avec les ciné-clubs, ils se donnent ainsi pour tâche de fournir aux élèves des outils pour qu'ils deviennent de meilleurs cinéphiles<sup>104</sup>. En effet, comme le rappelle le directeur de la revue *Découpages*, l'étudiant Gilles Sainte-Marie, dans un article de la revue pédagogique du DIP, *L'Enseignement secondaire au Canada* :

[...] Aller au cinéma en fin de semaine, y amener une amie, voilà en somme la "sortie classique" et la forme de divertissement que connaissent une bonne partie [des jeunes.] [...] La part accordée, dans les temps de loisirs, à cette forme d'activité ne va pas sans un accroissement parallèle des conversations et des discussions sur le sujet.

Trop souvent, cette fréquentation massive des salles obscures et l'intérêt qu'elle suscite sont laissés au hasard et à l'improvisation. [...] Le manque de formation adéquate et d'instruments dialectiques pour manipuler un film [met l'étudiant] dans une situation

---

<sup>104</sup> Lever, *op. cit.*, p. 122-123.

d'infériorité devant l'écran, il sera incapable aussi bien d'effectuer un choix conscient, réfléchi, véritablement libre du film à aller voir que de pratiquer une critique sérieuse et méthodique des films vus. [...] La méconnaissance des lois fondamentales du langage cinématographique peut livrer le spectateur à tous les contre-sens et le prive souvent de la compréhension véritable du film. [...] Parallèlement, peu d'étudiants à date confrontent le fait d'aller régulièrement au cinéma avec les exigences dynamiques de leur christianisme. [...] Les films américains, [...] ne sont pas indépendants du réseau d'influences et d'idéaux matérialistes (argent, culte du corps, succès, confort, etc.) dans lequel nous vivons. En conséquence une attitude intelligente et critique devant le cinéma implique une semblable position pour tout le reste de notre vie.<sup>105</sup>

Sans qu'on ait besoin d'insister, on comprend ainsi que cet usage du cinéma, qui invite les étudiants à découvrir, dans ce moyen de communication, des possibilités d'élargir leur culture mais aussi qui fait la promotion de la morale chrétienne ait trouvé, dans les institutions éducatives comme la CECM, un lieu idéal pour s'imposer. D'autant plus que c'est une période où l'institution montréalaise déploie beaucoup d'énergie pour empêcher les nombreux adolescents qui fréquentent ses écoles de rester oisifs.

Bien que ce soit la JEC qui introduit, au Québec, l'éducation cinématographique, le clergé n'en prend pas moins le contrôle rapidement, du moins quant aux films qui circulent dans les institutions éducatives. Dès le début des ciné-clubs de la JEC, les autorités cléricales estiment qu'elle affiche trop de liberté dans ses activités cinématographiques, que celles-ci sont trop « esthétisantes » et « pas assez morales ». Il faut dire que, parfois, les jécistes ne voient pas de mal à présenter des classiques inédits comme ceux, par exemple, des cinéastes communistes tels que Eisenstein et Poudovkine. Pour eux, « plus on apprenait à jouir du beau, plus on devait conséquemment rejeter le mauvais cinéma et les "mauvaises idées" qui se glissent parfois dans le bon!<sup>106</sup> ». Ce point de vue n'est cependant pas partagé par le clergé. Il faut rappeler qu'à cette période, le clergé s'intéresse de près à la valeur morale des films en leur attribuant, par l'entremise, notamment, de l'Action catholique du diocèse de Montréal, des cotes morales. Jugeant les jécistes un peu trop « rebelles », le cardinal Léger désavoue, dès 1952, la Commission étudiante de cinéma de la JEC et la remplace, en 1953,

---

<sup>105</sup> Gilles Sainte-Marie, « Problèmes d'éducation cinématographique I », *L'Enseignement secondaire au Canada*, vol. XXXII, n° 4, 1953, p. 229-231.

<sup>106</sup> Lever, *op. cit.*, p. 126.

par le Centre catholique du cinéma de Montréal (CCCM), un organisme relevant directement du diocèse de Montréal et qui se dote d'une Commission des ciné-clubs. Comme l'Action catholique l'avait fait avant elle, la CCCM continue d'établir des cotes aux films et veille, surtout, à ce que les jécistes les respectent. Dès le début des années 1950, les ciné-clubs tombent ainsi sous la tutelle du clergé<sup>107</sup>. C'est dans ce contexte que la JEC organise ses ciné-clubs à la CECM.

Dès l'été 1951, à la suite d'une demande formulée par l'abbé Philippe Duchesne, l'aumônier diocésain de la JEC, les premiers ciné-clubs voient le jour à la CECM. Les commissaires estiment qu'ils pourront ainsi mieux « préparer » les élèves à fréquenter le cinéma<sup>108</sup>. Dans une lettre, Joseph Dansereau et Trefflé Boulanger expliquent au président général, Eugène Doucet, qu'avec les ciné-clubs, les élèves « sauront comment profiter [du cinéma] et, surtout, comment s'en défendre ; ils contribueront également à former une opinion publique dont la force pourra influencer sur la qualité des réalisations cinématographiques<sup>109</sup> ». Pour ces dirigeants du Service des études, l'intégration du ciné-club dans les écoles constitue une façon intéressante d'appliquer une règle fondamentale de l'éducation, celle de « préparer l'élève à la vie afin que, par ses propres moyens et par ses propres forces, il sache et puisse choisir ce qui convient, ce qui perfectionne, et se garder de ce qui blesse, de ce qui avilit<sup>110</sup> ».

Durant cette période, il existe des ciné-clubs dans la plupart des écoles secondaires de jeunes filles de la CECM et dans deux ou trois écoles secondaires de garçons<sup>111</sup>. Les écoles secondaires de filles étant plus récentes, donc plus à l'épreuve du feu, que celles de leurs camarades, l'on aurait ainsi privilégié ces établissements scolaires pour installer les ciné-

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 124-133.

<sup>108</sup> Lettre de Joseph Dansereau et de Trefflé Boulanger à Eugène Doucet, 14 novembre 1951, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/ciné-clubs.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> Direction supérieure, « Projet de réglementation pour l'éducation cinématographique par les ciné-clubs dans les écoles secondaires de la CECM », p. 1, sans date (environ fin des années 1950), ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/ciné-clubs.

clubs. Cette activité, bien qu'elle en soit une d'encadrement, n'est, bien sûr, pas obligatoire pour les élèves. On devient membre d'un ciné-club sur une base volontaire. Les projections de films ont lieu en dehors des heures de classe à raison d'une à deux fois par mois. Pour y assister, les élèves doivent déboursier la somme de 35 cents chaque fois<sup>112</sup>. À cette époque, il en coûte 50 cents pour assister à un programme double dans les salles commerciales<sup>113</sup>.

L'organisation des séances de cinéma relève des jécistes. En effet, ce sont eux qui voient entièrement à l'organisation de leur cinéma, c'est-à-dire le choix des films, des techniciens, des conférenciers et des commentateurs chargés d'animer les séances. Chacune des séances comporte un temps pour la projection d'un film et un autre consacré à la discussion sur sa valeur intellectuelle, morale et esthétique<sup>114</sup>. Malgré cette autonomie, la JEC doit se soumettre aux règles imposées par le clergé en matière de cinéma. La CECM se charge d'ailleurs de le lui rappeler. Dans un fascicule préparé par le Service des études, *Les ciné-clubs*, il est spécifié que toute école désirant organiser un ciné-club doit s'affilier à la CCCM qui fournit non seulement les cotes de films, mais également des listes de films autorisés à circuler dans les institutions éducatives, des suggestions de lectures et de la documentation portant sur la valeur des films. Dans ce document, la CECM donne également ses propres directives aux organisateurs. Ces règles touchent surtout à la sécurité des spectateurs. Les jécistes doivent, par exemple, disposer les sièges en rangées de douze au plus, assurer une largeur d'au moins quatre pieds entre les allées, distance qui doit d'ailleurs être maintenue durant toute la durée de la représentation, équiper la salle d'extincteurs chimiques au cas où un feu se déclarerait et voir à ce que personne ne fume et ne se tienne debout le long des murs où à l'arrière de la salle pendant la séance. En outre, des préposés de surveillance doivent être en nombre suffisant et ne pas quitter les lieux durant toute la représentation. Avec ces mesures, la CECM s'assure ainsi que cette activité para-scolaire, bien qu'organisée par les

---

<sup>112</sup> Lettre de Joseph Dansereau et de Trefflé Boulanger à Eugène Doucet, 14 novembre 1951, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/ciné-clubs.

<sup>113</sup> Lever, *op. cit.*, p. 118.

<sup>114</sup> Lettre de Joseph Dansereau et de Trefflé Boulanger à Eugène Doucet, 14 novembre 1951, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/ciné-clubs.

jeunes, reste sécuritaire<sup>115</sup>. C'est donc dans ce cadre de fonctionnement et dans l'esprit de former le goût et le jugement des élèves que la JEC contribue, tout au long des années 1950, à développer un nouvel usage du cinéma à la CECM.

Il n'y a pas seulement les étudiants du secondaire qui bénéficient de l'éducation cinématographique à la Commission. Cet usage du cinéma intéresse également les maîtres. En effet, dès 1959, l'institution ouvre un ciné-club à l'intention particulière des instituteurs. Cette année-là, deux membres de la CECM, Jacques Beauchamp, conseiller technique pour l'enseignement du français et diplômé de la Sorbonne en cinéma et l'enseignant Léo Bonneville, également membre du Centre diocésain du cinéma et directeur de la revue *Séquences*, — la revue de la Commission des ciné-clubs de la CCCM —, fondent le *Tableau blanc*. Il s'agit d'un ciné-club destiné au personnel enseignant mais qui est aussi ouvert aux élèves et au grand public. Ce ciné-club présente des films le deuxième samedi de chaque mois à l'auditorium du *high school* Thomas D'Arcy McGee. Conforme à l'esprit initial du ciné-club, le *Tableau blanc* organise, après la projection du film, une discussion sur les valeurs véhiculées par le film et le style cinématographique privilégié par le cinéaste<sup>116</sup>. Comme l'explique Léo Bonneville, le *Tableau blanc* a pour objectifs de former des cinéphiles pour « les rendre plus réceptifs au langage cinématographique, les initier à l'art d'apprécier un film et leur apprendre aussi à ne pas se laisser subjugué par le clinquant, le chiqué et à ne pas aller au cinéma uniquement pour voir une vedette<sup>117</sup> ». On y projette ainsi de longs métrages et des documentaires qui ne sont habituellement pas présentés dans les salles commerciales. Au cours de l'année 1959, par exemple, ce ciné-club de la CECM a offert à ses membres une programmation axée sur le thème de l'enfance. Ceux-ci ont pu visionner une variété de films provenant de la France, de l'Italie et de la Russie et comparer ainsi la représentation que ces pays se font de l'enfance.

---

<sup>115</sup> Service des études, « Les ciné-clubs », sans date, p. 3-7, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/ciné-clubs.

<sup>116</sup> Marcel Séguin, « Valeur culturelle du cinéma » dans la chronique « Nos entretiens ... », *L'École canadienne*, XXXIV, n° 7, 1959, p. 435-439.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 438.

Comme on le voit, l'éducation cinématographique est un usage du cinéma qui s'installe à la CECM durant les années 1950. Bien que cet usage ne soit pas directement lié aux programmes d'études, il n'en demeure pas moins qu'il s'inscrit dans le prolongement des principaux objectifs que se donne l'école, à savoir fournir aux élèves, voire aussi aux maîtres, des outils pour élargir leur culture générale et leur esprit critique. Les ciné-clubs connaissent une popularité non négligeable jusqu'à leur déclin dans les années 1960. Comme l'explique Yves Lever, leur succès est sans doute la première raison de ce déclin. En effet, selon ce spécialiste de l'histoire du cinéma au Québec, plus les ciné-clubs « réussissaient, plus ils préparaient des spectateurs intéressés à un cinéma de qualité pour le réseau commercial et, plus celui-ci s'organisait, plus il drainait le public cinéphile avec ses films récents, [son plus grand choix de films et] ses meilleures conditions de projection<sup>118</sup> ».

Le parcours du cinéma à la CECM entre 1940 et 1960 est marqué *grosso modo* par deux périodes qui correspondent en fait à deux usages. Dans la première période, de 1937 à 1950, la Commission tente de généraliser le cinéma éducatif « sonore » à l'ensemble de ses écoles. Compte tenu de la grande population scolaire de la CECM, les promoteurs de cet enseignement ont dû se résigner, après quelques expériences, à l'appliquer seulement dans les écoles complémentaires et primaires supérieures. Pendant une très courte période, soit environ six mois, le cinéma éducatif connaît une expansion sans précédent dans ces écoles. En effet, les dirigeants de la fin des années 1930 ont consenti des sommes d'argent importantes pour acheter du matériel de projection, des films et pour affecter du personnel scolaire pour l'organiser. Avec le changement de garde de 1940, l'usage de ce moyen d'enseignement périclité. En effet, lorsque les nouveaux commissaires s'attaquent au déficit de l'institution, le cinéma éducatif en subit les contre-coups. Ce n'est toutefois pas le seul élément qui contrevient au développement de ce moyen d'enseignement. La difficulté à dénicher des films de langue française pendant la guerre rend encore plus précaire son usage à la Commission comme dans l'ensemble des écoles françaises de la province. Néanmoins, le cinéma éducatif reste en activité à la CECM, du moins jusqu'au départ en 1950 de son principal instigateur, Raoul Laberge. Cet artisan du cinéma éducatif à la CECM réussit, en

---

<sup>118</sup> Lever, *op. cit.*, p. 195.

effet, à faire profiter le personnel scolaire et les élèves de l'enseignement par le film, malgré le peu de moyens. Au début des années 1950, certains membres du Service des études tentent de convaincre les hautes instances de la pertinence de réhabiliter le cinéma éducatif dans les écoles. Ils échouent. L'usage du cinéma durant les années 1940 et 1950 se résume en fait à une innovation qui peine à s'implanter et à se généraliser.

Dans les années 1950, la CECM n'abandonne pas pour autant le cinéma. Tout au long de cette décennie, la Commission encourage un nouvel usage du cinéma, l'éducation cinématographique. La reprise des productions cinématographiques européennes après la guerre et la volonté des dirigeants de la CECM d'encadrer de nombreux jeunes influencés par de nouvelles tendances culturelles permettent au cinéma de connaître un nouveau souffle dans les écoles de la Commission. Le cinéma que l'on y retrouve a dorénavant l'objectif de former une catégorie de cinéphiles qui sauront faire la différence entre le « bon » cinéma et le « mauvais » cinéma. Pendant cette période où l'éducation cinématographique a la cote à la CECM, l'institution mise également sur la radio. Il convient maintenant d'aborder les usages de la radio qui émergent à la Commission avec la Seconde Guerre mondiale.

### Chapitre 3

## Les usages scolaires de la radio dans les années 1940 et 1950 : de l'information aux parents à l'instruction des enfants

Après la Seconde Guerre mondiale, la CECM utilise la radio de façon régulière en présentant aux auditeurs, particulièrement les parents des élèves, des conférences sur différents thèmes liés à l'éducation. Il s'agit en fait d'informations scolaires. Cet usage n'est pas étranger à l'importance que les informations commencent à prendre dans la programmation des stations radiophoniques durant la guerre et qui, après le conflit, s'accroît. Dans un contexte où la CECM connaît des bouleversements importants d'ordre administratif et pédagogique, les dirigeants de l'institution utilisent ainsi la radio pour demander aux parents de collaborer à l'éducation de leurs enfants. Le développement du Service des études, le vaste mouvement de construction d'écoles qui fait suite au *boom* démographique de l'après-guerre et l'intégration des immigrants catholiques dans les écoles de la CECM sont autant d'événements que la Commission présente et commente à la radio. Au milieu des années 1950, la CECM délaisse la diffusion d'informations scolaires pour développer un nouvel usage de la radio, celui de la radio éducative. La promotion de la langue française et le mouvement pour le bon parler qui s'amplifient au cours de cette période donnent une impulsion sans précédent à l'utilisation de la radio pour améliorer le langage parlé des élèves. À partir de 1954, la CECM présente ainsi son émission de phonétique *Améliorons notre langue parlée*, émission qui gardera l'antenne à CKAC jusqu'en 1963. En passant en revue les utilisations scolaires dont la radio a fait l'objet à la CECM, nous montrerons comment s'est fixé l'usage de la radio éducative au Québec pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire. Cette démarche nous permettra, par ailleurs, de voir que l'utilisation scolaire de la radio met à contribution des acteurs issus d'horizons variés tels que des membres d'organismes culturels, des spécialistes de la langue française et, bien entendu, des dirigeants de stations de radio.

### 3.1 *La radio éducative dans le monde*

Aux États-Unis, la radio éducative continue de progresser dans les années 1940, notamment grâce à la célèbre émission américaine de la CBS, *School of the Air* qui connaît, comme on l'a déjà dit, une popularité en Amérique. Aux États-Unis, il n'est pas rare de voir, par ailleurs, des écoles ou des groupes d'écoles qui possèdent leur propre poste émetteur afin de créer des émissions éducatives qui répondent directement à leurs besoins scolaires<sup>1</sup>.

En Europe, c'est une autre histoire. Avec la Seconde Guerre mondiale, la radio éducative connaît un recul certain. Il faut dire que, pendant la guerre, les ondes radiophoniques de plusieurs pays sont réservées aux fins militaires et politiques. En outre, la guerre chamboule complètement la vie scolaire des pays au cœur de la tourmente. Après le conflit, les pays européens rétablissent toutefois la radio éducative dans leur système scolaire grâce, notamment à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Cet organisme de l'ONU est né en 1945 pour venir en aide, dans le domaine de l'éducation, aux pays dévastés par la guerre. L'Unesco s'intéresse particulièrement à la radio pour l'enseignement des masses. Son acte constitutif stipule d'ailleurs qu'elle « favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses<sup>2</sup> ». Elle encourage ainsi les milieux scolaires et les professionnels de l'information à promouvoir cet outil d'enseignement. Parmi les moyens utilisés pour mener à bien cette entreprise, le sous-comité de l'Unesco utilise la radio éducative de *Radio-Collège*, une émission à teneur scientifique et culturelle présentée par des universitaires québécois sur les ondes de la radio française de Radio-Canada. Nous porterons une attention particulière à *Radio-Collège* un peu plus loin. Pour l'instant, disons que lorsque l'Unesco annonce qu'elle aidera à relancer l'enseignement dans les pays détruits par la guerre, le Service international de Radio-Canada lui offre de mettre à sa disposition des séries d'émissions de *Radio-Collège* enregistrées sur disque et traduites en plusieurs langues. L'Unesco ne tarde pas à se prévaloir de l'offre de Radio-Canada et se montre particulièrement

---

<sup>1</sup> Roger Clause, *L'éducation par la radio, radio scolaire*, Paris, Unesco, 1949, p. 21.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 4.

intéressée par les leçons en histoire des sciences de *Radio-Collège* afin de répondre aux besoins de culture scientifique de plusieurs pays. Chaque disque comprend treize leçons d'une durée de quinze minutes chacune. Dès le printemps 1947, le Service international de la société d'État aura expédié plus de 1 000 disques à travers la France, le Luxembourg, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Grèce. L'Unesco transmettra d'ailleurs aux dirigeants de Radio-Canada les commentaires élogieux des institutions d'enseignement sur la qualité des émissions de *Radio-Collège*.

Après avoir bénéficié de l'aide de Radio-Canada, l'Unesco continue de promouvoir l'enseignement par la radio en Europe. En 1949, elle publie, par exemple, une étude à l'intention des professionnels de l'information et des spécialistes de l'éducation des nombreux pays qui se proposent d'organiser un service de radiodiffusion éducative. L'ouvrage donne en fait des informations sur les exigences de la radio éducative, le partage des tâches, le personnel de la radio éducative, les questions pédagogiques, les matières radiodiffusées, etc. Après la guerre, l'enseignement par la radio reprend donc progressivement sa place dans les systèmes éducatifs européens<sup>3</sup>.

### 3.2 *La radio éducative au Canada anglais*

Dans les années 1940 et 1950, la radio éducative connaît une impulsion significative au Canada anglais, grâce, notamment, aux développements techniques que Radio-Canada apporte à son réseau national de radiodiffusion. Avec le déclenchement des hostilités en 1939, la société d'État accorde une place de plus en plus grande aux bulletins de nouvelles et aux reportages dans sa programmation. Avec la BBC, elle met sur pied un service bilatéral pour présenter des reportages à l'intention des troupes canadiennes cantonnées en Grande-Bretagne et des émissions sur la Grande-Bretagne en guerre à l'intention des Canadiens. Au Canada, la société d'État en profite pour développer de nouveaux services. Dès 1941, elle crée son Service des nouvelles et, l'année suivante, son Service international de

---

<sup>3</sup> Pierre Pagé, *Radiodiffusion et culture savante*, Laval, Maxime, 1993, p. 82-85 ; Clause, *op. cit.*, p. 5-7.

radiodiffusion sur ondes courtes<sup>4</sup>. C'est pendant cette période où son réseau prend de l'expansion que Radio-Canada développe la radio éducative. Au Québec, elle présente, avec le concours d'universitaires, l'émission *Radio-Collège* alors qu'au Canada anglais, elle collabore avec des responsables de l'éducation des provinces pour diffuser des émissions scolaires à l'intention des élèves de l'élémentaire et du secondaire.

Dans les années 1940, les milieux scolaires canadiens-anglais peuvent capter, sur les ondes des stations de la CBC, *School of the Air*. Au début de la décennie, des membres de la CBC participent d'ailleurs à la production d'une dizaine de séries éducatives de *School of the Air*. Bien que cette série connaisse une certaine popularité au Canada anglais, les responsables de l'éducation des provinces estiment cependant qu'elle ne correspond pas assez aux exigences des programmes d'études canadiens. Ils réclament ainsi à la CBC des émissions qui conviennent mieux à leurs besoins scolaires. La radio d'État ne tarde pas à répondre à leur demande. Dès l'hiver 1942, elle met sur pied une série de six émissions intitulée *The Birth of Canadian Freedom*. Au printemps suivant, elle invite les représentants de l'éducation de toutes les provinces canadiennes à participer à une série expérimentale d'envergure nationale. Tous les responsables des départements de l'éducation, à l'exception du Québec, acceptent de participer à la préparation de la série *Heroes of Canada*. En plus de cette série, de seize émissions de vingt minutes, CBC diffuse, une fois par mois, *Canadian Horizons*, une émission consacrée aux événements marquants de l'histoire canadienne tels que la naissance du *Dominion* et le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne. Ces productions, qui s'adressent surtout aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année de près 1 800 écoles, dont environ une vingtaine d'écoles protestantes québécoises, connaissent une grande popularité. À l'époque, les écoles louent ou empruntent encore des appareils de réception radiophonique aux marchands locaux. Au fur et à mesure que la radio éducative va se généraliser, elles vont cependant être de plus en plus nombreuses à s'équiper d'appareils

---

<sup>4</sup> Nombre d'émissions portent d'ailleurs sur la guerre telles que les campagnes de l'emprunt de la victoire, les documentaires sur les Forces armées canadiennes, les feuilletons dramatiques, etc., Société Radio-Canada, *Petite histoire de Radio-Canada*, Ottawa, Service de l'information externe, 1968, p. 12-16.

radiophoniques<sup>5</sup>. En 1945-1946, par exemple, 35 des 69 écoles protestantes de Montréal possèdent déjà au moins une radio<sup>6</sup>.

En 1942, à la suite de la conférence sur la radio d'enseignement au Canada tenue à Toronto et de la convention de l'Association canadienne de l'éducation (ACE), la CBC consolide ses acquis dans le domaine de la radio éducative. Elle crée le *National Advisory Council on School Broadcasting* (NACSB), un organisme chargé de la conseiller dans la planification des programmes éducatifs et d'assister les provinces dans l'établissement de la radio éducative. Ce conseil est composé de membres d'organisations éducatives comme l'ACE et d'un représentant de chaque département de l'éducation des provinces. En raison du caractère bi-confessionnel du système éducatif québécois, le département de l'Instruction publique du Québec (DIP) peut déléguer deux membres, un catholique et un protestant. Pour des raisons que nous expliquons plus loin, aucun représentant du DIP ne fera partie de cet organisme. Néanmoins, le secteur protestant sera autorisé à faire profiter sa population scolaire des émissions produites par l'Ontario et des émissions éducatives nationales du NACSB que la CBC relayera sur les ondes de la station CBM à Montréal et sur celles d'autres stations anglophones de la province. Le responsable du secteur protestant à Québec, Dr. W. Percival, sera ainsi le seul représentant du DIP à entretenir des liens avec la CBC<sup>7</sup>.

La création du NACSB permet aux provinces anglophones de participer de près aux émissions éducatives patronnées par la CBC. Cette collaboration entre l'instance fédérale et les milieux scolaires provinciaux donnera naissance à plusieurs émissions telles que *What's in the News*, *Voice of the Wild*, *Dramatizations of Canadian History*, *Canadian Citizenship and Geography*, *English Literature*<sup>8</sup>. Pour la CBC, ces émissions ont, comme le titre de certaines d'entre elles le laisse deviner, pour but de favoriser l'unité canadienne en

---

<sup>5</sup> Ces émissions radiophoniques sont accompagnées du manuel *Young Canada Listens*, préparé par la CBC et distribué à plus de 20 000 copies à travers les écoles canadiennes, Richard S. Lambert, *School Broadcasting in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1963, p. 26-27 ; 54 ; 60 ; 83-85 ; 119-125.

<sup>6</sup> PBSCCM, *Annual Report (1945-1946 and 1946-1947)*, Archives de la Commission scolaire English Montreal (ACSEM).

<sup>7</sup> Lambert, *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>8</sup> Bon nombre de ces séries ont d'ailleurs reçu des prix du *Colombus Institute of Education by Radio* en Ohio aux États-Unis, *Ibid.*, p. 128-133 ; 152.

développant « *the awareness of young people of the importance of their common Canadian citizenship*<sup>9</sup> ». Comme on le voit, cette mission s'inscrit en ligne droite avec le rôle que les promoteurs de la radiodiffusion canadienne avaient conféré à la radio au tournant des années 1930, mission qui trouve d'ailleurs toute sa légitimité avec le déclenchement de la guerre en Europe alors que l'État fédéral renforce son pouvoir politique, promeut plus que jamais l'unité canadienne, restreint l'usage politique des ondes nationales pour gagner le référendum sur la conscription et utilise Radio-Canada de la même façon qu'il le fait avec l'ONF, c'est-à-dire comme un instrument de propagande de guerre<sup>10</sup>. Ces émissions éducatives s'inscrivent donc en plein dans les visées centralisatrices du gouvernement fédéral pendant la guerre.

Pendant cette période, la CBC offre également aux provinces la possibilité d'utiliser ses installations techniques pour qu'elles préparent, indépendamment du NACSB, des émissions à l'intention de leurs élèves. L'ensemble des provinces anglophones profite de cette opportunité. Certaines vont coopérer afin de maximiser leurs ressources pour offrir aux élèves un éventail varié d'émissions et d'autres vont faire cavalier seul. Dans les années 1940, par exemple, les fonctionnaires des provinces maritimes travaillent ensemble pour présenter aux élèves de l'élémentaire et du secondaire des émissions quotidiennes portant sur la géographie, les sciences, l'histoire, le français (langue seconde), etc. On observe cette même tendance dans l'Ouest canadien où, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique délèguent des enseignants pour préparer plusieurs émissions éducatives. Dans certains cas, celles-ci sont réalisées par une seule province mais profitent à plusieurs autres. Ainsi, entre 1945 à 1960, la spécialiste manitobaine de la langue anglaise, Gertrude McCance, conçoit la série *Adventures in Speech*, suivie par les élèves du Manitoba mais aussi par ceux des provinces maritimes, de l'Ontario et du Québec (secteur anglophone).

À l'instar des milieux anglophones, certaines communautés francophones hors Québec utilisent la radio de la société d'État pour améliorer la langue maternelle de leurs élèves. Le

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>10</sup> Alain Canuel, « La censure en temps de guerre, Radio-Canada et le plébiscite de 1942 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. LII, n° 2, 1998, p. 219-230 ; Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, p. 143-149.

milieu scolaire manitobain, par exemple, présente, dès 1946-1947, l'émission *Le Quart d'heure français*. Dans les années 1950, le Nouveau-Brunswick présente, chaque semaine, les séries *Chantons ensemble*, *Parlons mieux le français* et *Parlons anglais* (langue seconde) à l'intention des élèves francophones de cette province<sup>11</sup>. À la lumière de toutes ces expériences, il va sans dire que la radio éducative au Canada s'est développée grâce à une étroite collaboration entre le fédéral et les provinces canadiennes-anglaises dans un domaine qui, rappelons-le, est de juridiction provinciale. Comme nous le verrons plus loin, au Québec, la radio éducative destinée aux francophones a une histoire propre qui est d'abord marquée par les initiatives d'universitaires et de la CECM.

### 3.3 *La radio dans la société québécoise de l'après-guerre*

Au début des années 1940, la radio est désormais un moyen de communication de masse au Québec. La création, depuis les années 1930, de seize nouvelles stations privées, dont quatorze francophones et l'expansion du réseau national de radiodiffusion contribuent ainsi à généraliser ce moyen de communication. En 1941, par exemple, plus de 70% des ménages québécois possèdent un appareil de réception radiophonique. Six ans plus tard, ce chiffre grimpe à 88%. À la fin des années 1940, la radio atteint ainsi presque la totalité des foyers québécois, notamment ceux des régions éloignées qui, profitant du grand mouvement d'électrification rurale de l'après-guerre, ont désormais accès à ce moyen de communication<sup>12</sup>.

Par ailleurs, l'évolution des matériaux, dont le plastique, et l'avènement du transistor, au milieu des années 1950, modifient considérablement la fabrication et le coût de revient des composantes des récepteurs. Les appareils prennent ainsi une forme beaucoup plus petite que celle des modèles en bois. Les radios, désormais miniaturisées et standardisées, deviennent alors plus faciles à transporter et moins coûteuses. La chute radicale des prix de vente après la

---

<sup>11</sup> Lambert, *op. cit.*, p. 29-33 ; 55-56 ; 76-78.

<sup>12</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 173-176.

guerre permet alors à tous les Québécois de se procurer un appareil<sup>13</sup>. Dans les années 1950, la radio trouve sa place au bureau, dans les chalets, dans les voitures, dans les chambres d'adolescents, etc.<sup>14</sup> Elle entre également à l'école, puisque c'est pendant cette période que la majorité des établissements scolaires commencent à l'utiliser dans les classes.

Dans les années 1950, une autre nouveauté technologique fait son apparition dans le paysage médiatique : la télévision. Dans les années 1920 et 1930, les premiers prototypes commencent à apparaître en Europe et aux États-Unis. Ce n'est toutefois qu'au cours des années 1940 et, plus largement dans les années 1950, que ce nouveau moyen de communication entre dans les foyers<sup>15</sup>. Au Canada, c'est en 1952 que la télévision voit le jour alors que Radio-Canada ouvre ses premières stations télévisées à Montréal et à Toronto. Avec l'arrivée de ce moyen de communication, la radio est appelée à se redéfinir. Sur le plan de la programmation, par exemple, les stations radiophoniques misent moins sur les heures de grande écoute de la télévision, soit le jour et tard en soirée et ciblent davantage leurs auditoires, en l'occurrence les femmes à la maison, les jeunes et les automobilistes<sup>16</sup>. En outre, l'avènement du transistor et du *rock'n'roll* dans les années 1950 permet à la radio de devenir le symbole d'une nouvelle culture et d'éviter d'être balayée par la télévision<sup>17</sup>.

Par ailleurs, si, dans les années 1930, l'information occupait à peine 10% de la programmation des stations radiophoniques, cette proportion change considérablement avec l'arrivée de Radio-Canada qui profite de la première visite royale britannique au pays, en 1939 et, surtout, du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, pour imposer une radio à forte teneur en information. En 1941, par exemple, avec la création de son Service des nouvelles, elle consacre déjà 20% de sa programmation à l'information, aux nouvelles, aux

---

<sup>13</sup> Dans les années 1920, le prix minimum qu'un consommateur devait déboursier pour se procurer une radio était d'environ 70 dollars (voir chap. 1, p. 36) et de moins de 30 dollars au début des années 1950, Publicité parue dans le journal *La Presse*, (7 avril 1951), p. 30.

<sup>14</sup> Jean Du Berger, Jacques Mathieu et Martine Roberge, *La radio à Québec, 1920-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 248.

<sup>15</sup> Patrice Flichy, *Une histoire de la communication moderne, espace public et vie privée*, Paris, La Découverte, 1991, p. 194-200.

<sup>16</sup> Linteau et al., *op. cit.*, p. 394-395 ; Pagé, *op. cit.*, p. 95.

<sup>17</sup> Antoine Sabbagh, *La radio. Rendez-vous avec les ondes*, Paris, Découvertes, Gallimard, 1991, p. 75.

reportages sur l'actualité et aux commentaires sur la guerre. Dans les années 1950, les informations s'imposent comme une composante de plus en plus importante de la programmation radiophonique de la société d'État mais aussi de celle des stations de radio privées. Les Québécois comptent alors sur ce moyen de communication pour se tenir au courant de l'actualité tant locale qu'internationale<sup>18</sup>.

Au Québec, l'expansion de la radio d'État a des répercussions sur les stations privées et sur CKAC en particulier. Selon l'historien Elzéar Lavoie, Radio-Canada est la gardienne d'une langue « parfaite ». CKAC, elle, est la voix de « la langue maternelle française » (*sic*) du Québec avec ses radios-romans et ses sketches comiques<sup>19</sup>. Rappelons que dans les années 1930, CKAC avait orienté sa programmation vers des objectifs plutôt commerciaux. Avec l'essor de Radio-Canada, CKAC tente cependant d'ajuster sa programmation pour courtiser le public de la société d'État. Le directeur des programmes de CKAC, Ferdinand Biondi, qui deviendra commissaire à la CECM en 1960, encourage d'ailleurs le directeur général de CKAC, Phil Lalonde, à s'engager dans cette voie<sup>20</sup>. Progressivement, CKAC abandonne ainsi le « parler populaire urbain » et multiplie les efforts pour valoriser le bon parler français. Pour CKAC, ce virage devient d'autant plus nécessaire lorsque le *rock'n'roll* et ses chanteurs américains commencent à envahir les ondes radiophoniques. En effet, avec l'omniprésence de la culture américaine à la radio, les annonceurs de la plupart des stations de Montréal abusent de mots anglais ou d'anglicismes. Sans bannir des ondes les grands succès américains, CKAC tente de se démarquer des autres stations qui lui font concurrence en accordant une attention particulière aux valeurs culturelles de la société québécoise et, surtout, à la langue française<sup>21</sup>. Il faut dire qu'au cours de ces années, le mouvement en

---

<sup>18</sup> Dans les années 1930, les nouvelles se résumaient à de courtes récitations du contenu des journaux, Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 176 ; Société Radio-Canada, *op. cit.*, p. 14.

<sup>19</sup> Elzéar Lavoie, « Le constitution d'une modernité culturelle populaire dans les médias au Québec », in *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, sous la dir. de Yvan Lamonde et d'Esther Trépanier, Ville Saint-Laurent, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 277-286.

<sup>20</sup> Pierre Pagé, « La radio dans la société québécoise, repères chronologiques 1899-1980 », *Fréquence/Frequency*, n° 7-8, 1997, p. 270.

<sup>21</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 394-395.

faveur du bon parler français s'accroît au Québec. En 1953, l'effort que CKAC fait pour protéger la langue française est d'ailleurs reconnu publiquement. En effet, cette année-là, elle reçoit la médaille de l'Académie canadienne-française pour la qualité de la langue parlée de ses animateurs<sup>22</sup>. Dans les années 1950, des représentants de l'enseignement supérieur, des organisations culturelles et des mouvements nationalistes prennent la parole sur les ondes de CKAC, comme plusieurs de leurs prédécesseurs l'avaient fait vingt ans plus tôt, pour entretenir les auditeurs sur des aspects propres à la vie canadienne-française. La Société du bon parler français, par exemple, patronne une émission le dimanche après-midi qui met à l'honneur la langue française et la société canadienne-française. Le chanoine Lionel Groulx et l'historien Robert Rumilly donnent, quant à eux, des cours d'histoire à la radio en soirée<sup>23</sup>. La présence de ces intellectuels, notamment, sur les ondes de CKAC est d'ailleurs une stratégie de la station pour ne pas se laisser devancer par Radio-Canada<sup>24</sup>. Avec la reprise de l'exode rural après la guerre, bon nombre de Canadiens français délaissent les métiers de la terre pour se faire ouvriers ou employés. Beaucoup se retrouvent dans un milieu bilingue où la direction est essentiellement anglophone. Comme l'explique Chantal Bouchard, une grande partie des nouveaux citadins n'ont qu'un faible niveau d'instruction. Ils résistent alors mal à la contamination de l'anglais<sup>25</sup>. En outre, l'introduction de la culture américaine dans les médias de masse contribue à fragiliser le parler français des zones urbaines, mais aussi celui des milieux ruraux qui, jusque-là, avaient été épargnés par le métissage du français et de l'anglais. D'après cette spécialiste, l'après-guerre constitue d'ailleurs la période où l'emprunt de mots anglais par les francophones a été le plus fort au Québec. L'omniprésence de l'anglais n'est cependant pas le seul facteur à appauvrir la langue française pendant cette période. L'usage de patois, d'archaïsmes et de provincialismes et la mauvaise prononciation

---

<sup>22</sup> Gilles Proulx, *La radio d'hier à aujourd'hui*, Louiseville, Libre Expression, 1986, p. 56.

<sup>23</sup> Les cours de l'historien Robert Rumilly sont donnés sous les auspices de la Ligue de l'autonomie des provinces et sont diffusés de 21h à 21h30. Ceux du chanoine Groulx sont diffusés de 16h30 à 17h, *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (3 décembre 1949), p. 66 ; (11 novembre 1950), p. 56 ; (13 janvier 1951), p. 56 ; (10 février 1951), p. 56 ; (10 mars 1951), p. 40 ; (7 avril 1951), p. 30 ; (14 avril 1951), p. 39 ; (12 mai 1951), p. 63 ; (9 juin 1951), p. 53.

<sup>24</sup> Lavoie, *loc. cit.*, p. 285.

<sup>25</sup> Chantal Bouchard, *La langue et le nombril*, Montréal, Fides, 2002, p. 183-188.

des mots sont tour à tour décriés par les promoteurs du bon parler français qui utilisent la presse écrite, la radio et, plus tard, la télévision pour sensibiliser la population à la détérioration de la langue française. Le linguiste Jean-Marie Laurence, par exemple, publie de nombreux textes dans *La Presse* et *Le Devoir* sur la prononciation, la grammaire et les anglicismes. Vers la fin des années 1950, il tient aussi une chronique linguistique à la radio.

Au début de la décennie, avec la multiplication des interventions publiques au sujet de la dégradation de la langue française, l'on assiste à la naissance d'un vaste mouvement d'éducation populaire au Québec. Plusieurs institutions vouées à la défense de la langue vont lancer une puissante offensive pour rehausser la qualité de la langue parlée chez les Canadiens français, notamment chez les plus jeunes. La Société du bon parler français est particulièrement active. En 1937, elle créait un office de la langue française qui prenait le nom, trois ans plus tard, de Comité permanent de la survivance française. La mission de ce comité était de faciliter la communication entre les populations de langue française en Amérique et d'assurer la promotion et le développement de la langue, de la culture et des activités propres à la vie française. En 1939, le Comité de la survivance mettait aussi sur pied le bulletin trimestriel, *Pour survivre* et, en 1946, la revue *Vie française*. L'organisation de colloques, de congrès et de la Semaine de la Survivance française sont également des moyens que le Comité met sur pied pour répondre à son mandat. À la suite de ses troisième et quatrième congrès, tenus respectivement en 1952 et 1956, le Comité en vient à la conclusion qu'il est urgent d'intervenir pour rehausser la qualité de la langue.

Après la guerre, la naissance d'autres institutions qui s'attachent à développer les assises culturelles de la collectivité canadienne-française contribue aussi à valoriser la langue française. Pensons à l'Académie canadienne-française qui voit le jour en 1944 sous la tutelle de Victor Barbeau et à l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF), créée par le Comité de la survivance en 1948 pour servir la cause de l'éducation catholique et française au Canada<sup>26</sup>. Dans les années 1950, le président de l'ACELF est

---

<sup>26</sup> En 1956, le Comité prend son nom actuel de Conseil de la vie française en Amérique, Bouchard, *op. cit.*, p. 185-194 ; 210.

d'ailleurs nul autre que Trefflé Boulanger, le directeur du Service des études de la CECM<sup>27</sup>. Ce dernier exercera ainsi un rôle non négligeable dans le mouvement en faveur de la langue française dans les écoles de la CECM, mais aussi dans l'ensemble des écoles du Québec. C'est sous sa gouverne également que la CECM inaugurerà ses cours radiophoniques sur l'amélioration de la langue.

### 3.4 *La radio éducative au Québec*

Contrairement à l'ensemble des provinces canadiennes, le Québec n'accepte pas l'invitation d'intégrer les rangs du NACSB que lance Radio-Canada en 1942. Il ne profite pas, non plus, des installations techniques que la société d'État peut mettre à la disposition du DIP pour qu'il produise des émissions éducatives à l'intention de ses clientèles scolaires. Comme l'explique l'ancien directeur de la radio éducative de Radio-Canada, Richard S. Lambert :

*« The Liberal government then in office in Quebec [...] did not accept the CBC's invitation to use its facilities for any provincial school broadcasts or participate in the provision of national school broadcasts. Quebec laid heavy stress upon constitutional prerogative in all matters of education and, regarding the CBC as essentially a federal agency, showed no desire to take advantage of whatever facilities the CBC offered to the Department of Education. »*<sup>28</sup>

Quand le libéral Adélard Godbout est battu aux élections de 1944 par Maurice Duplessis, les relations fédérales-provinciales s'enveniment. Il faut dire que Maurice Duplessis et d'autres politiciens québécois ont été témoins, pendant la guerre, de la censure politique adoptée par Radio-Canada et dictée par le gouvernement fédéral pour gagner la bataille sur le

---

<sup>27</sup> Trefflé Boulanger, « Améliorons la langue parlée », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 437 ; ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Trefflé Boulanger 1904/02/13-1994/08/09, directeur général des études.

<sup>28</sup> Lambert, *op. cit.*, p. 99.

plébiscite<sup>29</sup>. S'affichant plus que jamais comme un vigoureux défenseur de l'autonomie provinciale, Duplessis présente, dès le mois de mars 1945, un nouveau projet de loi sur la radiodiffusion devant l'Assemblée législative. Il fait renaître en fait le projet de Louis-Alexandre Taschereau de 1929 qui consistait à créer un système de radiodiffusion québécois où les programmes éducatifs devaient être à l'honneur. Comme Taschereau avant lui, Duplessis voit la radio comme un outil privilégié en matière d'éducation. Écoutons-le :

L'éducation est du ressort des provinces, la radio est essentiellement éducative, les provinces ont conséquemment le droit de se prévaloir d'une radio provinciale. C'est donc le droit et le devoir du Québec de faire connaître sa population, sa mentalité, sa vraie figure et de faire entendre ses revendications. Et personne ne peut mieux le faire que des Québécois par l'entreprise d'une radio québécoise.<sup>30</sup>

Le projet de loi du gouvernement Duplessis prévoit l'établissement d'un Office de la radio du Québec dont le mandat sera d'établir et d'exploiter un organisme provincial de radiodiffusion désigné sous le nom de Radio-Québec pour diffuser, notamment, des émissions éducatives préparées par le DIP. Le projet reçoit l'assentiment du chef de l'opposition, Adélard Godbout, et celui du chef du Bloc populaire, André Laurendeau. Godbout rappelle par exemple que : « La voix et l'âme du Québec ont le droit et le devoir de se faire entendre. La radio est essentiellement une œuvre d'éducation. Il faut la confier à une commission indépendante de tous les partis politiques<sup>31</sup> ». Avec un tel consensus, la loi 56 sur l'établissement de Radio-Québec est adoptée à l'unanimité le 20 avril 1945. L'initiative québécoise suscite des réactions de la part du gouvernement fédéral qui décrète, un an plus tard, une nouvelle politique fédérale concernant l'octroi des permis de radiodiffusion. Cette politique, qui réaffirme le contrôle de la radiodiffusion par le gouvernement fédéral, stipule en fait que les gouvernements provinciaux ou leurs corporations ne peuvent obtenir de

---

<sup>29</sup> Canuel, *loc. cit.*, p. 219-230.

<sup>30</sup> Discours prononcé par Maurice Duplessis, le 13 mars 1945 devant l'Assemblée législative, Office de Radiotélédiffusion du Québec, *Historique de l'Office*, p. 3 cité dans Michel Bellavance, Maurice Patry et Roland Parenteau, *L'analyse des politiques gouvernementales*, Institut d'administration publique du Canada, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1983, p. 32-33.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 33.

licences d'exploitation pour opérer une station radiophonique. Ce privilège demeure, comme il l'a toujours été, celui d'Ottawa. Bien que Duplessis clame que la centralisation de la radiodiffusion entre les mains du gouvernement fédéral va à l'encontre des droits des provinces en matière d'éducation, il laisse la loi 56 sans effets. Radio-Québec ne verra pas le jour. Duplessis aurait utilisé cette loi en 1952 comme un outil de négociation avec le gouvernement fédéral sur la question du droit du Québec à prélever un impôt sur le revenu<sup>32</sup>.

Ces événements peuvent expliquer, pensons-nous, pourquoi le comité catholique du DIP ne collabore pas, tout au long des années 1940 et 1950, avec Radio-Canada pour mettre sur pied des émissions scolaires au Québec. Il faut rappeler, cependant, que le comité protestant du DIP s'entend, lui, avec la CBC pour que les émissions scolaires du NACSB et celles préparées par l'Ontario soient relayées au Québec. Les élèves protestants découvrent ainsi la radio éducative avant les élèves catholiques. La grande majorité des élèves francophones du Québec devront patienter jusqu'au début des années 1960 avant de suivre des émissions éducatives qui seront préparées cette fois-là par le gouvernement provincial. En attendant, ce sont les universitaires et la CECM qui ouvrent la voie à la radio éducative au Québec.

Dès 1941, le réseau français de Radio-Canada développe la radio éducative, sous l'initiative d'Augustin Frigon, ancien commissaire à la CECM et qui, depuis 1936, est directeur général-adjoint de Radio-Canada. Frigon profite de ce poste pour assurer, notamment, le développement de l'information en français, de concerts de voix et d'instruments et la promotion de causeries portant sur différents domaines du savoir. C'est dans cet esprit qu'il crée le Service de *Radio-Collège* dont la direction est confiée à Aurèle Séguin, un ancien instituteur devenu réalisateur à Radio-Canada. *Radio-Collège* est une émission quotidienne qui s'adresse à tous les auditeurs. Par son caractère pédagogique, elle est toutefois spécialement destinée au public qui gravite autour de l'enseignement secondaire et supérieur, c'est-à-dire les élèves et professeurs des écoles du primaire supérieur, des écoles normales, des collèges classiques et des universités. Au Québec, c'est *Radio-Collège* qui donne véritablement la chance à la radio d'entrer au cœur de l'activité éducative. L'émission restera en ondes jusqu'en 1956.

---

<sup>32</sup> Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 34-35.

*Radio-Collège* peut compter sur un éventail de personnalités du monde de l'éducation qui lui assure une crédibilité incontestable. Frigon et Séguin ont l'heureuse idée de faire appel à une équipe professionnelle essentiellement formée d'universitaires et de scientifiques reconnus. Plusieurs d'entre eux avaient d'ailleurs fait l'expérience de la radio dans les années 1930 alors qu'Édouard Montpetit patronnait *l'Heure provinciale* et *Les cours de vulgarisation scientifique de l'Université de Montréal*. Les auditeurs écoutent, par exemple, les leçons d'histoire des sciences de Louis Bourgoïn, professeur de chimie industrielle à l'École polytechnique de Montréal (EPM) et celles portant sur la théorie des sciences et sur l'actualité scientifique de Léon Lortie, professeur de sciences à l'Université de Montréal. Albert Tessier, historien à l'Université Laval traite, lui, de l'histoire canadienne alors que Luc Lacourcière, professeur à cette même université, parle de littérature. Marie-Victorin, le célèbre botaniste et son collaborateur, Jules Brunel, abordent, eux, des éléments de la botanique. Plusieurs autres universitaires francophones participent aussi à la diffusion de la culture savante auprès des étudiants de l'enseignement supérieur. En outre, l'aspect pédagogique de l'émission repose sur la création d'un comité pédagogique dirigé par des professeurs des écoles normales<sup>33</sup>. Il n'est donc pas étonnant que *Radio-Collège* ait connu un rayonnement international dans les pays européens après la Seconde Guerre mondiale. Enfin, comme on le voit, ce sont les universitaires qui donnent le coup d'envoi de la radio éducative au Québec. Bientôt, la CECM emboîtera le pas en devenant l'instigatrice de l'enseignement par la radio au cours élémentaire.

Dans les années 1940 et 1950, la radio nationale offre aussi d'autres émissions à forte teneur éducative. Les écoliers de l'élémentaire peuvent écouter *Radio-Jeunesse*, ceux du secondaire, *Nos futurs Savants* et les collégiens, *Nos collègues au micro*. Il s'agit en fait de joutes intellectuelles dans lesquelles les élèves répondent à des questions liées aux matières académiques<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Pagé, *Radiodiffusion et culture savante ...*, *op. cit.*, p. 39-82.

<sup>34</sup> Du Berger *et al.*, *op. cit.*, p. 165.

### 3.5 *La CECM, une institution en mutation*

On a vu dans le chapitre précédent que le retour au pouvoir de Duplessis en 1944 avait eu des répercussions importantes sur la composition des dirigeants de la Commission. Ceux-ci sont, contrairement à ceux qui les avaient précédés dans les années 1930, plutôt conservateurs. Le président général de l'institution, Eugène Doucet, par exemple, est un ami personnel du « Chef ». Dans les années 1950, la CECM se présente alors comme un pilier inébranlable des valeurs traditionnelles de la société canadienne-française<sup>35</sup>. En outre, l'Église joue toujours un rôle prépondérant dans le domaine de l'éducation grâce à sa forte représentation au sein du comité catholique du DIP. Elle garde ainsi la main haute sur plusieurs institutions scolaires. L'emprise qu'elle exerce sur le milieu scolaire vise à maintenir l'ordre social et à promouvoir les valeurs traditionnelles. Elle s'appuie donc largement sur l'école et la famille pour préserver son pouvoir chez les Canadiens français. Il faut cependant dire que, derrière un triomphalisme apparent, l'Église voit son pouvoir s'affaiblir pendant cette période<sup>36</sup>.

Naturellement vouée à l'instruction des enfants des classes populaires dans un milieu urbain alors en pleine mutation, la Commission tente de mieux remplir sa mission en créant, en septembre 1950, le Comité école et famille dont la présidence est confiée à l'abbé Lucien Allard. Avec ce comité, la CECM veut rapprocher les parents de l'école afin de leur rappeler l'intérêt qu'ils doivent porter à l'instruction de leurs enfants.

L'idée d'intéresser les parents à l'instruction de leurs enfants n'est cependant pas nouvelle. Au tournant des années 1940, le Conseil pédagogique avait préparé un rapport sur cette question et affirmait que la Commission pourrait mieux réaliser la responsabilité qui lui incombe en matière d'éducation si les parents la secondaient davantage. Les signataires du rapport entretenaient l'idée en fait que, pour les parents, l'école n'était qu'une garderie qui, durant le jour, les libérait de leurs enfants. L'institution avait ainsi tenté, par une série de moyens, de les intéresser aux études de leurs enfants. Mais, l'expérience avait échoué. Dix

---

<sup>35</sup> Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, p. 192-201.

<sup>36</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 207-210.

ans plus tard, la Commission revient ainsi à la charge en menant une campagne de publicité dont l'organisation est confiée à un nouveau comité, le Comité école et famille. Au cours de l'hiver 1950, il organise des rencontres avec les parents des élèves inscrits dans près d'une centaine d'écoles françaises de la Commission<sup>37</sup>.

Il faut dire que, avec les changements administratifs et pédagogiques qui marquent la vie scolaire de la CECM au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la collaboration des parents devient d'autant plus importante pour la Commission. Rappelons d'abord que, dans les années 1950, le nombre d'élèves inscrits à la CECM connaît un bon spectaculaire. En 1950, la CECM compte 110 000 élèves et cinq ans plus tard, leur nombre atteint déjà 140 000. Entre 1950 et 1960, l'institution enregistre, on l'a déjà dit, une augmentation de 57% de sa clientèle scolaire. Devant autant d'enfants et d'adolescents, l'institution fait face, pendant cette période, à une pénurie d'écoles sur l'ensemble de son territoire qui l'oblige ainsi à construire près d'une centaine d'écoles primaires. Pour accueillir les élèves du secondaire, elle rénove une trentaine d'écoles. Cette phase de renouvellement des écoles se poursuivra dans les années 1960<sup>38</sup>. La construction d'écoles est d'ailleurs l'un des thèmes discutés par le Comité école et famille sur les ondes radiophoniques au début des années 1950.

Comme on l'a dit brièvement dans le chapitre précédent, la Direction des études connaît des ajustements importants au tournant des années 1950. En effet, avec l'embauche de nombreux spécialistes qualifiés dans les domaines scolaires tels que le dessin, le solfège, l'éducation physique et l'enseignement ménager, et plusieurs professionnels pour s'occuper, notamment, des bibliothèques et des caisses d'épargne scolaires, de l'orientation scolaire et professionnelle et de l'*École canadienne*, sans compter l'augmentation des effectifs scolaires et l'ampleur que prend l'enseignement secondaire, la CECM crée de nouveaux services dont celui des études qui prend désormais en charge toutes les questions administratives et pédagogiques. Le Conseil pédagogique, cette instance créée en 1937 (mais qui ne relevait pas de la Direction des études) et où les religieux avaient une forte représentation, est ainsi aboli.

---

<sup>37</sup> À ses débuts, le Comité école et famille suscite un certain enthousiasme tant de la part de ses membres que des parents. Avec les années, cependant, cet enthousiasme s'effrite de sorte que, dès 1954, le comité sombre dans l'oubli, Gagnon, *op. cit.*, p. 235-237.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 194-197.

Désormais, le Service ne comprend qu'un seul membre du clergé, le visiteur ecclésiastique en chef, qui veille à l'enseignement religieux et qui visite régulièrement les classes. Les autres membres sont le directeur général, le directeur du personnel enseignant, le directeur des études et le contrôleur administratif des écoles. À la fin des années 1950, Trefflé Boulanger dirige plus de 200 spécialistes qui, comme le rappelle Robert Gagnon, constituent sans aucun doute l'une des meilleures équipes d'experts en éducation au Québec<sup>39</sup>. Ces changements administratifs seront ainsi des thèmes privilégiés par le Comité école et famille pour intéresser les parents à l'éducation de leurs enfants.

Pendant cette période capitale de son développement, la CECM fait face à un autre enjeu de taille, celui de l'arrivée massive, à Montréal, d'immigrants en provenance d'Europe du Sud, notamment de l'Italie, de la Grèce et du Portugal, pour une bonne part catholiques<sup>40</sup>. Depuis toujours, les immigrants catholiques inscrivent leurs enfants à la CECM. Ils ont le choix entre les écoles françaises et les écoles anglaises. En raison de la force économique qu'exerce la langue anglaise dans la métropole, ils optent cependant en très grand nombre pour les écoles anglaises, particulièrement les petits Italiens qui représentent le groupe le plus important des Néo-Canadiens à la CECM. De surcroît, bon nombre d'immigrants et d'anglophones catholiques vont quitter la CECM pour continuer leur formation dans les *high schools* protestants qui donnent accès, contrairement au programme du primaire supérieur, aux facultés de droit, de médecine et de théologie. Avec l'entrée au pays de milliers d'immigrants catholiques après la Seconde Guerre mondiale, l'anglicisation des enfants néo-canadiens devient un véritable problème pour l'institution.

Dès l'automne 1947, la Commission met sur pied le Comité des Néo-Canadiens qui, tout au long des années 1950, multiplie les efforts pour encourager les immigrants à inscrire leurs enfants dans le réseau d'écoles françaises de la CECM. L'on met sur pied des cours du soir dans les paroisses où l'on trouve des Néo-Canadiens en grand nombre, l'on porte une attention particulière à l'enseignement du français et de l'anglais destiné aux nouveaux arrivants et l'on s'organise pour qu'ils reçoivent aussi des enseignements dans leur langue

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 197-201.

<sup>40</sup> Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 462.

maternelle<sup>41</sup>. C'est dans cet esprit que le Comité des Néo-Canadiens utilise la radio au début des années 1950.

Au cours des années 1950, on assiste également à des changements au niveau des méthodes d'enseignement. Avec la multiplication des écoles normales et la création des facultés de l'éducation dans les universités, de nouvelles méthodes pédagogiques s'imposent progressivement dans la pratique enseignante. L'une d'elles est la méthode active. Cette dernière vise en fait à développer, chez l'enfant, sa créativité et sa spontanéité en classe. Dans ce type d'enseignement, le maître est appelé à assouplir sa discipline de façon significative et à respecter les rythmes de l'apprentissage de ses élèves. Son enseignement doit être ainsi moins livresque et moins directif. Éveiller l'intérêt de l'enfant est sans doute l'élément principal de cette pédagogie. On invite alors les maîtres à présenter à l'élève des objets, des images, des croquis et des activités pédagogiques concrètes et vivantes qui le stimuleront. L'école active connaît une popularité certaine à la CECM tout au long des années 1950 grâce, notamment, à Trefflé Boulanger qui en est un promoteur enthousiaste<sup>42</sup>.

Pendant cette période, la CECM porte également une attention particulière à la langue française. Elle désire en fait que tous ses élèves apprennent à écrire correctement et à bien parler leur langue maternelle. « Elle souhaite [en fait] qu'ils en éprouvent l'amour et la fierté<sup>43</sup> ».

### 3.6 *La CECM et Radio-Collège*

Lorsque Radio-Canada met sur pied l'émission *Radio-Collège* en 1941, Aurèle Séguin, le directeur de *Radio-Collège*, informe le directeur général des études, Édouard-Charles Piédalue, que cette émission éducative peut particulièrement intéresser les élèves et les instituteurs des classes complémentaires et primaires supérieures de la CECM. Le directeur

---

<sup>41</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 227-234.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 213-215.

<sup>43</sup> Rex Desmarchais, « Au service de la langue française », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 435.

des études perçoit cependant un problème. *Radio-Collège* est diffusée quotidiennement en fin d'après-midi, soit entre 16h30 et 17h, moment durant lequel les instituteurs et les élèves sont sur le chemin du retour à la maison. La CECM estime ainsi qu'ils peuvent difficilement l'écouter. Reconnaissant la richesse éducative de *Radio-Collège*, le directeur général des études suggère à Aurèle Séguin de déplacer la plage-horaire vers les heures de grande écoute, soit le soir entre 19h et 20h. Sa proposition n'est cependant pas prise en considération. Convaincu « que des milliers de Montréalais, avides de se cultiver et de se perfectionner, tireraient [aussi] avantage de ces causeries si elles étaient diffusées à une heure plus avancée du soir », Piédalue s'en remet aux commissaires en espérant qu'ils puissent exercer une influence sur Radio-Canada<sup>44</sup>. On ne sait pas si les commissaires ont fait pression sur Radio-Canada, mais l'heure de diffusion ne change pas. Il faudra attendre la saison 1953-1954 pour qu'elle soit présentée à une heure plus tardive, soit vers 22h. Rappelons que, dans ces années-là, la radio doit s'ajuster en fonction de la télévision qui concentre alors ses heures de diffusion en début de soirée. Les heures de grande écoute de la radio sont ainsi devenues le jour et tard le soir. D'ailleurs, à partir de la saison 1953-1954, plusieurs émissions radiophoniques de culture savante sont diffusées après 22h<sup>45</sup>.

Malgré les heures de diffusion de *Radio-Collège*, la Commission fait néanmoins la promotion de cette émission auprès de ses instituteurs. En janvier 1947, par exemple, un membre du personnel, Rex Desmarchais, présente, dans la revue *L'École canadienne*, une entrevue avec Aurèle Séguin sur le fonctionnement de *Radio-Collège*. Dans cet article, Desmarchais vante les mérites pédagogiques de l'émission, soulignant au passage que les maîtres peuvent « puiser dans l'audition de ces programmes des suggestions et des idées propres à améliorer [leur] enseignement personnel, à le rendre plus varié, plus vivant, plus efficace. Les émissions éducatives de *Radio-Collège*, poursuit-il, sont élaborées avec un grand soin et l'exécution en est remise à des spécialistes<sup>46</sup> ». La Commission, quant à elle,

---

<sup>44</sup> Lettre d'Édouard-Charles Piédalue à Alfred-F. Larose, 23 septembre 1941, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio.

<sup>45</sup> Pagé, *Radiodiffusion et culture savante ...*, op. cit., p. 95.

<sup>46</sup> Rex Desmarchais, « La radio et l'éducation, entretien avec Aurèle Séguin », *L'École canadienne*, vol. XXII, n° 5, 1947, p. 274.

encourage son personnel enseignant à suivre ces émissions où l'on peut entendre ces spécialistes. Ainsi, ce n'est pas parce que la CECM ne bénéficie pas d'émissions éducatives sur les ondes de la radio nationale à l'intention particulière de sa population scolaire, comme c'est le cas au Canada anglais, qu'elle ne s'intéresse pas à la radio éducative. *Radio-Collège* peut avoir sans conteste permis de sensibiliser les membres de la Commission aux multiples possibilités qu'offre la radio pour l'enseignement. Dès 1954, la CECM créera d'ailleurs sa propre émission éducative sur les ondes de CKAC. Mais avant, elle a déjà commencé à utiliser la radio pour diffuser de l'information scolaire.

### 3.7 *La CECM à la radio*

Après avoir expérimenté les possibilités de la radio au début des années 1930 avec *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*, la Commission revient en force à la radio après la guerre. Rappelons que cette première expérience lui avait donné l'occasion de présenter trois types de contenus, soit le divertissement (musique), l'information scolaire (causeries) et les apprentissages (exercices de diction et autres contenus portant, notamment, sur la langue française). Après la guerre, l'institution laisse tomber les contenus musicaux pour privilégier plutôt les causeries et l'apprentissage. Entre 1940 et 1960, elle précise en fait l'usage scolaire de la radio en l'adaptant à ses besoins.

#### 3.7.1 *Le Comité école et famille*

Dans les années 1940, le directeur des études, Trefflé Boulanger, intervient assez régulièrement sur les ondes des stations montréalaises pour informer la population sur des sujets d'ordre scolaire ou pédagogique. Ses interventions marquent le début d'une nouvelle relation entre la direction de la CECM et les parents et inaugurent un nouvel usage de la radio

à des fins scolaires<sup>47</sup>. C'est toutefois à partir des années 1950 que la CECM consolide vraiment cet usage.

Dès 1950, le directeur des émissions culturelles du poste CKAC, Claude Bourgeois, propose à la Commission de lui allouer gratuitement, une fois par mois, du temps d'antenne dans le cadre de l'émission la *Tribune des conférenciers*, diffusée le dimanche soir entre 22h30 à 23h, afin qu'elle présente aux auditeurs des causeries sur le rôle de l'école. Les dirigeants de la CECM acceptent cette invitation et chargent aussitôt le jeune Comité école et famille d'organiser une série de dix causeries intitulée *Rôle de l'école*. Cette série d'émissions, diffusée de septembre 1950 à juin 1951, a pour objectif de faire connaître aux parents des élèves la mission pédagogique de la CECM et plus particulièrement « la préoccupation constante de tous ceux qui travaillent, à quelque titre que ce soit, à la formation des enfants par l'école<sup>48</sup> ». Le deuxième dimanche de chaque mois, un membre du personnel de la CECM est invité à mettre en valeur l'apport de l'école à l'instruction des jeunes Montréalais. Le premier conférencier à prendre la parole n'est nul autre que le président du Comité école et famille, l'abbé Lucien Allard. Ce dernier présente aux auditeurs la nouvelle série d'émissions de la Commission, les thèmes qu'elle abordera au cours de la saison et les conférenciers qui l'animeront<sup>49</sup>. Lors de cette première émission, l'abbé Allard souligne l'importance de resserrer les liens entre l'école et la famille. En voici quelques extraits révélateurs des visées du président du Comité école et famille :

---

<sup>47</sup> Les causeries prononcées par Trefflé Boulanger dans les années 1940 à CKAC s'intitulent « L'éducation physique » (3 mars 1943), « Les amis de l'art » (17 novembre 1945), « Festival international de la musique » (8 avril 1947), « Le sens social » (30 juin 1948), « Congrès des éducateurs de langue française » (14 mai 1950). Sur les ondes de CBF, Trefflé Boulanger donne les conférences intitulées: « L'arithmétique » (5 mars 1944), « L'éducation de la volonté » (22 mars 1944) et « L'orientation scolaire et professionnelle » (5 janvier 1945). Sur les ondes de la station CHLP, il prononce les causeries « Les amis de l'art » (1<sup>er</sup> mai 1947) et « Semaine du livre pour la jeunesse » (15 novembre 1949), ACSDM/Dossier du personnel/ Historique de Trefflé Boulanger 1904/02/13-1994/08/09, directeur général des études.

<sup>48</sup> Lucien Allard, « L'école et la famille », *L'École canadienne*, vol. XXVI, n° 3, 1950, p. 150.

<sup>49</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (9 septembre 1950), p. 66.

[...] la commission scolaire fait appel à votre collaboration. "Institution auxiliaire et complémentaire" de votre propre action éducative, l'école veut d'abord mettre à votre disposition tout le trésor acquis des maîtres au point de vue connaissance des enfants. Leur feriez-vous grief d'en connaître plus que vous en cette matière qui a été pour eux l'objet de pénibles recherches depuis longtemps parfois ? Et si vous ne boudez pas leurs connaissances, pourquoi n'essaieriez-vous pas d'en profiter ? [...]

À la faveur de ces rencontres, l'école pourra vous demander encore de travailler avec elle à inculquer à l'enfant les habitudes d'ordre, de réflexion, d'obéissance exacte, de contrainte des appétits, de respect de l'autorité, de piété spontanée, afin de fondre en un seul le milieu familial et le milieu scolaire. [...]

Ces causeries, mesdames et messieurs [...] se proposent de vous embaucher à poursuivre avec nous cet objectif et nous espérons, parce qu'elles auront pour objet l'être le plus cher à vos esprits et à vos cœurs qu'elles sauront vous intéresser. [...] [J'] adresse, en notre nom à tous, cette prière que j'emprunte à un groupe de travailleurs : Seigneur, nous sommes les ouvriers d'une même œuvre. Faites qu'il n'y ait pas de barrière entre nous et que ceux dont les rames doivent pousser sur les flots la même barque s'aiment et s'entraident.<sup>50</sup>

Comme on le voit, cette causerie inaugurale montre le désir du comité d'impliquer les parents à la mission éducative de la CECM. L'abbé Allard profite d'ailleurs de cette tribune pour leur rappeler que leurs enfants sont confiés à un personnel scolaire hautement qualifié en pédagogie. Les autres thèmes de cette série radiophonique révèlent aussi la motivation du comité à intéresser les parents à l'éducation de leurs enfants. Le tableau 3.1 présente le nom des conférenciers, la fonction qu'ils occupent et le titre de la causerie qu'ils ont donnée dans le cadre de la série *Rôle de l'école*.

---

<sup>50</sup> Allard, *loc. cit.*, p. 152-153.

Tableau 3.1

La série radiophonique *Rôle de l'école* de la CECM  
diffusée à CKAC en 1950-1951

<i>Mois</i>	<i>Nom du conférencier</i>	<i>Fonction occupée</i>	<i>Titre de la causerie</i>
Septembre	L'abbé Lucien Allard	Président du Comité école et famille	Causerie inaugurale
Octobre	Trefflé Boulanger	Directeur du Service des études	Rôle de l'école
Novembre	Paul-Émile Alin	Directeur du personnel	Le maître
Décembre	L'abbé Irénée Lussier	Visiteur ecclésiastique en chef	La formation chrétienne des enfants
Janvier	Joseph Dansereau	Directeur des études	L'avenir des enfants
Février	Émile Girardin	Directeur des caisses d'épargne scolaires	Les caisses d'épargne scolaires
Mars	René Bélisle	Directeur éducation physique	L'éducation physique
Avril	Juliette Mireault	Directrice enseignement ménager	L'enseignement ménager
Mai	Philippe Lapointe	Président, Association des orienteurs professionnels	Relations entre les parents et les maîtres
Juin	Eugène Doucet	Président de la CECM	Causerie de clôture

Sources : *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (7 octobre 1950), p. 38 ; (11 novembre 1950), p. 56 ; (9 décembre 1950), p. 56 ; (13 janvier 1951), p. 56 ; (10 février 1951), p. 56 ; (10 mars 1951), p. 40 ; (7 avril 1951), p. 30 ; (12 mai 1951), p. 63 ; (9 juin 1951), p. 53.

Comme le montre ce tableau, tous les membres du Service des études, à l'exception du contrôleur administratif des écoles, participent à cette série radiophonique. Les thèmes qu'ils abordent correspondent en fait à la fonction qu'ils occupent au Service des études. Le directeur général du Service, Trefflé Boulanger, entretient les parents sur la mission générale de l'institution, le directeur du personnel enseignant, Paul-Émile Alain, parle du métier d'instituteur, le directeur des études, Joseph Dansereau, aborde, lui, l'avenir des enfants, un avenir qui pourrait être déterminé par leurs études. La série radiophonique *Rôle de l'école* constitue ainsi une occasion privilégiée pour mieux faire connaître aux auditeurs les activités de cette nouvelle instance et les principaux directeurs de services qui y œuvrent depuis la réorganisation administrative de 1948.

Les responsables du Service des études ne sont toutefois pas les seuls à participer à cette série radiophonique. La directrice de l'enseignement ménager, Juliette Mireault, le directeur de l'éducation physique, René Bélisle, celui des caisses d'épargne scolaire, Émile Girardin, et le président de l'Association des orienteurs professionnels, Philippe Lapointe, sont également invités à prendre la parole pour faire connaître leur domaine de spécialisation. La présence de ce dernier à cette émission de radio montre l'importance que prend l'orientation scolaire et professionnelle à la CECM. En effet, avec l'ouverture de plusieurs institutions d'enseignement spécialisé et de nouvelles filières d'enseignement, la Commission met sur pied, en 1950, le Bureau de l'orientation scolaire et professionnelle qui embauchera plusieurs conseillers en orientation au cours de la décennie. La série radiophonique du Comité école et famille constitue ainsi une occasion privilégiée pour la CECM d'informer parents et élèves des ouvertures académiques et des nouvelles voies professionnelles que les jeunes peuvent désormais emprunter<sup>51</sup>. Enfin, il n'est pas interdit de penser, non plus, que certaines conférences, comme celle de Juliette Mireault sur l'enseignement ménager, visaient à valoriser, auprès des parents, ce type d'enseignement qui occupe toujours, dans les années 1950, une place centrale dans la formation des filles<sup>52</sup>.

Pour le Comité école et famille, la série radiophonique devient ainsi un espace particulièrement intéressant pour informer les parents des élèves des services scolaires et para-scolaires à la CECM. Celle-ci projette ainsi l'image d'une institution dynamique à la fine pointe des derniers développements en éducation. La CECM ne se limite cependant pas à les informer de questions d'ordre pédagogique. Les problèmes financiers de la Commission sont également évoqués et le président de la CECM, Eugène Doucet, n'hésite pas à parler ouvertement de ces questions, surtout quand il s'agit d'annoncer que la période de vaches maigres est terminée.

---

<sup>51</sup> Les institutions d'enseignement spécialisé sont l'École du meuble, l'École des arts graphiques, l'École de l'aviation, les centres et instituts d'orientation professionnelle, la multiplication des écoles d'infirmières, des écoles normales de filles et d'instituts familiaux. Quant aux nouvelles filières d'enseignement, on pense notamment à la technologie médicale, aux relations industrielles et à la médecine dentaire. En outre, avec la fondation, en 1944, de l'Association des orienteurs professionnels, la profession d'orienteur au Québec se consolide, Gagnon, *op. cit.*, p. 202-203 ; 208-212.

<sup>52</sup> Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, p. 71-72.

Dans une allocution, le président rappelle ainsi aux auditeurs que, dans les années 1930, la CECM n'avait pas de ressources financières. Elle avait ainsi mis un frein à son programme de construction d'écoles. Eugène Doucet explique cependant qu'avec l'aide financière apportée par le gouvernement provincial en 1946 pour assainir les dettes des commissions scolaires, la CECM peut enfin commencer une phase de construction d'écoles. Rappelons, en effet, que cette année-là, le gouvernement Duplessis crée le Fonds d'éducation destiné à liquider les dettes de plus de 1 000 commissions scolaires. La CECM bénéficie largement de ce programme gouvernemental qui, non seulement, efface sa dette de 46 millions de dollars mais qui lui permet, aussi, de recevoir, entre 1946 et 1950, des subventions allant jusqu'à 2,2 millions de dollars. C'est à la lumière de ce nouveau contexte financier qu'Eugène Doucet informe les parents que la Commission construira de nouvelles écoles. « De tous côtés, explique-t-il, les familles réclament des écoles pour leurs enfants. Évidemment des écoles spacieuses, aérées, attrayantes, conformes aux exigences de notre époque quant au style, à la commodité, à la sécurité, en un mot, des écoles modernes<sup>53</sup> ». Le président précise toutefois que la construction de nouvelles écoles est un problème des plus complexes :

Parce qu'en ces localités nouvelles, le mouvement de la population indique parfois une hausse si forte que les statistiques démographiques s'en trouvaient changées presque à toutes les semaines. La Commission qui, après étude, avait décidé de construire une école de tant de classes doit reconsidérer sa décision et bâtir une école plus vaste.<sup>54</sup>

Il rassure toutefois les parents en évoquant les ressources financières dont dispose désormais la CECM pour remédier au problème. Il parle ainsi de la nouvelle taxe de vente de 1% que le gouvernement provincial vient d'appliquer à l'intention des commissions scolaires montréalaises<sup>55</sup>. Il donne ensuite la liste des écoles déjà construites, agrandies ou en voie de construction.

---

<sup>53</sup> Eugène Doucet, « École et Famille », *L'École canadienne*, vol. XXVII, n° 1, 1951, p. 36.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>55</sup> Le ministre du Revenu perçoit la taxe et distribue les sommes qu'elle génère aux commissions scolaires au prorata des populations qu'elles desservent. En 1958, cette taxe sera augmentée à 2%, Gagnon, *op. cit.*, p. 194 ; 197.

Ces informations sur la vie administrative de la CECM permettent ainsi à Eugène Doucet de montrer que l'institution qu'il dirige est transparente et qu'elle a le souci constant de répondre aux besoins scolaires de la communauté catholique. Cette conférence ne pouvait sans doute pas nuire à l'institution qui a tenté, tout au long de sa série radiophonique, de se rapprocher de la famille. Avant de terminer sa conférence, Doucet rappelle lui aussi aux parents qu'il leur incombe de collaborer avec la Commission dans l'éducation des enfants:

C'est que parents et maîtres ont charge des mêmes enfants. Ils travaillent sur les mêmes intelligences, ils forment les mêmes volontés, ils forment les mêmes âmes. La preuve en est faite : l'indifférence de la famille à l'endroit de l'école, quand ce n'est pas l'opposition de la famille au travail de l'école, est dommageable à l'enfance. Au contraire, une collaboration intelligente, soutenue et confiante a les plus heureux effets.<sup>56</sup>

Cette série radiophonique, comme on le voit, montre que la CECM consolide l'usage de la radio destiné spécifiquement à la diffusion d'informations. On s'adresse aux parents par l'entremise de la radio pour les sensibiliser aux problèmes et aux changements de l'institution. La place des enfants d'immigrants est également une question qui retient beaucoup l'attention de la CECM pendant cette période. Le Service des Néo-Canadiens utilisent, en effet, la radio de CKAC pour renseigner les Canadiens français et les immigrants.

### 3.7.2 *Le Comité des Néo-Canadiens*

Avec les nombreux immigrants catholiques qui viennent s'installer à Montréal après la guerre, la CECM est rapidement interpellée par leur insertion dans le milieu scolaire et, plus largement dans la société canadienne-française. Elle veut, en fait, garder les immigrants catholiques dans ses écoles de peur de les voir se tourner vers la Commission des écoles protestantes. Cette préoccupation l'a toutefois amenée à découvrir que les élèves néo-canadiens qui fréquentent son réseau d'écoles choisissent rarement l'école française. En effet,

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 35.

en 1946-1947, 67% d'entre eux sont inscrits dans une école du secteur anglophone de la Commission<sup>57</sup>.

Les sources ne nous permettent pas d'avoir une vue complète des activités radiophoniques du Comité des Néo-Canadiens, plus spécifiquement son service administratif, le Service des Néo-Canadiens. Néanmoins, certains documents comme des rapports annuels, des notes de conférences ainsi que des informations glanées dans la rubrique « Horaire des émissions » du journal *La Presse* nous permettent de dresser les grandes lignes des contenus présentés à la radio par ce service entre 1950 et 1955.

Au printemps 1950, les membres du Comité des Néo-Canadiens reçoivent une invitation du directeur des programmes culturels, Claude Bourgeois, pour participer à un forum sur l'immigration dans le cadre de l'émission *Occupons-nous de nos affaires*, diffusée le dimanche de 17h à 17h30 sur les ondes de CKAC. Le 30 avril 1950, le directeur du Service des Néo-Canadiens, René Gauthier, et le directeur adjoint de ce même service, Jean-Louis Houle, participent à ce forum auquel prennent part aussi des représentantes des communautés lithuanienne et yougoslave<sup>58</sup>.

Dans le cadre de ce forum, René Gauthier et Jean-Louis Houle informent les auditeurs de CKAC de l'arrivée massive d'immigrants au Canada depuis la fin de la guerre. Ils dressent la liste des principales communautés culturelles qui vivent à Montréal et signalent certaines caractéristiques qui leur sont propres. Dans le cadre de cette discussion, Gauthier et Houle présentent également les lois de l'immigration canadienne, les avantages culturels que la société montréalaise peut retirer de l'immigration et les ouvertures qui s'offrent aux immigrants à Montréal. Surtout, Gauthier explique comment le choix d'une école pour leurs enfants peut être difficile pour ces parents nouvellement arrivés au Canada :

---

<sup>57</sup> Gagnon, *op. cit.*, p. 228.

<sup>58</sup> Ces représentantes sont Irena Kemezyte, cheftaine des guides lithuaniennes au Canada et Kosta Simitch, Yougoslave, Comité des Néo-Canadiens, « émission du dimanche 30 avril 1950, de 5hrs à 5h30, "Occupons-nous de nos affaires " consacrée aux Néo-Canadiens », date inconnue, p. 1-6, ACSDM/Comité des Néo-Canadiens.

[...] il est un problème particulier que je voudrais porter à l'attention des nombreux auditeurs du poste CKAC : c'est celui des enfants d'immigrants catholiques quelle que soit leur langue maternelle. C'est un problème complexe et la Commission des écoles catholiques de Montréal, tente par tous les moyens d'y apporter une solution adéquate et complète. [...] Nous sollicitons, chers auditeurs, votre collaboration pour aider les parents néo-canadiens dans l'orientation du choix d'une école pour leurs enfants. Vous ne sauriez croire comment ces immigrants sont désemparés dans une grande ville comme Montréal. Il faut aussi comprendre leur mentalité. Les immigrants arrivent ici dans un pays nouveau, aux coutumes différentes des leurs. Ils ont une notion très vague de nos institutions religieuses, sociales et même scolaires [...] Ménageons-leur un accueil fraternel et faisons-leur savoir que l'école paroissiale est toute grande ouverte à leurs enfants.<sup>59</sup>

Comme on le voit, les membres du Service des Néo-Canadiens sollicitent eux aussi la collaboration de la population montréalaise pour seconder la CECM dans la poursuite de son mandat de diriger les immigrants catholiques vers ses écoles. Pour encourager cette coopération, René Gauthier explique aux auditeurs les difficultés rencontrées par les immigrants lorsqu'ils arrivent à Montréal. En participant à ce forum sur l'immigration au Québec, les membres du Service des Néo-Canadiens répondent ainsi à l'un des objectifs du Comité des Néo-Canadiens, celui de développer, chez les Canadiens français, une attitude d'ouverture envers les immigrants. Cette ouverture, pense-t-il, contribuera sûrement à inciter ces nouveaux Canadiens à opter pour une école française.

Jusque vers le milieu des années 1950, le Service des Néo-Canadiens continue de prendre part à des émissions radiophoniques consacrées à la question des immigrants. En avril 1951, par exemple, René Gauthier participe à une autre édition de l'émission *Occupons-nous de nos affaires* consacrée, cette fois, au thème de « L'immigration et les immigrants ». Des représentants du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du gouvernement fédéral, du Service d'établissement des immigrants du gouvernement québécois et un membre du comité d'organisation de la conférence nationale sur les problèmes des immigrants prennent également part à cette émission pour discuter de divers aspects de l'immigration<sup>60</sup>. Dans le

---

<sup>59</sup> Comité des Néo-Canadiens, « Nos écoles sont ouvertes à tous les enfants d'immigrants quelle que soit leur langue », date inconnue, p. 1-6, ACSMD/Comité des Néo-Canadiens.

<sup>60</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (14 avril 1951), p. 39 ; « Émission "Occupons-nous de nos affaires" », date inconnue, p. 5, ACSMD/Comité des Néo-Canadiens.

cadre de cette émission, Gauthier présente aux auditeurs le Comité des Néo-Canadiens et ses objectifs. En hiver 1954, René Gauthier participe à une série de six émissions intitulée « Immigration vers le Canada », diffusée sur les ondes de Radio-Canada le vendredi de 22h15 à 22h30. Il entretient les auditeurs sur l'accueil et l'intégration des immigrants<sup>61</sup>.

Le Service des Néo-Canadiens utilise aussi la radio à l'intention particulière des immigrants pour les informer, notamment, des cours que la CECM organise pour eux. Rappelons que, depuis 1948, la Commission offre, le soir, des cours de langue dans la plupart des paroisses de la ville. La mise sur pied de ces cours est en fait l'un des plus grands projets pédagogiques que le Comité des Néo-Canadiens ait réalisé. Ainsi, en avril 1951, Gauthier, dans le cadre de l'émission *Occupons-nous de nos affaires*, fait la promotion des cours de conversation française mis sur pied à l'intention des Néo-Canadiens. Beaucoup plus qu'un simple cours de langue, il permet aux nouveaux arrivants de s'initier à l'histoire et à la géographie canadienne. Gauthier en profite aussi pour informer les Néo-Canadiens des cours de conversation bilingue qui sont également offerts par la CECM. Il n'oublie pas de rappeler que ces cours sont gratuits pour les communautés culturelles et il énumère le nom des écoles qui les dispensent. Pour s'assurer que les informations soient bien comprises par tous les Néo-Canadiens, Gauthier cède la parole à des représentants de différentes nationalités qui traduisent son message en polonais, en ukrainien et en hongrois<sup>62</sup>.

En 1954, René Gauthier revient sur les ondes pour réitérer aux parents d'immigrants catholiques que les portes des écoles françaises de la CECM sont ouvertes à leurs enfants et qu'ils n'ont pas à craindre un refus parce que leurs enfants ne parlent pas français. Il leur explique ainsi que les instituteurs feront tout en leur pouvoir pour faciliter l'intégration de leurs enfants à l'école<sup>63</sup>. Comme on le voit, le Service des Néo-Canadiens ne ménage aucun effort pour renseigner les immigrants des ressources que la Commission met à leur

---

<sup>61</sup> René Gauthier, (Directeur du Service des Néo-Canadiens), « Accueil et intégration des immigrants », 19 février 1954, p. 1-8, ACSDM/Comité des Néo-Canadiens.

<sup>62</sup> René Gauthier, (Directeur du Service des Néo-Canadiens), « Rapport annuel 1950-1951 », 29 juin 1951, p. 15, ACSDM/Comité des Néo-Canadiens.

<sup>63</sup> Comité des Néo-Canadiens, « notes d'une conférences radiophonique », 1954, p. 1-2, ACSDM/Comité des Néo-Canadiens.

disposition afin de les intégrer à son réseau d'écoles francophones. Ces interventions radiophoniques, tout comme celles visant à sensibiliser les Canadiens français de souche au phénomène de l'immigration à Montréal, s'inscrivent sans conteste dans le rapprochement que la CECM et les tenants du néo-nationalisme souhaitent réaliser entre les francophones et les communautés culturelles. Il va sans dire que les conférences radiophoniques du Service des Néo-Canadiens, particulièrement celles qui s'adressent aux auditeurs canadiens-français, peuvent s'inscrire dans le prolongement de l'objectif du Comité école et famille qui est celui de rapprocher les parents de l'école dans un esprit de collaboration.

Du début des années 1940 jusqu'au milieu des années 1950, la CECM utilise la radio essentiellement pour diffuser de l'information scolaire. À partir du milieu de cette décennie, elle cesse de présenter ce type de contenus pour se consacrer à la diffusion de cours de phonétique. Alors que la relation de collaboration avec CKAC est bien établie, la CECM donne ainsi naissance à la radio éducative dans ses écoles, voire même dans le milieu scolaire franco-québécois. En changeant la fonction scolaire de la radio, la Commission précise, encore une fois, l'usage de ce moyen de communication en le destinant à l'amélioration de la langue française. Avec ce nouvel usage, la radio entre véritablement au cœur de l'activité pédagogique des écoles primaires à Montréal et pénètre dans les classes. L'expérience que la CECM acquerra dans ce domaine lui permettra de collaborer de près avec le DIP et le ministère de la Jeunesse lorsqu'ils prépareront, dans les années 1960, des émissions éducatives à la radio et à la télévision pour les écoles francophones de la province.

### 3.7.3 *Les cours de phonétique*

Dans les années 1950, plusieurs organismes tels que la Société du bon parler français à Montréal et son Comité de la Survivance française, la Société Saint-Jean-Baptiste et l'ACELF lancent une puissante offensive pour rehausser la qualité de la langue parlée chez les Canadiens français. La CECM participe activement à ce mouvement grâce à Trefflé Boulanger, qui met l'institution au service de cette cause. Président de l'ACELF et président de l'Association des directeurs des études de la province de Québec, Boulanger est, en effet,

l'un des principaux porte-parole scolaires de ce mouvement au milieu du siècle<sup>64</sup>. À la tête du Service des études et familial avec la radio, il voit rapidement le potentiel de ce médium pour rehausser le niveau de langage des élèves de la métropole. Il faut rappeler, par ailleurs, que la CECM porte une attention particulière à l'amélioration de la langue dans ses écoles, et ce, depuis les années 1940. À partir de 1946, par exemple, elle lance, au début de chaque année scolaire, un mot d'ordre qui est suivi par toutes les écoles de la Commission et dont l'objectif vise toujours à améliorer la langue parlée. C'est ainsi que les écoliers et les maîtres ont été invités, selon les années, à se distinguer par le langage (Distinction dans le langage), à soigner la langue parlée (Soignons la langue parlée), à faire des exercices de langage (Encore des exercices de langage) à prêcher l'exemple du bon parler (Prêchons d'exemple) ou, encore, à viser l'amélioration de la langue parlée (Améliorons la langue parlée)<sup>65</sup>.

Cette préoccupation de la CECM pour l'amélioration de la langue parlée ne se fait toutefois pas en vase clos. Comme on l'a vu, le rehaussement du niveau de langage parlé préoccupe plusieurs organismes canadiens-français. En 1952, le Comité de la survivance française organise un congrès sur la langue française qui sera le point de départ d'une campagne pour améliorer la qualité de la langue parlée des Canadiens français. Très rapidement, le milieu scolaire donne son appui à cette campagne. Dès l'année scolaire 1952-1953, le surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Désaulniers publie dans la revue *L'Enseignement primaire*, une série d'articles dans laquelle il sensibilise les différents intervenants du milieu de l'éducation à l'importance de bien parler la langue française<sup>66</sup>. Par ailleurs, l'ACELF décide, à la suite d'une réunion de l'exécutif tenue en novembre 1953, d'appuyer la campagne du Comité de survivance en diffusant les bulletins de *Vie française* dans tous les milieux scolaires francophones du Québec, des provinces maritimes, de l'Ouest et de l'Ontario. En tant que président de l'ACELF, Trefflé Boulanger joue un rôle important dans la campagne québécoise. Il veille à ce que ces bulletins soient publiés dans la *Revue*

---

<sup>64</sup> ACSDM/Dossier du personnel/Historique de Trefflé Boulanger 1904/02/13-1994/08/09, directeur général des études.

<sup>65</sup> Trefflé Boulanger, « Améliorons la langue parlée », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 438.

<sup>66</sup> Omer-Jules Desaulniers, « Lendemain du Congrès », *L'Enseignement primaire*, 1952-1953, p. 163-166 ; 266-269 ; 361-365 ; 491-494.

*scolaire* de la Fédération des commissions scolaires de la province de Québec, dans la revue *Chantiers* de l'Association de la jeunesse catholique (AJC) et que ces bulletins soient distribués dans toutes les écoles normales. En outre, il fait appel aux directeurs des études de la province pour solliciter leur appui. D'autres organismes tels que la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste se joignent également à cette campagne. Comme on le voit, le milieu scolaire, notamment la CECM, participe avec enthousiasme au mouvement en faveur de la langue française.

Après avoir lancé, en septembre 1950, le mot d'ordre « Améliorons notre langue parlée » dans le réseau d'écoles de la CECM, Trefflé Boulanger multiplie les efforts pour soutenir la campagne du Comité de la survivance. Chaque mois, il remet à tous les instituteurs un exemplaire des bulletins de correction publiés par la revue *Vie française* afin de les aider dans leur travail d'amélioration de la langue parlée<sup>67</sup>. Pour accorder un appui plus concret à la campagne, la Commission organise un cours abrégé de phonétique à la station radiophonique CKAC à l'intention de ses écoliers. Pour ce faire, la CECM confie à une institutrice, M<sup>lle</sup> Jeanne De Pocas, et à Jean-Marie Laurence, ancien maître de français à l'École Le Plateau, devenu professeur à l'École normale Jacques-Cartier et à l'Université de Montréal, de préparer une série de huit émissions de phonétique qui sera diffusée deux fois par semaine à CKAC<sup>68</sup>. Le 5 mai 1954, le journal *La Presse* souligne ainsi l'événement :

Cette série bi-hebdomadaire de cours à la radio est présentée par la CECM qui désire ainsi prendre la plus large part possible à l'œuvre admirable de la Survivance française. [...] Le but de ces cours est non seulement d'améliorer le langage de nos élèves, mais la Commission des écoles catholiques de Montréal espère également que ces émissions seront écoutées par les parents. L'éducation est en effet affaire de coopération étroite entre l'école et la famille. [...] Par l'intermédiaire de son président, Eugène Doucet, la CECM invite parents et professeurs à suivre régulièrement ces cours à la radio en même temps que tous les élèves. Des appareils ont été installés dans les classes de toutes nos écoles de Montréal pour permettre aux jeunes étudiants d'écouter chaque programme.<sup>69</sup>

---

<sup>67</sup> Boulanger, *loc. cit.*, p. 437-438 ; Aurèle Daoust, « Un appel à notre fierté nationale », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 9, 1955, p. 590 ; *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (5 mai 1954), p. 47.

<sup>68</sup> Rex Desmarchais, « Au service de la langue française », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 435-436 ; *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (3 mai 1954), p. 30.

<sup>69</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions de radio », (5 mai 1954), p. 47.

Comme on le voit, cette série d'émissions radiophoniques s'inscrit dans la vaste campagne d'amélioration de la langue française lancée par le Comité de survivance française. C'est aussi une occasion, encore une fois, de solliciter la collaboration des parents et de poursuivre ainsi les efforts que la CECM met en œuvre depuis 1950 pour les rapprocher de l'école.

Au cours du mois de mai 1954, les Montréalais mais surtout, pour la première fois, les écoliers, peuvent entendre la voix des collaborateurs de la CECM<sup>70</sup>. La Commission présente deux émissions par semaine. L'une est diffusée le mardi de 13h15 à 13h30 à l'intention des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année et l'autre est présentée le jeudi de 9h30 à 10h pour ceux des classes de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Ces jours-là, les instituteurs syntonisent les ondes de CKAC et les élèves suivent les instructions données par les maîtres-annonceurs. Chacun des cours est présenté depuis une école de la région métropolitaine. Ainsi, la première émission est diffusée de l'École Esther-Blondin<sup>71</sup>.

La réception des émissions de phonétique se fait grâce à des appareils installés dans les classes. La CECM n'achète cependant pas d'appareils radiophoniques. Elle utilise probablement des appareils empruntés ou loués auprès des marchands locaux, puisque cette pratique est monnaie courante dans d'autres milieux scolaires, notamment au Canada anglais. Quoiqu'il en soit, le journal *La Presse* spécifie, dans toutes les éditions dans lesquelles il annonce les cours de la CECM, que des récepteurs radiophoniques sont installés dans les écoles de la Commission pour l'écoute des cours de phonétique<sup>72</sup>.

D'après un témoin de l'époque, les huit leçons de phonétique diffusées au cours du mois de mai « ont déjà produit des résultats inestimables [...] [et ont] remporté un succès encourageant<sup>73</sup> ». C'est aussi l'avis de Trefflé Boulanger qui, dans *l'École canadienne*, écrit

---

<sup>70</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (19 mai 1954), p. 36.

<sup>71</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (3 mai 1954), p. 30.

<sup>72</sup> Ce n'est que dans les années 1960, avec le début des émissions scolaires provinciales, que la CECM accordera les sommes nécessaires à l'achat d'appareils de réception radiophonique, Trefflé Boulanger (Service des études), « Circulaire n° 16, 1962-1963 », 29 janvier 1963, ACSMDM.

<sup>73</sup> Desmarchais, *loc. cit.*, p. 435.

que ces leçons « ont considérablement aidé à tenir en éveil l'attention des enfants, des maîtres et des parents<sup>74</sup> ». Il n'en faut pas plus pour que la CECM décide non seulement de renouveler l'expérience l'année suivante mais de doubler le nombre d'émissions. La série de cours adopte le titre *Améliorons notre langue parlée* et s'échelonne entre les mois de février et mai 1955. Son contenu pédagogique est confié à des spécialistes de la langue française œuvrant dans l'enseignement supérieur, soit Jean-Marie Laurence et M<sup>me</sup> Jean-Louis Audet, professeure de diction française au Collège LaSalle<sup>75</sup>.

Le 7 février 1955, à l'auditorium de l'École Le Plateau, la série d'émissions est officiellement lancée. Les membres de la direction des études, les directeurs d'écoles, les instituteurs sont de la fête. Le président de la Société du bon parler français, Paul Massé, et le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Eugène Therrien, rehaussent cet événement par leur présence. Afin d'éveiller la conscience des maîtres et des élèves à l'importance de protéger la langue française, Trefflé Boulanger fait la lecture d'un texte rédigé par le fondateur de l'Académie canadienne-française, Victor Barbeau, sur les lacunes de la langue parlée au Québec. Puis, les responsables de l'émission offrent à l'assemblée une démonstration d'exercices de phonétique à laquelle participent plusieurs enfants. Un invité de l'époque livre ses commentaires au sujet de cette démonstration de diction dans un article de *l'École canadienne* et souligne surtout l'importance d'une formation continue et du bon exemple dans la lutte pour améliorer le français parlé :

Les enfants qui se sont exprimés et ont récité au cours de cette démonstration parlaient un langage que nous aimerions bien entendre dans la bouche de tous nos jeunes — et même de tous nos adultes. Preuve qu'une formation suivie et compétente [...] peut obtenir les meilleurs résultats. [...] Les jeunes sont malléables et impressionnables. Dans le domaine du langage, comme dans tous les autres, ils sont et seront le fidèle reflet de l'éducation qu'ils reçoivent. Ils s'expriment et s'exprimeront comme on leur aura enseigné à le faire, par la parole et *surtout par l'exemple*. Il ne sert à rien de répéter durant des années aux enfants : *Faut qu'vous parlez ben.*<sup>76</sup>

---

<sup>74</sup> Boulanger, « Améliorons la langue parlée », *loc. cit.*, p. 439.

<sup>75</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (12 février 1955), p. 46.

<sup>76</sup> Desmarchais, *loc. cit.*, p. 436. C'est Desmarchais qui met en italique.

Dans un autre article de l'*École canadienne*, l'enseignant Aurèle Daoust exprime, quant à lui, une opinion semblable. Il évoque cependant plus spécifiquement l'apport de la radio éducative à l'amélioration de la langue chez les Canadiens français :

[...] Qu'on recoure à la radio pour diffuser des leçons de bon langage, voilà qui ne manquera pas d'avoir de bons résultats. Quand cent mille personnes, élèves, maîtres et parents, entendent en même temps l'exacte prononciation de certains mots ou la correction d'expressions fautives, il en reste sûrement quelque chose. Sans doute un programme de radio ne saurait-il pas sauver à lui seul la cause de la langue parlée, mais il peut l'aider beaucoup. [...] C'est probablement la première fois que dans nos écoles la radio soit ainsi utilisée comme aide au professeur, au moins sur une telle échelle. [...] Puisse cette série de programmes, dont les débuts sont prometteurs, contribuer à semer chez nos élèves la fierté du beau langage. C'est ce qui leur manque, hélas, et c'est par là qu'il faut commencer. Heureux serions-nous si, dans quelques années, notre langue parlée pouvait, avec notre langue écrite, figurer au nombre de nos meilleurs produits d'exportation.<sup>77</sup>

Il est clair que ces membres de la CECM voient la radio comme un formidable outil pédagogique. En effet, l'engouement pour la série *Améliorons notre langue parlée* est bien palpable. Pour encourager les élèves et leur maître à poursuivre leur travail pour rehausser la qualité de la langue parlée, l'institution organise des concours entre les classes. Au début de chaque semaine, par exemple, les élèves reçoivent des jetons. Toute faute de langage leur en fait perdre un, tandis qu'une bonne performance leur permet de gagner des jetons supplémentaires. À la fin de la semaine, les points sont comptés. Tout élève qui conserve 75% de ses jetons reçoit une attestation de bonne maîtrise de la langue parlée. En outre, la Commission et la Société du bon parler français accordent des récompenses aux élèves et aux maîtres qui se distinguent d'une façon particulière par leur zèle. Grâce à l'initiative du président général, Eugène Doucet, la CECM offre 3 300 volumes, un volume par classe, qui servent à récompenser les élèves méritants. La Société du bon parler français, elle, octroie

---

<sup>77</sup> Aurèle Daoust, « Est-ce un luxe », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 444.

divers prix en argent qui totalisent 600 dollars<sup>78</sup>. Ces prix viennent sans doute stimuler les élèves, voire même les maîtres puisque des prix sont également prévus pour le corps enseignant.

Les concours et récompenses ne sont pas les seuls moyens pour encourager le bon langage dans ses écoles. Par l'entremise du journal *La Presse*, la CECM publie, chaque semaine, les contenus de ses leçons. À quelques reprises, elle profite de cet espace publicitaire pour inviter les parents à suivre les leçons radiophoniques en même temps que les enfants. Toujours dans le dessein de susciter la collaboration des parents à l'instruction de leurs enfants, on peut y lire, par exemple, que « [...] la Commission des écoles catholiques de Montréal invite tous les parents à syntoniser le poste de CKAC, le mardi et le jeudi matin, à 10h45, afin de s'intéresser de plus près à ces cours, et pour être en mesure par la suite d'aider leurs enfants à tirer le meilleur profit possible des enseignements qu'on y donnera<sup>79</sup> ». Une autre invitation de la CECM s'adresse particulièrement aux mères qui sont encore nombreuses à rester à la maison. « Les mamans auraient également avantage à écouter ces émissions qui leur enseignent, de façon pratique, quelques méthodes d'enseignement, et à les faire écouter par leurs jeunes enfants d'âge préscolaire<sup>80</sup> ». La Commission peut aussi compter sur le diffuseur CKAC pour sensibiliser les parents au bon parler. En 1961, par exemple, la station offre aux parents qui n'auraient pas pu suivre les cours diffusés dans la journée, une rediffusion le soir de 21h30 à 21h45<sup>81</sup>. En présentant l'émission de la CECM en rediffusion le soir, elle fait d'une pierre deux coups : elle donne son appui à la Commission pour la cause de la langue et peut se targuer d'être une station radiophonique au service de la collectivité.

---

<sup>78</sup> Trefflé Boulanger, « La Commission des écoles catholiques de Montréal, Améliorons notre langue parlée, campagne 1955 », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 446-447 ; Desmarchais, *loc. cit.*, p. 435-436 ; Boulanger, « Améliorons la langue parlée », *loc. cit.*, p. 439.

<sup>79</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (25 février 1956), p. 45.

<sup>80</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (23 avril 1963), p. 46.

<sup>81</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (11 février 1961), p. 4.

Comme nous venons de le mentionner, la CECM fait publier, chaque semaine, dans *La Presse*, les exercices de la leçon à venir et les anglicismes à corriger. Bien souvent, ces exercices sont accompagnés d'un texte qui sera à l'étude pendant la leçon radiodiffusée. Les élèves sont invités à découper ce texte et à l'apporter en classe le jour de la leçon afin de suivre les directives données par le maître-annonceur à la radio. Les textes sont souvent des extraits d'œuvres empruntés à la littérature française et canadienne<sup>82</sup>. On s'en sert surtout pour les exercices de récitation afin de montrer aux élèves la bonne prononciation des mots. Il faut dire aussi que chaque émission de la série *Améliorons la langue parlée* est enregistrée à l'avance devant une classe d'élèves. À l'émission du 26 février 1955, par exemple, Jean-Marie Laurence et des élèves lisent un extrait du *Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry. Dans une autre émission où les poètes canadiens sont à l'honneur, une jeune écolière de seize ans récite *Le vaisseau d'or* d'Émile Nelligan, une fillette de six ans lit, elle, *L'heure des poules* de Blanche Lamontagne et un jeune garçon termine la leçon avec *Suite marine* de Robert Choquette<sup>83</sup>. La participation des élèves aux émissions radiophoniques suit ainsi les principes de la méthode pédagogique de l'école active. Rappelons que cette méthode encourage un enseignement concret, vivant, actif et attrayant. Elle suppose des activités où l'élève joue un rôle de premier plan dans l'acquisition de ses connaissances. En donnant la leçon à même une école et, surtout, en invitant les élèves à réciter des textes littéraires, les responsables des émissions ne peuvent pas mieux répondre aux principes pédagogiques de l'école active.

Au fil des années, on observe d'ailleurs que les émissions sont de plus en plus imprégnées de ce courant pédagogique. Au début des années 1960, par exemple, les textes publiés dans le cahier-magazine de *La Presse* portent sur différents thèmes de la vie courante tels que « Les sports d'hiver », « Les moyens de communication », « La salle d'une

---

<sup>82</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (12 février 1955), p. 46 ; (19 février 1955), p. 38 ; (26 février 1955), p. 50 ; (5 mars 1955), p. 66 ; (12 mars 1955), p. 32 ; (19 mars 1955), p. 42 ; (26 mars 1955), p. 68 ; (2 avril 1955), p. 52 ; (11 avril 1955), p. 6 ; (16 avril 1955), p. 76 ; (23 avril 1955), p. 78 ; (30 avril 1955), p. 44 ; (7 mai 1955), p. 42 ; (14 mai 1955), p. 80 ; (23 mai 1955), p. 17 ; (25 février 1956), p. 45 ; (3 mars 1956), p. 54 ; (10 mars 1956), p. 36 ; (20 mars 1956), p. 56 ; (31 mars 1956), p. 45 ; (7 avril 1956), p. 36 ; (14 avril 1956), p. 43 ; (21 avril 1956), p. 46.

<sup>83</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (26 février 1955), p. 50 ; (23 mai 1955), p. 17.

bibliothèque publique» et « Une pharmacie ». De plus, ces textes sont accompagnés d'une illustration, ce qui rend la leçon encore plus attrayante et plus concrète. Il semble aussi que la récitation ait cédé sa place à une activité qui sollicite encore davantage la participation active des élèves à leur apprentissage. Avant le début de l'émission, les élèves en classe cherchent, avec l'aide de leur maître, les mots spécifiques qui se rapportent au texte et à l'illustration. Les élèves de l'école où se déroule l'enregistrement font la même chose avec l'annonceur. Puis, lorsque l'émission débute, ces derniers entament une discussion improvisée en utilisant les mots qu'ils ont trouvés<sup>84</sup>. Ils peuvent ainsi « enseigner » aux élèves qui les écoutent en classe comment varier leur vocabulaire. Autant d'exercices qui s'inscrivent à plein dans le nouveau courant pédagogique.

Comme on peut le voir, le cours de phonétique ne se limite pas aux maigres quinze minutes de diffusion d'une émission. Les élèves se préparent en classe pour mieux profiter de ces leçons. Après celles-ci, les écoliers sont invités à poursuivre leur apprentissage grâce aux exercices liés à chacune des émissions. Comme le souligne Trefflé Boulanger, « [n]'oublions pas que le travail de la semaine commencera avec la fin de l'émission<sup>85</sup> ». Les leçons de phonétique sont donc un outil qui doit permettre au maître de continuer son travail après la diffusion. Le spécialiste Jean-Marie Laurence précise, quant à lui, que les exercices donnés à la radio peuvent être utilisés pour expliquer des textes, faire des exercices de grammaire, rédiger et prononcer, autant d'apprentissages que les maîtres font généralement en classe. Les responsables des émissions préparent d'ailleurs des brochures à l'intention des enseignants afin de les aider à continuer leur travail dans les jours suivants. Pour Jean-Marie Laurence, les exercices pratiqués au cours de la leçon radiodiffusée devraient, en effet, être répétés chaque jour de la semaine. « C'est l'application d'une des lois essentielles de l'apprentissage : exercice court et fréquemment répété, écrit-il<sup>86</sup> ». Bien que le spécialiste de la langue française prodigue certains conseils aux instituteurs, il se garde bien de leur imposer une méthode pédagogique :

---

<sup>84</sup> *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions », (26 janvier 1960), p. 33 ; (6 février 1960), p. 8 ; (13 février 1960), p. 40 ; (18 mars 1961), p. 12.

<sup>85</sup> Boulanger, « La Commission des écoles catholiques ... », *loc. cit.*, p. 445.

<sup>86</sup> Jean-Marie Laurence, « Phonétique », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 442.

Les leçons que nous vous présentons à la radio ne prétendent pas, explique-t-il, être des modèles intangibles. Le temps mis à notre disposition, la nécessité d'atteindre à la fois toutes les classes, de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> années voire le grand public, nous imposent des contraintes assez rigoureuses. Aussi bien, nous n'avons pas l'intention de remplacer l'institutrice ou l'instituteur, nous voulons seulement leur indiquer les notions essentielles à enseigner. À eux d'adopter la méthode qui leur convient.<sup>87</sup>

Au fil des ans, la langue française demeure toujours une priorité dans les milieux scolaires. À l'été 1958, par exemple, l'ACELF organise un congrès sur le thème de « La langue parlée » au cours duquel sont adoptées des résolutions visant à mobiliser tous les éducateurs de langue française du pays en vue d'une puissante offensive en faveur de l'expression orale dans l'enseignement. Trefflé Boulanger répond à l'appel en lançant, dès le mois de septembre, le mot d'ordre suivant « Pour apprendre à parler, il faut parler ». Afin de rallier le personnel enseignant de la CECM à la campagne lancée par l'ACELF, il leur rappelle que les efforts déjà fournis par eux ne leur permettent pas de baisser les bras :

Ces cinq dernières années, grâce à la collaboration du poste CKAC, nous avons donné, au bénéfice de nos élèves, des séries d'émissions de bon langage. Sur ce chapitre primordial de l'éducation, des résultats appréciables ont été obtenus. Cependant, il reste beaucoup à faire, d'abord pour conserver ce qui est acquis, puis pour réaliser de nouveaux progrès. [...] À l'heure où tous les éducateurs du pays se liguent pour déclencher un vigoureux mouvement en faveur de la langue parlée dans l'enseignement, c'est pour nous, éducateurs de Montréal, le moment par excellence de redoubler d'ingéniosité et de zèle. Nous qui avons été à l'œuvre dans ce domaine, depuis plusieurs années déjà, sachons manifester de la suite dans les idées, de la persévérance.<sup>88</sup>

Pour continuer dans cette voie, il faut convaincre de nouveaux maîtres à collaborer à la radio éducative. Jeanne De Pocas, M<sup>me</sup> Jean-Louis Audet et Jean-Marie Laurence ne sont plus les seuls à prêter leur voix aux cours de la CECM. Plusieurs membres de l'institution et des spécialistes de la langue française vont participer à l'animation de cette série. Le tableau 3.2

---

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 440-441.

<sup>88</sup> Trefflé Boulanger, « Pour apprendre à parler, il faut parler », *L'École canadienne*, vol. XXXIV, n° 1, 1958, p. 3-4.

présente tous les collaborateurs qui ont participé à l'une ou l'autre des éditions de la série *Améliorons notre langue parlée* depuis 1954 à 1963.

Tableau 3.2

Les collaborateurs de l'émission radiophonique de la CECM  
*Améliorons notre langue parlée* diffusée à CKAC entre 1954 et 1963

<i>Année</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Institution d'attache</i>
1954	Jeanne De Pocas, institutrice à la retraite	CECM
	Jean-Marie Laurence, professeur	École normale Jacques-Cartier/ Université de Montréal
1955	M <sup>me</sup> Jean-Louis Audet, professeure de diction	Conservatoire LaSalle
	Jean-Marie Laurence, professeur	École normale Jacques-Cartier/ Université de Montréal
1956	M <sup>me</sup> Jean-Louis Audet, professeure de diction	Conservatoire LaSalle
	Jean-Marie Laurence, professeur	École normale Jacques-Cartier/ Université de Montréal
1957	Richard Bergeron, professeur de français	École normale Jacques-Cartier/ Université de Montréal
1958	Lucien Desautels, directeur de district	CECM
	Huguette Lavigne, institutrice	CECM
1959	Huguette Lavigne, institutrice	CECM
1960	Lucien Desautels, directeur de district	CECM
	Jacques Laurin, professeur de français	CECM
1961	René Salvator Catta, Artiste, écrivain, directeur	Société du bon parler français
	Jacques Laurin, professeur de français/d'élocution	CECM/Conservatoire LaSalle
1962	Huguette Lavigne, institutrice	CECM
	Jacques Laurin, professeur de français/d'élocution	CECM/Conservatoire LaSalle
1963	Sœur Clément-Marie, institutrice	CECM

Source : *La Presse*, rubrique « Horaire des émissions » entre 1954 et 1963.

Comme on peut le remarquer, la série *Améliorons notre langue parlée* n'est pas essentiellement l'affaire du personnel de la CECM. Bon nombre de collaborateurs qui prennent part à cette aventure proviennent d'autres institutions telles que le Conservatoire LaSalle, l'École normale Jacques-Cartier et l'Université de Montréal. On peut noter également que, pendant la première période, de 1954 à 1957, ce sont presque essentiellement des spécialistes de la langue française, recrutés à l'extérieur du corps professoral de la CECM, qui assument l'animation des cours de phonétique. De 1958 à 1963, cependant, davantage de membres de la Commission animent ces émissions. Il faut toutefois dire que ces derniers bénéficient de l'aide de personnes chevronnées dans le domaine de la langue tels que l'artiste et écrivain René Salvator Catta, également directeur des filiales de diction de la Société du bon parler français, Jeannette Brouillette, ancien professeur de diction au Conservatoire LaSalle et Jacques Laurin qui, en plus d'être professeur de français à la CECM, est professeur d'élocution au Conservatoire.

Le fait que les professeurs de l'enseignement supérieur prennent en charge les premières années de l'émission s'explique sans doute par l'expérience qu'ils ont acquise dans l'animation d'émissions radiophoniques consacrées à la langue française. M<sup>me</sup> Jean-Louis Audet et Jean-Marie Laurence, par exemple, sont des collaborateurs assidus d'émissions culturelles à la radio. Déjà, dans les années 1930, il était possible de les entendre sur les ondes de CKAC. En ce sens, nous pensons que l'expérience de ces spécialistes a permis d'établir une méthode de travail adaptée aux exigences imposées par la radio et conforme aux objectifs de la CECM. Une fois la méthode éprouvée, le personnel de la Commission a pu, pensons-nous, s'en inspirer et prendre ainsi la relève.

L'émission de phonétique *Améliorons notre langue parlée* se termine au printemps 1963. Nous pensons que la fin de cette aventure scolaire montréalaise est directement liée à la création de nouvelles émissions éducatives présentées sur le réseau français de Radio-Canada. Le 23 février 1962, le ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie, signe une entente de collaboration avec Radio-Canada pour la diffusion d'émissions éducatives à la radio et à la télévision à travers les écoles de la province<sup>89</sup>. Ces émissions mettent fin à la longue partie de

---

<sup>89</sup> Ministère de la Jeunesse, (Service de l'information et des publications), «Communiqué», 26 février 1962, ACSDM/Bureau des techniques audio-visuelles/radio et télévision.

bras de fer entre le gouvernement provincial et Radio-Canada. Ainsi, dans les années 1960, le gouvernement provincial s'implique dans le domaine de la radio éducative, tout comme celui de la télévision éducative d'ailleurs. Si l'avènement des émissions éducatives provinciales semble mettre fin à l'émission de la CECM, l'implication de l'institution dans la radio éducative est loin d'être terminée. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, la CECM sera appelée à jouer un rôle important dans l'organisation, la création et l'animation des émissions éducatives provinciales. Elle deviendra en fait l'un des principaux collaborateurs des instances gouvernementales.

Les usages de la radio que la CECM met de l'avant au cours des années 1950 sont intimement liés aux enjeux qui se déroulent à l'intérieur de l'institution, aux caractéristiques propres de la société québécoise et à certaines de ses valeurs dominantes. On a vu que, du milieu des années 1940 jusqu'au milieu des années 1950, la CECM a utilisé la radio pour diffuser de l'information. Le Comité école et famille a présenté des causeries ou conférences sur le rôle de l'école qui portaient surtout sur des questions scolaires et administratives au moment où la Commission connaissait des chambardements importants, réforme administrative et pédagogique, pénurie d'écoles et nouvelles clientèles. Cette utilisation de la radio s'inscrivait en fait dans un contexte où il était important, pour la CECM, d'encourager la participation des parents à l'œuvre éducative d'une commission scolaire urbaine bousculée par des transformations importantes et rapides.

Comme le Comité école et famille, le Service des Néo-Canadiens s'est servi également de la radio pour rejoindre les Montréalais et plus particulièrement les parents des élèves. Ses interventions à la radio visaient à attirer les immigrants dans les écoles de la CECM et plus spécifiquement dans les écoles françaises. On invitait aussi les Canadiens français de souche à adopter une attitude d'ouverture envers les nouveaux citoyens canadiens. Les transformations scolaires et les nouvelles réalités culturelles qui marquent la CECM dans l'après-guerre ne sont cependant pas les seuls facteurs qui ont poussé l'institution à privilégier la radio pour informer les auditeurs montréalais. Les émissions d'information ont pris de plus en plus de place dans la programmation des stations radiophoniques après la guerre. CKAC a été l'une des stations qui a pris ce nouveau virage. Elle n'a pas hésité à inviter la Commission à prendre la parole sur ses ondes. Avec ses conférences et sa

participation sur des panels, l'institution éducative est devenue d'ailleurs une collaboratrice régulière de la station montréalaise. Au milieu de la décennie, d'autres besoins scolaires ont cependant conduit la CECM à abandonner de plus en plus cet usage spécifique de la radio pour signer, en 1954, sa propre émission éducative.

L'usage de la radio pour l'enseignement du français s'inscrit, comme l'usage qui l'a précédé, dans un contexte éducatif et social particulier. La CECM s'est toujours, du moins depuis les années 1940, préoccupée du langage parlé de ses élèves. Dans les années 1950, l'offensive lancée par les promoteurs de la langue française au Québec pour faire la chasse aux anglicismes et pour sensibiliser la population canadienne-française à l'importance de bien s'exprimer dans sa langue, donne l'impulsion nécessaire à la Commission pour créer la série *Améliorons notre langue parlée*. En observant les différents acteurs qui ont pris part à cette émission éducative, nous avons montré, par ailleurs, que l'usage éducatif de la radio par la CECM ne fut pas seulement l'affaire du milieu scolaire, mais bien celle aussi du diffuseur, des professeurs de l'enseignement supérieur et des membres d'organisations culturelles.

## Chapitre 4

### La CECM et les émissions scolaires provinciales à la radio et à la télévision dans les années 1960

En 1952, la télévision canadienne entre dans les foyers du pays. Dès le milieu des années 1950, des provinces du Canada anglais expérimentent la télévision éducative. Au début des années 1960, ces expériences susciteront l'intérêt du milieu éducatif québécois. Les grands bouleversements qui secouent le milieu de l'éducation pendant cette décennie conduisent alors le département de l'Instruction publique (DIP) du Québec à présenter, en partenariat avec le réseau français de la Société Radio-Canada (SRC), des émissions scolaires à la radio et à la télévision pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire. La CECM va alors jouer un rôle non négligeable dans le développement de ces émissions. En effet, des membres de la Commission siègent au sous-comité de la radio et de la télévision scolaire, une instance mise sur pied par le comité catholique du DIP en 1961. La même année, la CECM dirige un projet-pilote de télévision éducative dans ses écoles pour le compte de ce sous-comité. Puis, au cours des années académiques 1962-1963 et 1963-1964, des conseillers pédagogiques et des instituteurs de la Commission participent aux émissions scolaires provinciales en tant que concepteurs ou animateurs. La CECM n'est pas la seule institution scolaire à s'impliquer dans cette aventure. Des écoles normales et des collèges y participent aussi. La Commission est cependant l'institution qui fournit le plus grand nombre de collaborateurs.

Tout au long des années 1960, on utilise surtout la radio pour l'enseignement du français et la télévision pour celui de différentes matières scolaires. À la fin de la décennie, avec la création de la station de télévision Radio-Québec, la radio scolaire disparaît des écoles et la télévision éducative devient beaucoup moins présente. Vers le milieu de la décennie, on assiste également à l'arrivée de nouveaux supports à l'enseignement dans les écoles qui gagnent rapidement la sympathie des maîtres.

#### 4.1 *La télévision éducative dans le monde*

Au milieu des années 1920, alors que la radio et le cinéma connaissent un développement sans précédent partout dans le monde occidental, les premiers prototypes de la télévision font leur apparition. En 1929, l'écossais John Baird réalise, avec la *British Broadcasting Corporation* (BBC) en Angleterre, les premières démonstrations publiques de cette nouvelle invention. D'autres pays comme la France, l'Allemagne et les États-Unis emboîtent le pas. La guerre met toutefois un frein à son développement. Après le conflit, les États-Unis reprennent cependant les recherches et son essor ne s'arrêtera plus<sup>1</sup>.

C'est au tournant des années 1950 que la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les États-Unis réalisent les premières expériences de télévision appliquée à l'enseignement. Au début de la décennie suivante, plusieurs écoles de ces pays font déjà un usage régulier de ce nouvel outil pédagogique. En nous appuyant sur une étude réalisée par l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF) sur l'utilisation de la télévision scolaire en Europe et aux États-Unis au début des années 1960, nous pouvons avoir une idée assez juste de la situation de la télévision éducative dans quelques pays occidentaux<sup>2</sup>. En Grande-Bretagne, par exemple, ce sont les diffuseurs qui prennent les devants dans ce domaine. La société gouvernementale BBC et l'organisme *Independent Television Authority* (ITA), un regroupement de stations privées, se sont dotés de conseils consultatifs qui approuvent l'orientation éducative des projets d'émissions que ces diffuseurs mettent sur pied. Le *School Broadcasting Council for the United Kingdom* de la BBC, par exemple, est composé de représentants du ministère de l'Éducation, de représentants locaux de l'enseignement et de diverses organisations scolaires. Une fois les projets approuvés, la BBC s'occupe de la rédaction, de la production et de la présentation des émissions. Ainsi, au cours de l'année scolaire 1960-1961, la BBC et l'ITA diffusent, chaque semaine, plus d'une vingtaine d'émissions scolaires qui touchent à peu près toutes les matières des programmes d'études de l'élémentaire et du secondaire telles que les mathématiques, le français (langue seconde), les

---

<sup>1</sup> Patrice Flichy, *Une histoire de la communication moderne, espace public et vie privée*, Paris, La Découverte, 1991, p. 191-200.

<sup>2</sup> ACELF, « Compte rendu des visites d'observation en Europe et aux États-Unis », *Colloque sur la télévision éducative, 8 au 12 octobre 1962*, Courville, ASCDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

sciences et les arts. L'implication des diffuseurs privés et de la société d'État dans le domaine de la télévision scolaire permet ainsi aux enseignants d'accéder à un éventail varié d'émissions pour appuyer leur enseignement. Les organismes consultatifs des diffuseurs collaborent d'ailleurs ensemble pour éviter que des programmes destinés aux mêmes catégories d'âges ne fassent double emploi.

La télévision scolaire en France relève, elle, essentiellement du ministère de l'Éducation nationale, par l'entremise du Service de la télévision scolaire de l'Institut national de pédagogie. Comme il n'y a pas, à cette époque, de postes privés de télévision en France, c'est sur le réseau d'État, la Radiodiffusion-Télévision française (RTF), que les émissions éducatives sont présentées. Ainsi, la seule responsabilité qui incombe à la RTF est de mettre quelques réalisateurs à la disposition des pédagogues afin de les seconder dans la réalisation des émissions. Il n'y a donc pas de collaboration entre le milieu scolaire et le diffuseur sur le plan pédagogique en France. La télévision éducative là-bas est en fait à l'image de la centralisation du système scolaire.

Aux États-Unis, la télévision scolaire est essentiellement l'affaire des stations privées ou des milieux scolaires locaux qui sont nombreux à posséder leur propre station éducative. Ni l'État, ni le gouvernement central n'interviennent dans ce domaine. Cette situation est due au fait que les écoles américaines, regroupées en commissions scolaires, sont placées sous l'autorité des villes ou des comtés. Les villes de Pittsburgh, de San Francisco, de Philadelphie et de Boston, par exemple, sont dotées de véritables centres communautaires d'enseignement par la télévision. Durant le jour, ils consacrent leur horaire à des émissions pour tous les niveaux scolaires et, de la fin de l'après-midi jusqu'à la fin de la soirée, ils présentent une programmation éducative et culturelle à l'intention des adultes. Aux États-Unis, les commissions scolaires se regroupent pour créer des organismes chargés de déterminer l'orientation éducative des cours télévisés. En 1960, par exemple, l'émission éducative *The 21 Inch Classroom* rejoint plus de 160 commissions scolaires dans les États du Massachusetts, du Rhode Island, du New Hampshire et du Connecticut, soit environ 1 700 écoles de l'élémentaire et du secondaire et au-delà d'un demi million d'élèves. Il s'agit-là de l'un des plus grands projets de télévision éducative en Amérique du Nord.

La plupart des pays utilisent les cours télévisés comme un support à l'enseignement. Les émissions sont, en effet, conçues pour compléter la leçon traditionnelle du maître. Dans certains cas, cependant, on utilise la télévision pour pallier la pénurie de personnel qualifié pour l'enseignement de disciplines qui exigent une préparation spéciale. Dans les années 1960, par exemple, l'Institut national de pédagogie en France prépare une série de cours de mathématiques pour venir en aide aux écoles de Lille, qui manquent d'enseignants pour cette discipline. À la même période, aux États-Unis, des écoles de la Floride et de l'Indiana, à court de maîtres et de locaux, tentent de régler ces problèmes en diffusant des cours complets à la télévision. Le cas le plus patent de cet usage est toutefois celui de l'Italie où la *Telescuola*, un organisme du ministère de l'Éducation composé de pédagogues et de représentants de la *Radio Auditione Italiana* (une société privée dont le contrôle administratif est assuré par l'État), utilise la télévision d'abord et avant tout pour combler la pénurie d'enseignants dans les écoles secondaires des régions rurales. Dans ces cas, les émissions sont conçues comme un moyen d'enseignement direct et non comme un support à l'enseignement.

Par ailleurs, l'organisation de la télévision scolaire est intimement liée au système scolaire dans lequel elle s'inscrit ou, encore, à l'intérêt des diffuseurs pour ce domaine. En France, la centralisation du système scolaire conduit à la création de programmes uniformes qui sont essentiellement patronnés par le ministère de l'Éducation nationale. La décentralisation du système scolaire américain, elle, conduit les communautés locales à mettre sur pied, sans l'aide de l'État, une variété d'émissions scolaires en fonction de leurs propres besoins. En Grande-Bretagne, la télévision scolaire repose sur l'implication accrue des diffuseurs dans ce domaine. La BBC, par exemple, jouit d'une longue expérience dans la radio éducative. Il n'est donc pas étonnant qu'elle prenne les devants dans le domaine de la télévision scolaire.

#### 4.2 *La radio et la télévision au Québec dans les années 1960*

Le développement rapide de la télévision américaine et l'intérêt que les Canadiens lui portent à la fin des années 1940 (on compte environ 150 000 téléviseurs au pays qui sont situés aux abords des frontières américaines) poussent le gouvernement canadien à créer un

service national de télévision. Au début des années 1950, il met sur pied, en s'appuyant sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, la Commission Massey, un régime national de la télévision semblable à celui de la radio. Dès 1952, la station CBFT à Montréal, qui produit des émissions en français et en anglais, et la station CBLT à Toronto, voient ainsi le jour. Tout au long de la décennie, Radio-Canada étend son rayonnement et le pourcentage des ménages qui s'équipent d'un téléviseur augmente. En 1954, par exemple, elle inaugure, à Montréal, la station CBMT qui diffuse en anglais. La station CBFT devient alors essentiellement francophone. Cette année-là, le nombre de téléviseurs au pays est d'environ un million<sup>3</sup>.

Au tout début de la télévision canadienne, Radio-Canada est en fait le seul organisme autorisé à diffuser des émissions de télévision dans le pays. Cette situation change cependant en 1958 avec la Commission Fowler, instituée un an plus tôt pour modifier le régime de radiotélévision. Le gouvernement fédéral vote alors une loi qui enlève à Radio-Canada ses pouvoirs de réglementation et les transfère au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion (BGR), l'ancêtre de l'actuel Conseil de la radiodiffusion et de la télédiffusion canadienne (CRTC). C'est désormais le BGR qui est chargé de régir la radiodiffusion canadienne et d'octroyer les permis d'exploitation. L'application de cette loi contribue, par ailleurs, à stimuler l'entreprise privée dans le domaine de la radio et de la télévision. En 1960, on assiste à l'inauguration du canal 10, Télé-Métropole, qui, avec son réseau TVA, pourra rejoindre 94% de l'auditoire québécois à la fin des années 1970. L'évolution des cadres juridiques de la diffusion au Canada contribue également à modifier le paysage médiatique. Dans le sillage des débats constitutionnels des années 1960, par exemple, le gouvernement fédéral finit par céder le droit aux provinces de créer des organismes provinciaux de télédiffusion pour l'éducation. Au Québec, cela se manifeste par la création, en 1969, de Radio-Québec<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Radio-Canada, *La petite histoire de Radio-Canada*, Ottawa, Service de l'information externe, 1968, p. 22-23; Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, p. 390-391.

<sup>4</sup> Michel Bellavance, Maurice Patry et Roland Parenteau, *L'analyse des politiques gouvernementales*, Institut d'administration publique du Canada, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1983, p. 60 ; Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 390-391 ; 752-754.

L'avènement du petit écran au Québec connaît une popularité incontestable. En 1953, seulement 10% des ménages étaient équipés d'un téléviseur. En 1955, ce chiffre grimpe à près de 39% pour passer, en 1958, à 79% et pour atteindre, deux ans plus tard, 89%, un pourcentage supérieur à la moyenne canadienne qui est alors de 80%<sup>5</sup>. Comme l'a fait la radio dans le passé, la télévision permet une ouverture encore plus grande du Québec sur le monde. La télévision exerce ainsi une influence non négligeable sur la vie culturelle des auditeurs. Son apparition bouleverse également le monde des communications. D'abord, elle fait concurrence au cinéma. En 1963, par exemple, le nombre d'entrées dans les salles dépasse à peine les 22 millions alors qu'il était de 58 millions en 1953. En 1969, alors que la télévision en couleurs a déjà fait son apparition, on ne compte plus que 19 millions d'entrées. Une situation qui entraîne la fermeture d'une centaine de salles de cinéma<sup>6</sup>. La radio aussi est bousculée par la télévision. L'impact est toutefois différent puisque la radio ne connaît pas de véritable déclin. Comme on l'a déjà dit dans le chapitre précédent, elle est cependant appelée à redéfinir sa programmation et à cibler davantage son auditoire. En outre, l'avènement du transistor et l'arrivée d'une nouvelle culture, le *rock'n'roll*, ont permis à la radio d'éviter de disparaître. Pendant cette période, de nouvelles stations radiophoniques privées voient d'ailleurs le jour et le nombre d'appareils par foyer augmente. En 1960, 97% des foyers québécois possèdent au moins un appareil de radio et le quart en ont deux ou plus. De plus, l'écoute par un seul individu se généralise alors que l'écoute familiale diminue. Bref, la télévision ne nuit pas à la radio<sup>7</sup>. L'avènement du petit écran dans l'école, du moins à ses débuts, ne nuira pas non plus à la radio éducative. Pendant quelques années, ces moyens de diffusion se côtoieront dans la classe.

Les premières émissions de télévision sont en fait le prolongement de celles présentées à la radio. Le divertissement (le téléroman et le téléthéâtre) occupe ainsi une place de choix avec l'information, les affaires publiques, les émissions éducatives et les jeux télévisés<sup>8</sup>. Dans

---

<sup>5</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 390.

<sup>6</sup> Yves Lever, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, p. 190.

<sup>7</sup> Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 256 ; 394-395.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 392.

les années 1960, les deux réseaux de la chaîne nationale présentent, avec la collaboration de plusieurs départements de l'Éducation des provinces canadiennes, une variété d'émissions éducatives à la radio comme à la télévision.

#### 4.3 *La radio et la télévision éducatives au Canada*

En 1951, les travaux de la Commission Massey révèlent l'engouement du public pour les émissions éducatives à la radio. Plusieurs groupes font, en effet, l'éloge de certaines émissions de la société d'État et émettent le souhait que celle-ci multiplie les efforts pour en augmenter le nombre. Par exemple, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) rappelle, dans son mémoire, que la radiodiffusion constitue « un moyen merveilleux pour la dissémination des connaissances scientifiques<sup>9</sup> ». Elle cite en exemple *Radio-Collège* qui connaît, on l'a vu, une popularité au Québec mais aussi à l'étranger. L'ACFAS suggère ainsi que Radio-Canada élargisse la plage-horaire consacrée aux émissions éducatives pour rejoindre davantage d'auditeurs. Au sujet de la télévision, l'association estime qu'elle « devrait être un moyen [...] puissant d'instruire le public et de lui faire comprendre la science<sup>10</sup> ». Pour l'ACFAS, la société d'État doit ainsi « réserver des périodes considérables pour la diffusion de programmes scientifiques télévisés<sup>11</sup> ». Dans son mémoire, l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF), fait siennes les remarques et les suggestions de l'ACFAS au sujet des émissions éducatives à la radio et à la télévision<sup>12</sup>. Entre outre, l'ACELF « suggère que l'on favorise, selon les circonstances, l'établissement de postes de radiodiffusion dans les grandes universités du Canada<sup>13</sup> ».

---

<sup>9</sup> ACFAS, « Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences au Canada », octobre 1949, Ottawa, Imprimeur du roi, p. 2, cité dans Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences : Histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 176.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> ACELF, « Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences au Canada », janvier 1950, Ottawa, Imprimeur du roi, p. 4.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 5.

Reconnaissant que la radio est l'un des plus puissants moyens d'éducation, la Commission Massey recommande ainsi, aux termes de ses travaux, que « des programmes éducatifs doivent être offerts à différents niveaux et à diverses fins : pour venir en aide à ceux qui donnent ou qui suivent des cours réguliers ; pour compléter la formation intellectuelle de ceux qui ont terminé leurs études ; et pour combler [...] les lacunes chez ceux dont la formation régulière n'a été que partielle ou insuffisante<sup>14</sup> ». Bien qu'un réseau national de télévision ne soit pas encore établi au moment de la tenue des travaux, la Commission estime que la plupart des commentaires qu'elle a émise au sujet des émissions radiophoniques valent pour la télévision<sup>15</sup>.

Ce n'est qu'au début des années 1960 que des universités québécoises et les responsables du comité catholique du DIP présenteront, sur les ondes du réseau français de Radio-Canada, notamment, des émissions éducatives à la radio et à la télévision. En attendant, les Canadiens anglais ont déjà commencé à développer la télévision éducative au Canada.

#### 4.3.1 *La télévision éducative au Canada anglais*

Encouragée par plusieurs groupes anglophones qui ont fait l'éloge de ses émissions éducatives durant les travaux de la Commission Massey, Radio-Canada, par l'entremise de son *National Advisory Council on School Broadcasting* (NACSB) établi en 1942, initie, en 1954, une première expérience de télévision scolaire dans des écoles primaires anglophones du pays. Le NACSB nomme un comité de télévision scolaire qui, composé de membres de la Fédération canadienne des enseignants, de l'Association canadienne des éducateurs (ACE) et de la *Canadian Broadcasting Corporation* (CBC), prépare des leçons télévisées de 30 minutes portant sur différentes matières telles que l'histoire, la géographie, les arts, la littérature et les sciences. L'expérience touche plus de 18 000 élèves répartis dans plus de 200 écoles de huit provinces canadiennes dont celles des écoles protestantes du Québec. D'après

---

<sup>14</sup> Canada. Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences, Rapport. Ottawa : Imprimeur du roi, 1951, p. 348.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 353.

un sondage réalisé par la société d'État, 65% des maîtres qui ont pris part à cette expérience jugent que la télévision est utile à l'enseignement<sup>16</sup>.

En 1956, le comité de télévision mène une seconde expérience du même genre en produisant des émissions scolaires à l'intention de 63 000 élèves de 721 écoles élémentaires et secondaires. L'expérience est concluante, puisqu'elle amène des départements de l'Éducation de certaines provinces et des commissions scolaires à se lancer dans cette aventure en préparant eux-mêmes, comme plusieurs le font déjà avec la radio, leurs émissions scolaires télévisées qu'ils diffusent sur les ondes de la CBC. Au cours des mois de février et mars 1958, par exemple, le département de l'Éducation du Manitoba présente six émissions de 30 minutes portant sur les sciences, les sciences naturelles, la littérature anglaise et les arts à l'intention d'élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années répartis dans 117 écoles. La même année, la Commission scolaire d'Halifax prépare, elle, trois séries de trois leçons sur l'électricité (4<sup>e</sup> année), la géographie (6<sup>e</sup> année) et les mathématiques (8<sup>e</sup> année) à l'intention des élèves d'une trentaine d'écoles primaires de la Nouvelle-Écosse. Enfin, la Faculté de pédagogie de l'Université d'Edmonton prépare des cours télévisés sur l'usage des cartes et graphiques du programme d'études de *Social Studies* du niveau élémentaire<sup>17</sup>.

En mai 1961, l'ACE et la société d'État préparent une conférence à Toronto pour mieux définir le rôle que doit jouer la télévision dans l'enseignement au Canada. Plus de 111 délégués canadiens provenant de tous les niveaux d'enseignement, du primaire à l'université, de divers organismes éducatifs et de la SRC prennent la parole. Une trentaine d'invités et d'observateurs américains, britanniques et canadiens dont une demie douzaine de Canadiens français participent aussi à cet événement. Les francophones sont des membres de l'ACELF et du comité catholique du DIP. L'alternance d'assemblées plénières et de groupes d'études sur des aspects divers de la télévision scolaire permet de mettre en parallèle, notamment, le rôle de la télévision scolaire aux États-Unis et au Royaume-Uni. Des écoles américaines, y

---

<sup>16</sup> Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 36 ; CECM (Service des études), « Expériences de télévision scolaire au Canada », 13 décembre 1961, p. 1, ANQ, Q, E 13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>17</sup> CECM (Service des études), « Expériences de télévision scolaire au Canada », 13 décembre 1961, p. 1-2, ANQ, Q, E 13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

apprend-on, se sont servies de la télévision pour combler le manque de maîtres alors que les écoles britanniques l'ont plutôt utilisée comme complément aux leçons magistrales. Plusieurs éducateurs canadiens ont, par ailleurs, exprimé leur crainte vis-à-vis l'expérience américaine. Cette conférence n'a cependant pas conduit les délégués à adopter des résolutions précises sur l'orientation que devait prendre la télévision éducative au Canada, bien que, tout au long des années 1960, les responsables de l'éducation au Canada anglais et la CBC développent la télévision scolaire dans les écoles<sup>18</sup>.

Dans les années 1960, la CBC diffuse, sur l'ensemble de son réseau anglophone, plus de 65 séries de cours télévisés qui sont préparées par ses équipes ou par les départements de l'Éducation des provinces. En Nouvelle-Écosse, par exemple, l'on présente, tous les jours de la semaine de l'année académique 1964-1965, des cours de mathématiques et de physique aux élèves du secondaire ainsi que des cours de français et de sciences aux écoliers du primaire. Les responsables de cette province préparent l'équivalent de quatre heures de diffusion par semaine. En plus de ces séries, les élèves bénéficient aussi de cours que la CBC organise pour l'ensemble des écoles des provinces de l'Atlantique. Ces cours, qui représentent aussi environ quatre heures de diffusion par semaine, portent sur la littérature anglaise, la poésie, les sciences, l'histoire, la géographie, l'orientation professionnelle et l'éducation physique. En tout, la CBC consacre environ huit heures de sa programmation par semaine aux émissions scolaires destinées aux provinces de l'Atlantique<sup>19</sup>. Dans l'Ouest canadien, chaque province produit aussi sa propre série d'émissions qui s'ajoute une fois la semaine à deux émissions scolaires provinciales préparées par la CBC. En Ontario, le *Metropolitan Educational Association of Toronto* présente, toute l'année, une série d'émissions qui traite de sujets proprement scolaires et qui aborde également des thèmes de la sphère culturelle. Ces émissions, comme celles produites dans l'Ouest, complètent les

---

<sup>18</sup> Lettre de Gaudry Delisle à Omer-Jules Desaulniers, 7 juin 1961, p. 1-3, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>19</sup> Éditorial, « Nova Scotia School Television », *Education Office Gazette*, vol. XIII, n° 2, 1964, p. 26-27.

émissions scolaires provinciales<sup>20</sup>. L'investissement de la société d'État et des milieux éducatifs provinciaux dans la production d'émissions scolaires télévisées permet ainsi aux écoles anglophones de bénéficier d'une variété d'émissions qui couvre presque toutes les matières des programmes d'études. La télévision scolaire est donc bien installée au Canada anglais. Elle a sa place aux côtés de la radio, puisque, pendant cette période, les départements de l'Éducation des provinces et le NACSB continuent de préparer des émissions scolaires à la radio<sup>21</sup>. Au Québec, on commence à s'intéresser à la télévision éducative à partir des années 1960. Avec l'arrivée des libéraux au pouvoir, le gouvernement prend alors au sérieux non seulement la question de la télévision éducative mais aussi celle de la radio éducative. La prise en charge par l'État de ce type d'enseignement mettra fin, ainsi, au refus du gouvernement provincial de collaborer avec Radio-Canada.

#### 4.3.2 *La radio et la télévision éducatives au Québec*

L'expérience que mène la CBC en 1954 dans quelques écoles anglophones du pays, et plus spécifiquement dans celles de Montréal, a soulevé de vives réactions du gouvernement Duplessis qui l'a interprétée comme un empiètement du fédéral sur les droits des provinces en matière d'éducation. Dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels que le Premier ministre avait mis sur pied en 1953 pour freiner les visées centralisatrices du gouvernement fédéral, les membres de la Commission écrivaient :

---

<sup>20</sup> Fred Rainsberry, (directeur de la télévision à CBC), « Rapport du Congrès tenu à Toronto, en mai 1961 », p. 1, ACELF, *Colloque sur la télévision éducative, 8 au 12 octobre 1962*, Courville, ASCDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>21</sup> Au milieu des années 1960, par exemple, les élèves de la Nouvelle-Écosse suivent une dizaine de séries à la radio de CBC qui portent sur plusieurs matières scolaires, Éditorial, « Canadian School Radio Broadcast, 1965-1966 », *Education Office Gazette*, vol. XIV, n°3, 1965, p. 10.

Il fallait bien s'attendre à ce que le gouvernement fédéral, là comme en ce qui regarde la radio, prenne les devants. Mais il est peut-être allé trop vite en besogne, du moins pour ce qui regarde son incursion dans le domaine de l'éducation. [...] Nous jouissons d'un système d'éducation qui nous est propre et qui doit être protégé contre toute tentative d'uniformisation. Comme la Société Radio-Canada entend développer cette initiative [la télévision scolaire], il est urgent que les autorités intéressées, le Conseil de l'Instruction publique peut-être, prennent position dans cette affaire.<sup>22</sup>

On aurait donc pu s'attendre à ce que le gouvernement du Québec prenne des mesures pour intégrer la télévision éducative dans les écoles afin de couper l'herbe sous le pied au gouvernement fédéral, mais ça ne sera pas le cas et ce, en dépit de la loi provinciale sur la radiodiffusion qu'il avait votée en 1945<sup>23</sup>.

La télévision éducative au Québec est, comme l'a été la radio éducative, une question délicate car elle soulève l'éternelle question des domaines de compétences des deux paliers gouvernementaux. On se souvient que, dans les années 1940 et 1950, seuls les élèves anglophones des écoles protestantes écoutaient les émissions scolaires diffusées sur les ondes de la CBC. À partir de 1954, les jeunes Montréalais catholiques pouvaient, comme on l'a vu, suivre, eux, les cours de phonétique que la CECM présentait sur les ondes de CKAC. L'arrivée au pouvoir des libéraux à Québec en 1960 et la tenue d'événements nationaux sur la télévision éducative seront propices à l'émergence d'une collaboration entre la société d'État et le milieu éducatif francophone, une collaboration qui permettra au Québec de combler son retard en matière de radio éducative par rapport aux provinces du Canada anglais et d'intégrer le nouveau support à l'enseignement qu'est la télévision.

Au Québec, c'est l'Université de Montréal qui fait œuvre de pionnière dans le domaine de l'enseignement par la télévision en mettant sur pied des cours conduisant, comme les cours donnés en classe, à l'obtention de crédits. Dès l'année académique 1961-1962, en vertu d'une entente avec Radio-Canada qui lui fournit ses installations techniques, elle présente trois

---

<sup>22</sup> Québec. *Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Province de Québec, 1956, vol. III, Tome 1, p. 260 cité dans Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>23</sup> Les commissaires ne consacrent en fait que trois pages à la radio éducative dans leur rapport de plus de 300 pages. Force est d'admettre le peu d'intérêt, finalement, que l'on accorde aux moyens de diffusion pour l'enseignement, Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 38.

séries de cours de 45 minutes au niveau du baccalauréat ès arts et du baccalauréat ès sciences. En 1962-1963, l'université montréalaise offre six séries de cours avec ce même diffuseur et une avec Télé-Métropole. L'année suivante, elle répète l'expérience avec ces diffuseurs<sup>24</sup>. À compter de 1963-1964, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke emboîtent le pas en signant, elles aussi, une entente avec Télé-Métropole. C'est toutefois Radio-Canada qui s'implique le plus dans la diffusion d'émissions universitaires. En 1964, elle signe une entente avec l'Association des universités canadiennes (AUCC) qui permet aux universités québécoises de bénéficier de plusieurs séries de cours à la radio et à la télévision. Au fil des ans, le succès de l'entreprise est cependant mitigé, car très peu d'étudiants s'inscrivent à ces cours. Devant ce désintéressement, Radio-Canada et l'AUCC mettent fin à leur collaboration en 1970<sup>25</sup>.

C'est également au cours des années 1960 que la société d'État et les deux comités confessionnels du DIP présentent des émissions scolaires télévisées à l'intention des élèves de l'élémentaire et du secondaire. On explique mal pourquoi, soudainement, le gouvernement provincial décide de collaborer avec Radio-Canada. D'autant plus qu'à ce moment-là, le gouvernement québécois dénonce plus que jamais l'ingérence du fédéral dans les champs de juridiction provinciale, notamment celui de l'éducation<sup>26</sup>. La volonté du gouvernement Lesage de mettre le Québec, particulièrement les francophones, au diapason des autres provinces dans l'utilisation scolaire des moyens de diffusion explique peut-être cette décision. Quoiqu'il en soit, cet accord conduit le gouvernement québécois à intégrer, dans le

---

<sup>24</sup> Les séries de cours de l'Université de Montréal présentées sur les ondes de Radio-Canada en 1961-1962 portent sur la géographie humaine (25 cours), la cytogénétique (13 cours) et la stylistique avancée (13 cours). En 1962-1963, six séries de 26 cours portant sur l'anthropologie physique, la phrase française, la physique moderne, la géographie humaine, l'économie politique et le roman en France sont diffusées à la SRC. La série de 26 leçons présentée à Télé-Métropole porte sur l'histoire du théâtre, ACELF, *L'enseignement par les ondes*, Québec, Éditions l'ACELF, 1964, p. 11-12.

<sup>25</sup> Entre 1961 et 1968, Radio-Canada a diffusé 82 cours menant au baccalauréat ès arts et au baccalauréat ès sciences, dont 17 à la radio et 65 à la télévision. Ces cours portent sur la géographie, l'histoire, la politique, l'administration, les statistiques, la chimie, la physique, l'économie et la biologie, Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 38-39 ; ACELF, *L'enseignement par les ondes*, *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>26</sup> Des auteurs qui ont analysé les discours des dirigeants politiques québécois sur la radiodiffusion et la télédiffusion au Québec expliquent ainsi que : « [...] tout doucement, sans heurt, à pas feutrés survient une transition importante. Par l'intermédiaire de son ministère de l'Éducation et de ses universités, le gouvernement du Québec amorce avec Radio-Canada une collaboration aussi soudaine qu'inattendue dans le secteur de la télévision scolaire », Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 55.

système éducatif, non seulement la télévision scolaire mais également la radio scolaire. Les comités catholique et protestant assument, pour leur population scolaire respective, la responsabilité du choix des disciplines, des contenus des émissions scolaires à la télévision et du personnel pédagogique alors que la SRC fournit ses services de production et de diffusion ainsi que son personnel technique. Ce protocole d'entente est reconduit jusqu'en 1970<sup>27</sup>. On ne connaît pas l'horaire de diffusion des émissions télévisées du comité protestant. On sait toutefois que les premières émissions sont diffusées à l'automne 1963. À la fin de la décennie, les élèves anglophones peuvent regarder des émissions portant sur la littérature anglaise, le français (langue seconde), les sciences, l'histoire et la géographie<sup>28</sup>. Quant aux émissions éducatives à la radio, le comité protestant semble continuer à utiliser les émissions produites par les autres provinces. Quant aux catholiques, nous en reparlerons plus tard.

Au milieu des années 1960, le gouvernement fédéral modifie sa loi sur la radio adoptée en 1946. Cette loi, on s'en rappelle, réaffirmait la compétence exclusive du fédéral dans l'octroi de permis de diffusion. Or, en 1964, le gouvernement fédéral met sur pied un comité chargé d'étudier cette loi de manière à donner aux provinces une plus grande autonomie dans la production d'émissions scolaires à la radio. Un an plus tard, le comité remet son rapport dans lequel il explique qu'il existe, au Canada, une crise de l'éducation qui confère à la radiodiffusion scolaire une dimension nouvelle<sup>29</sup>. Il faut dire qu'entre 1945 et 1961, les effectifs des écoles élémentaires et secondaires au pays augmentent de plus de 200%<sup>30</sup>. Cette expansion de la clientèle scolaire conduit le comité à porter un nouveau regard sur l'utilisation scolaire des moyens de diffusion au Canada. Il estime en fait que Radio-Canada ne peut plus remplir toute seule la tâche qui lui incombe d'organiser, à travers le pays, les

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 38-39.

<sup>28</sup> Ministère de l'Éducation, « Le ministère de l'Éducation et Radio-Canada signent l'entente, Programme de 724 émissions scolaires à la radio et à la télévision en 1969-1970 », *Hebdo-Éducation*, vol. V, n° 49, 15 juillet 1969, p. 342 ; DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 22 mars 1962, p. 5, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961, DIP (Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire), « Radio et télévision scolaire au Québec, tour d'horizon », 15 juillet 1963, p. 2, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>29</sup> Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>30</sup> Robert Craig Brown, dir., *Histoire générale du Canada*, (Édition française sous la direction de Paul-André Linteau), Montréal, Boréal, 1990, p. 581-582.

émissions scolaires à la radio et à la télévision. Il justifie ainsi son avis :

Les problèmes rencontrés dans la diffusion d'émissions scolaires par Radio-Canada semblent jusqu'ici d'ordre purement administratif et n'entraînent aucun conflit de juridiction entre les provinces et le gouvernement fédéral. La SRC est très consciente des droits des provinces dans ce domaine et n'a aucune intention d'outrepasser ses propres droits, en offrant ses services. De toute façon, il est évident que la SRC est dans l'impossibilité de remplir la tâche essentielle d'organiser un auditoire pour les commissions scolaires ; ceci ne peut être accompli sans le concours des institutions et des autorités éducatives.<sup>31</sup>

Bien que Radio-Canada continue de jouer un rôle prépondérant dans la diffusion d'émissions à caractère éducatif, le comité croit toutefois que les provinces doivent y prendre une part beaucoup plus importante que dans le passé. Selon lui, « [...] il serait bon d'accorder à l'avenir des permis de diffusion à des institutions d'enseignement ou à des sociétés même si elles sont possédées entièrement ou en partie par des gouvernements provinciaux<sup>32</sup> ».

En 1966, après avoir pris connaissance du rapport du comité, le gouvernement fédéral formule, dans un Livre Blanc, son intention de créer un nouvel organisme fédéral de diffusion dont les services techniques seraient entièrement mis à la disposition des provinces pour qu'elles préparent elles-mêmes leurs émissions scolaires. Selon ce projet, les provinces devaient jouir, grâce à l'octroi d'un permis de diffusion accordé par le BGR, d'une pleine liberté non seulement sur le plan pédagogique mais également sur les heures de programmation. Avec ce projet, le gouvernement fédéral propose un compromis qui tient compte de la compétence constitutionnelle du fédéral en matière de communications et de l'exclusivité provinciale en matière d'éducation. Dans un premier temps, la réaction du Québec à la publication du Livre Blanc est positive. Elle change toutefois lorsque le gouvernement fédéral revient sur sa décision d'octroyer des permis de diffusion aux provinces. Ce changement fait bondir la plupart des provinces canadiennes qui protestent

---

<sup>31</sup> Canada. *Rapport du Comité sur la radiodiffusion*, Imprimeur de la Reine, Ottawa 1965, p. 309 cité dans Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>32</sup> Canada. *Livre Blanc sur la radiodiffusion*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1966, p. 13 cité dans Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 44.

contre les visées centralisatrices d'Ottawa. À la conférence constitutionnelle d'Ottawa en février 1968, les élus politiques québécois font ainsi valoir le droit du Québec de jouir d'une pleine autonomie en matière de radio et de télévision puisque ce sont des instruments de diffusion de la culture et des outils éducatifs. Le Premier ministre Daniel Johnson réplique d'ailleurs à Ottawa en annonçant qu'il fera appliquer la vieille loi de 1945 qui créait Radio-Québec. De fait, à la fin du mois, Johnson communique à l'Assemblée législative le texte de l'arrêté en conseil menant à la création de Radio-Québec. Dans le climat tendu des négociations constitutionnelles, le gouvernement canadien finit par accorder le droit aux provinces de créer des stations de télévision éducative. C'est ainsi qu'à l'hiver 1969, Radio-Québec voit le jour. En juin 1970, le gouvernement ontarien fait la même chose en créant l'*Ontario Educational Communications Authority* (Radio-Ontario)<sup>33</sup>.

Avec la création de Radio-Québec, la télévision éducative québécoise passe des mains de Radio-Canada à celles de Radio-Québec et, au passage, la radio éducative de l'État fédéral disparaît. Le nouvel organisme de diffusion concentrera essentiellement ses activités à la réalisation d'émissions scolaires éducatives télévisées pour les écoliers et pour les adultes. En fait, cet organisme québécois, qui a vu le jour à la « sauvette » dans la foulée des relations fédérales-provinciales, aura de la difficulté à préciser sa mission. Au chapitre de la production, par exemple, l'on ne s'entend pas sur son mandat. Doit-on définir Radio-Québec comme un outil de formation destiné à différents groupes sociaux de la province ou bien élaborer une programmation éducative exclusive au ministère de l'Éducation ? Telle est l'une des nombreuses questions qui, dans les dix premières années d'existence de Radio-Québec, ont alimenté les débats entre les différents protagonistes de la télévision québécoise<sup>34</sup>. Comme nous le verrons, ces incertitudes auront des répercussions, à la fin des années 1960, sur la place occupée par la radio et la télévision scolaires dans le système éducatif québécois. Mais avant, nous verrons que l'usage éducatif de ces moyens de communication s'inscrit

---

<sup>33</sup> Ce n'est toutefois qu'à partir de 1972 que les gouvernements provinciaux pourront obtenir des licences de radiodiffusion auprès du gouvernement fédéral, plus spécifiquement de son organisme de réglementation, le CRTC, Bellavance *et al.*, *op. cit.*, p. 43-58.

<sup>34</sup> D'ailleurs, en 1971, plusieurs milieux critiquent Radio-Québec en remettant en doute son utilité et son efficacité. Certains ont même proposé sa fermeture, *Ibid.*, p. 74-83.

dans un contexte de profondes mutations de la société québécoise, particulièrement du système éducatif et de la langue française. Il convient donc d'y porter attention.

#### 4.4 *La réforme de l'éducation et la situation de la langue française au Québec*

En 1959, Maurice Duplessis meurt. Avec les retards accumulés pendant son administration, l'éducation au Québec se présente comme un secteur sclérosé, éparpillé et complexe. L'année suivante, les libéraux de Jean Lesage, — l'équipe du tonnerre —, sont portés au pouvoir et engagent aussitôt le Québec dans une période intense de réformes politiques, institutionnelles et sociales qui visent à moderniser en profondeur le Québec. L'arrivée des libéraux s'accompagne également de la montée d'un nationalisme à caractère réformiste dont l'objectif est de favoriser l'accès des francophones aux postes de commande de l'économie québécoise. Pouvant compter sur l'appui des élites socio-économiques et des milieux artistiques et intellectuels, les élus engagent le Québec dans ce que l'on appelle communément la Révolution tranquille. L'État prend alors en charge les secteurs qui, jusqu'alors, étaient en bonne partie sous le contrôle de l'Église, comme ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux. La réforme qui s'opère dans le domaine de l'éducation pendant cette période est d'ailleurs qualifiée par certains comme l'un des symboles de la Révolution tranquille<sup>35</sup>.

Comme on le sait, les études supérieures sont beaucoup moins accessibles aux francophones qu'aux anglophones. Des journalistes et, particulièrement le frère mariste Jean-Paul Desbiens, dénoncent d'ailleurs avec virulence, dans *Le Devoir*, le « désordre éducatif » du Québec à la fin des années 1950. Dans son célèbre ouvrage, *Les insolences du frère Untel*, Desbiens pointe, entre autres choses, la mollesse de l'autorité du DIP sur l'ensemble des institutions éducatives, la complexité et le manque de pertinence des programmes du cours secondaire et, surtout, l'échec de l'enseignement du français. En outre, les enseignements primaire, secondaire et universitaire, tant au niveau des structures que des contenus, apparaissent insuffisants pour former une main-d'œuvre capable de participer au

---

<sup>35</sup> Lucia Ferretti, « La Révolution tranquille », *L'Action nationale*, vol. LXXXIX, n° 10, 1999, p. 59-91 ; Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 659-672.

développement économique de la société québécoise. Les nouvelles réalités sociales, largement conditionnées par l'urbanisation, l'industrialisation et les développements scientifiques et technologiques, exigent qu'une plus grande place soit faite aux sciences. On veut également former une jeunesse plus instruite dont la scolarité dépasse le cours primaire. L'accessibilité à l'enseignement secondaire et supérieur constitue d'ailleurs un véritable objectif, puisque ces degrés d'enseignement sont surtout réservés à une minorité de privilégiés. Au tournant des années 1960, le système éducatif a donc besoin d'être réformé<sup>36</sup>.

Dans ce contexte, des mesures importantes s'imposent sous la gouverne du Premier ministre Jean Lesage. D'abord, le DIP est rattaché au ministère de la Jeunesse qui récupère ainsi toutes les responsabilités en matière d'éducation jusque-là dispersées dans les différents ministères du gouvernement. L'avocat spécialisé dans les affaires scolaires, Paul Gérin-Lajoie, prend la tête de ce ministère. Dès le début de son mandat, le ministre dépose une série de mesures législatives. C'est la « grande charte de l'éducation ». Parmi ces mesures, on note la fréquentation scolaire obligatoire qui passe de 14 à 15 ans, l'octroi de subventions gouvernementales importantes aux commissions scolaires et aux institutions privées, l'obligation, pour les commissions scolaires, de dispenser gratuitement l'enseignement jusqu'en 11<sup>e</sup> année et la création de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Présidée par le vice-recteur de l'Université Laval, M<sup>gr</sup> Alphonse-Marie Parent, et formée de plusieurs personnalités issues de divers milieux sociaux du Québec, cette commission est chargée d'étudier en profondeur l'organisation et le financement de l'enseignement au Québec. Ses travaux s'échelonnent de 1961 à 1966. Dès 1963, les commissaires déposent le premier tome de leur rapport dans lequel ils recommandent l'établissement d'un système éducatif public de la maternelle jusqu'à l'université et placé sous l'autorité d'un ministère de l'Éducation (MEQ). Dans la foulée de réformes engendrées par ces recommandations, on assiste à une augmentation substantielle des effectifs scolaires dans les années 1960. Pendant cette période, ceux du niveau secondaire passent de 204 770 élèves à près de 592 000. Le

---

<sup>36</sup> Andrée Dufour, « Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial sur *Le Rapport Parent, 1963-2003 : « Une tranquille révolution scolaire ? »*, vol. XII, n° 2, 2004, p. 16-23.

nombre d'étudiants inscrits à temps complet dans les universités québécoises, passe, lui, de 22 000 en 1960 à près de 55 000 en 1970 pour atteindre, cinq ans plus tard, plus de 74 000<sup>37</sup>.

En 1964, la Commission dépose la deuxième tranche de son rapport dans laquelle elle propose des modifications majeures des ordres, des programmes, des contenus d'enseignement et des méthodes pédagogiques<sup>38</sup>. Parmi ces transformations, la plus significative est sans doute l'adoption d'une pédagogie qui propose un enseignement moins directif et moins livresque. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'école active est une méthode pédagogique qui met l'enfant au centre de son apprentissage et assouplit de façon considérable la discipline afin de favoriser sa créativité et sa spontanéité en classe. Il s'agit en fait d'adapter l'enseignement aux différents rythmes d'apprentissage de l'élève ainsi qu'à sa personnalité. L'adoption de ce type de pédagogie s'harmonise ainsi parfaitement avec l'idée centrale de la réforme qui est celle « de rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts et de préparer l'individu à la vie en société<sup>39</sup> ».

Pour les membres de la Commission Parent, l'adoption de la méthode active est d'ailleurs propice à l'utilisation des moyens de communication. Dans son rapport, la Commission consacre, en effet, un chapitre aux techniques audio-visuelles dans l'enseignement. La télévision y trouve, comme la radio, le tourne-disque, le magnétophone et le cinéma, une place de choix pour assurer la transmission des connaissances. Les signataires du rapport Parent voient en fait ces objets techniques comme des outils d'enseignement parfaitement adaptés aux principes de la pédagogie active. L'importance que ces supports pédagogiques est appelée à prendre dans le système éducatif conduit même la Commission Parent à suggérer aux institutions éducatives de se doter d'un centre audio-visuel afin de mettre à la disposition des maîtres toutes les ressources pouvant les aider dans leur pratique enseignante<sup>40</sup>. Les commissaires considèrent également que ces moyens de diffusion peuvent

---

<sup>37</sup> *Id.*, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, p. 85-91 ; Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 661.

<sup>38</sup> Québec. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, (Rapport Parent), vol. II, Québec, 1963-1966, p. 14-17.

<sup>39</sup> Dufour, *Histoire de l'éducation ...*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>40</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement ...*, *op. cit.*, p. 297-309.

être utiles pour résoudre, du moins à court terme, le problème du manque de personnel enseignant à l'heure où le réseau d'écoles est submergé d'élèves. Comme nous le verrons, la CECM ne tardera pas à faire une place aux nouveaux supports pédagogiques qui, progressivement, succéderont à la radio et à la télévision dans les écoles.

Pendant cette période de profonde mutation qu'est la Révolution tranquille, la question de la langue prend des proportions importantes. Le mouvement en faveur du français s'intensifie au fur et à mesure que le nationalisme canadien-français se fonde sur la langue plutôt que sur la religion. Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, la langue française est un sujet, au Québec, qui préoccupe les élites traditionnelles depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à maintenant, l'État était peu intervenu dans ce dossier. Dans les années 1960 et 1970, la situation change. L'État québécois devient conscient du problème et prend des mesures pour favoriser la langue française<sup>41</sup>.

L'anglicisation est plus que jamais au cœur des préoccupations au Québec. Les nationalistes clament l'urgence de franciser les commerces et les maisons d'affaires à Montréal qui sont nombreux à n'afficher et ne servir leurs clientèles qu'en anglais. Il faut dire aussi que l'influence culturelle américaine continue de pénétrer les villes et les campagnes du Québec, ce qui n'aide en rien à la cause de la langue française. Pour plusieurs francophones, la domination de l'anglais constitue ainsi un réel danger à la survie et à la qualité de leur langue<sup>42</sup>.

Outre l'anglicisation, l'appauvrissement et la dégradation de la langue parlée chez les Canadiens français continuent de hanter les élites francophones. En 1959, André Laurendeau et le frère Untel lancent un débat sur le thème du « joul » dans le journal *Le Devoir*. Des dizaines de lecteurs écrivent alors au *Devoir* pour appuyer leurs propos. Ce quotidien fait

---

<sup>41</sup> Plusieurs nationalistes du Québec estiment que le bilinguisme de la constitution canadienne est un bilinguisme de façade. Les pressions qu'ils exercent sur le gouvernement fédéral pendant cette période conduit ce dernier à mettre sur pied, en 1963, une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. En 1969, les conclusions de cette commission mèneront notamment le gouvernement fédéral à adopter la Loi sur les langues officielles, Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 600-602.

<sup>42</sup> Chantal Bouchard, *La langue et le nombril, une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides, 2002, p. 229-234.

paraître, en effet, environ trois commentaires par semaine sur le sujet. Ainsi, un débat sur le joual prend forme dans la presse écrite. Puis, la publication, en 1960, des *Insolences du frère Untel* fait monter d'un cran le débat sur la langue. Dans son ouvrage, le frère enseignant n'y va pas par quatre chemins : « nos élèves parlent le joual, écrivent le joual et ne veulent pas parler ni écrire autrement. Le joual est leur langue. Les choses se sont détériorées à tel point qu'ils ne savent même plus déceler une faute qu'on leur pointe du bout du crayon en circulant entre les bureaux<sup>43</sup> ».

La même année, l'inquiétude sur l'état de la langue française entraîne aussi l'ACELF à mener une enquête sur la qualité du français des jeunes Québécois. Les rapports présentés dans le cadre de cette enquête révèlent l'urgence d'agir pour le salut de la langue française. L'ACELF voit toutefois mal comment une telle action peut être mise en œuvre sans le soutien du gouvernement du Québec. Cette année-là, l'ACELF crée, lors de son congrès à Rimouski, une Commission permanente de la langue parlée, chargée de formuler des recommandations pour améliorer l'enseignement du français oral. Au cours de cet événement, le ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie, se rallie à cette cause en s'inquiétant, lui aussi, de l'état précaire du français et en permettant l'appui de son gouvernement pour changer la situation. Dès 1961, le gouvernement Lesage crée l'Office de la langue française, un organisme public chargé de freiner la dégradation de la langue française au Québec ainsi que le ministère des Affaires culturelles. Avec ces organismes, l'État se met au service de la langue française et de la culture québécoise<sup>44</sup>.

#### 4.5 *La CECM et la réforme de l'éducation*

La CECM joue un rôle important dans la réforme de l'éducation. Surnommée « deuxième ministère de l'Éducation » par le sociologue Guy Rocher, — qui a été membre de la Commission Parent —, la commission scolaire montréalaise fait profiter les responsables de l'éducation à Québec de son expertise pédagogique et des innovations qu'elle a mises de

---

<sup>43</sup> Jean-Paul Desbiens, *Les Insolences du frère Untel*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 24.

<sup>44</sup> Bouchard, *op. cit.*, p. 223-224.

l'avant dans ses écoles. L'institution compte en fait dans ses rangs de nombreux conseillers pédagogiques, orienteurs, pédagogues et psychologues qui ont été formés, pour la plupart, dans les départements universitaires ou, encore, dans les écoles normales. Le DIP et, plus tard le MEQ, font ainsi appel à ces experts pour œuvrer au sein des différents comités, notamment, ceux qui mettent en place la réforme des années 1960.

La collaboration de la CECM n'est toutefois pas un fait nouveau. Dès les années 1950, des membres du Service des études participaient à l'élaboration de programmes d'études et d'examens officiels du comité catholique et à la correction de liste de manuels. Avec la grande réforme de l'éducation, cette collaboration s'intensifie toutefois. En 1964-1965, par exemple, des membres du Bureau de perfectionnement à l'enseignement participent à l'élaboration des nouveaux programmes d'études en français, en mathématiques, en sciences et en histoire. Le MEQ sollicite aussi la Commission pour mettre à l'essai certaines innovations pédagogiques telles que l'enseignement par équipe et le système d'options graduées. À la fin des années 1960, les spécialistes de l'enfance inadaptée de la CECM présentent au ministère des programmes d'études pour les élèves physiquement handicapés et pour les déficients mentaux. Le secteur de l'éducation des adultes est également un domaine où la CECM prend les devants et qui l'amène à collaborer étroitement avec le MEQ pendant cette période<sup>45</sup>.

L'introduction de la radio et de la télévision dans le milieu scolaire ne fait pas exception à cette tradition de collaboration. Des instituteurs et des conseillers pédagogiques de la CECM s'impliquent dans la préparation et l'animation des émissions scolaires provinciales. Ceux-ci ne sont toutefois pas les seuls membres de la Commission à prendre part à cette aventure scolaire. Le directeur-adjoint des études, Jules Leclerc, et le commissaire Ferdinand Biondi, directeur des programmes à CKAC, y participent également. Soulignons d'ailleurs qu'au début des années 1960, la CECM connaît des changements significatifs au niveau administratif. En 1961, Eugène Doucet, l'ami de Duplessis, quitte la présidence de la CECM. C'est l'avocat Marc Jarry, commissaire nommé par le gouvernement Lesage et ancien

---

<sup>45</sup> Robert Gagnon, « La CECM et le Rapport Parent », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial sur *Le Rapport Parent, 1963-2003 : « Une tranquille révolution scolaire ? »*, vol. XII, n° 2, 2004, p. 33-40 ; *Id.*, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, p. 265-269.

secrétaire général de l'Université de Montréal, qui le remplace. D'ailleurs, c'est une toute nouvelle équipe qui prend le pouvoir à la Commission. Bien que le pouvoir de nomination des commissaires (7) soit toujours partagé entre le gouvernement provincial (4) et l'archevêché (3), tous les nouveaux venus sont désormais des laïcs. C'est une première dans l'histoire de la CECM. Parmi les commissaires, on compte ainsi le directeur des relations extérieures à la CSN, Jean-Paul Lefebvre, le directeur de la revue *La Terre de chez nous* de l'Union catholique des cultivateurs, Paul-Henri Lavoie et le fils d'immigrants italiens bien connu du monde de la radio, Ferdinand Biondi<sup>46</sup>. Comme nous le verrons, Biondi et Leclerc vont jouer un rôle non négligeable dans l'histoire de la radio et de la télévision éducatives au Québec.

#### 4.6 *La CECM, le gouvernement provincial et la télévision scolaire*

Déjà, en 1958, la CECM songeait à intégrer la télévision scolaire dans ses écoles. Toujours à l'affût des nouveautés pédagogiques, l'institution montréalaise se tenait au courant des expériences de la télévision éducative un peu partout en Amérique du Nord, notamment dans les provinces anglophones du pays. Dans une entrevue qu'il accordait à l'hebdomadaire *Le Petit journal*, le directeur du Service des études, Trefflé Boulanger, affirmait que même si la Commission n'avait pas encore abordé à fond la question de la télévision scolaire, il n'était pas impossible qu'elle emboîte le pas avant longtemps. La CECM prévoyait d'ailleurs entrer en pourparlers avec Radio-Canada pour l'établissement d'une série d'émissions pour les écoles secondaires qui s'échelonnait sur cinq à dix mois. Le projet ne se concrétisera pas mais, comme on le voit, la CECM entretenait déjà, en 1958, un intérêt pour ce nouveau support à l'enseignement<sup>47</sup>. C'est plutôt sous l'égide du gouvernement Lesage que va naître la télévision scolaire au Québec. Avec la prise en charge

---

<sup>46</sup> Les autres commissaires sont l'avocat Jean-Paul Lavallée, l'architecte Maurice Payette et l'éducateur Michael McManus, Gagnon, *Histoire de la Commission ...*, op. cit., p. 240.

<sup>47</sup> Jean-Paul Robillard, « La TV dans les écoles de Montréal ? », *Le Petit Journal*, 28 décembre 1958 au 4 janvier 1959, p. 51, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision ; G.N., « La TV dans les écoles en '62: Le ministère et le DIP travaillent de concert », *Le nouveau Journal*, Montréal, 2 novembre 1961, p. 6.

de l'éducation par l'État dans les années 1960, les innovations scolaires deviennent en fait de moins en moins l'affaire des communautés locales. Ce nouveau contexte ne signifie pas pour autant que la CECM ne pourra plus exercer son rôle de chef de file. Comme nous l'avons dit plus haut, elle s'avère, dans la foulée de la grande réforme de l'éducation, une ressource importante pour le gouvernement qui en fait l'un de ses principaux collaborateurs.

À la suite de la conférence nationale organisée à Toronto en mai 1961, l'enseignement par la télévision suscite l'engouement d'une poignée de représentants du milieu éducatif francophone. Ces derniers sortent de cette conférence avec la certitude qu'il est temps, pour les Québécois, d'établir, le plus rapidement possible, une télévision éducative au Québec. Aux lendemains de la conférence, l'ACELF envoie des représentants en Europe et aux États-Unis pour étudier les expériences de télévision éducative. On désire, en effet, organiser un symposium sur la télévision scolaire à l'automne 1962. Le directeur général-adjoint des études de la CECM, Jules Leclerc, et le commissaire Jean-Paul Lefebvre font partie de la délégation. Au cours des mois qui suivent, Jules Leclerc se rend en France, en Italie, en Angleterre, à San Francisco et en Californie et Jean-Paul Lefebvre visite, lui, des écoles de la région de Boston<sup>48</sup>. Ces séjours d'études permettent ainsi à la Commission de se mettre au parfum de tout ce qui touche la télévision scolaire.

Le congrès de Toronto n'a pas seulement des répercussions sur l'ACELF. Il incite aussi les responsables de l'éducation du Québec à faire des démarches pour intégrer la télévision dans les écoles<sup>49</sup>. Le ministre Paul-Gérin Lajoie va même jusqu'en France pour mieux s'informer de l'utilisation de ce moyen d'enseignement<sup>50</sup>. En outre, le comité catholique du DIP crée, dès le mois d'octobre 1961, le sous-comité de la radiodiffusion et de la télévision scolaire, une instance spéciale pour développer ce nouveau support à l'enseignement. Le sous-comité est présidé par le secrétaire-adjoint du comité catholique, Fernand Lemieux, et

---

<sup>48</sup> ACELF, « Compte rendu des visites d'observation en Europe et aux Etats-Unis », *Colloque sur la télévision éducative, 8 au 12 octobre 1962*, Courville, ACELF, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>49</sup> Lettre de Gaudry Delisle à Omer-Jules Desaulniers, 7 juin 1961, p. 1-3, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>50</sup> G.N., « La TV dans les écoles en '62: Le ministère et le DIP travaillent de concert », *Le nouveau Journal*, Montréal, 2 novembre 1961, p. 6.

est formé de membres du DIP, du ministère de la Jeunesse, de Radio-Canada et de la CECM<sup>51</sup>. Dès l'hiver 1962, le surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Desaulniers, nomme Jules Leclerc et Ferdinand Biondi membres officiels<sup>52</sup>. Les liens que la CECM tisse avec le DIP depuis les années 1950, l'expérience de l'institution montréalaise avec la radio éducative, son intérêt pour la télévision scolaire et, enfin, la connaissance de Ferdinand Biondi du milieu de la radio expliquent sans aucun doute pourquoi la CECM est invitée à siéger à ce sous-comité.

Le sous-comité se donne d'abord pour mandat d'étudier les expériences faites au Canada et à l'étranger et de déterminer comment la télévision peut être utile à l'apprentissage scolaire<sup>53</sup>. Les membres concluent que le Québec a du chemin à parcourir pour rattraper les provinces anglophones dans ce domaine. Lors d'une réunion, Fernand Lemieux émet d'ailleurs l'opinion que la télévision éducative prendra une dizaine d'années avant de s'établir pour de bon dans le système éducatif québécois. L'intervention du ministre Gérin-Lajoie accélère toutefois le processus. De retour de son séjour d'études en France, il déclare, sans être très explicite, « qu'il est possible que les écoles francophones du Québec bénéficient de la télévision éducative en septembre [1962]<sup>54</sup> ». À la suite de cette déclaration, les membres du sous-comité se mettent rapidement à la tâche et s'entendent pour utiliser ce moyen de diffusion comme un support à l'enseignement du maître.

Avant d'engager le système éducatif québécois dans la télévision scolaire, le sous-comité réalise, avec la collaboration de Radio-Canada, une expérience à petite échelle dans les écoles de la CECM au mois de novembre 1961. Le sous-comité ne s'explique pas sur le choix de l'institution mais il n'est pas interdit de penser que Jules Leclerc et Ferdinand Biondi en ont

---

<sup>51</sup> Les membres sont Claudine Vallerand, Charles Bilodeau, Adelin Bouchard (Radio-Canada), Raymond David (Radio-Canada), Gaudry Delisle (DIP), Comité catholique du DIP, 2 janvier 1962, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>52</sup> Lettre de Roland Vinette à Jules Leclerc, 5 février 1962, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961; DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 2 mars 1962, p. 1, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>53</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 30 octobre 1961, p. 2, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>54</sup> G.N., *loc. cit.*

fait la suggestion. C'est d'ailleurs Jules Leclerc qui dirige cette expérience. Pour ce faire, Leclerc s'adjoit quatre instituteurs des écoles Saint-Marc (garçons) et Morin (filles) et mobilise huit classes de 8<sup>e</sup> année des cours scientifique et général. Chaque titulaire est chargé de donner deux cours, l'un avec la leçon télévisée et l'autre selon la méthode traditionnelle. Tous les maîtres ont à leur disposition une documentation qui leur fournit les contenus pédagogiques de la leçon et les consignes à suivre tout au long de l'expérience. Dans les quatre classes qui bénéficient d'un enseignement accompagné d'une leçon télévisée, les maîtres donnent un cours abrégé de dix minutes afin de préparer leurs élèves à la matière qui sera présentée à l'écran. Puis, dans les quatre autres classes où il n'y a qu'une leçon traditionnelle, le maître donne son enseignement en se référant, cependant, aux contenus présentés dans la documentation pédagogique. De cette façon, la CECM pourra comparer les résultats de l'ensemble des élèves. L'émission dure 25 minutes et porte sur les mœurs du renard de la série d'émissions de Radio-Canada, *La vie qui bat*<sup>55</sup>.

Le jour de l'expérience, une équipe de techniciens de Radio-Canada enregistre le projet-pilote sur bande magnétique afin que les membres du sous-comité puissent la visionner ultérieurement. En outre, la société d'État assume tous les coûts reliés aux aspects techniques tels que la diffusion sur le réseau, le déplacement des techniciens et l'enregistrement de l'expérience. À ce moment-là, la CECM ne dispose pas encore de téléviseurs dans ses écoles. Elle fait alors appel à la maison Archambault de Montréal qui lui fournit gracieusement les quatre appareils dont elle a besoin pour son expérience. Après le visionnage, les enseignants répondent aux questions des élèves et leur distribuent un questionnaire afin de noter ce qu'ils ont retenu. À la toute fin de l'expérience, les instituteurs et institutrices font un rapport de leur première expérience menée avec la télévision scolaire. Jules Leclerc charge des membres du Service des études de compiler ces commentaires<sup>56</sup>. Une institutrice de l'École Morin résume bien l'opinion générale des maîtres :

---

<sup>55</sup> CECM, (Service des études), « Rapport concernant l'expérience faite en novembre sur l'utilisation de la télévision dans les écoles de 8<sup>e</sup> année », 13 décembre 1961, p. 1-3, ANQ, Q, E 13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>56</sup> Adelin Bouchard, Jules Leclerc et Maurice Gosselin, « Rapport sur l'expérience de télévision scolaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal », 4 janvier 1962, p. 1-6, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

En tant que professeur, note l'institutrice Françoise Drapeau, j'ai trouvé l'expérience intéressante. La télévision, à condition qu'elle soit un outil, un moyen à la disposition du professeur, peut être très appréciable. Elle pourrait servir à illustrer une leçon, à en faire une synthèse mais non à la remplacer. Le maître peut suivre ses élèves, voir leurs réactions, rappeler à l'attention, dialoguer avec eux, susciter l'intérêt par une participation active. C'est un fait que devant l'écran, les jeunes adoptent une attitude passive.<sup>57</sup>

L'expérience semble avoir été bien reçue par les maîtres. Ces derniers expriment cependant une réserve quant au risque de développer, avec la télévision, un enseignement plus passif qu'un cours traditionnel. Une enseignante explique ainsi :

Dans un cours donné selon la méthode traditionnelle, rapporte Sœur Marie-André-de-Bethsaide, le professeur met ses idées au tableau [...] fait répéter au besoin, donne une explication si nécessaire, répond à une question. L'émission ne procède pas de la même manière. L'histoire se continue, sans interruption de telle sorte que si l'enfant a des questions, [il] doit les retenir jusqu'à la fin.<sup>58</sup>

Fortement imprégnés par la pédagogie active, les maîtres ont ainsi le souci de donner à leurs élèves un enseignement vivant et de les faire participer activement à leur apprentissage.

L'analyse des résultats des élèves permet d'entendre un autre son de cloche. Au grand dam du personnel du Service des études, l'expérience ne donne pas entière satisfaction. En effet, les élèves qui ont assisté au cours traditionnel ont des rendements nettement supérieurs (entre 85% et 88%) à ceux qui ont suivi la leçon télévisée (69%). Jules Leclerc transmet ces résultats aux membres du sous-comité. Ces derniers expliquent ces résultats par le fait que le sujet traité par l'émission n'était pas au programme d'études et que, même si les instituteurs avaient reçu une documentation pertinente, ils n'auraient pas suscité suffisamment l'intérêt des élèves qui auraient gardé une attitude plutôt passive durant la leçon. Malgré ces résultats, les membres du sous-comité retiennent néanmoins que les maîtres qui ont pris part à

---

<sup>57</sup> CECM, (Service des études), « Rapport concernant l'expérience faite en novembre sur l'utilisation de la télévision dans les écoles de 8<sup>e</sup> année », 13 décembre 1961, p. 2-3, ANQ, Q, E 13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 3.

l'expérience conçoivent la télévision comme un support capable d'appuyer leur enseignement. C'est pourquoi, ils recommandent de procéder sans délai à de nouveaux projet-pilotes afin de ne pas perdre les leçons de cette première expérience. Pour eux, les efforts en matière de télévision scolaire au Québec doivent être poursuivis sans interruption afin que les écoles québécoises soient au diapason des écoles anglophones du pays<sup>59</sup>.

#### 4.7 *La CECM impliquée dans la première expérience provinciale de télévision scolaire*

À l'hiver 1962, le sous-comité de la radio et de la télévision scolaire entame les démarches pour mener, au printemps, une seconde expérience de télévision éducative qui touchera, cette fois-ci, 337 commissions scolaires de la province, soit 2 024 classes. En vue de la réaliser, le sous-comité forme un comité spécial présidé par Jules Leclerc et composé de Maurice Gosselin du DIP, d'Adelin Bouchard et de Raymond David de Radio-Canada. Dès le début des travaux, ceux-ci s'entendent pour produire une émission de botanique qui se veut une leçon du programme d'études des classes de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> années. Selon le calendrier scolaire, les maîtres doivent enseigner cette matière au mois de mars<sup>60</sup>. Les membres du comité spécial ne veulent pas répéter l'erreur de la première expérience et proposent donc une émission inscrite au programme d'études.

Pour porter la matière à l'écran, le comité spécial s'adjoit sept instituteurs et techniciens de la télévision, (réalisateur, scripteur, caméraman et accessoiriste) qui, tout au long de la préparation de l'émission, collaborent ensemble. Les pédagogues déterminent les exigences pédagogiques de la leçon et les transmettent au scripteur et au réalisateur<sup>61</sup>. Parmi les maîtres recrutés pour préparer le contenu de la leçon, on compte deux instituteurs en sciences

---

<sup>59</sup> Adelin Bouchard, Jules Leclerc et Maurice Gosselin, « Rapport sur l'expérience de télévision scolaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal », 4 janvier 1962, p. 1-6, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>60</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 11 janvier 1962, p. 6, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>61</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 19 janvier 1962, p. 2-3, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

naturelles de la CECM, Raymond Goudreault et Marcel Racine<sup>62</sup>. D'autres membres du personnel de la CECM sont chargés, eux, de rédiger tous les documents pédagogiques qui seront distribués aux maîtres avant l'émission : instructions sur le déroulement de l'expérience, indications pour noter la réaction des élèves et questionnaire pour recueillir les impressions des maîtres<sup>63</sup>. La CECM se charge de l'impression de cette documentation et assume, pour une large part, les dépenses<sup>64</sup>.

Quelques jours avant la diffusion de la leçon, le surintendant du DIP, Omer-Jules Desaulniers, s'adresse aux présidents des commissions scolaires :

L'enseignement doit de plus en plus avoir recours aux moyens audio-visuels pour mettre les enfants en présence d'une situation aussi concrète que possible si l'on veut que ceux-ci acquièrent des connaissances précises et durables. Parmi les moyens audio-visuels, la télévision nous apporte sa qualité d'ubiquité. Elle permet aussi aux maîtres de présenter à leurs élèves des expériences d'une manière plus vivante et réelle. La télévision se présente comme un excellent adjuvant ; nous croyons donc devoir inciter les éducateurs à la considérer d'un œil favorable.<sup>65</sup>

Comme on le voit, le surintendant encourage les instituteurs à voir la télévision comme un nouveau support qui sied bien aux principes de la pédagogie active. C'est dans cette optique que le 21 mars, des milliers d'élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années situés aux quatre coins du Québec assistent au cours expérimental de télévision sur la botanique diffusé sur les ondes de Radio-Canada et de ses postes affiliés. À Montréal, les instituteurs de la CECM utilisent des

---

<sup>62</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 2 février 1962, p. 2. ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier no. 987, 1961.

<sup>63</sup> Marcel Racine et Raymond Goudreault (instituteurs de la CECM), « Émission de télévision scolaire, les abiétacées », p. 1-7, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>64</sup> Lettre de Trefflé Boulanger à Marc Jarry, 15 mars 1962 ; Copie de résolution de la CECM, session du 15 mars 1962, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision ; DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 13 avril 1962, p. 3, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>65</sup> Lettre d'Omer-Jules Desaulniers aux présidents des commissions scolaires, Québec, mars 1962, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

téléviseurs loués<sup>66</sup>. À l'aide de la documentation pédagogique préparée par la CECM, les maîtres donnent un exposé de 20 minutes pour préparer leurs élèves à la partie télévisée. Ensuite, les élèves écoutent l'émission pendant 20 minutes sur les conifères après quoi les instituteurs reprennent leur enseignement en revenant sur l'émission et en initiant une discussion avec leurs élèves. Dans les jours qui suivent, les maîtres sont invités à remplir un questionnaire qui vise à connaître leurs opinions sur les aspects pédagogiques de l'émission mais aussi sur ses aspects techniques. Sous la supervision de Jules Leclerc, des membres de la CECM et d'autres de la Commission des écoles catholiques de Québec compilent les commentaires des quelque 1 500 maîtres qui ont fait parvenir leur questionnaire<sup>67</sup>.

L'analyse des commentaires révèle que, de manière générale, les maîtres sont satisfaits de l'expérience parce qu'elle a provoqué chez leurs élèves un intérêt pour la botanique. Plusieurs estiment cependant que le matériel visuel utilisé n'était pas d'une très grande valeur pédagogique et que l'animation aurait pu être de meilleure qualité<sup>68</sup>. Les membres du sous-comité partagent également cet avis. D'après eux, les images étaient présentées trop rapidement et l'animateur occupait une trop grande place à l'écran par rapport à celle qui aurait dû être accordée aux spécimens de conifères. En outre, certains angles de prise de vue étaient mauvais et des parties de la leçon manquaient de transition<sup>69</sup>. Au mois d'octobre 1962, lors du colloque sur la télévision éducative de l'ACELF, les instituteurs Racine et Goudreault ainsi que Jules Leclerc présentent une communication sur la préparation pédagogique de l'émission expérimentale et de l'opinion des utilisateurs. Dans le cadre de leur intervention, ils expliquent ensuite que la production de l'émission a fait l'objet d'un manque de coordination entre le scripteur et le réalisateur. Cette situation n'aurait pas permis de mettre la

---

<sup>66</sup> Lettre de Trefflé Boulanger aux directrices et directeurs des écoles, 12 mars 1962, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>67</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 2 mars 1962, p. 2, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>68</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 13 avril 1962, p. 2, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>69</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 22 mars 1962, p. 1-3, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

leçon au point lors du tournage et aurait rendu le professeur nerveux et inquiet<sup>70</sup>. C'est dans le cadre de ce colloque que les délégués mandatés par l'ACELF en 1961 présentent les observations qu'ils ont recueillies en Europe et aux États-Unis sur la télévision éducative. Soulignons également qu'au terme de cet événement, l'ACELF émet les vœux que les responsables de l'éducation au Québec développent la télévision scolaire et que des mesures soient prises pour exploiter la radio dans l'enseignement<sup>71</sup>. Le message est entendu, puisque le sous-comité est déjà en train de préparer des émissions scolaires à la radio et à la télévision à l'intention des élèves de l'élémentaire et du secondaire avec Radio-Canada.

Direction de projets, rédaction et impression des textes de l'émission et compilation des résultats, voilà les tâches que la CECM assume lors de cette première expérience de télévision éducative. Il lui faudra bientôt s'occuper de l'animation. Mais déjà, sa participation ne passe pas inaperçue auprès des membres du sous-comité. Dans une lettre qu'il adresse au président de la Commission, Marc Jarry, Fernand Lemieux remercie d'ailleurs l'institution en ces mots :

Le Sous-Comité de la Radio et de la Télévision scolaires a hautement apprécié l'excellente et indispensable collaboration sur laquelle il a eu l'avantage de compter sans réserve de la part de votre Commission à l'occasion de la leçon télévisée. [...] Le Sous-comité est heureux de souligner la sagesse des conseils qu'il reçoit de monsieur le Commissaire Biondi, le sens éminemment pratique de votre directeur général-adjoint des études, monsieur Jules Leclerc, le dévouement de vos professeurs et de l'empressement des membres de votre personnel à remplir, avec une rare perfection, certaines tâches que monsieur Leclerc s'est permis de leur confier.<sup>72</sup>

---

<sup>70</sup> Raymond Goudreault et Marcel Racine, « Émission expérimentale du 21 mars 1962 faite dans la province de Québec, la préparation », ACELF, *Colloque sur la télévision éducative, 8 au 12 octobre 1962*, Courville, p. 2, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>71</sup> ACELF, ACELF, « Compte rendu des visites d'observation en Europe et aux États-Unis », *Colloque sur la télévision éducative, 8 au 12 octobre 1962*, (Recommandations inscrites dans le mémoire rédigé par les participants d'expression française au congrès de Toronto, mai 1961, Annexes A à E,)), Courville, ACELF, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>72</sup> Lettre de Fernand Lemieux à Marc Jarry, Québec, 18 avril 1962, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

La contribution de la CECM au développement de la radio et de la télévision éducative à l'échelle du Québec ne s'arrête pas là. Au cours des années à venir, elle aura l'occasion de mettre encore la main à la pâte.

#### 4.8 *Le rôle des instituteurs de la CECM dans les émissions scolaires provinciales*

L'expérience de la télévision éducative réalisée le 21 mars n'est pas le seul projet qui retient l'attention du sous-comité de la radio et de la télévision scolaires au cours de l'hiver 1962. Dès le mois de janvier, Radio-Canada offre au gouvernement québécois de présenter, sur ses ondes, des émissions scolaires à la télévision, mais aussi à la radio entre l'automne 1962 et mai 1963. Cette fois-ci, le gouvernement québécois accepte de se prévaloir de cette offre<sup>73</sup>. La radio et la télévision sont sur le point d'entrer dans l'ensemble des classes du Québec. Dès le 23 février 1962, le ministère de la Jeunesse et Radio-Canada signent une entente dans laquelle la société d'État s'engage à mettre à la disposition des responsables de l'éducation du Québec ses moyens et son personnel techniques et d'assumer tous les frais de production et de diffusion. Le DIP et le ministère de la Jeunesse, eux, prennent en charge le volet pédagogique des émissions, c'est-à-dire le choix des disciplines, le choix des « maître-animateurs » et des rédacteurs, les contenus scolaires, l'évaluation de chaque émission et la rémunération du personnel pédagogique<sup>74</sup>. Il s'agit en fait des mêmes modalités de fonctionnement qui prévalent entre les responsables de l'éducation des provinces anglophones et le réseau anglais de la société d'État. Pour remplir ces tâches, le ministère de la Jeunesse met sur pied en avril 1962, après que le sous-comité ait exercé sur lui des pressions, le Service provincial de la radio et de la télévision scolaire (SPRSTS). Placé sous l'autorité du DIP, ce service est dirigé par Maurice Gosselin. Ce dernier est chargé de coordonner la préparation des émissions scolaires et de gérer le personnel pédagogique affecté aux émissions. Le ministère installe le service à Montréal en raison des relations

---

<sup>73</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 2 février 1962, p. 2, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>74</sup> Ministère de la Jeunesse, (Service de l'information et des publications), « Communiqué », 26 février 1962, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

constantes que les collaborateurs pédagogiques devront entretenir avec Radio-Canada<sup>75</sup>. La mise en place du SPRTS, jugée tardive par les membres du sous-comité, entraîne des retards dans la préparation des émissions et dans le recrutement du personnel. Ces délais obligeront les partenaires des émissions scolaires à reporter le début de la diffusion au mois de février 1963, plutôt qu'à l'automne 1962 comme le prévoyait l'entente. Il faut dire que le sous-comité fait face à une double tâche, car non seulement doit-il organiser la télévision éducative mais aussi mettre sur pied la radio éducative.

Les membres du sous-comité n'ont pas attendu que le ministère de la Jeunesse signe l'entente avec Radio-Canada avant de discuter des disciplines qui feront l'objet des émissions scolaires. Dès le début du mois de février, ils envisagent de produire, pour la télévision, deux séries d'émissions de 30 minutes portant sur la géographie physique et sur les connaissances usuelles. Puis, deux séries de 15 minutes à la radio dont l'une devra porter sur la musique et l'autre sur la langue parlée<sup>76</sup>. Mais au cours des réunions, les membres se ravisent. On décide de produire une série télévisée sur la physique et de laisser tomber celle sur la géographie. Ils spécifient également que la série d'émissions portant sur les connaissances usuelles devra être entièrement consacrée à la physique et à la chimie<sup>77</sup>. On oriente ainsi l'usage de la télévision vers ces disciplines afin de mieux répondre aux besoins scolaires de l'heure. Rappelons, en effet, que plusieurs intervenants du milieu éducatif réclament à l'État qu'une plus grande place soit faite aux sciences dans la formation des élèves. On souhaite valoriser la culture scientifique dans l'enseignement afin que les jeunes francophones puissent accéder à des carrières universitaires ou à des postes de commandes dans les industries qui leur permettraient de jouer un rôle actif dans le développement de la société québécoise.

Par ailleurs, certains membres du sous-comité remettent en question les émissions radiophoniques qu'ils avaient choisi de produire. Le besoin de rehausser la qualité de la langue française chez les jeunes Franco-Québécois et la montée d'un nationalisme de plus en

---

<sup>75</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 13 avril 1962, p. 2, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>76</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 2 février 1962, p. 3-4, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier no. 987, 1961.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 1.

plus fondé sur l'appartenance linguistique les conduisent à accorder une plus grande place à la langue française. Certains membres proposent donc de remplacer la série de cours sur la musique par une deuxième série de cours sur la langue parlée. D'autres suggèrent plutôt de conserver le cours de musique et d'examiner, avec Radio-Canada, la possibilité d'ajouter un deuxième cours de langue parlée. Dans un rapport adressé au comité catholique, les membres du sous-comité justifient leur décision par « l'urgence qui a été maintes fois formulée ces dernières années d'améliorer le langage de nos élèves : cette mesure permettrait d'avoir une émission de langue parlée au niveau élémentaire et une autre au niveau secondaire<sup>78</sup> ». Comme on le voit, l'ajout d'une telle série d'émissions va de pair avec l'importance que prend la langue française dans la société québécoise au début des années 1960 et avec l'attention que lui porte désormais le gouvernement libéral. Au cours des discussions sur ces émissions, le sous-comité mentionne aussi son intention de s'inspirer de la série de cours de phonétique que la CECM présente à CKAC, *Améliorons notre langue parlée*<sup>79</sup>. La Commission est, on le sait, une référence dans ce domaine puisque c'est elle qui, au Québec, a donné naissance à la radio d'enseignement pour améliorer le langage parlé des élèves. Enfin, les négociations avec Radio-Canada ont porté fruit, puisque l'horaire des émissions scolaires qui prennent l'antenne en février 1963 comprend deux cours sur la langue parlée (15 minutes) et un cours de musique (30 minutes). Les tableaux 4.1 et 4.2 présentent l'horaire des émissions, les classes à qui elles s'adressent, les collaborateurs qui y sont affectés ainsi que leur provenance.

Comme l'indiquent ces tableaux, le sous-comité de la radio et de la télévision scolaire a mis à profit l'expertise de nombreux enseignants de la CECM pour préparer les émissions scolaires. L'expérience d'Huguette Lavigne dans le domaine de la radio éducative explique sans doute pourquoi ses services ont été retenus pour animer l'émission de langue parlée *Louise et François*. Rappelons, en effet, qu'entre 1958 et 1961, cette institutrice anime l'émission *Améliorons notre langue parlée*. En consultant les guides pédagogiques qui

---

<sup>78</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 29 mai 1962, p. 1, ANQ, Q, E, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>79</sup> DIP, « Rapport du sous-comité de la radio et de la télévision scolaire », 4 mai 1962, p. 6, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

accompagnent l'émission *Louise et François*, on note que les responsables des émissions se sont effectivement inspirées du cours de phonétique de la CECM, puisque le format et les exercices de diction et de vocabulaire sont pratiquement les mêmes<sup>80</sup>.

Tableau 4.1

## Calendrier des émissions provinciales de radio scolaire à l'hiver 1963

<i>Jour et heure</i>	<i>Émission (matière scolaire) et classes</i>	<i>Collaborateurs et rôle</i>	<i>Provenance des collaborateurs</i>
Lundi 14h à 14h15	<i>Louise et François</i> (français parlé) 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup>	Animatrice, Huguette Lavigne (institutrice)  Rédacteur, Aurèle Daoust (professeur)	CECM  Collège Ville-Marie
Lundi 14h15 à 14h30	<i>Les paroles restent</i> (français parlé) 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>	Animateur, Jean-Marie Laurence (professeur)  Rédacteur, Aurèle Daoust (professeur)	École normale Jacques-Cartier/Université de Montréal  Collège Ville-Marie
Mercredi 14h à 14h30	<i>Faisons de la musique</i> (musique) 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>	Animateur, Marcel Tessier (instituteur)  Rédacteur, Jean Royer	CECM

Sources : DIP, « Calendrier des émissions, réseau français de Radio-Canada, 1962-1963 », Québec, 20 décembre 1962 ; DIP, Radio et télévision scolaires, « "Louise et François", français parlé, 1962-1963, document n° 2.0.1-2.4.5 », p. 1 ; DIP, Radio et télévision scolaires, « "Les paroles restent", français parlé, 1962-1963, document n° 2.0.1-2.4.5 », ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision ; DIP, « Candidat à l'enseignement par la radio et la télévision », date inconnue, p. 2, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>80</sup> DIP, Radio et télévision scolaires, « "Louise et François", français parlé, 1962-1963, document n° 2.0.1-2.4.5 », p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

Tableau 4.2

## Calendrier des émissions provinciales de télévision scolaire à l'hiver 1963

<i>Jour et heure</i>	<i>Émission (matière scolaire) et classe</i>	<i>Collaborateurs et rôle</i>	<i>Provenance des collaborateurs</i>
Mardi 14h30 à 15h	<i>Le secret des choses</i> (connaissances usuelles) 6 <sup>e</sup>	Animatrice, Simone Bédard (pédagogue)	Montréal
		Rédacteurs, Marcel Racine et Raymond Goudreault (instituteurs)	CECM
Jeudi 14h30 à 15h	<i>Les forces de la nature</i> (Physique) 10 <sup>e</sup>	Rédacteur et animateur Marcel Sicotte (professeur)	École normale Jacques-Cartier

Sources : DIP, « Calendrier des émissions, réseau français de Radio-Canada, 1962-1963 », Québec, 20 décembre 1962 ; DIP, Radio et télévision scolaires, « "Le secret des choses", connaissances usuelles, 1962-1963, document n° 2.0.1-4.9.5 » ; DIP, Radio et télévision scolaires, « "Les forces de la nature", physique, 1962-1963, document n°. 2.0.1-4.9.5 », ACSMD/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

L'émission *Faisons de la musique* est aussi animée par un enseignant de la CECM, Marcel Tessier. Ce dernier mène également une carrière de musicien et de chanteur qui le rend familier avec le milieu des moyens de communication de masse<sup>81</sup>. Comme on le voit, l'expérience des candidats les amène naturellement à collaborer aux premières émissions scolaires parrainées par l'État québécois. L'émission *Les paroles restent* est d'ailleurs animée par un habitué de la radio éducative, le linguiste Jean-Marie Laurence.

Les membres du sous-comité de la radio et de la télévision scolaires ont également fait appel à l'expertise de membres de la CECM pour les émissions de télévision. En effet, les instituteurs en sciences naturelles, Marcel Racine et Raymond Goudreault, sont recrutés pour rédiger les textes de l'émission télévisée sur les connaissances usuelles, *Le secret des*

<sup>81</sup> ACSMD/Dossier du personnel/ Historique de Marcel Tessier, 1934-01-29, instituteur de musique.

*choses*<sup>82</sup>. On se rappelle qu'ils avaient participé au projet pilote au printemps 1962. Leur affectation à cette émission découle sûrement de cette expérience. Quant aux autres collaborateurs, ce sont des pédagogues ou professeurs de l'enseignement supérieur qui proviennent tous de Montréal. Par ailleurs, tous les collaborateurs des émissions sont rémunérés par le DIP qui leur accorde un cachet en fonction de la durée de l'émission et de la discipline à laquelle ils sont affectés. Selon les tarifs établis par le DIP, les présentateurs à la radio reçoivent entre 50 et 100 dollars par émission ; les présentateurs à la télévision entre 100 et 150 dollars et les rédacteurs entre 100 et 300 dollars<sup>83</sup>. Huguette Lavigne, par exemple, est payée 50 dollars pour animer une émission de 15 minutes à la radio<sup>84</sup>. À titre indicatif, les institutrices en milieu urbain gagnent, à l'époque, entre 3 000 et 4 000 dollars par an selon le degré de scolarité qu'elles ont atteint. Les instituteurs gagnent plus, eux, avec un salaire qui peut dépasser 5 000 dollars<sup>85</sup>. Les émissions scolaires provinciales peuvent ainsi constituer un supplément salarial intéressant.

Dans le but de faire connaître au public ses émissions scolaires, le réseau français de Radio-Canada présente, le 31 janvier 1963, une émission de télévision spéciale à laquelle participent le ministre Paul Gérin-Lajoie, le surintendant Omer-Jules Desaulniers et le directeur provincial de la radio et de la télévision scolaires, Maurice Gosselin. La CECM invite fortement son personnel à suivre cette émission qui lance officiellement la radio et la télévision éducatives d'État au Québec<sup>86</sup>.

Elle met aussitôt à la disposition de ses instituteurs des documents d'accompagnement préparés par le SPRTS pour les guider dans chaque leçon présentée sur les ondes. La CECM met tout en œuvre pour que ses élèves et leurs maîtres bénéficient au maximum des émissions

---

<sup>82</sup> DIP, Radio et télévision scolaires, « "Le secret des choses", connaissances usuelles, 1962-1963, document n° 2.0.1-4.9.5 », ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>83</sup> DIP, « Tarifs et paiements », 16 octobre 1963, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>84</sup> Lettre du secrétaire du DIP à Huguette Lavigne, 12 décembre 1963, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>85</sup> Andrée Dufour et Michèle Dumont, *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2004, p. 145-146.

<sup>86</sup> Trefflé Boulanger, (Service des études), « Radio et télévision scolaire, Circulaire n° 16, 1962-1963 », 29 janvier 1963, p. 2, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

scolaires provinciales. Elle équipe ainsi les classes de 6<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> années de téléviseurs, deux classes qui représentent les deux niveaux d'enseignement à qui s'adressent les émissions. La Commission fait également l'achat de récepteurs radiophoniques pour les écoles primaires. Comme les émissions radiophoniques sont diffusées à des heures et à des jours différents, les maîtres doivent prévoir, d'après le calendrier des émissions, un horaire pour le remplacement des appareils<sup>87</sup>.

Le directeur du Service des études, Trefflé Boulanger, résume peut-être le mieux l'intérêt de la CECM pour l'enseignement donné à l'aide de la radio et de la télévision. Dans une lettre circulaire adressée aux directeur d'écoles, il écrit :

Pour aider professeurs et élèves, le bureau de la radio et de la TV scolaires du [DIP] a publié un fascicule et prépare des documents d'accompagnement destinés aux professeurs et aux élèves. Une partie de ces documents vous parviendront cette semaine et nous demandons au personnel de lire attentivement le fascicule préparé spécifiquement pour eux, fascicule qui les aidera à profiter au maximum des leçons télédiffusées et radiodiffusées.

[...] Nous espérons que ce nouveau service rendu aux élèves et au personnel enseignant sera exploité à fond et nous vous prions de nous faire parvenir vos commentaires et vos suggestions. Ils aideront les responsables à faire davantage ou à faire mieux pour le plus grand bien des enfants qui nous sont confiés.<sup>88</sup>

Il faut souligner, par ailleurs, que ces séries d'émissions s'inscrivent dans le prolongement des expériences réalisées en 1961 et 1962. Les responsables de l'éducation à Québec estiment que l'usage de la radio et de la télévision dans les écoles est complexe et nouveau et, qu'en ce sens, il serait téméraire de donner une orientation définitive à ces moyens de diffusion. Dans un communiqué que Paul Gérin-Lajoie adresse aux commissions scolaires et aux institutions d'enseignement privées, le ministre insiste sur le caractère expérimental de ces émissions. Il souligne, notamment, que la Commission Parent étudie les avantages de la télévision scolaire et qu'il est possible qu'elle « conduise à l'élaboration

---

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

d'une pédagogie nouvelle dans laquelle les moyens audio-visuels joueront un rôle très important<sup>89</sup> ». Même si les émissions scolaires provinciales présentées à l'hiver 1963 marquent le lancement officiel de la radio et de la télévision éducative d'État dans le système éducatif québécois, on voit bien que le gouvernement n'est pas encore tout à fait fixé sur le rôle que doivent jouer ces moyens de communication dans l'école. Il s'en remet au Rapport Parent pour le préciser davantage. Néanmoins, ces premières émissions ouvrent un nouveau chapitre dans l'histoire de l'éducation et de l'histoire des moyens de communication au Québec.

Pour les responsables de l'éducation, les émissions scolaires destinées en premier lieu à l'instruction des jeunes Québécois peuvent également intéresser l'ensemble de l'auditoire de Radio-Canada. Il semble, en effet, que les adultes, les parents en particulier, y trouvent aussi leur compte, puisqu'ils voient là une façon « de pénétrer sans indiscretion dans la salle de classe de leur enfant et une manière plus facile de communier à ses études<sup>90</sup> ». Par ailleurs, ces émissions viennent, finalement, réduire l'écart qui existait entre le Québec et les provinces anglophones dans le domaine de la radio et de la télévision scolaires.

Avant même que la première série d'émissions scolaires ne soit terminée, l'on s'attèle à la programmation de l'année académique 1963-1964. Dans le but de mieux orienter l'usage scolaire des moyens de diffusion, les responsables des émissions mènent une enquête auprès de dirigeants scolaires et d'instituteurs provenant de toutes les régions du Québec pour connaître leur opinion sur les émissions en cours et pour recueillir leurs suggestions. L'enquête révèle d'abord que les utilisateurs scolaires sont satisfaits des émissions présentées à l'hiver 1963. Cet opinion favorable conduit ainsi le sous-comité à recommander la production de nouvelles émissions sur la langue parlée, la musique, la physique et les connaissances usuelles. Dans le cadre de cette enquête, de nombreux éducateurs ont réclamé, par ailleurs, la production d'autres séries d'émissions radiophoniques et télévisées,

---

<sup>89</sup> Ministère de la Jeunesse, (Service de l'Information et des Publications), « Communiqué, expérience du sous-comité de la télévision scolaire du Comité catholique de l'Instruction publique », Québec, 20 décembre 1962, p. 2, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>90</sup> DIP, (Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire), « Radio et télévision scolaire au Québec, tour d'horizon », 15 juillet 1963, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

notamment pour servir l'enseignement de l'anglais. Les répondants pensent en fait que cette matière sied bien à la radio. Ils préfèrent cependant le petit écran pour la diffusion d'émissions consacrées à l'enseignement des arts plastiques et des mathématiques. La télévision appliquée à l'enseignement des arts plastiques, par exemple, peut proposer, selon eux, des méthodes de travail aux maîtres et présenter aux élèves des images et des projets artistiques qui, autrement, ne leur seraient pas accessibles. En s'appuyant sur de telles considérations, le sous-comité définit la programmation des émissions qui prendront l'antenne au cours de l'année académique 1963-1964<sup>91</sup>.

Afin d'atteindre un plus grand nombre d'auditeurs et, surtout, dans le but de donner à la langue française une plus grande place, le sous-comité décide d'élargir la plage-horaire des émissions de français parlé au-delà de la 9<sup>e</sup> année. Les classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années auront droit, elles aussi, à ce type d'émissions puisque trois séries de cours de langue française prendront l'antenne en septembre. Le sous-comité souhaite ainsi améliorer la langue de communication des jeunes qui, selon plusieurs observateurs, laisse toujours à désirer. La satisfaction des maîtres pour les émissions de français parlé conduit également les responsables des émissions à consacrer une série de cours à l'enseignement de l'anglais, langue seconde. À leur avis, ces cours pourront surtout aider les maîtres qui enseignent l'anglais à des débutants. Quant aux nouvelles séries d'émissions télévisées, le sous-comité répond aux désirs des utilisateurs en mettant à l'horaire une série sur les mathématiques, plus spécifiquement la géométrie, et une autre sur les arts plastiques<sup>92</sup>.

Dans l'enquête, les instituteurs ont également fait état de la difficulté de concilier, parfois, l'heure des émissions télévisées avec l'horaire des cours en classe. À leur avis, la diffusion des émissions l'après-midi serait plus appropriée que le matin. Le sous-comité tient compte de cette observation et s'entend avec Radio-Canada pour diffuser les émissions scolaires en

---

<sup>91</sup> Ministère de la Jeunesse, « Télévision et radio scolaires 1963-1964 », Québec, 4 juillet 1963, p. 20-33. ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>92</sup> *Ibid.*

après-midi<sup>93</sup>. Les tableaux 4.3 et 4.4 présentent d'ailleurs l'horaire des émissions de l'année scolaire 1963-1964.

Tableau 4.3

## Calendrier des émissions provinciales de radio scolaire en 1963-1964

<i>Jour et heure</i>	<i>Émission (matière scolaire) et classes</i>	<i>Collaborateurs et rôle</i>	<i>Provenance des collaborateurs</i>
Lundi 14h à 14h15	<i>Louise et François</i> (français parlé) 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup>	Animatrice, Huguette Lavigne (institutrice)  Rédacteur, Aurèle Daoust (professeur)	CECM  Collège Ville-Marie
Mardi 14h à 14h20	<i>Brigitte s'interroge</i> (français parlé) 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>	Animateur et rédacteur Louis Dussault (instituteur)	Commission des écoles catholiques de Québec
Mercredi 14h à 14h20	<i>Uncle Harry</i> (anglais) 5 <sup>e</sup>	Animateur et rédacteur Florian Dessureault (professeur)	École normale Jacques-Cartier
Jeudi 14h à 14h30	<i>Explorations linguistiques</i> (français parlé) 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>	Animateur, Jean-Marie Laurence (professeur)	École normale Jacques-Cartier/ Université de Montréal
Vendredi 14h à 14h30	<i>Compagne de la vie journalière et langage universel</i> (musique) 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>	Animateur, Marcel Tessier (instituteur)  Rédactrice, Suzanne Schmidt- Leduc (professeure)	CECM  École normale de musique de l'Institut pédagogique

Sources : DIP, « Calendrier des émissions de radio et de télévision scolaires, 1963-1964 », Québec, 1963, p. 1 ; Ministère de la Jeunesse, « Télévision et radio scolaires, 1963-1964 », Québec, 1963, p. 6 ; 20-33, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>93</sup> DIP, (Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire), « Évaluation des émissions 1962-1963 », date inconnue, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

Tableau 4.4

## Calendrier des émissions provinciales de télévision scolaire en 1963-1964

<i>Jour et heure</i>	<i>Émission (matière scolaire) et classes</i>	<i>Collaborateurs et rôle</i>	<i>Provenance des collaborateurs</i>
Lundi 10h30 à 11h	Géographie intuitive * 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>	Animatrice, Hélène Kayler (conseillère pédagogique)  Rédacteurs, Hélène Kayler et Jacques Bergeron	CECM  Professeur au Collège de Rigaud
Lundi 10h30 à 11h	Arts plastiques * 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>	Animateur, Yves Rajotte Rédacteur Claude Dulude (instituteurs)  Scripteur, Louise Parent-Vidal (professeure)	CECM  École des beaux-arts
Mardi 10h30 à 11h	Physique 10 <sup>e</sup>	Animateur et rédacteur Marcel Sicotte (professeur)	École normale Jacques-Cartier
Judi 10h30 à 11h	<i>Le secret des choses</i> * (connaissances usuelles) 6 <sup>e</sup>	Animatrice, Simone Bédard (pédagogue)  Rédacteurs, Raymond Goudreault et Marcel Racine (instituteurs)	Montréal  CECM
Judi 10h30 à 11h 14h30 à 15h	<i>Les merveilles de la nature</i> * (connaissances usuelles) 7 <sup>e</sup>	Animateur et rédacteur, Auray Blain  Rédacteurs, Marcelle Gauvreau (directrice)  Robert Forget (professeur)	Jardin botanique  École l'Éveil  Université de Montréal

\* Séries diffusées en alternance

Sources : DIP, « Calendrier des émissions de radio et de télévision scolaires, 1963-1964 », Québec, 1963, p. 1 ; Ministère de la Jeunesse, « Télévision et radio scolaires, 1963-1964 », Québec, 1963, p. 6 ; 20-33, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

Au total, le réseau français de Radio-Canada consacre, pendant la semaine un peu moins de cinq heures à la radio et à la télévision. Ce n'est pas assez pour combler l'écart qui existe entre les milieux scolaires francophones et anglophones. Les autres provinces anglophones conservent une longueur d'avance avec leurs huit heures de diffusion d'émissions éducatives pour la télévision seulement. N'oublions pas cependant que les émissions éducatives du réseau francophone s'adressent à un auditoire essentiellement concentré au Québec et que ce réseau ne prépare pas, comme la CBC, des séries d'émissions scolaires pan-canadiennes. Surtout, il faut garder à l'esprit que l'on implante simultanément la radio et la télévision. En ce sens, on ne possède pas l'expérience dont jouissent les milieux anglophones qui, eux, ont commencé à utiliser la radio de façon régulière dès le début des années 1940 et la télévision au milieu des années 1950.

Comme le montrent ces tableaux, plusieurs membres de la CECM prennent activement part à ces émissions. Les instituteurs Marcel Tessier, Raymond Goudreault, Marcel Racine et Huguette Lavigne renouent avec les émissions auxquelles ils avaient collaboré l'hiver précédent. L'ajout de nouvelles séries télévisées permet à d'autres membres de la CECM de s'intégrer aux équipes de travail. C'est le cas des instituteurs d'arts plastiques, Claude Dulude et Yves Rajotte, et la conseillère pédagogique en mathématiques, Hélène Kayler. D'autres institutions éducatives prêtent leurs spécialistes, mais c'est la CECM qui fournit le contingent le plus important. En effet, sur les 21 spécialistes pédagogiques, sept proviennent de la CECM dont quatre animateurs et trois rédacteurs<sup>94</sup>. L'expertise pédagogique de la CECM, les relations étroites que les dirigeants de la CECM entretiennent avec les responsables de l'éducation au Québec et l'accès rapide aux installations techniques de Radio-Canada expliquent, sans aucun doute pourquoi la Commission participe aussi activement à cette innovation scolaire.

Les travaux qu'ont menés les membres du sous-comité pour établir la programmation de l'hiver 1963 leur ont permis de déterminer les matières qui se prêtent le mieux à l'usage scolaire de la radio et de la télévision. Comme on l'a vu, ils ont apporté des changements en cours de route. Avec la publication du rapport Parent, nous verrons que, dans un contexte de

---

<sup>94</sup> Ministère de la Jeunesse, « Télévision et radio scolaires, 1963-1964 », Québec, 1963, p. 20-33, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

réforme éducative, l'usage des moyens de communication est appelé à changer. Ce sera d'ailleurs une autre occasion de montrer comment le milieu éducatif s'adapte aux nouveaux besoins scolaires. Par ailleurs, nous avons observé que les besoins scolaires ne sont pas les seuls facteurs à avoir eu un impact sur la production des émissions scolaires. Les relations qu'entretiennent le personnel scolaire, pédagogues et instituteurs, avec les experts techniques de la diffusion jouent également un rôle dans le développement de ces nouveaux supports à l'enseignement. Voyons comment cela se traduit.

L'introduction de nouveaux moyens de communication dans le système scolaire québécois a connu certaines difficultés, notamment en raison de l'insatisfaction de certains protagonistes de ce processus. Dès le début des émissions à l'automne 1963, les responsables de l'éducation font face à un certain nombre de démissions. Les cachets des collaborateurs pédagogiques prennent du temps à être versés ou encore sont moins élevés que prévus. Ces tracasseries sont à l'origine de quelques départs, notamment ceux de la pédagogue Simone Bédard (animatrice de la série *Le secret des choses*) et de Louise Parent-Vidal (scripteur de la série sur les arts plastiques). Des restrictions financières imposées par la trésorerie en juin 1963 expliquent ces faux pas<sup>95</sup>. Ce problème s'était d'ailleurs manifesté l'hiver précédent alors que des comédiens avaient dû attendre, à quelques reprises, avant d'être payés. À cette époque, le DIP avait cependant réussi à redresser la situation, mais, avec les restrictions imposées par la trésorerie, le problème refait surface<sup>96</sup>.

D'autres collaborateurs mettent également fin à leur engagement avec le SPRTS. Ainsi, dès l'automne 1963, Yves Rajotte de la CECM (animateur de l'émission télévisée sur les arts plastiques) démissionne en plein milieu d'une séance de montage<sup>97</sup>. Pour le remplacer, le service fait appel à Yves Fontaine, également enseignant à la CECM. Mais au grand dam du

---

<sup>95</sup> Lettre de Roland Vinette au ministre de la trésorerie Jacques Asselin, 11 novembre 1963 ; Lettre de Simone Bédard à Maurice Gosselin, 11 novembre 1963 ; Lettre de Louise Parent-Vidal à Maurice Gosselin, 16 novembre 1963, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>96</sup> Lettre d'Albert Millaire de l'Union des artistes à Jean-Marie Martin, sous-ministre du ministère de la Jeunesse, 13 juin 1963 ; Lettre de Maurice Gosselin à Jacques Asselin, 7 octobre 1963, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>97</sup> Lettre de Louise Parent-Vidal à Maurice Gosselin, 16 novembre 1963, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

service, les démissions continuent. Florian Dessureault et Louis Dussault quittent peu de temps après. Pour éviter de compromettre l'émission *Brigitte s'interroge*, le SPRTS recrute deux enseignants de la CECM, Roland Jacob et Rodolphe Chartrand. Ceux-ci ne restent toutefois pas longtemps. Ils démissionnent à leur tour<sup>98</sup>. Au début de l'hiver 1964, la série *Brigitte s'interroge* est alors interrompue<sup>99</sup>. Cette situation surprend les dirigeants de Radio-Canada, notamment le chef du Service des émissions d'enseignement, Raymond David, qui, dans une lettre qu'il adresse au directeur du SPRTS, Maurice Gosselin, demande « comment il se fait que nous perdions de précieux collaborateurs [...] Le travail qu'ils accomplissaient semblait satisfaisant<sup>100</sup> ». On n'a pas tous les détails liées à ces démissions. Il est fort possible qu'elles soient dues au mécontentement à propos des cachets, mais ce problème en cache d'autres. Des tensions entre les pédagogues et les techniciens de Radio-Canada ont surgi. Selon des membres du SPRTS, des réalisateurs porteraient des jugements sur le travail des collaborateurs pédagogiques et apporteraient même des changements aux textes des émissions. Bref, des tensions entre les spécialistes, de la télévision, d'une part, et de l'école, d'autre part, enveniment leur climat de travail. Certains collaborateurs pédagogiques n'auraient pas toléré l'ingérence du diffuseur dans l'aspect pédagogique des émissions. C'est pourquoi, ils auraient préféré démissionner. Les membres du SPRTS voient d'ailleurs dans cette attitude un empiètement du diffuseur, organisme fédéral, sur le terrain des prérogatives exclusivement provinciales en matière d'enseignement<sup>101</sup>.

Néanmoins, des solutions à ces problèmes ont été apportées, notamment par la signature d'une entente qui prévoit le respect des responsabilités et, surtout, de l'intégralité des textes soumis par les pédagogues. Cette entente conduit même le ministre Gérin-Lajoie à demander

---

<sup>98</sup> Lettre de Maurice Gosselin à Raymond David, 27 février 1964, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961 ; Lettre de Maurice Gosselin à Jules Leclerc, 26 mars 1964, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>99</sup> Lettre de Maurice Gosselin à Raymond David, 5 mai 1964, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>100</sup> Lettre de Raymond David à Maurice Gosselin, 12 février 1964, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>101</sup> Lettre de Maurice Gosselin à Paul Gérin-Lajoie, 9 mars 1964, p. 1-4, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

personnellement aux maîtres de la CECM, Roland Jacob et Rodolphe Chartrand, de reprendre du service à l'émission *Brigitte s'interroge*<sup>102</sup>. Les instituteurs acceptent de revenir. La série reprend ainsi l'antenne au mois de mars 1964. Mais, très tôt, les conflits resurgissent. Moins de deux mois plus tard, Maurice Gosselin informe le ministre que le diffuseur s'arroge encore le droit de modifier certains textes et que cette situation fait perdre aux responsables de l'éducation leur liberté académique et que, par conséquent, elles se trouvent « sur le point de l'asservissement [vis-à-vis de Radio-Canada]. Devant pareilles conditions, les pédagogues se refusent catégoriquement et définitivement à la poursuite de leur travail<sup>103</sup> ». Devant l'impossibilité de trouver un terrain d'entente, l'on supprime définitivement l'émission<sup>104</sup>. Comme on le voit, la rencontre entre les spécialistes de l'enseignement et ceux des moyens de diffusion peut entraîner des frictions qui minent la bonne marche de l'entreprise. La radio et la télévision éducatives placent en fait deux types d'experts sur un même terrain de jeu et entraînent, entre ces deux mondes, des divergences d'opinions sur la production des émissions, particulièrement sur l'interprétation des scripts.

À partir de 1964, les sources deviennent muettes sur l'implication de la CECM aux émissions scolaires provinciales, tout comme sur celle des autres collaborateurs institutionnels d'ailleurs. Il semble toutefois que les tensions entre les pédagogues et les techniciens aient perduré, puisque la diffusion des émissions scolaires de la saison 1964-1965 ne commence qu'en février 1965, plutôt qu'à l'automne 1964 comme l'avaient prévue les responsables du MEQ<sup>105</sup>. Par ailleurs, on observe que l'horaire des matières a subi des changements par rapport à l'année précédente. Il n'y a pas que la série *Brigitte s'interroge* qui disparaît, les séries télévisées sur les arts plastiques et sur les mathématiques subissent le

---

<sup>102</sup> Lettre de Maurice Gosselin à Raymond David, 27 février 1964, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961 ; Lettre de Maurice Gosselin à Jules Leclerc, 26 mars 1964, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>103</sup> Lettre de Maurice Gosselin à Paul Gérin-Lajoie, 3 mai 1964, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>104</sup> Lettre de Maurice Gosselin à Raymond David, 5 mai 1964, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

<sup>105</sup> DIP, (Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire), « Projet d'émissions scolaires radio et télévision scolaires année 1964-1965 », 14 février 1964, p. 4, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961 ; MEQ, « Reprise des cours à la radio et à la télévision scolaires », *Hebdo-Éducation*, 15 janvier 1965, vol. I, n° 34, p. 165.

même sort. On ne connaît pas la raison qui justifie la suppression des émissions sur la géométrie mais, en ce qui concerne l'émission sur les arts plastiques, on sait que le SPRTS a éprouvé des difficultés à recruter du personnel pédagogique. Cette contrainte l'a ainsi obligé à retirer cette émission de l'horaire. Les séries supprimées ne seront pas remplacées. Ainsi, le nombre d'émissions scolaires en 1964-1965 est sensiblement réduit par rapport à celui de l'année précédente. Le nombre d'émissions à la radio passe en fait de cinq à quatre et celui des émissions télévisées de cinq à trois. Les tableaux 4.5 et 4.6 présentent les émissions scolaires diffusées cet hiver-là.

Tableau 4.5  
Calendrier des émissions provinciales de radio scolaire à l'hiver 1965

<i>Jour et heure</i>	<i>Émission (matière scolaire)</i>	<i>Classe</i>
Lundi 14h à 14h15	<i>Louise et François (français parlé)</i>	5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup>
Jeudi 14h à 14h30	<i>Exploration linguistique (français parlé)</i>	10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>
Mardi 10h30 à 11h	<i>Place à la musique (musique)</i>	8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup>
Mercredi 14h à 14h15	<i>Uncle Harry (anglais)</i>	5 <sup>e</sup>

Source : MEQ, « Reprise des cours à la radio et à la télévision scolaires », *Hebdo-Éducation*, 15 janvier 1965, vol. I, n<sup>o</sup> 34, p. 165.

Tableau 4.6  
Calendrier des émissions provinciales de télévision scolaire à l'hiver 1965

<i>Jour et heure</i>	<i>Émission (matière scolaire)</i>	<i>Classe</i>
Mardi 10h30 à 11h	<i>Les forces de la nature (physique)</i>	10 <sup>e</sup>
Jeudi *	<i>Le secret des choses (connaissances usuelles)</i>	6 <sup>e</sup>
Jeudi *	<i>Les merveilles de la nature (connaissances usuelles)</i>	7 <sup>e</sup>

\* Série diffusée en alternance

Source : MEQ, « Reprise des cours à la radio et à la télévision scolaires », *Hebdo-Éducation*, 15 janvier 1965, vol. I, n<sup>o</sup> 34, p. 165.

En 1965-1966, il ne reste plus que trois émissions éducatives à la radio (deux portent sur le français parlé et une sur la musique). Quant aux cours télévisés, on assiste plutôt à une remontée puisque qu'on en compte cinq (les mathématiques, la géographie, les civilisations, la physique et les connaissances usuelles)<sup>106</sup>. En 1966-1967, seulement deux cours de musique sont présentés à la radio alors que la télévision voit le nombre de ses émissions éducatives passer à dix. Les élèves du primaire et du secondaire suivent ainsi au petit écran des leçons sur l'art de l'expression, l'éducation physique, les connaissances usuelles, la géographie, les civilisations, la géométrie et l'initiation au dessin<sup>107</sup>. Le programme de diffusion de l'année scolaire 1967-1968 est sensiblement le même que celui de l'année précédente, sauf que la radio reprend timidement sa place dans l'enseignement du français avec une émission de langue parlée pour les élèves du secondaire<sup>108</sup>. À la fin des années 1960, la télévision scolaire gagne ainsi du terrain sur la radio avec un éventail de matières scolaires considérablement élargi par rapport aux années antérieures. Une situation qui peut être liée, pensons-nous, au potentiel plus grand de la télévision pour des fins scolaires. Il faut dire que la télévision offre, en effet, en raison de ses possibilités techniques, des avantages que la radio ne peut égaler. Comme le soulignaient les signataires de la Commission Parent dans leur rapport, « [...] la télévision permet de présenter en classe des documents de toutes sortes relatifs aux diverses matières enseignées. Par exemple, elle offrira des scènes des œuvres de théâtre [...], elle présentera en classe des figures connues du monde artistique, scientifique, politique<sup>109</sup> ». L'horaire des émissions scolaires télévisées des années 1966-1967 et 1967-1968 témoigne, en tout cas, d'une nette préférence pour ce support à l'enseignement. Enfin, il n'est pas interdit de penser, non plus, que la radio scolaire commence également à subir, dans ces années-là, les contre-coups de la popularité du magnétophone et du tourne-disque, deux outils pédagogiques que la Commission Parent recommande fortement pour

---

<sup>106</sup> MEQ, « Reprise le 1<sup>er</sup> novembre des émissions de radio et télévision scolaires du ministère de l'Éducation », *Hebdo-Éducation*, Québec, 24 septembre 1965, vol. II, n° 19-20, p. 156-157.

<sup>107</sup> MEQ, « Programme de diffusion année 1966-1967 », 11 mai 1966, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>108</sup> MEQ, « Programme de diffusion année 1967-1968 », 1<sup>er</sup> juin 1967, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>109</sup> *Commission royale d'enquête sur l'enseignement ...*, *op. cit.*, p. 305.

appuyer l'enseignement des langues, de la littérature et de la musique, matières qui, jusque-là, avaient fait bon ménage avec la radio éducative. Si l'usage scolaire de la radio tend à décliner au fur et à mesure que l'on avance dans la décennie, celui de la télévision est cependant, lui, à son apogée. Au seuil des années 1970, la télévision scolaire subira toutefois le même sort que la radio. Des facteurs propres au milieu éducatif et la difficulté de Radio-Québec, créée en 1969, à définir clairement son mandat au cours de ses premières années d'existence sont des éléments qui entraîneront le déclin de la télévision scolaire.

Depuis le début des émissions scolaires provinciales, on a toujours visé comme public cible les élèves de l'élémentaire et du secondaire. À partir de l'année scolaire 1968-1969, la situation change. Les séries émissions télévisées s'adressent désormais uniquement aux élèves de l'élémentaire. Des restrictions budgétaires importantes obligent le MEQ à restreindre la télévision scolaire à ce groupe d'élèves. En décembre 1967, les octrois accordés au Service audio-visuel du ministère de l'Éducation passe, en effet, de 1 877 139 à 953 880 dollars, soit une diminution de 49%. À partir de 1968-1969, on décide donc de supprimer les émissions scolaires à la télévision pour les élèves du secondaire<sup>110</sup>. Les seules émissions qu'ils peuvent suivre sont présentées à la radio et portent sur le français parlé.

Quant aux séries télévisées destinées aux élèves du primaire en 1968-1969, on note qu'elles sont réservées à trois matières scolaires. En effet, sur sept séries d'émissions télévisées, deux portent sur les arts plastiques, trois sur l'éducation physique et deux sur les connaissances usuelles. La place accordée à ces matières dans l'horaire de cette année-là s'explique par un besoin criant de maîtres. Le MEQ justifie, en effet, ce choix en ces termes : « [à] l'élémentaire, les émissions en Éducation Physique et en Arts Plastiques sont [...] augmentées. Elles répondent à un besoin scolaire. Elles remplacent les quelques milliers de professeurs manquant dans ces disciplines. Globalement parlant c'est donc une économie de plusieurs millions<sup>111</sup> ». Le nombre d'enfants et d'adolescents dans les écoles francophones du

---

<sup>110</sup> MEQ, « Prévisions budgétaires 1968-1969 », 7 décembre 1967, p. 1, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961, MEQ, Service des techniques d'enseignement, « Horaire de diffusion 1968-1969 », 1968, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>111</sup> MEQ, « Prévisions budgétaires 1968-1969 », 7 décembre 1967, p. 1, ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961.

Québec atteint alors un sommet inégalé<sup>112</sup>. Le MEQ se tourne alors vers la télévision pour atténuer le problème de la pénurie des enseignants. La télévision n'est plus seulement utilisée comme un support à l'enseignement mais aussi comme un substitut au maître. On voit bien ici comment un contexte particulier a des répercussions sur l'usage que l'on peut faire de la télévision éducative.

En 1969-1970, la télévision sert surtout aux arts plastiques et à l'éducation physique à l'intention des élèves de l'élémentaire. Une nouvelle série portant sur les sciences est cependant ajoutée pour les élèves de la 1<sup>re</sup> année. La radio, elle, continue de servir l'enseignement de la musique pour les écoliers du primaire et le français parlé pour les élèves du secondaire<sup>113</sup>. Sa présence dans les écoles est toutefois sur le point de s'achever.

#### 4.9 *L'arrivée de Radio-Québec*

L'année scolaire 1969-1970 marque la fin des émissions scolaires provinciales présentées sur les ondes de Radio-Canada et de ses postes affiliés. Cette année-là, le MEQ signe un accord avec Radio-Québec, organisme provincial de télédiffusion nouvellement créé, pour la diffusion d'émissions éducatives. Cette entente de collaboration met non seulement fin à la collaboration du MEQ avec la société d'État mais également à la radio éducative. Radio-Québec concentre en fait ses activités essentiellement à la production télévisuelle. La radio disparaît alors du paysage scolaire. Cette nouvelle collaboration a également des répercussions plutôt négatives sur la télévision éducative. En effet, les émissions scolaires réalisées par le MEQ et Radio-Québec s'adressent à un bassin d'élèves beaucoup plus réduit. En septembre 1970, par exemple, Radio-Québec ne présente qu'une seule série d'émissions scolaires télévisée et elle n'est destinée qu'aux écoliers de la 1<sup>re</sup> année. Intitulée *Les Oraliens*, cette série porte sur le français parlé. Elle s'inscrit en fait dans la réforme de l'enseignement du français du programme de l'élémentaire que le MEQ met alors en application. Au cours

---

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Ministère de l'Éducation, « Programme de 724 émissions scolaires à la radio et à la télévision en 1969-1970 », *Hebdo-éducation*, 15 juillet 1969, vol. V, n° 49, p. 341-342.

des premières années, les élèves de la 1<sup>re</sup> année sont les seuls à bénéficier de la télévision éducative<sup>114</sup>.

En mars 1977, la CECM signe, à son tour, une entente de collaboration avec Radio-Québec. Cette année-là, la Commission produit une série de 39 émissions de 30 minutes à l'intention des adultes. L'expérience qu'elle a acquise au cours des dernières années dans l'usage scolaire des moyens de communication l'a conduite ainsi à se lancer seule dans cette aventure. La série qui prend l'antenne en 1977-1978 vise à faire prendre confiance aux adultes sous-scolarisés et à leur faire acquérir certaines habiletés nécessaires pour faire face à des situations de la vie courante<sup>115</sup>. Cette série d'émissions rejoint une clientèle de la CECM qui prend de plus en plus d'importance depuis la création, en 1964, d'un Service de l'éducation des adultes<sup>116</sup>.

Si la radio disparaît, ce n'est certes pas au profit de la télévision. La création d'un organisme provincial de diffusion ne donne pas, en effet, à la télévision scolaire un nouvel envol dans les années 1970. Comme nous l'avons déjà dit plus haut dans ce chapitre, cette situation n'est peut-être pas étrangère à la difficulté de Radio-Québec à définir sa mission. De nombreux problèmes de gestion interne, notamment, exercent une influence déterminante sur sa croissance et son orientation dans les premières années de son existence<sup>117</sup>. Au cours des premiers mois de son mandat, en 1970, le président de Radio-Québec, Jean Labonté, exprime d'ailleurs clairement sa ferme intention de ne pas mettre Radio-Québec au service exclusif du ministère de l'Éducation. Pour lui, l'organisme public doit « participer à la formation économique, sociale et culturelle de tous les Québécois en vue de les sensibiliser à leur

---

<sup>114</sup> Dès 1969, le MEQ, en collaboration avec Radio-Québec, s'apprêtait à réaliser une programmation de 900 émissions scolaires de télévision réparties sur les six prochaines années. Ces émissions d'un quart d'heure devaient être présentées à tous les jours de classe aux élèves de 1<sup>re</sup> année, Lettre de Jean-Guy Vennes, (directeur général de l'enseignement élémentaire et secondaire de la CECM) aux commissaires, syndics et directeurs d'écoles, 26 juin 1969, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>115</sup> « Protocole d'entente entre Radio-Québec et la CECM », 15 mars 1977, p. 1, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>116</sup> Gagnon, *Histoire de la CECM*, op. cit., p. 260-261.

<sup>117</sup> Bellavance et al. op. cit., p. 59-83.

milieu et à leurs problèmes et de les rendre plus cultivés et plus productifs<sup>118</sup> ». Bref, la télévision scolaire est loin d'être la seule mission de la télévision d'État, ni même une priorité.

Par ailleurs, comme on l'a dit précédemment, vers le milieu des années 1960, le réseau scolaire est fortement marqué par l'arrivée de plusieurs techniques audiovisuelles qui gagnent, à leur tour, la sympathie des maîtres. Si, à l'aube des années 1970, la radio disparaît des classes et que la télévision éducative y est beaucoup moins présente, d'autres supports à l'enseignement demeurent, eux, dans les écoles. Dans les lignes qui suivent, nous présenterons brièvement l'implantation des nouvelles techniques audiovisuelles à la CECM afin de montrer que même si la période courte, mais faste de la radio et de la télévision scolaire est terminée, ce n'est pas la fin de l'usage scolaire des techniques audiovisuelles.

#### 4.10 *L'émergence de nouvelles techniques audiovisuelles*

On se souvient qu'en 1964, la Commission Parent encourageait, dans le deuxième tome de son rapport, les institutions éducatives à se doter d'un centre audiovisuel afin de mettre à la disposition des maîtres toutes les ressources pouvant les aider dans la préparation de leur enseignement. La CECM n'a pas attendu cette recommandation pour agir. En effet, elle ouvre, dès l'année scolaire 1962-1963, un Bureau de l'enseignement audio-visuel<sup>119</sup>. Pour le développer, la Commission lui affecte un directeur et des conseillers pédagogiques chargés de guider les maîtres dans l'utilisation des nouveaux supports à l'enseignement que sont le projecteur à diapositives, l'épiscope (appareil de projection pour documents opaques), le rétroprojecteur, le projecteur 8 mm, le projecteur de films, le magnétophone,

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>119</sup> CECM (Service des études), circulaire n° 14, 1962-1963, 3 janvier 1963, ACDSM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

l'électrophone, le laboratoire de langues, la télévision en circuit fermé<sup>120</sup>. Avec les années, ce nouveau domaine scolaire prendra de l'ampleur. En effet, à partir du milieu des années 1960, le Bureau des techniques audiovisuelles, en plus de fournir aux maîtres de nouveaux appareils, leur offre des documents d'information portant sur l'audiovisuel, des stages et des sessions d'études pour qu'ils apprennent comment manipuler les appareils et pour qu'ils se perfectionnent dans la conception de documents audiovisuels. Ainsi, un maître prendra des clichés photographiques pour en faire des diapositives destinées à une leçon de géographie ; une institutrice enregistrera des extraits musicaux sur une bande magnétique et les fera écouter aux enfants pendant le cours de musique, puis un enseignant utilisera, lui, à la fois le projecteur à diapositives et le tourne-disque afin de rendre « vivant » son exposé en histoire<sup>121</sup>. Avec ces techniques audiovisuelles, les enseignants découvrent de nouvelles possibilités pédagogiques. Comme on peut le lire dans un rapport du comité inter-services de l'audiovisuel de la CECM, « [p]our qu'elle s'adapte à son époque, l'école de chez nous doit à tout prix abandonner le verbalisme traditionnel et le remplacer par des méthodes essentiellement dynamiques<sup>122</sup> ». À la fin des années 1960, la CECM rappellera aux maîtres que « [l]es techniques audio-visuelles constituent les moyens de communication par excellence dont aucune planification orientée vers l'avenir ne peut se passer<sup>123</sup> ».

À la lumière de ces développements, force est d'admettre que, au milieu des années 1960, la radio et la télévision n'étaient plus les seuls moyens de communication à entrer dans les classes. Comme on l'a dit précédemment, avec la fin de la collaboration entre le MEQ et Radio-Canada ou, encore, la difficulté de Radio-Québec à se doter d'un mandat clair, la radio scolaire disparaissait et la télévision éducative connaissait un déclin certain. À l'aube des

---

<sup>120</sup> Des expériences de télévision en circuit fermé ont été réalisées à la CECM en 1965-1966 mais elles n'ont pas été suffisamment concluantes pour les continuer, Lettre de Jean-Marie Mathieu à Gérard Barbeau, 26 février 1968, p. 1-6 ; CECM, (Bureau des techniques audio-visuelles), « Techniques audio-visuelles », 25 janvier 1968, p. 1-31, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>121</sup> CECM, (Bureau des techniques audio-visuelles), « Techniques audio-visuelles », 25 janvier 1968, p. 1-31, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>122</sup> CECM, (Bureau des techniques audio-visuelles), « Rapport du comité inter-services de l'audiovisuel », 14 janvier 1966, p. 15, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

<sup>123</sup> CECM, (Bureau des techniques audio-visuelles), « Techniques audio-visuelles », 25 janvier 1968, p. 3, ACSDM/Bureau des techniques audiovisuelles/radio et télévision.

années 1970, cette situation a ainsi conduit les nouveaux moyens audiovisuels à occuper toute la place dans les classes. Bref, tout se passe comme si la radio et la télévision scolaires se font supplanter dans leur créneau par de nouveaux outils pédagogiques beaucoup moins dispendieux et plus faciles à planifier. Il s'agit-là, pensons-nous, d'une forme de substitution technique où, progressivement, les usagers remplacent d'anciens moyens de communication par d'autres plus récents.

L'engouement pour les nouvelles techniques audiovisuelles peut être attribuable à leur facilité d'utilisation. Ces nouveaux appareils sont faciles à manipuler et à transporter. En outre, ils donnent aux maîtres une plus grande liberté que les moyens de communication traditionnels qui sont lourds sur le plan organisationnel. En effet, lorsque les maîtres utilisent le magnétophone et le projecteur à transparents, par exemple, ils ne sont pas à la remorque d'un cadre de diffusion réglé à un jour et à une heure fixés à l'avance. Comme c'est le cas avec les émissions scolaires présentées à la radio et à la télévision. Quoiqu'il en soit, il reste que ces dernières ont occupé une place importante dans le réseau d'écoles du Québec dans les années 1960. Rappelons leurs parcours.

Contrairement à la radio, qui sert sensiblement toujours les mêmes matières (français, musique et anglais), la télévision est beaucoup plus polyvalente. En effet, au début des émissions provinciales, on l'appliquait à l'enseignement de la physique et des sciences naturelles (connaissances usuelles) afin de valoriser ces matières dans les deux degrés d'enseignement. Puis, vers le milieu de la décennie, la télévision est devenue un instrument mis au service d'à peu près toutes les matières scolaires (arts plastiques, sciences de l'homme, sciences naturelles et éducation physique). À partir de 1967, le MEQ a restreint la télévision scolaire au cours élémentaire. Faute de fonds, on a choisi ainsi de consacrer ce médium à l'enseignement des arts plastiques, aux cours d'éducation physique et aux connaissances usuelles qui manquaient désespérément d'enseignants. Les émissions télévisées ont fait l'objet, somme toute, d'une diffusion régulière dans les écoles mais les pédagogues ont toujours été en train de redéfinir sa programmation en fonction des besoins scolaires de l'heure. Il faut garder à l'esprit que l'appropriation de la télévision éducative s'est faite pendant une période de réforme scolaire. En ce sens, les nombreux changements qui sont survenus pendant cette période augmentaient, pensons-nous, les occasions d'apporter

des modifications au rôle et à la place de ce moyen de diffusion. Somme toute, la CECM a joué un rôle non négligeable dans les applications pédagogiques de la radio et de la télévision dans le réseau scolaire québécois en prenant une part active aux différentes étapes de leur développement.

## Conclusion

Dans cette thèse, nous avons décrit comment la CECM, une institution éducative francophone, catholique et urbaine, a utilisé le cinéma, la radio et la télévision entre 1920 et 1970. En nous inspirant des travaux des chercheurs en communication, nous avons montré que plusieurs facteurs, pédagogiques, sociaux et techniques, expliquent l'histoire particulière de l'introduction et du développement des usages de ces moyens de communication.

Dans la foulée du mouvement scientifique canadien-français, le cinéma éducatif apparaît à la CECM en 1930 grâce à deux universitaires, Augustin Frigon et Édouard Montpetit, qui siégeaient au Conseil des commissaires. Dans un contexte où la Commission venait d'ouvrir les premières classes du cours primaire supérieur, ces promoteurs du mouvement scientifique ont proposé d'utiliser le cinéma pour appuyer des leçons de sciences. La crise économique qui a frappé de plein fouet le pays pendant cette période est cependant venue restreindre les ambitions des défenseurs du cinéma éducatif. Faute de fonds, la Commission ne pouvait pas, en effet, accorder beaucoup d'argent pour acheter des films éducatifs. Elle a dû, ainsi, se tourner vers des films à bon marché de compagnies industrielles dont la valeur pédagogique était loin d'être évidente. Cette situation, peu favorable, n'a pas conduit à l'application systématique du cinéma éducatif pour l'enseignement des sciences. Néanmoins, les années 1930 auront permis au personnel scolaire d'expérimenter l'enseignement par le cinéma en vue de le développer plus tard. Cette période de tâtonnements et d'expérimentations correspond, en fait, à la première phase de l'utilisation.

Au tournant des années 1940, malgré une situation financière encore précaire, la CECM s'intéresse de nouveau au cinéma éducatif. Avec la généralisation du film sonore sur les écrans québécois et la volonté des clercs de promouvoir un « bon » cinéma dans la société, l'institution montréalaise a tenté de donner une impulsion nouvelle au cinéma éducatif dans ses écoles. Le cinéma à la CECM entrait ainsi dans la deuxième phase de son développement. La volonté de la Commission de généraliser cet outil pédagogique dans l'enseignement est

cependant temporaire puisque tout est rapidement remis en question. En effet, après avoir investi des sommes importantes pour l'achat de matériel de projection et l'embauche d'auxiliaires à l'enseignement par le cinéma, l'on a coupé, presque aussitôt, les fonds alloués à ce support pédagogique. Cette décision administrative allait ainsi plonger le cinéma dans une période plutôt sombre. Elle n'était toutefois pas le seul facteur à provoquer le déclin du cinéma éducatif. En effet, la pénurie de films de langue française occasionnée par le déclenchement des hostilités en Europe a considérablement miné son usage à la CECM, comme d'ailleurs dans l'ensemble des écoles francophones de la province qui commençaient tout juste à réaliser leurs premières expériences de l'enseignement par le film. Grâce à Raoul Laberge, passionné de cinéma éducatif, plusieurs groupes d'élèves ont pu bénéficier de quelques séances de films.

Dans les années 1950, on a assisté à l'émergence d'un nouvel usage du cinéma alors que les ciné-clubs de la Jeunesse étudiante catholique (JEC) gagnaient le milieu scolaire québécois. En disposant des locaux dans quelques-unes de ses écoles secondaires afin que ses élèves puissent acquérir une culture cinématographique, la Commission entrait dans une troisième phase de développement du cinéma dans ses écoles. Les séances données dans les ciné-clubs, sous l'égide de la JEC, s'inscrivaient en fait dans le cadre d'activités parascolaires destinées à lutter contre l'influence de nouvelles tendances culturelles qui, selon la Commission, pouvaient compromettre l'éducation qu'elle souhaitait transmettre aux adolescents, de plus en plus nombreux à fréquenter son réseau d'écoles. Comme on l'a vu très brièvement, c'est au cours des années 1960, dans la foulée du mouvement en faveur des techniques audiovisuelles dans le système éducatif, que la CECM a finalement débloqué des sommes considérables pour ériger une cinémathèque d'enseignement comprenant des centaines de films éducatifs.

Dès le début des années 1930, la CECM se familiarisait avec la radio alors que Frigon et Montpetit, informés des possibilités éducatives de ce nouveau moyen de communication, invitaient, comme ils l'avaient fait avec le cinéma, la Commission à s'y intéresser. L'émission de vulgarisation scientifique de l'Université de Montréal que patronnait Édouard Montpetit à la station CKAC, a servi de tremplin à la Commission pour plonger dans l'aventure de la radio éducative. Il s'agissait, en fait, de la première période de la radio à la

CECM alors fortement influencée par la radio commerciale. Au cours de l'année scolaire 1931-1932, des membres de son personnel, des élèves et quelques collaborateurs du Conservatoire LaSalle ont ainsi participé à l'émission *Les demi-heures radiophoniques de la CECM*, une émission dont les contenus s'inspiraient pour une bonne part des tendances radiophoniques de l'époque. En effet, la musique, les causeries et les contenus portant sur la langue française ont composé le programme de cette émission hebdomadaire. En outre, cette émission radiophonique s'est avérée, pour l'institution, une occasion de mettre à l'avant-scène sa nouvelle filière d'enseignement, le cours primaire supérieur. Des professeurs et des élèves des classes du primaire supérieur ont été nombreux, en effet, à prendre part à cette série d'émissions radiophoniques. Il en va de même avec le secteur anglophone de la Commission où des professeurs et des élèves du *high school* Thomas D'Arcy McGee ont participé à ces émissions. La première expérience radiophonique de la CECM n'a cependant gardé l'antenne qu'une seule année. Des changements apportés à la programmation de CKAC y ont mis fin.

Les années 1940, mais plus particulièrement, les années 1950, ont constitué une période faste pour la radio à la CECM. Il faut rappeler que, depuis la Seconde Guerre mondiale, les informations ont commencé à prendre de plus en plus de place à l'intérieur de la programmation radiophonique des stations, notamment à Radio-Canada qui a profité du conflit pour donner une expansion importante à ses installations techniques et à ses services d'information. Pour ne pas se laisser concurrencer par la société d'État, CKAC avait entrepris un virage semblable en faisant une plus grande place, elle aussi, aux informations. Cette station de radio invitait également des personnalités influentes de la société montréalaise dans ses studios pour qu'ils entretiennent les auditeurs de sujets d'intérêt public. La CECM a bénéficié de ce nouveau contexte radiophonique pour développer un nouvel usage de la radio. En effet, elle s'est servie de ce moyen de communication pour rejoindre les parents de ses élèves et pour encourager les immigrants catholiques à intégrer ses écoles, particulièrement celles de son réseau francophone. Débordée par les chambardements administratifs et pédagogiques de l'heure, par le vaste mouvement de construction d'écoles et l'anglicisation des nouveaux immigrants catholiques dans ses écoles, la CECM s'est servie de la radio pour inviter les auditeurs, particulièrement les parents, à collaborer avec elle dans la poursuite de sa mission. Avec cet usage, la radio à la Commission entrait ainsi dans une

deuxième phase de son développement. Le contexte scolaire de la CECM au milieu du siècle s'est donc avéré déterminant dans l'émergence de cet usage de la radio qui nous paraît tout à fait singulier, puisqu'on ne semble pas le retrouver dans les milieux scolaires canadiens-anglais, européens ou américains. Il faut rappeler que, à cette époque, le Québec refusait de participer au grand mouvement de radio éducative lancé par Radio-Canada à travers le pays, y voyant une intrusion du fédéral dans ses champs de compétences.

Avec l'importance que prenait la question de la langue française dans la société québécoise des années 1950, la Commission a développé un autre usage de la radio. En effet, alors que des organismes culturels, des institutions éducatives et la station CKAC se mobilisaient pour valoriser le bon parler français, la CECM a misé sur la radio pour rehausser le niveau de langage de ses élèves. Avec la diffusion, en 1954, de l'émission bi-hebdomadaire, *Améliorons notre langue parlée*, sur les ondes de CKAC, la Commission devenait ainsi, aux côtés des universitaires qui ont créé l'émission *Radio-Collège*, une pionnière de la radio éducative francophone au Québec. Les cours de phonétique marquaient ainsi une troisième phase de l'utilisation de la radio à la Commission. Elle peut être considérée comme la plus marquante de l'histoire de l'usage scolaire de ce moyen de communication par la CECM. L'émission *Améliorons notre langue parlée*, qui a gardé l'antenne jusqu'en 1963 a permis de combler le fossé qui s'était creusé depuis le début des années 1940 entre les milieux scolaires francophone et anglophone du pays dans le domaine de la radio éducative. En outre, elle a également permis à la CECM d'acquérir une expérience non négligeable dans l'utilisation de la radio à des fins éducatives. Cette expérience a d'ailleurs été mise à contribution dans les années 1960 quand le DIP et le ministère de la Jeunesse et, plus tard, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ont décidé de présenter, à l'échelle provinciale, des émissions scolaires à la radio et à la télévision.

Dans les années 1960, la radio et la télévision entraînent, pour la première fois, dans l'ensemble des classes du réseau scolaire québécois. En effet, les obstacles qui empêchaient le comité catholique du DIP de profiter des services de Radio-Canada sont tombés. La prise du pouvoir des libéraux de Jean Lesage ouvrait un nouveau chapitre dans l'usage scolaire de ces moyens de diffusion. En effet, dès 1962, le ministère de la Jeunesse et Radio-Canada signaient une entente de collaboration pour la production d'émissions scolaires à la radio et à

la télévision. Bien que l'introduction des moyens de diffusion dans le système scolaire québécois ne s'est pas fait sans heurts, notamment en raison de l'insatisfaction de certains spécialistes de l'éducation impliqués dans ce processus, on utilise la radio et la télévision appliquées à l'enseignement tout au long de la décennie. Ainsi, avec l'importance que prenait le débat sur la langue française, l'on a naturellement destiné la radio scolaire à l'amélioration de la langue parlée chez les jeunes Québécois. Puis, dans une moindre mesure, on a utilisé ce moyen de diffusion pour l'enseignement de la musique et celui de l'anglais (langue seconde). Avec les émissions scolaires provinciales, l'usage scolaire de la radio entrait ainsi dans la quatrième et dernière période de son développement. Au milieu des années 1960, avec l'engouement pour la télévision scolaire, le nombre d'émissions scolaires diffusées à la radio a toutefois commencé à diminuer. Puis, avec l'arrivée de Radio-Québec en 1970 dans le paysage médiatique québécois, la radio scolaire est complètement disparue des écoles.

À l'échelle provinciale, l'aventure de la radio éducative n'a duré, en fait, que huit ans, contre seize ans à la CECM et plus de 25 ans dans les écoles canadiennes-anglaises. Ces écarts montrent bien à quel point la difficulté, pour les deux paliers gouvernementaux, de concilier leurs champs de juridiction respectifs a bloqué le développement de l'enseignement par la radio dans le système scolaire québécois. Au Québec, si la question de la langue n'avait pas tant suscité d'inquiétudes auprès des milieux éducatif et culturel dans les années 1950, il n'est pas certain que la CECM se serait lancée dans la radio éducative. C'est dire à quel point la question linguistique a exercé un rôle déterminant dans l'appropriation scolaire de la radio.

Dans les années 1960, la télévision scolaire a également occupé une place non négligeable dans le système éducatif québécois. Comme on l'a vu, le contexte lié à la réforme de l'enseignement a été déterminant dans son introduction dans les écoles québécoises. Deux périodes auront caractérisé l'usage scolaire de la télévision dans le système éducatif québécois. Dans la première moitié de cette décennie, ce moyen de diffusion est surtout utilisé pour supporter des leçons d'enseignement. En effet, les responsables de l'éducation ont destiné la télévision à l'enseignement de la physique et de la chimie. Ce choix faisait suite aux appels répétés de plusieurs intervenants de l'éducation qui, depuis les années 1920, réclamaient que l'on accorde une plus grande place aux sciences dans l'enseignement. Après

une année de diffusion, l'on ajoutait au calendrier des émissions des cours portant sur les arts plastiques et sur la géographie, deux matières qui, d'après plusieurs enseignants, se prêtaient bien à la télévision. Au cours de l'année 1966-1967, la télévision scolaire connaissait un *boom* alors qu'une dizaine de matières scolaires étaient portées à l'écran. Ce support pédagogique était alors à son apogée dans les écoles québécoises. Dès l'année suivante, à la suite de coupures budgétaires imposées par le MEQ dans la production d'émissions scolaires, l'on s'est servi du petit écran pour combler le manque d'instituteurs dans certaines matières scolaires de l'élémentaire. Avec cet usage, la télévision entrait dans la deuxième phase de son développement, phase qui, en fait, marquait le début de la fin de la télévision scolaire. À partir de cette année-là, en effet, l'auditoire de la télévision éducative connaissait une réduction importante, puisqu'il n'incluait plus les élèves du secondaire. Puis, en 1970, avec la signature d'une entente de collaboration entre le MEQ et Radio-Québec, la télévision scolaire s'est retrouvée dans ses derniers retranchements. Les émissions produites par ces deux instances provinciales ne s'adressaient, en effet, qu'à une partie de la clientèle scolaire québécoise, soit les enfants de la 1<sup>re</sup> année et les adultes.

Au début des années 1970, la majorité des maîtres québécois n'utilisaient donc plus la radio et la télévision pour l'enseignement. En contre-partie, ils se servaient d'autres supports pédagogiques qui, depuis quelques années déjà, gagnaient leur sympathie. Dans son rapport, la Commission Parent estimait d'ailleurs qu'ils étaient, comme la radio et la télévision, parfaitement adaptés aux principes pédagogiques de l'école active. On avait ainsi encouragé les commissions scolaires à miser fortement sur leur utilisation en créant des centres audiovisuels dans leurs établissements scolaires. À la CECM, l'engouement pour ce nouveau domaine scolaire s'est rapidement fait sentir alors que, dès 1962-1963, l'on ouvrait un Bureau des techniques audiovisuelles dont les services devaient aider, notamment, les maîtres à concevoir des documents audiovisuels. Dans un contexte où le ministère de l'Éducation et Radio-Québec n'ont pas donné de nouvel essor à la radio et la télévision scolaires, les nouvelles techniques audiovisuelles étaient devenues les principaux objets techniques utilisés dans les écoles. D'autant plus qu'ils offraient aux enseignants une plus grande liberté d'utilisation que la radio et la télévision. Nous avons avancé l'idée que cette « transition » était en fait une substitution technique.

Par ailleurs, il serait intéressant d'étudier, dans le cadre d'une recherche ultérieure, l'évolution de la place des supports audiovisuels dans les écoles entre 1970 et 2000. On pourrait ainsi observer si certains d'entre eux ont été plus populaires que d'autres auprès des maîtres. En outre, on pourrait voir si l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les écoles, dans les années 1980, a été aussi ardue qu'elle le fut pour les moyens de communication traditionnels.

Enfin, les chercheurs en communication qui se sont intéressés à l'usage scolaire des moyens de communication ont surtout mis en évidence l'importance de considérer l'ensemble des influences qui interviennent dans cette aventure. Si Jacques Perriault a identifié les différentes transformations qui peuvent caractériser l'usage d'un moyen de communication, on comprend mieux maintenant comment cela se traduit dans le milieu éducatif. Nous croyons en effet avoir contribué à mettre en évidence les transformations que subissent les moyens de communication dans le milieu scolaire québécois.

En effet, en suivant pas à pas leur parcours scolaire, on se donne non seulement l'occasion de voir qu'ils ne s'imposent pas d'eux-mêmes dans les écoles mais aussi, et surtout, de constater que les acteurs changent en cours de route leur représentation de l'usage des moyens de communication. Notre étude a montré, en effet, que la transmission des savoirs en classe n'est pas la seule fonction pour laquelle on s'est servi, par exemple, du cinéma et de la radio. Au début des années 1950, l'on privilégie l'éducation cinématographique au détriment de l'enseignement par le cinéma et, au milieu de la décennie, l'on remplace les informations scolaires par des cours de phonétique. En expliquant comment de nouveaux usages s'imposent, l'on tient aussi compte du fait que les moyens de diffusion peuvent se faire remplacer par d'autres supports pédagogiques.

Enfin, en retraçant l'histoire de l'utilisation des moyens de communication à la CECM, force est d'admettre qu'elle ne suit pas la même évolution que celle du Canada anglais. Sans négliger l'originalité dont la CECM a fait preuve dans le développement de certains usages, comme par exemple celui destiné à informer les parents via la radio, on ne peut nier que des caractéristiques propres à la société canadienne-française sont venues entraver certaines initiatives de la Commission. Pensons notamment à l'écart de revenus qui a persisté entre la CECM et sa consœur protestante au cours des décennies, à la pénurie de films de langue

française pendant la guerre et les querelles juridiques entre les deux paliers gouvernementaux au sujet de la gestion des ondes radiophoniques. Ces facteurs ont exercé un impact considérable sur l'intensité et la rapidité avec lesquelles se sont développés les moyens de communication dans ces deux secteurs scolaires.

En somme, les moyens de communication à la Commission reflètent non seulement les besoins scolaires de l'institution mais également les intérêts et les caractéristiques de la société québécoise. Plus particulièrement, la question du français, qui a traversé ses institutions politiques et culturelles, a déterminé pour une bonne part l'orientation qu'ont pris les moyens de communication dans les écoles catholiques de Montréal et, plus tard, dans celles du Québec. En ce sens, l'étude des usages scolaires des techniques de diffusion à la CECM nous a montré que ces usages sont révélateurs de la société canadienne-française, société où la préservation de l'héritage français est demeurée une préoccupation constante.

## Bibliographie

### A / Sources

#### *Archives*

#### Archives de la Commission scolaire de Montréal

##### *Dossier du Bureau des techniques audiovisuelles*

Cinéma éducatif

Ciné-clubs

Radio

Radio-télévision

Audiovisuel

##### *Dossier du Comité des Néo-Canadiens*

##### *Dossier du personnel*

Historique de Raoul Laberge 1893/04/03-1952/04/21

Historique de René Guénette, 1897/12/21-1954/12/20

Historique de Trefflé Boulanger 1904/02/13-1994/08/09

Historique de Marcel Tessier, 1934-01-29

##### *Service des finances*

*Livre des délibérations du Bureau central*

*Livre des séances de la Commission pédagogique*

Archives de la Commission scolaire English Montreal

*Annual Report (1934-1935)*

*Annual Report (1937-1938 ; 1938-1939)*

*Annual Report (1939-1940)*

*Annual Report (1943-1944)*

*Annual Report (1945-1946 and 1946-1947)*

*Annual Report (1947-1948)*

Archives de l'Université de Montréal

Fonds du Secrétariat général

D35/125, Radio 1930-1949

Archives nationales du Québec

Fonds du ministère de l'Éducation

*Cinémathèque pédagogique*

ANQ, Q, E13, 1984-02-007/133, dossier n° 30, 1942-1943

ANQ, Q, E13, 1984-02-007/127, dossier n° 30, 1945

ANQ, Q, E13, 1984-02-007/132, dossier n° 30, 1946

ANQ, Q, E13, 1984-02-007/128, dossier n° 30, 1949-1950

ANQ, Q, E13, 1993-06-007/278, dossier n° 571, 1953

ANQ, Q, E13, 1984-02-007/126, dossier n° 30, 1954-1955

*Sous-comité de la radio et de la télévision scolaire*

ANQ, Q, E13, 1993-06-007/296, dossier n° 987, 1961

*Articles*

*L'École canadienne*, pages publicitaires, vol. I, n° 2, 1925, p. 1.

—— . page publicitaire, vol. I, n° 6, 1926, p. 4-5.

—— . page publicitaire, vol. I, n° 10, 1926, p. 6.

—— . page publicitaire, vol. I, n° 11, 1926, p. 6.

—— . page publicitaire, vol. II, n° 5, 1927, p. 1 .

—— . page publicitaire, vol. VI, n° 8, 1931, p. 10.

Allard, Lucien, « L'école et la famille », *L'École canadienne*, vol. XXVI, n° 3, 1950, p. 150-153.

Boulanger, Trefflé, « Améliorons la langue parlée », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 437-439.

—— . « La Commission des écoles catholiques de Montréal, Améliorons la langue parlée, campagne 1955 », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 445-447.

—— . « Pour apprendre à parler, il faut parler », *L'École canadienne*, vol. XXXIV, n° 1, 1958, p. 3-5.

Daoust, Aurèle, « Un appel à notre fierté nationale », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 9, 1955, p. 590-539.

—— . « Est-ce un luxe », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 443-444.

Desaulniers, Omer-Jules, « Lendemain du Congrès », *L'Enseignement primaire*, 1952-1953, p. 163-166 ; 266-269 ; 361-365 ; 491-494.

Desmarchais, Rex, « Au service de la langue française », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 435-436.

—— . « La radio et l'éducation, entretien avec Aurèle Séguin », *L'École canadienne*, vol. XXII, n° 5, 1947, p. 273-276.

Doucet, Eugène, « École et Famille », *L'École canadienne*, vol. XXVII, n° 1, 1951, p. 34-38.

Éditorial, « Nova Scotia School Television », *Education Office Gazette*, vol. XIII, n° 2, 1964, p. 26-27.

- Éditorial, « Canadian School Radio Broadcast, 1965-1966 », *Education Office Gazette*, vol. XIV, n° 3, 1965, p. 10.
- Frigon, Augustin, « Education by radio », *Revue trimestrielle canadienne*, vol. XVI, n° 2, 1930, p. 150-160.
- Guénette, René, « Un maître d'école ambulant », *L'École canadienne*, vol. IX, n° 8, 1934, p. 339-342.
- Lapalme, l'abbé Auguste, « Propos filmés », *L'École canadienne*, vol. XI, n° 2, 1935, p. 78-89.
- Laurence, Jean-Marie, « Phonétique », *L'École canadienne*, vol. XXX, n° 7, 1955, p. 440-442.
- Manning, J.-M., « Teaching with Classroom Films », *L'École canadienne*, vol. IX, n° 9, 1934, p. 396-398.
- Ministère de l'Éducation du Québec, « Le ministère de l'Éducation et Radio-Canada signent l'entente, Programme de 724 émissions scolaires à la radio et à la télévision en 1969/1970 », *Hebdo-Éducation*, vol. V, n° 49, 15 juillet 1969, p. 341-342.
- . « Reprise le 1<sup>er</sup> novembre des émissions de radio et télévision scolaires du ministère de l'Éducation » *Hebdo-Éducation*, Québec, 24 septembre 1965, vol. II, n° 19-20, p. 156-157.
- . « Reprise des cours à la radio et à la télévision scolaires », *Hebdo-Éducation*, 15 janvier 1965, vol. I, n° 34, p. 165.
- Pie XI, *Le cinéma, encyclique Vigilanti Cura sur les spectacles cinématographiques*, 1936, cité dans *L'Oeuvre des Tracts*, n° 207, (septembre) 1936, p. 1-16.
- Sainte-Marie, Gilles, « Problèmes d'éducation cinématographique I », *L'Enseignement secondaire au Canada*, vol. XXXII, n° 4, 1953, p. 228-236.
- Séguin, Marcel, « Valeur culturelle du cinéma » dans la chronique « Nos entretiens ... », *L'École canadienne*, vol. XXXIV, n° 7, 1959, p. 435-439.

### *Monographies*

- Association canadienne des éducateurs de langue française, *L'enseignement par les ondes, considérations sur les problèmes que pose l'utilisation de la radio et de la télévision d'enseignement*, Québec, Éditions ACELF, 1964.

Clause, Roger, *L'éducation par la radio, radio scolaire*, Paris, Unesco, 1949.

Cornez, Germaine, *Une étape de vie universitaire*, Montréal, Secrétariat général de l'Université de Montréal, 1942.

*Documents gouvernementaux et mémoires d'organismes*

Canada, *Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences*, Rapport. Ottawa, Imprimeur du roi, 1951.

———. ACELF, « Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences au Canada », Ottawa, Imprimeur du roi, janvier 1950.

———. ACFAS, « Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences au Canada », Ottawa, Imprimeur du roi, octobre 1949.

Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, (Rapport Parent), vol. II, 1963-1966.

*Journaux consultés*

*La Presse*

*Le Nouveau Journal*

*Le Petit journal*

B / Études

*Articles et livres*

Albert, Pierre et André-Jean Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.

Audet, Louis-Philippe *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1970*, tome II, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971.

Balle, Francis, *Médias et société*, Paris, Montchrétien, 1999.

- . *Les médias*, Presses universitaires de France, 2004.
- Bellavance, Michel, Maurice Patry et Roland Parenteau, *L'analyse des politiques gouvernementales*, Institut d'administration publique du Canada, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1983.
- Bienvenue, Louise, *Quand la jeunesse entre en scène, L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003.
- Bosquée, Joseph *La télévision scolaire, Aperçu historique et psychopédagogique*, Louvain, Recherches du laboratoire de pédagogie expérimentale, Université catholique de Louvain, 1968.
- Bouchard, Chantal, *La langue et le nombril, une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides, 2002.
- Breton, Philippe et Serge Proulx, *L'explosion de la communication : La naissance d'une nouvelle idéologie*, Paris, Montréal, La Découverte/Boréal, 1991.
- Brown, Robert Craig, *Histoire générale du Canada*, (Édition française sous la direction de Paul-André Linteau), Montréal, Boréal, 1990.
- Canuel, Alain, « Augustin Frigon et la Radio Nationale au Canada », *Scientia canadensis*, vol. XIX, 1995, p. 29-50.
- . « La censure en temps de guerre, Radio-Canada et le plébiscite de 1942 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. LII, n° 2, p. 217-242.
- Charland, Jean-Pierre, *Histoire de l'éducation au Québec, de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, Saint-Laurent, Éditions du Renouveau pédagogique, 2005.
- Chartrand, Luc, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal Boréal, 1987.
- Collomb, Jean et Lucien Patry, *Du cinématographe au cinéma 1895-1995, 100 ans de technologies cinématographiques françaises*, Paris, Dixit, 1995.
- Cuban, Larry, « Computers meet classroom : classroom wins », *Teachers College Record*, vol. XVC, n° 2, 1993, p. 185-210.
- . *Teachers and Machines : The Classroom Use of Technology since 1920*, New York/Londres, Teachers College Press, 1986.
- Dalpé, Robert, « Dimensions politiques des interventions publiques en technologies », *Recherches sociographiques*, vol. XXX, n° 3, 1989, p. 447-463.

- Desbiens, Jean-Paul, *Les Insolences du frère Untel*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960.
- Dickason, René, *Radio et télévision britanniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- Douzou, Sylvie et Kevin Wilson, *Une histoire des médias de communication*, Sainte-Foy, Université du Québec, 1994.
- Du Berger, Jean, Jacques Mathieu et Martine Roberge, *La radio à Québec, 1920-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997.
- Dufour, Andrée, « Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial sur *Le Rapport Parent, 1963-2003 : « Une tranquille révolution scolaire ? »*, vol. XII, n° 2, 2004, p. 16-23.
- . Micheline Dumont, *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2004.
- . *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997.
- Dumont, Micheline, *L'instruction des filles au Québec (1636-1960)*, Ottawa, Société historique du Canada, 1990.
- Edgerton, David, « De l'innovation aux usages. Dix thèses éclectiques sur l'histoire des techniques », in *Des Sciences et des Techniques : Un débat, Cahier des Annales*, sous la dir. de Roger Guesnerie et François Hartog, Paris, Armand Colin, 1998, p. 259-287.
- Ferretti, Lucia, « La Révolution tranquille », *L'Action nationale*, vol. LXXXIX, n° 10, 1999, p. 59-91.
- Filion, Michel, *Radiodiffusion et société distincte : Des origines de la radio jusqu'à la Révolution tranquille au Québec*, Laval, Méridien, 1994.
- Flichy, Patrice, *L'innovation technique, Récents développements en sciences sociales, Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La Découverte, 1995.
- . *Une histoire de la communication moderne, Espace public et vie privée*, Paris, La Découverte, 1991.
- Fournier, Marcel, *L'entrée dans la modernité, science, culture et société au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986.
- Gagnon, Robert, « La CECM et le Rapport Parent », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial sur *Le Rapport Parent, 1963-2003 : « Une tranquille révolution scolaire ? »*, vol. XII, n° 2, 2004, p. 33-40.

- . *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996.
- . *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Boréal, 1991.
- Gaudreault, André, Roland Cosandey et Tom Gunning (dir.), *Une invention du diable ? Cinéma des premiers temps et religion*, Sainte-Foy/Lausanne, Presses de l'université Laval/Éditions Payot Lausanne, 1992.
- Gingras, Yves, *Pour l'avancement des sciences : Histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994.
- Griset, Pascal, *Les révolutions de la communication, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1991.
- Gryspeerd, A., *Usages scolaires des médias, Les médias à l'école : vidéo, bandes dessinées, presse écrite, jeux informatiques, ...*, Louvain-La-Neuve, Cabay Libraire-Éditeur, 1983.
- Hulin, Nicole et Bénédicte Bilodeau, « Émile Brucker et l'enseignement des sciences naturelles », *Archives Internationales d'Histoire des sciences*, vol. L, n° 144, 2000, p. 130-151.
- Jacquinet, Geneviève, *L'École devant les écrans*, Paris, Les éditions ESF, 1985.
- Lacroix, Jean-Guy, « La radio au Québec : un média en crise qui trahit son mandat social », *in Les communications au Québec*, sous la dir. d'Alain Laramée, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1993.
- Lambert, Richard S., *School Broadcasting in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- Lamizet, Bernard, *Histoire des médias audiovisuels*, Paris, Ellipses, 1999.
- Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000.
- . Pierre-François Hébert, *Le cinéma au Québec, essai de statistique historique (1896 à nos jours)*, Québec, Institut de recherche sur la culture, 1981.
- Lasserre, Claudette, « La pédagogie (1850-1950) », *in Les couventines*, sous la dir. de Micheline Dumont-Johnson et de Nadia Fahmy Eid, Montréal, Boréal, 1986, p. 113-140.

- Lavoie, Elzéar, « Le constitution d'une modernité culturelle populaire dans les médias au Québec », in *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, sous la dir. d'Yvan Lamonde et d'Esther Trépanier, Ville Saint-Laurent, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 253-298.
- . « L'évolution de la radio au Canada français avant 1940 », *Recherches sociographiques*, vol. XII, n° 1, 1971, p. 17-51.
- Lefranc, Robert, « Les technologies éducatives », in *Aperçus sur l'enseignement dans le monde, situations et tendances*, sous la dir. de Robert Lefranc, de Louis Legrand, de Joseph Majault et d'Olga Wormser-Migot, Tournai, Casterman, 1982, p. 88-117.
- Lever, Yves, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.
- Linteau, Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000.
- . René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989.
- Magnuson, Roger, *A Brief History of Quebec Education : From New France to Parti Québécois*, Montréal, Harvest House, 1980.
- Malissard, Pierrick, *Le mouvement scientifique au Québec et les Cercles des jeunes naturalistes, 1931-1971*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1993.
- Mercier, Louis, *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.
- Miège, Bernard, *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1989.
- Montigny, Bernard, *Les débuts de la radio à Montréal et le poste CKAC*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1979.
- Pagé, Pierre, « Jacques-Narcisse Cartier créateur de CKAC (1922-1927), L'invention d'un modèle québécois de programmation », *Fréquence/Frequency*, 1997, n° 7-8, p. 33-55.
- . « La radio dans la société québécoise, repères chronologiques 1899-1980 », *Fréquence/Frequency*, n° 7-8, 1997, p. 257-277.
- . « Édouard Montpetit et Henri Letondal, les créateurs d'une radio éducative : L'Heure provinciale (1929-1939) », *Fréquence/Frequency*, n° 3-4, 1995, p. 55-86.
- . « Montréal et la naissance d'une nouvelle culture publique : la " Semaine de la Radio " dans les cahiers spéciaux du journal *La Presse* (1924-1934) », *Fréquence/Frequency*, 1994, n° 1-2, p. 165-192.

- . *Radiodiffusion et culture savante au Québec*, Montréal, Maxime, 1993.
- . et Jacques Belleau, « Jalons pour une histoire de la radio du Québec 1940-1965 » (notes de recherches), *Communication et information*, vol. IV, n<sup>o</sup>. 2, 1981, p. 116-122.
- Perriault, Jacques, *Mémoires de l'ombre et du son. Une archéologie de l'audiovisuel*, Paris, Flammarion, 1981.
- . *La logique de l'usage, essai sur les machines à communiquer*, Paris, Flammarion, 1989.
- Proulx, Gilles, *La radio d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Libre Expression, 1986.
- Rutherford, Paul, *The Making of the Canadian Media*, Montréal/Toronto, McGraw-Hill, 1978.
- Sabbagh, Antoine, *La radio. Rendez-vous avec les ondes*, Paris, Découvertes/Gallimard, 1991.
- Sadoul, Georges, *Histoire du cinéma mondial. Des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 1949.
- Saettler, Paul, *A History of Instructional Technology*, New York, McGraw-Hill, 1968.
- Société Radio-Canada, *Petite histoire de Radio-Canada*, Ottawa, Service de l'information, 1968.
- Tétreault, Louise-Édith, « Les intellectuels catholiques du Québec et le cinéma (1918-1955) », *Cahiers d'histoire*, vol. X, n<sup>o</sup> 3, 1990, p. 48-90.
- Turcotte, Paul-André, « Les programmes d'études de 1923 à 1937 », in *Les programmes d'études catholiques francophones du Québec, des origines à aujourd'hui*, sous la dir. de Michel Allard et de Bernard Lefebvre, Montréal, Les éditions Logiques, 1998, p. 313-507.
- Vial, Jean, *Histoire et actualité des méthodes pédagogiques*, Paris, European Science Foundation, 1982.
- Vipond, Mary, *The Mass Media in Canada*, 2<sup>e</sup> éd., Toronto, J. Lorimer, 1992.